This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

29 DC 611
B84A6
V.2

STANFORD
LIBRARIES

DOCUMENTS

SUR

LA LIGUE EN BRETAGNE

DOCUMENTS SUR LA LIGUE EN BRETAGNE

CORRESPONDANCE

DU

DUC DE MERCŒUR & DES LIGUEURS BRETONS

AVEC L'ESPAGNE

EXTRAITE DES ARCHIVES NATIONALES

Et publiée avec une Préface historique et des Notes

PAR

GASTON DE CARNÉ

TOME II

VANNES

Vve LAFOLYE & FILS LIBRAIRES-ÉDITEURS
2, place des Lices

RENNES

PLIHON & HERVÉ, LIBRAIRES
5, rue Motte-Fablet

M. DCCC. XCIX

DOCUMENTS

SUR

LA LIGUE EN BRETAGNE

188

Le duc d'Elbeuf à don Juan de l'Aguila.

Poitiers, 2 janvier 1594.

MONSIEUR. — J'ay un desseing qui importe tellemant à ce sainct party et particullièrement à cette province, que sy j'en effectue l'exécution, comme je lespère, il maportera beaucoup destablissement en ce pays; mais sil ne reussit scelon mon desir, je vous veulx tres humblement supplier me favoriser de vostre assistance, avec ce quil vous plaira de vos forces, pour mettre à execution mon desseing avecq la force. Je vous fais ceste supplication sur lassurance que je me suis tousjours promis de vostre bonne amitié, laquelle, Monsieur, je vous supplie me faire paroistre en une sy digne occasion. J'en escris à Monsieur le duc de Mercueur et à Monsieur lambassadeur, pour cet effect. Je m'assure aultant de vostre amitié que de personne du monde et quil ne tiendra pas à vous de ny aporter toute lasistance que vous pourrez. Vous m'obligerez daultant plus à vous servir. Attendant de vos nouvelles, je supplieray le Créateur,

Monsieur, vous tenir en sa saincte et digne garde. De Poictiers ce 2e janvier.

Votre plus humble et tres affectionné à vous faire service,

LE DUC D'ELBEUF.

A Monsieur dom Jouan de Laigle, colonel general commandant aux forces de S. M. en Bretagne.

(*Original. K. 1591*).

189

M. de la Hautière à don Juan de l'Aguila.

ANALYSE. — Il donne des nouvelles à don Juan de l'Aguila de la victoire remportée par l'Empereur contre les Turcs : vingt-cinq mille Turcs ont été tués, trente-cinq

canons ont été pris. [illegible] a emporté la ville d'Albe Royale, qui est une des meilleures forteresses de Hongrie. Il se déclare prêt à servir Dieu et sa religion, bien que tous soient contraires. Tous les frères, l'évêque, Quinipily, Aradon et Montigny sont dans les mêmes dispositions que lui, et baisent des millions de fois, *infinitas veses*, les mains à Votre Seigneurie. La trêve n'a pas été prorogée. Le duc de Mercœur envoie à Aguila M. de la Vallée, pour lui porter un grand nombre de nouvelles de France. Il sera bon que V. S. *mette les prisonniers à rançon*[1].

La Hottiera de Montigny.

A don Juan de l'Aguila, général de l'armée espagnole à Pontivy.

(Autographe espagnol, K. 1591.)

190

Relacion del numero de la gente de guerra, etc.

Numero de todos 5.507
47 compañias.

14 janvier 1594[2].

(Original. K. 1591.)

191

Mendo de Ledesma au roi.

20 janvier 1594.

Analyse. — On sait de bonne source que le but du duc de Mercœur est d'attendre la décision de Rome, et que le duc du Maine et lui ayant envoyé une dépêche à S. S., il en a envoyé une autre par une autre voie, ce dont le duc du Maine n'est pas satisfait. On soupçonne que cette seconde dépêche porte sur les choses qui se traitent avec le Béarnais, à qui il est favorable en secret.

De son côté le Béarnais lui a envoyé un gentilhomme également en secret, et Mercœur lui a dit que ni lui ni sa femme ne seront espagnols et il ne lui a pas caché son grand désir de la paix.

[1] Ces cinq derniers mots sont en chiffres. Il est probable qu'il s'agit de M. de Chamballan, dont il a été question plus haut et qui avait été fait prisonnier par les Espagnols, au mépris de la trève. Cette lettre n'est pas datée, mais elle fut envoyée au roi par Aguila, dans une lettre écrite de Pontivy, le 14 janvier 1594. Bien qu'elle n'apprenne rien, au point de vue des faits, car la nouvelle de cette prise d'Albe-Royale était prématurée ; elle n'en est pas moins très curieuse, en ce qu'elle nous montre certains gentilshommes ligueurs plus espagnols que bretons. Il y a au même carton une feuille de ces nouvelles de France, portées à Aguila par *M. de la Valea, capitan de la artilleria.*

[2] Le lieu n'est pas indiqué ; mais d'autres pièces permettent d'affirmer que les troupes espagnoles étaient alors à Pontivy.

Le duc s'est disculpé auprès du maréchal d'Aumont, du parti contraire, de l'arrivée du nouveau secours espagnol et il a dégagé sa responsabilité autant qu'il l'a pu.

(Sommaire espagnol, K. 1591).

192

Le duc de Mercœur au roi d'Espagne.

Nantes, 25 janvier 1594.

Sire. — J'avois donné au seigneur Georges Boucault, marchant de Cologne en Allemaigne, de religion Catholique, ung passeport, pour amener en ceste province des armes et des chevaulx, ce qu'il a fait par divers voiaiges, jusques a ce quil fut prins en mer par larmée à laquelle soubz V. M. commendoict le seigneur Dom Diego Brochero. Il recouvriet sa liberté,apres avoir fourny de cauptions de la somme de seize centz excuz au seigneur Dom Mendo, ambassadeur en Bretagne de V. M. et audict Dom Diego. Depuis, il cest tousiours faict congnoistre en ses comportemens bon catholique et affectionné à ce party. Qui me faict suplier tres humblement V. M. de vouloir commender que les cauptions dudict Boucault soinct plainnement deschargées et qu'il puisse, en la liberté du commerce, continuer son traficq et amener des chevaux et armes en ceste province, en laquelle elles sont fort requises, en ce temps de guerre. Je pry Dieu, Sire, conserver V. M. en toute prosperité. De Nantes le XXVe jour de janvier 1594.

Vostre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur.

Phe Emanuel de Lorraine.

(Original. K. 1584.)

193

Le duc de Mercœur au roi d'Espagne[1].

Nantes, 14 février 1594.

Depuis avoir tenu V. M. advertie par depesche que je luy ay faicte expresse de lestat des affaires en cette province, sont arrivez à Blavet deux mil Espaignolz, lesquelz je ne pouvoys penser estre destinez au secours de ce pays, veu que V. M. ne m'en avoit mandé aucune chose. Les ennemys ont entré en soupçon et deffiance que ce fust une infraction de tresve ; et les amys ont eu crainte que ce sujet fust prins par l'ennemy de jecter nouvelles forces en la province et y faire la guere, pendant

[1] Cette lettre envoyée à M. du Vineau, qui attendait une audience depuis plus de deux mois, ne fut remise au roi que le 31 mars. Des fragments de cette lettre ont été publiés par Capefigue dans son *Histoire de la Réforme de la Ligue et du règne de Henri IV. t.* VIII, *p. 17*, mais avec une fausse date, en sorte que M. Grégoire, qui l'a reproduite, d'après cet auteur, ne l'a pas placée, dans son récit, à son rang chronologique. *La Ligue en Bretagne, p. 319.*

que la tresve estoit gardée en tout le royaume et auparavant qu'en un temps, toutes les forces de V. M. entrassent et les catholicques du Royaume fussent prestz à reprendre les armes. Et pour moy, Sire, je vous supplie tres humblement trouver bon que lors qu'il vous plaira en envoyer en ce pais, je ne soys tant mesprisé que je n'en soys adverty. C'est chose qui est accoutumée à l'endroict de ceulx qui ont les charges et gouvernements en ce royaume. Attendant estre esclarcy de la volonté de V. M. et recepvoir ses commendements, j'ai pensé estre de mon debvoir de luy representer, comme chose importante à son service et au soulagement de ce pays, que les forces qu'elle y a de present sont suffisantes, avecq celles qui sont nées en la province, pour la deffendre et entreprendre sur les ennemys et qu'affaiblie d'une continuelle guerre, elle n'en peult porter davantage. Et s'il eust esté necessaire d'y en avoir, j'eusse prins la hardiesse d'en supplier V. M., laquelle me faisant cet honneur de remarquer le commencement et continuation de mes actions, n'eust eu moins de creance en moy qu'en ceux qui luy donnoient autre advis, pour n'avoir jamais eu autre but qu'exposer ma vie pour la religion, à luy rendre tres humble service. Le seul moyen de continuer la guerre en cette province est que les soldatz soient bien payez et ramenez à leur debvoir et discipline militaire. Car la licence, à faulte de payement, est si grande aux soldatz, mesmes à ceux du seigneur dom Jouan, qu'ilz ont pillé et ravagé, sans distinguer les amys d'avecq les ennemys et sans discretion de qualité des personnes. C'est un desordre de soldatz, que je represente à regret, mais par ce qu'il pourroit atiédir les volontez de ceux lesquels essuyent ce dereiglement ; et lors qu'il plaira à V. M. commander qu'il en soit informé, elle cognoistra plus particulièrement ce qui s'y est passé. Et puisque V. M. a jugé nécessaire d'envoyer ce secours, ce me sera accroissement d'honeur et moyen de faire quelques beaux effectz contre les ennemys. Mais je la supplie tres humblement qu'en l'auctorité et charge que j'ay, il luy plaise commander au seigneur dom Jouan et à ses cappitaines de m'obeir en ce que la raison de la guerre presentera et que je soys recogneu. Et d'aultant qu'il est souvent requis de pourveoir à la seureté des provinces voysines, qui ne peuvent tirer de secours que de l'armée qui y est, ny se maintenir, V. M. fera, sil luy plaist, commandement au seigneur dom Jouan de ne s'y rendre si difficille, et me fera cet honeur de me commander sa volonté sur le sujet de cette lettre, j'ay eu ce mal'heur, depuis six moys, de n'avoir eu aucunes depesches d'elle, qui me faict la suplier tres humblement de me voulloir donner response aussi favorable, comme par mes services j'ay essayé et essayerai tousiours de la meriter et me faire recognoistre pour son tres humble serviteur. Je pry Dieu, Sire, qu'il maintienne V. R. M. en prospérité et longue vie. De Nantes, ce XIVe de février 1594.

Vostre tres humble, tres obeissant et fidel serviteur.

PHEEMANUEL DE LORRAINE.

(Original, K. 1584).

194

Relacion del numero de la gente de guerra, etc.

Numero de todos[1] 4.778
43 companias.

Locarnan, 27 mars 1594.

(*Original K. 1591*).

195

Le capitaine Oratio Minucci[1] à S. M.

30 mars 1594.

Analyse. — Il est venu en Espagne, sur les instances de Mendo de Ledesma et de Juan de l'Aguila[2], pour informer S. M. de l'état des choses en Bretaigne.

Cet état n'est pas bon ; et il y en a plusieurs causes :

La première est qu'un mois avant la publication de la trêve, le duc de Mercœur se rendit à Moncontour, pour en faire le siège, et réclama l'assistance de don Juan de l'Aguila, qui tarda quinze jours ; et, dans l'intervalle, la trêve fut publiée. La place ne put ainsi se prendre, et, comme dit le duc, elle eût été prise, si don Juan s'était présenté trois jours auparavant.

La deuxième est que l'arrivée du dernier secours eut lieu, pendant la trêve, et que le duc chercha à en empêcher le débarquement, disant à don Mendo qu'il n'avait pas besoin de ce secours et ne l'avait pas demandé.

La troisième est que, pendant cette même trêve, les soldats de don Juan firent prisonnières en une maison trois personnes du parti contraire, et que don Juan refusa de les relâcher, disant qu'il n'avait pas accepté cette trêve et qu'il serait puni par son roi, s'il l'observait, etc.

Il propose trois remèdes à cette situation :

1° Envoyer 500 chevaux de S. M. en Bretagne pour assister l'infanterie et s'emparer de quelques places.

2° Envoyer sur la côte quatre ou six galères, qui réduiront toute la province à l'obeissance, en tenant en mains le trafic de la mer.

[1] Oratio Minucci était italien. La lettre de Mendo de Ledesma qui annonce son départ est du 22 janvier. L'original de son mémoire, qui est en italien, existe au même carton. La pièce que j'analyse est un sommaire espagnol fait par la chancellerie, et dont voici le titre exact : *Sommaire de la note remise à S. M. par le capitaine Oratio Minucci, sur les affaires de Bretagne, d'où il arrive.*

[2] Il est à remarquer que, si Oratio Minucci vint en Espagne sur les instances de Mendo de Ledesma et de Juan de l'Aguila, il parla au roi, comme s'il était uniquement envoyé par le duc de Mercœur. Son mémoire reproduit en effet les désirs, si souvent exprimés sans succès, d'obtenir de S. M, des navires et de la cavalerie. Cette constatation paraîtra moins surprenante, lorsqu'on saura qu'Oratio Minucci avait été, s'il ne l'était encore, commandant de la première galère du duc de Mercœur, la galère *réale*, comme on disait alors. (*Journal d'Aradon, CCLXVII*).

3° Tenir bien disposés et entretenus les principaux de la province de Bretagne, qui soutiendront à leur tour les bonnes dispositions du duc.

(*Sommaire esp. K. 1591*).

196

Mémoire au Roi d'Espagne remis, au nom au duc de Mercœur, par M. du Vineau[1].

1594.

Sire. — Le duc de Mercœur, mon seigneur, m'envoiant expres vers V. M. ma donné charge et commission de l'asseurer que sa resolution est et sera pour jamais de continuer en la bonne volonté quil a tousiours eue de luy faire très humble service et fidelle, comme il estime occasions qu'a cet effect s'en sont offertes.

Particulierement en ce qu'aux Estatz generaux de la France, assemblez à Paris, il a embrassé de toutte affection les propositions y faictes par messieurs les ministres de V. M. et essayé par tous moyens à luy possibles de faire qu'elle en receust le contantement qu'elle en desiroit. Aiant à cela disposé de telle faczon les deputez de Bretaigne quil ny a celuy de touttes les autres provinces du Royaulme, qui aye apporté plus de bonne volonté, sincérité et d'ardeur aux affaires qui se sont presentees ausdictz Estatz pour le servise de V. M. quilz ont faict, comme elle l'aura peu entendre par ses dictz ministres.

Que sil eust pleu à Dieu pérmettre que l'élection d'un Roy tres chrestien et de la Serenissime Infante, fust sortie à effect (comme le desiroient les plus gens de bien d'entre les catholicques) outre que la France se fust resentye de bonheur et ne se fust reduitte en un abisme de miseres, comme elle se veoid à present, le duc de Mercueur est celuy qui en eust receu plus d'aise et de contantement, ny aiant chose au monde que plus il a souhaitté et desiré, recognoissant que de ladicte élection depend, apres layde de Dieu l'entiere deffense de la Religion, conservation du royaume de France et la fin de noz calamitez. Au moyen de quoy, il desireroit veoir reprendre le cours de ladicte election et y apporter de sa part, tout ce qu'on peult esperer d'un prince catholicque et vray serviteur de V. M.[2]

Il ma aussi commandé de représenter à V. M., comme il a faict par ci-devant par le pere Marcellin Cornet : Que la tresve intervenue du consantement de Monsieur le Légat de S. S. et de Messieurs les ministres de V. M., il auroit esté, comme un cha-

[1] M. du Vineau était parti pour l'Espagne à la fin de l'année 1593 ou au commencement de l'année suivante. Il ne réussit à être reçu par Philippe II que le 31 mars 1594. Dans cette audience, il remit au roi : 1° la lettre du duc de Mercœur du 15 novembre 1593; 2° la lettre du 14 février 1594; 3° le présent mémoire; et ce fut seulement le 4 juin qu'il obtint, à Madrid, une réponse à ses dépêches. *Fue despachado en Madrid, a 4 de junio 1594.* (*Note en espagnol K. 1584*). Il resta en Espagne pendant toute l'année 1594.

[2] Ce passage relatif aux services rendus par Mercœur à la cause de Philippe II, pendant les Etats Généraux, a été publié par Capefigue, t. VII, p. 19 de son *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV* et, après lui, par M. Grégoire, p. 322 de *la Ligue en Bretagne*.

cun scait), contrainct et forcé de l'accepter et recevoir, à son tres grand regret. Ce quil a faict pour se conformer au general du Royaulme et affin de ne s'opposer luy seul à ce que toutte la France avoit consenty, à quoy il n'eust peu resister, sinon avec le peril tout evident de la ruyne de la Bretaigne et mesme sans exposer les troupes de V. M., qui y sont, au hazard de courir une grande risque. D'autant qu'on a assez congneu que les desseings des ennemys estoient d'attacher la guerre en icelle province et d'y faire fondre touttes leurs forces, pour estre inutilles ailleurs durant ladicte tresve, ainsi que pour les mesmes considerations il n'a peu refuzer la continuation d'icelle. Laquelle (par la grace de Dieu) n'a jusqu'a present apporté en la province aucun changement ny alteration aux affaires des catholicques : en tant qu'il ne se trouvera point que pas une des villes de l'unyon en Bretaigne se soit departye du sainct zele et de la bonne affection qu'elles ont en la deffense du sainct party, mondict seigneur aiant eu le soin de les maintenir et d'empescher les ennemys de faire aucunes praticques en icelles, comme on a faict à Meaulx et en plusieurs autres villes et places dudict party de lunyon, en diverses provinces de France.

Au moyen de quoy, mond. seigneur s'asseure que V. M. aura approuvé ce qu'il aura faict en cet endroit, forcé par la necessité qui n'a point de loy, et n'aura attribué cela à aucune diminution ou faute de bonne volonté, parce que, comme il a esté le dernier qui a receu lad. tresve, V. M. peult aussi croire qu'il est resolu de reprendre les armes le premier et se mettre aux champs à la première occasion, ce que j'estime quil aura desia faict) pour la deffense d'une si saincte cause et execution des bons et catholicques desseings de V, M.

Et affin qu'elle puisse recevoir à lavenir plus de contantement de cette saincte guerre qu'elle n'en a receu par le passé, le duc de Mercueur m'a donné charge de luy representer en toutte humilité, quil est tres necessàire qu'elle face payer les trouppes qu'elle a en Bretaigne. D'autant quil est impossible, à faulte de solde et payement, de les retenir soubz la discipline militaire, et empescher de se disperser et licentier de piller, ravager et d'oprimer bons et mauvais,amys et ennemys et particulierement le peuple du plat pays, lequel, par ce moyen, se trouve pour lejourd'huy si miserablement affligé et destruict, qui luy est impossible de pouvoir supporter plus longuement telle oppression ny plus grand nombre de gens de guerre que ceux quil a sur les braz, si meilleur reiglement ny est apporté conformement a lintension de V. M.

De là vient que mondict seigneur, voulant s'aquiter de son devoir, sur la considération de l'estat et disposition, en laquelle sont maintenant réduittes les affaires de Bretaigne et ce qu'y peuvent les ennemys, ma commandé de faire entendre à V. M. que ladite province (comme il estime), se peult facillement maintenir et deffendre par le moyen des forces qu'elle y a, joinctes avec celles du pays et par le moyen d'icelles, entreprendre et exécuter sur ceux du party contraire tout ce que la raison de la guerre requerra, sans qu'il soit necessaire, (pour le present), d'y en

envoier de nouvelles et plus grandes que celles qui y sont. Et supplie tres humblement le duc de Mercœur V. M. d'avoir cette creance en laffection et fidelité qu'il a vouee a son obeissant service, que, lorsqu'il verra estre de besoin d'augmenter le nombre desdictes forces pour le bien du sainct party et service de V. M., il ne manquera d'en conferer avec ses ministres de par de là et incontinant en supplier V. M., comme cest la forme observee de tout temps par les roys de France allendroit des gouverneurs des provinces, de ne rien innover en icelles, sans prendre premièrement leur advis et scavoir d'eux ce qu'ils cognoissent estre plus convenable au bon gouvernement et à la deffence d'icelles, comme estans d'ordinaire sur les lieux pour le mieux scavoir que nulz autres.

Pour les mesmes considerations, mondict seigneur desirant oster aux subiectz de Bretaigne, toutte occasion de mescontantement et de revolte, il supplye tres humblement V. M. que, lors qui luy plaira envoyer nouvelles forces en icelle province, de l'en faire avertir par ses ministres qui y sont ou telle autre voye qu'elle aura plus agréable, affin d'avoir temps convenable de pourvoir à tout ce qui sera necessaire à leur reception, pour éviter à l'oppression du peuple, lequel, à l'improviste, se voyant dénué de ses provisions et moyens, entre en grand murmur et désespoir. Cet avertissement servira aussi pour faire trouver bon leur venue a tous ceux du pays, spécialement à la noblesse qui s'en offence et formalize au grand regret et desplaisir de mond. seigneur, qui n'a autre affection si grande que de se conformer a la volonté de V. M., à laquelle il n'auroit fait representer cela, sans que les nobles du pays et habitans des villes luy ont fait paroistre un grand mescontantement par l'arivée de ce dernier secours[1], durant le temps de la tresve, et, sans que mondict seigneur en sceust rien, ce qui a esté occasion aux amys d'entrer en certaine deffiance et aux ennemys a donné subiect de faire courir plusieurs faux bruitz, au préiudice des saines intensions de V. M., du party catholicque et mespris de mond. seigneur, qui, pour cette raison et pour retenir toutes choses en leur devoir, a esté contrainct de faire demonstration exterieure quil n'avoit la venue dudict secours dernier pour agreable p[2]...nt par ce moyen un temps convenable pour le leur faire trouver bon, en quoy neantmoins luy faudra bien travailler. Cest pourquoy mond. seigneur supplie tres humblement V. M. d'avoir agréable qu'il s'y soit ainsi comporté.

Et d'autant que l'effect des armes et la bonne conduitte de la guerre, dépend de lobeissance, bonne intelligence et du respec que les capitaines et soldatz doyvent porter à leur general, de sorte que sans cela la guerre, (qui de soy est un mal necessaire), ne peult produire que une ruyne et perdition, mond. seigneur supplye tres humblement V. M., (comme il a desia faict par plusieurs autres foys), le vouloir maintenir et conserver en l'authorité, laquelle de longue main luy est acquise en la province de Bretaigne, luy donner lentier commandement sur toutte l'armée espa-

[1] Voyez la pièce 185.
[2] Le papier est déchiré.

gnolle et françoise, et faire que des ungs et des autres, (soubz le bon plaisir de V. M.) il soit recongneu general dicelle, sans permettre que personne entreprenne de vouloir égaller son authorité dans le pays à la sienne, pour obvier à tout desordre et à toutte confuzion, laquelle autrement et sans doubte sensuiveroit à la ruyne évidente des ungs et des autres. Pour laquelle evitter mondict seigneur sest tousiours tellement commandé qu'il n'a entrepris aucune chose, au faict de la guerre, sans en communiquer premièrement avec don Jan d'Aguila et en prendre une resolution par son advis, voire mesmes celuy de ses capitaines, comme des autres de la nation françoise, affin de ne précipiter aucune chose et n'abuzer de son authorité au préiudice de la cause et service de V. M.

Sçachant fort bien le duc de Mercueur qu'il ny a chose que les ennemys aient tant désirée et recherchée, ny par le moyen de laquelle ilz pretendent pouvoir mieux avancer leurs affaires que veoir arriver quelque division entre luy et les ministres de V. M., en matière de commandement pour la guerre. Comme cognoissant par expérience le préjudice qu'a apporté aux affaires des Catholicques et au service de V. M. le peu d'obéissance de respec et de bonne intelligence que mond. seigneur a trouvé entre ceux qui ont eu la charge et conduitte des troupes d'icelle en Bretaigne, spéciallement, lors quil estoit necessaire de poursuivre le cours des victoires et autres heureux succès desquelz (soulz le bon heur de V. M.), Dieu a souvente foiz voulu favoriser larmée catholicque en lad. province.

Qui est cause, qu'elle n'est cejourdhuy si redoutable comme ell'a esté et pourroit estre ancor a ladvenir, silz entendoient que ceux qui ont la conduitte desd. trouppes r ndissent telle obeissance au duc de Mercueur, comme V. M. le veult et entend, ainsi qu'il en a esté deuement averty par ceux quil a tenuz à sa suitte.

C'est pourquoy, il supplie tres humblement V. M. de leur faire expres commandement de luy obéir pour l'advenir mieux qu'au passé, et leur faire déffence de n'entreprendre aucune chose d'eux mesmes en la province, sans son authorité et consentement. Et en cela il cognoistera qu'ell' a son service pour agreable.

Comme (oultre ce) il s'est tousiours tant asseuré de V. M. et de son œquité qu'elle sçaura assez recognoistre ce qu'il peult avoir merité, pour avoir, par le benefice de la grace de Dieu et lassistence de V. M. reduit et maintenu la province de Bretaigne pour la meilleure et plus grande partye, mesmes de l'Anjou et du Mayne, au party des catholicques et a la devotion de V. M. avec le hazard de sa vye et prys de son sang, sans refuzer aucun travail, et tousiours s'estant trouvé en personne au corps de larmée catholicque, quand ell' a tenu les champs, pour rechercher et charger les ennemys ou pour attacquer et affliger quelque place, comme estimant ne pouvoir mieux faire que d'emploier tout ce qu'est de luy et en depend pour le service de Dieu et de V. M. Et croit mond. seigneur qu'en faveur de tout cela, V. M. ne voudroit rendre sa condition pire ou moindre que celle de plusieurs autres ausquelz ell' a fait resentir sa liberalité royalle, parce qu'il ne voudroit leur céder aucune

chose en fidelité et sincerité d'affection, suivant laquelle il ne respire que la gloire de Dieu, et donner à V. M. tout contantement de son tres humble service.

Laquelle pour la fin, il supplye de deux choses. La première, qui luy plaise de commander aux gens de guerre qu'ell'a en son armée de terre et de mer, de porter respec à ses passeportz et sauvegardes et ne les enfraindre ; ne permettant nullement que les marchandz et autres qui en seront trouvez muniz soient en rien inquietez, pillez ny arrestez. D'autant que, sans y avoir esgard, lesditz gens de guerre et plusieurs ministres de V. M., establiz au gouvernement de ses royaumes et en ladministration de la justice, prennent indifferemmant lesdictz marchandz et autres catholicques et les jugent de bonne prise, jaczoit quilz soient des villes et havres de la province et autres endroitz de la France, recogneuz par mondict seigneur pour gens de bien et tenant le sainct party de l'unyon. Ce qu'a esté faict non-obstant que V. M. ait eu pour agreable la liberté du commerce, demandée par les gens des trois Estatz de Bretaigne.

Lautre, quil plaise à V. M. commander et ordonner que les sommes de deniers prestées par certaines villes et personnes particulières à l'infanterye espagnolle[1] (desquelles sommes, pour le respec et confiance que mond. seigneur a en V. M., il s'est constitué pleige et en a respondu) soient payées, affin de donner occasion ausdictes villes et particuliers de secourir lad. infanterie, au temps à venir s'elle en avoit necessité, et s'affectionnent de plus en plus au service de V. M. Laquelle je prye Dieu vouloir conserver et maintenir longuement en toute félicité et prospérité.

Au roy. — Mémoires du duc de Mercueur de l'estat et affaires de la Bretaigne.

DU VINEAU.

(*Autographe. K.1584.*)

197

Compte de l'argent dû par S. M. en Bretagne, à la fin de mars 1594, et qui a été pris et emprunté pour entretenir l'armée de don Juan de l'Aguila.

EXTRAITS DE CE COMPTE

Au duc de Mercœur, qui les avait prêtés en 1591 et 1592. . . . . 26.000 #

A don Mendo de Ledesma, qui était en l'ambassade de Bretagne, en la ville de Nantes. . . . . 1.000 #

A la ville de Nantes, qui les avait prêtés à différentes dates ; 2 et 14 septembre 1591, 17 novembre 1591 et 3 février 1593, pour entretenir l'armée. . . . . 8.000 #

A M. de Godefin (Boisdauphin) gouverneur de Laval, qui les avait prêtés . . . . . 2 000 #

[1] Voyez la pièce suivante.

A José Merceron et François Legoff, marchands, habitants de la ville de Nantes, pour fourniture de pain . . . . . 834 # 8

A Guillaume Le Ricay, habitant de Dinan, qui les avait prêtés, pour entretenir l'armée . . . . . 1.000 #

A la ville de Saint-Malo, qui les avait prêtés . . . . . 4 000 #

A la ville de Morlaix, qui les avait prêtés. . . . . 4.120 #

A Denis Bisunt, commissaire de pain, en l'armée du duc de Mercœur, pour le pain de munition fourni à l'armée espagnole . . . 12.340 #

A Pierre Hernao, apothicaire de Nantes, pour quantité de remèdes donnés aux soldats malades, depuis le 15 octobre 1590, jour du débarquement à Saint-Nazaire . . . . . Mémoire.

A la ville de Quimperlé, qui les avait prêtés, pour payer le pain de munition. . . . . 1.000 #

A la même ville, pour entretenir la garnison de Blavet. . . 450 #

Aux villes de Concarneau et de Quimpercorentin, qui les avaient prêtés, pour entretenir l'armée et la garnison de Blavet . . . 2.000 #

A ladite ville de Quimpercorentin, pour entretenir l'armée . . 1 350 #

A la ville et au diocèse de Vannes, qui les avaient prêtés par ordre du duc de Mercœur, pour aider aux approvisionnements de l'armée. . . . . 2.000 #

Au pays de Léon, pour entretenir l'armée[1], le 23 mars 1594 . 12.000 #

Le total de ce compte est de . . . . . 78.621 # 6, 31

Signé : Pedro de Albisua.

(Original. K. 1591.)

198

Compte de Mendo de Ledesma[2], du 18 mars 1592 au 11 avril 1594.

Extrait. — « Plus, le 5 dudit mois d'avril 1594, au président Carpentier, trois cents « écus d'or, pour qu'il fît de bons offices aux Etats, que le duc a convoqués pour cette « époque là à Dinan[3] et aussi pour les avis qu'il m'a donnés et me continue d'ordi- « naire. . . . . 300 # »

(Original. K. 1591).

Ce compte dont le total est de 565 écus ne contient rien de saillant par ailleurs, si ce n'est cinquante écus dépensés en joyaux, pour favoriser les intelligences que l'ambassadeur entretenait avec certaines dames et demoiselles du parti de Mercœur.

[1] Ce membre de phrase « *pour entretenir l'armée* » devait ici être un mensonge. Ces 12.000 écus empruntés au pays de Léon, le 23 mars 1594, font bien l'effet d'avoir été requis, pour la construction du fort de Crozon, qui était commencée.

[2] Le compte suivant est daté du 18 août 1594.

[3] Voyez, à la pièce 202, une note sur ces Etats de Dinan.

199

Le duc de Mercœur à don Juan de l'Aguila.

Vannes, 11 avril 1594.

MONSIEUR. — Je souhaicterois beaucoup que jeusse le moien et pouvoir dexécuter le contenu en celes que mescrives en dabte du IXe de ce mois ; car je my emploierois de singuliere afextion et ny manquerois en aucune chosse, come celuy qui se peut promettre en véritté avoir en toutes occasions, faict paroistre le service que j'ai voué à S. M. et le bien et contantement et en general et en particullier que jay souhaitté à toute la nation espagnolle ; mais le temps me manqueroit plus tost que les raisons pour lesquelles je ne puis ny pouvois entendre à ce que vous mescrives, estant aseuré à mon grand regret que vous esties certain des funestes accidens arrivez là-hault, lesquelz donnent tel changement et alterations à ung chascun que cest la vraie pierre de touche pour esprouver les hommes, partye desquelz voires mesmes des corps des communaultés sesbranlent, et est à craindre de plus ; car tous artifices sont desploiés pour cet effect. Or, estant ung mal qui nous presse et qui nous importe, il est plus necessaire dy remedier promptement quentendre à nulle aultre chosse ; et, pour ce, il me semble quil est bien plus expédient de saprocher, pour asseurer ung chascun et conserver ce qui est acquis, que vouloir entreprandre ce fort[1], estant tres certain que, sy vous y continuez, ce sera subiect, à ceulx qui dailleurs ne demandent qun pretexte de faire quelque chosse malapropos, de mettre en plus grand peril nostre religion et noz forces. Cest pourquoy, je vous prie de toute afextion de desister de vostre entreprinse, en laquelle je ne puis en aulcune fascon vous assister, pour un plus grand peril qui se prevoy, auquel vostre prudence doibt avoir avec moy remedier, en laquelle me confiant et ausy en lafection particulliere que me portes, pour les bons tesmoignages que jen ay receuz, natendant que la comodité pour man revancher. Je finiray, esperant avoir en bref responce de vous par le s[r] de la Haultière, lequel jay chargé de ceste pour cet effect, qui vous aprandroit seullement les raisons plus pregnantes et qui semblent pressés et comme forcés, davantaige maseurant que sur icelles vous pourres de vous mesmes juger par beaucoup daultres, voire presque infinies, combien est necessaire la cesasion de vostre desain. Jugez en donc saintement, je vous prie, et me tenes tousjours

Monsieur, pour

Vostre bien bon et plus affectioné à vous servir,

PHELIPE EMANUEL DE LORRAINE.

A Vannes le XIe avril 1594.

(*Copia de una carta que escrivio el Duque de Mercurio a don Juan de Laguila. K. 1591*).

[1] Le fort de Crozon, dans la presqu'île de Roscanvel.

200

Le duc de Mercœur à don Juan de l'Aguila.

Vannes, 23 avril 1594.

MONSIEUR. — Le desir que jay que par commune intelligence nous remedions aux inconveniens qui peuvent arriver en ceste province, puis que nous nous sommes obligez à la conservation et bien d'icelle, me faict vous reyterer ma priere, afin que vous ayez a delaisser ce fort où vous estes; car je vous puis asseurer que toutte la province s'en esmeut et estonne tellement que, congnoissant ce qui en peult arriver, je souis tenu et obligé vous le disre. Cest chosse aysee à y remedier, sy voullez le faire desmolir. En ce j'y aurè et toutte la province singulier contantement et donnerez de plus en plus tesmoignage du bien et afection qu'avez à lad. province, et m'assurant que, vous remetant ce que dessus devant les yeux, mes prieres trouveront place en vostre endroit et principallement pour ce que je sçay que cela importe au service de S. M., en l'afextion duquel je continue en toutes ocassions quy se presenteront. J'ay depesché le s^r de Montigny avecq ceste pour m'an raporter vostre advis et vous en discourir plus particullierement, en atandent lequel et tous jours je vous prieray de croire que je souis, Monsieur,

Vostre bien bon et plus afectionné à vous servir,

PHELIPEEMANUEL DE LORRAINE.

De Vannes, ce XXIIIe d'avril 1594.

(*Copia de otra carta quescrivio el Duque de Mercurio a don Juan del Aguila. K, 1591*).

201

Le Protonotaire Du Vineau à don Juan de Idiaquez.

Espagne, 1594.

MONSIEUR. — Lon a escrit par decza que dom Jouan d'Aquilla a commancé un nouveau fort[1], en levesché de Léon, et qu'en raison de cela, les nobles du pays, avec les communautez des villes s'en esmeuvent, de telle sorte que monseigneur le duc de Mercœur est reduit en fort grande peinne, pour trouver les moyens de les appaiser et contanter. Croyez, Monsieur, que telz comportemens luy font courir grande risque destre tout d'un coup habandonné et delaissé d'eulx, si on continue de faire comme on a commancé. Et est à craindre que se voyans, au lieu d'estre secouruz contre leurs ennemys, ainsi mal traittez et maniez à la baguette, comme ilz disent, qu'en continuant on en prend le chemin, contre les libertez du pays, et davantage se voyans habandonnez de leurs voisins et esloignez de ceulx de leur party, qu'ils n'entrent en aprehension et ne perdent lesperance de pouvoir sortir de la calamité où ilz se voyent

[1] Ce mémoire n'est pas daté ; mais cette première phrase permet d'en fixer la date au mois d'avril 1594

reduitz et quand et quand ne contraignent Monseigneur de faire malgré luy accord avec lennemy, à limitation de Paris et grand nombre des meilleures villes du Royaume qui s'y sont rendues. A ce faire dautant plus conviez et attirez, que ledict ennemy faict une demonstration exterieure de conserver les cittoyens desdittes villes et du plat pays, les traittans avec toutte benevolence et douceur et ne les recherchans d'aucune chose passée. Mais, pour le regard desdictz de la Bretagne, se voyent exposez en une continuation d'estre travaillez par les gens de guerre espagnolz de tous genres d'hostilité et cruauté. Ce quilz font, plustost allendroit des bons catholicques de lunyon, mesmes des ecclesiastiques, et sur les lieux sainctz que sur les ennemys; comme ja, par plusieurs foiz, a esté remonstré à S. M. et à Messieurs ses ministres, de la part de mondit seigneur. A quoy toutesfoiz on na voullu donner aucun remede, lequel dependoit de la paye desd. soldatz espagnolz, qui n'alleguent autre excuse que cette là. Que si on doubte de cette verité, Monseigneur m'a donné charge de supplier le Roy vouloir envoyer sur les lieux pour commissaire tel des siens qui luy plaira pour en informer. Ce faisant S. M. cognoistra que non seullement cela est veritable, mais aussi qu'apres une longue et admirable patience, mondit seigneur a esté contraint (à son grand regret) de s'en plaindre.

Ne fault douter que si mondit seigneur par sa prevoiance et prudence, (combien qu'avec grande peinne et beaucoup de difficulté, n'eust retenu lesd. nobles et principaux habitans des villes, comme gens poussez au desespoir, se seroient mis en leur devoir de le forcer à ce quil se fust conformé au reste de la France et d'accorder avec lennemy. Ce quilz estiment leur estre facille, attandu quilz ont entre leurs mains touttes les villes et places fortes du pays. Comme desia se dit qu'aucuns ont secrettement faict supplier ledit ennemy d'envoyer promptement en Bretagne une forte armée, pour coupper chemin au desseing du Roy quilz font courir le bruit parmy le peuple estre : d'envoier à Dom Jouan ancor dix mil hommes, desquelz S. M. faict faire levée en ce pays, lors que touttes ses galleres et vaisseaux, (destinez pour cet effect), seront assemblez à Barcelonne, Carthagene ou autres havres.

Pour, à mesme temps, malgré monseigneur, assieger les places et s'en emparer, en consequence de la pretension (que lesd. ennemys publient) qu'a S. M. sur la Bretaigne, pour la Serenissime Infante sa fille. De quoy, combien qu'incertains, les naturelz dud. pays, entrent en plus grande allaarme que jamais, pour la crainte quilz ont de la continuation de ce mauvais traittement, mesmes destre depossedez de ce que leur reste du pillage de leurs biens. Et prennent opinion lesd. habitans que tous cesd. desseings se font avec lintelligence et consentement de mondit seigneur, par ce quil ne sy oppose point. Parentreux en murmurent fort contre luy et commancent a grandement s'en deffier.

De l'autre costé, ceux de Rennes et des autres villes qui tiennent le party des ennemys et particulierement le s^r de Sourdéac, capitainne du chasteau de Brest (lequel doute qu'on le vueille assieger en sa place, comme il le faict ainsi entendre à

un chacun, affin d'emouvoir davantage le peuple), pressent infiniement lennemy d'envoier du secours, pour empescher que lesditz Espagnolz ne se fortifient dans le pays. A quoy il se dispose, avec l'ayde de la Royne d'Angleterre, laquelle on dit ne l'aprehender pas moings pour le particulier interrestz qu'elle y pense avoir. Et de ce que dict est, Monseigneur en a eu de bons advis.

Pour destourner cet orage, il semble (sauf meilleur jugement), qu'auparavant recommancer à faire la guerre ouverte en Bretaigne, il seroit necessaire qu'on exposast de bonnes forces au pays d'amont, pour y retenir lennemy. Et par conséquent, on lui osteroit le moyen denvoyer ou luy mesme acheminer ses trouppes sur les braz de Monseigneur, comme il faict dire dans le pays qu'il faict estat, (touttes ses autres entreprises cessantes), de s'y acheminer en personne, mesme dassieger Nantes.

Monsieur, outre le contenu en la presente, vous avez en main les lettres et amples memoires de mondit seigneur, par lesquelz S. M. et Messieurs ses ministres sont bien et deuement informez de tout ce qu'il a estimé necessaire d'estre promptement faict, pour retenir les choses en bon estat.

Davantage, je vous fays entendre que le danger est tres grand et est infiniment preiudiciable au bien des affaires, de commancer des entreprinses particulieres dans la Province, sans en communicquer (auparavant que de proceder à l'exécution), avec mondit seigneur et en demeurer d'accord avecques luy. Vous suppliant, Monsieur, de ne vous laisser transporter par le conseil de ceux qui font paraistre à tout le monde l'envye qu'ilz ont de semparer du pays deux mesmes. Estimans le pouvoir faire, malgré mondit seigneur et sans son assistence, ce qu'est du tout impossible et s'abusent fort, l'entreprenant, sans avoir une meilleure intelligence et correspondance avecques luy quilz ne lont voulu avoir au passé. Je suis assuré et le vous puis certifier ainsi, que cela apportera un preiudice irréparable aux affaires de lunyon et notamment au service du Roy.

S. M. a fait une suffisante preuve du bon zèle, sincere affection et fidélité que mondit seigneur a apporté au saint party et particulierement à son service; cest pourquoy, Monsieur, je vous supplye, au nom de Dieu, d'aviser meurement à ces choses, pour y apporter promptement par vostre belle prevoiance le remede opportun, et auparavant que le mal ait prins plus grand accroissement. Prenez, si vous plaist, cette creance que mondit seigneur est prince (par la grace de Dieu), bien composé, genereux et qui est doué de grandes perfections et vertuz, rares à beaucoup d'autres, et lequel affectionne le service de S. M. Ne permettez doncques qu'on luy donne occasion de mescontantement, et, en disposant des affaires de l'unyon en Bretaigne, ne mesprisez ses bons advis et fidelles conseilz, lesquelz seront tousiours dautant plus asseurez, que, comme gouverneur et aiant l'authorité légitimement acquise dans la Province, y a longuement, (laquelle depuis les troubles vous sçavez luy avoir esté conservée par les gens des trois estaz dicelle), il en cognoist les secretz les inclinations et les volontez mieux que nul autre. Mettez aussi en consideration

quil ny a chose qui puisse tant aliener et estranger les bonnes affections des nobles et personnages de qualité et merite, et lesquelz ont tousiours bien faict, que de leur faire paroistre quelque deffiance ou mespris d'eux. A plus forte raison, les vertueux Princes ont cette honneste et raisonnable ambition, née avecques eux, de vouloir estre recongneuz pour telz quils sont, leur estant impossible de permettre qu'aucun leur ravisse l'honneur qui leur est acquis.

Que si ne vous plaist, Monsieur, et aux autres ministres de S. M., pour les affaires de la Bretaigne, ausquelz pareillement ce mien escrit s'adresse, avoir esgard à ces miennes et precedentes remonstrances, lesquelles je vous fays en toute humilité, respec et reverence, ainsi quil vous apartient, je vous supplie toutes foiz de conserver la presente, pour servir cy-apres de tesmoignage asseuré du devoir auquel je me suis mis de vous representer la verité, et a ce que, pour le mal qui en reussira (ce que Dieu vueille destourner), si lamentable et funeste, que rien plus on n'en puisse avec raison attribuer la faute à mondit seigneur, mais plus tost au mespris qu'on aura faict de n'avoir voulu le croire, en temps convenable et lors que les choses estoient encor en estat de les acheminer à leur perfection desirée, ny mesmes aiouster aucune foy à ses fidelles serviteurs.

Monsieur, estant question d'affaires de si grande importance, j'ay pensé quil apartenoit à mon devoir et pour la descharge de ma conscience, puis qu'ay cet honneur d'y estre employé, de mon propre mouvement vous faire entendre les choses susdittes sans aucun fard ou deguisement, ains nuement et simplement et auparavant que de les laisser passer plus outre. En vous protestant par celuy qui est le seul scrutateur des cueurs, qu'a cela je ne suis induit par autre passion que d'un bon zele que Dieu ma donné, ne tendant à autre fin qu'à la conservation de son eglise et defence des pauvres catholicques françois contre les Huguenotz et politicques (je veux dire Atheistes), leurs confederez, qui s'efforcent d'occuper la France, et, en consequence de ce, au service fidelle que ie desire faire à S. M. C., au public, et particulièrement à Monseigneur le duc de Mercueur, qui me faict cet honneur de se confier en moy, son tres humble serviteur.

Et d'autant, Monsieur, que vous avez acquis cette belle reputation entre tous les gens de bien qui sont en nostre Province, qu'entre les ministres du Roy, vous estes amateur de la vérité (qui est Dieu), et que vous le craignez, aymez et servez comme vray chrestien, preferant le service que luy devez à tout respec humain, je vous supplie, ancor un coup, que vueillez procurer vers S. M., que mondit seigneur soit maintenant rendu contant et satisfaict de ce quil demande (tres raisonnable), par ses lettres et memoires. Car, pour parler nuement, ainsi que doibt faire un homme veritable et tel que (par la grâce de Dieu), je veulx rester tant que je viveré, je vous puis assurer que, si on continue à le mespriser pour la conclusion des affaires présentes, il n'en reussira que de la confusion, du mal au public et des desplaisirs au Roy, voiant que ses grandes despanses luy auront esté inutiles pour son contantement, au

contraire, n'auront produit que des ruynes communes tant aux gens de bien qu'aux meschans. Et le pis sera le remordz de la conscience à ceux qui auront occasionné de si grandes et irréparables desolations sur un peuple chrestien et innocent, voire mesmes aux subietz de S. M. pour lesquelles en faudra, dans peu de temps, rendre un rigoureux compte à celuy qui jugera toutes choses en œquité.

Je vous supplie pareillement, Monsieur, de considérer qu'il y a environ de trois moys[1] que je suis icy à poursuivre cette depesche de S. M., laquelle attandant, je suis certain qu'un jour dure un moys à Monseigneur, pour l'ennuy qu'il prend de cette grande longueur, laquelle ne peult faire naistre aucun bien. Partant il vous supplie de satisfaire à la promesse, qui vous pleut me faire, estant à Harangeois[2], et sur tout moyenner que mondit seigneur soit rendu bien satisfaict sur chacun article de ses memoires. Je retiens icy, il y a longuement, un de ses domestiques, affin de luy faire porter laditte depesche, pour ne la vouloir confier qu'en main de personne asseurée. Et, pour la fin de mon discours, je vous diré avec vérité que, de cette ditte depesche, dépendera tout le bon heur ou la ruyne des affaires de Bretaigne. Et d'autant que mondit seigneur a une grande et particulière confiance en vous, Monsieur, et qu'il vous, tient pour le meilleur et plus asseuré amy qu'il ait aupres de S. M., faittes luy, si vous plaist, ancor paroistre les effectz de voz bonnes volontez en son endroit, comme il vous en supplie bien humblement et de me mander par ce porteur, quand aurez agreable que ie vous aille trouver, pour recevoir lad. depesche avec voz commandemens, ausquelz je vous prometz d'obeir fidellement, sans que mal à propos et contre vostre gré, je vous sois davantage importun, ce que certes, ie ne puis faire qu'à grand regret, n'estant ma coustume ny mon naturel.

Si vous avez volonté d'envoyer quelques depesches de S. M., à Dom Mendo, je vous asseure, sur mon honneur, qu'elles seront aussi seurement rendues en leurs mains comme celles de Monseigneur. Voilà, Monsieur, ce que j'avois à vous representer pour cette heure, vous suppliant de lavoir aussi agreable et le prendre en aussi bonne part, comme il procede d'un cueur franc et nect de celuy qui est

Vostre bien humble et tres affectionné serviteur,

LE PROTHONOTAIRE DU VINEAU.

Qui vous baise tres humblement les mains.

A Monsieur Dom Juan de Ydiaguez, cons^er du Roy en ses affaires d'Estat et de la guerre.

Scellé d'un chevron accompagné de deux lions et entre les branches d'une étoile, surmonté du chapeau de prélat.

(Autographe. K. 1591).

[1] Cette phrase ferait supposer que M. du Vineau n'était pas parti pour l'Espagne, tout de suite après la lettre du 15 novembre 1593, dans laquelle Mercœur annonçait au roi son départ. Il ne serait parti, ou plutôt arrivé, que dans le courant de janvier 1591.

[2] Aranjuez.

202

Mémoire de M. du Vineau au Roi d'Espagne[1]

1594

Sire. — Il arriva, hier au soir, un bon religieux, lequel, soubz l'obeissance de son superieur, m'a esté envoyé expres de monseigneur le duc de Mercueur, pour me faire entendre tant par ses lettres que par créance qui luy a donnée, l'estat et succes des affaires du party de la Saincte Union en France et en Bretaigne, depuis mon partement de Nantes ; affin d'en donner promptement advis à V. M., et, avec ce, la supplier tres humblement vouloir par sa grande prudence et sage prevoiance regarder aux moyens requis et necessaires pour prevenir et s'opposer de bonne heure aux inconveniens qui peuvent survenir en consequence d'un si estrange changement et inesperé à tous les fidelles catholicques, qui n'ont, (apres Dieu,) aucune esperance d'ayde contre l'heretique et ses fauteurs que de vostre benigne et tres catholique Maiesté. Quoy faisant, demeureront avec leur postérité, à jamais obligez vers elle de la conservation de leur antienne liberté en la Religion catholicque ,apostolicque et romaine.

Mais, comme le mal s'augmente de jour en autre, et semble se fortifier beaucoup par faulte d'une vigoureuse opposition, V. M. me pardonnera (si luy plaist), si j'ose luy représenter qu'il n'est pas seullement convenable à l'honneur et merite d'un si magnanime et puissant Roy, ains est requis, pour le present, d'user en la necessité qui s'offre d'une bonne dilligence. Ce que faisant Dieu, qui est tres iuste remunerateur, donnera à V. M. un heureux succes en cette extremité à ses bons et catholiques desseings.

En premier lieu, V. M. sera fidellement avertie que la reddition faicte au prince de Biard (par le monopolle et secrette trahison de ceux qui nous devoient deffendre), des villes de Meaulx, Orléans, Bourges, Selle en Berry et paraprès de Paris et autres, suivyes, comme on disoit, du s^r de Villars, de Rouan et le Havre de grace, les autres peuples et communautez, mesmes les plus asseures, ont pris un tel espouventement qu'elles ne parlent quasi plus que de la paix avec l'ennemy, induitz à tel inconvenient pour se veoir dailleurs, comme du tout desesperez de secours humain, attandu que les forces qu'on esperoit à ce nouveau temps en France, du costé de Flandres, ne paroissent point.

Et pour le regard des habitans des villes de la Bretaigne, cest à sçavoir Nantes, Vannes, Dynan et autres, sur la triste nouvelle de l'abominable trahison exécutée à Paris par le conte de Brissac et ses confederez, en sa lasche meschanceté, avoient de primeface pris un si grand effroy qu'elles avoient desia commancé à murmurer contre

[1] Ce mémoire n'est pas daté, mais il est de la fin d'avril 1594, ainsi que l'auteur nous l'apprend lui-même, en deux différents passages de son travail.

mondict seigneur et proposer accord avec les ennemys. Et qui a plus convyé la noblesse et le peuple, mesmes quelques ecclesiastiques des principaux, de s'avancer jusqu'à là que d'en porter parolle à mondict seigneur est le mauvais comportement des gens de guerre, qui journellement se faict sur le plat pays, et specialement sur les personnes et biens des meilleurs, plus zelés et mieux meritez catholicques en nostre saint party. Et les actes commis à Landerneau et autres endroitz de la Basse-Bretaigne, en sont des plus recentes occasions. Ce que faict augmenter le murmur du peuple contre mondict seigneur et contre larmée espagnolle.

Mais mondit seigneur, pour la belle prudence et sage conduitte en ces grandes affaires, que Dieu luy a donnée, conformement à son pieux zele et sincere affection à la deffence de nostre sainctè religion, les a un peu consolez et fortifiez, tellement que les Bourgeois de Nantes luy ont juré et promis de ne labandonner. Ce que voiant mond. seigneur, et affin de contenir les autres en leur devoir, a assigné les Estats de la province en la ville de Dynan[1], où il s'achemina le sixiesme de ce moys d'avril; son desseing principal estant de sonder de plus pres les intensions du general, affin de le maintenir en son entier, si faire peult; par mesme moyen, asseurer, avec lad. ville de Dynan (qui est l'une des meilleures forteresses à l'une des extremitez de lad. province), celles de Dol, Fougères et Josselin, qui sont les principalles et plus fortes du pays; à ce que, soubz la crainte d'icelles, les autres, ensemble les personnes les plus timides, ne s'avancent de faire quelque révolte ou autre action preiudiciable à nostre sainct party.

Cependant mondict seigneur me commande faire entendre à V. M. et de sa part la supplier derechef tres humblement de s'asseurer quil est resolu de vivre et mourir pour la tuition et deffense de léglise catholique, soubz la protection, faveur et bonheur de V. R. M. sans vouloir entendre à aucun accord avec les ennemys, (n'estoit quil y fust forcé, ce que toutesfoiz, comme il espere n'adviendra), qu'avec l'authorité du Sainct Siege et soubz le bon plaisir de V. M. à laquelle il a de bon cueur voué son fidelle et très obeissant service.

En consequence de quoy, mondict seigneur supplye quil plaise à V. M. le vouloir esclarcir de sa resolution en ces affaires presentes et luy faire entendre par moy sa volonté, à ce qu'il se puisse conformer à ses bons et vertueux desseings, comme tel a tousiours esté son desir, et quil est plus que jamais requis de s'opposer, par les moyens que V. M. avisera plus convenables, au mal qui aparoist plus grand qu'au passé et qui semble tallonner de pres.

[1] Un compte de Mendo de Ledesma, (pièce 198), et les mémoires de M. du Vineau ont parlé de cette tenue des Etats à Dinan, en 1591. Il en est également question dans les Comptes des Miseurs de Quimper, publiés par le commandant Faty. (*Bull. de la Soc arch du Finistère, 1885, p. 151*). Cet auteur fait même remarquer que le chanoine Moreau, en racontant la capture des députés de Quimper à ces états de 1594, a fait une confusion, en plaçant cette assemblée à Lamballe, au lieu de la placer à Dinan, (p 187 de l'édition de 1836). Mais il est certain que si la convocation eut lieu à Dinan, la tenue eut lieu à Vannes. Plusieurs documents en font foi ; et le duc de Mercœur était dans cette dernière ville, dès le 11 avril, date de sa lettre à don Juan de l'Aguila, sur le fort de Crozon.

Et affin de mieux exécuter cette saincte entreprise, donnant à la noblesse et habitans catholicques de la province plus grande preuve de la droitte intension de V. M. à leur secours et entière conservation, luy plaise d'ordonner qu'au plus tost que faire se pourra, ses gens de guerre, qui sont dans lad. province, soient payez de ce que leur est deu du passé. Et que désormais le payement de leur solde soit plus prompt qu'il n'a esté ; affin de leur donner meilleur vouloir et bon courage de bien servir ; toutte occasion et excuse à eux ostée de piller et ravager bons et mauvais sans aucune distinction, comme ils ont faict jusqu'à present, et speciallement depuis la tresve. Ce qu'engendre et faict retenir au cueur du peuple une tres mauvaise affection envers la nation espagnolle. Et est la seulle cause de la débauche des volontez des plus constants catholiques, au très grand regret et des plaisir de mondict seigneur, prevoiant que cela ne peult tourner qu'au detriment occulaire de la religion catholicque et de l'unyon du sainct party, duquel plusieurs se retirent, comme desesperez par tant de ravages et calamitez quilz souffrent, outre quilz ne voyent point d'oposition en la France contre l'héréticque.

V. M. sera aussi avertye que Monsieur du Boisdauphin, voyant que, presque en tous les endroitz de la France, la tresve est encor continuée, (l'une des causes principalles de notre ruyne,) estoit en quelque deliberation de la recevoir au pays d'Anjou. Mais, estant venu trouver mondit seigneur à Nantes, sur son acheminement à Dynan, et luy aiant communicqué les raisons qui l'induisoient à ce faire, l'en a diverty et a promis à mondict seigneur de demeurer constant au sainct party et de vivre et mourir avecques lui.

Pour linterestz de mondit seigneur, à la conservation dudict sainct party et avancement d'iceluy en la province de Bretaigne et à ce que, plus respecté et authorisé allendroit des amys et plus crainct des esbranlez et chancelans, mesme redoubté par les ennemys, au moyen des forces, notoire faveur, bienveillance et bonne assistence de V. M., il puisse, à son contantement, faire quelque meilleur progres, et, maintenant que la necessité y est plus qu'auparavant, supplye tres humblement V. M. luy envoyer la déclaration de sa volonté et attribution du commandement absolu, aussi bien sur son armee espagnolle, comme il l'a sur les forces françoises, avec protestation que mondict seigneur faict à V. M. que tout son plus grand desir a esté et sera tousiours d'avoir une fidelle intelligence et bonne correspondance avec tous les capitaines de ladicte armée et autres ministres de V. M., usant de leur advis et conseil, es principalles affaires et plus serieuses occurenses, dont ilz pourront euxmesmes sans autre passion particulière, estre les premiers tesmoins de ses fidelles comportemens au service de V. M.

Monseigneur requiert cela de V. M., non par ambition vitieuse, mais poussé de lardente affection quil a de servir au sainct party des catholicques et conioinctement à V. M., y exposant sa propre vye et tout ce que Dieu luy a donné en ce monde pour la cognoissance qu'il a de ne pouvoir estre ensevely, après ses peinnes et services, en

un plus noble tumbeau. Et espere que Dieu, qui est fidelle, regardant aux affections justes et droittes et qui la tant favorisé en cette guerre (soubz le bon heur de V. M.), par sa bonté et misericorde le fortifiera contre ses ennemys, ainsi qu'en l'exécution de ses promesses, ça tousiours esté sa coustume de rendre la vertu plus parfaitte et resplandisssante en ses humbles serviteurs, au milieu de l'infirmité, et lorsque la necessité est plus grande.

Pour n'ennuyer V. M. de plus long discours, je la prie en toutte humilité me donner congé de la supplier vouloir mettre en consideration le dommage et grand preiudice que la longueur des resolutions et depesches a apporté aux bonnes affaires de France. Que, pendant les longues remises, les mauvais François confederez des hereticques et qui de leur naturel sont promptz executeurs de leurs sinistres passions, ont eu temps convenable d'entreprendre et exécuter tant de mauvais effectz, à la ruine et confuzion des gens de bien et au peril evident de toutte la chrestienté, si l'heretique vient à occuper l'entière domination du Royaume de France, ce qu'il pourra faire, s'il n'est vivement secouru de V. M., à laquelle Dieu en a donné le moyen. Argument certes du plus beau trophée qu'au départ de cette vye transitoire, elle peult emporter avecques soy, la memoire en demeurant recommandable à la postérité, voyre plus grande et plus admirable que s'elle avoit conquis tous les royaumes qui restent occupez par les infidelles. Et outre laissera cette benediction en sa Royalle et Imperialle maison, à l'exemple de ce grand Empereur et monarque chrestien Charlemaigne. Doncques V. M. considerera, si luy plaist, quel dommage et préiudice la longueur peult adiouster à noz trop grandes miseres et à ce grand effray qui se va glissant es cueurs des plus fermes d'entre le peuple.

Cest pourquoy je supplie derechef tres humblement V. M. vouloir commander la depesche de sa volonté sur ces presens articles et sur les precedentz, accompagnez des lettres de mondict seigneur, lesquelles je presenté à V. M., il y a un moys, estre ample et prompte. A ce que je puisse satifaire au commandement que j'ay de la luy envoier, aussi tost que l'auré receue et par homme expres, qu'a cette fin je retiens icy.

Ce sera en l'extremité presente un des meilleurs moyens, pour, avec l'advis des ministres de V. M. qui seront dans le pays, communicquer seurement et hardiement avec les nobles, capitaines et principaux bourgeois des villes, affin de les retenir au milieu d'une si grande et estrange aprehension. Je prie le Tout Puissant qu'il vueille gratifier et honorer V. M. de touttes ses benedictions, jusques à grand nombre d'années, pour le bien et restauration de la Republique chrestienne, par la ruyne des hereticques, spécialement au royaulme de France.

DU VINEAU.

(Autographe, K. 1584).

203

Etat du matériel au fort de Crozon.

Cet état de trois pages in-f° a un long titre que voici : Etat de l'artillerie, des munitions, des vivres et autres choses, qui se trouvent au fort de Castil-Léon[1], sur la rade de Brest, pour son approvisionnement et sa défense, à la charge de François Martin, personne nommée par le maître de camp don Juan de l'Aguila, etc.

Fait en Castil-Léon le 1er mai 1594.

(Original K. 1591.)

204

Les Etats de Bretagne à don Juan de l'Aguila.[2]

Vannes, 10 mai 1594.

Extraits. — Les depputés feront entendre au seigneur don Jouan. . . . .

Que pour l'entreprise du fort commancé près de Brest, au lieu de Roscanvel, mesd. srs des Estatz prient le seigneur don Jouan s'en desister comme de chose qui donne deffiance et jallousye a ceux du pays ; et si ledict seigneur don Jouan s'excuse le pouvoir faire, lesdicts srs depputés le prieront de differer la continuation dudit fort jusques a avoir sceu la vollonté de la Majesté Catholique, laquelle aiant fait cet honneur à la province que de la secourir contre les hérétiques aura tousjours agréable que l'on luy represante l'importance dudict fort.

Représenteront aussi aud. seigneur don Jouan, qu'ayant obligé le païs et les catholiques à soy, dont ilz le remerciront et luy feront offre de tout l'assistance qui deppandra de mesd. srs des Estatz, ils s'asseurent qu'il ne voudroit continuer ledit fort, qui ne peult estre qu'à la foulle et incommodité grande du pays, auquel n'y a que trop de garnisons et citadelles, joinct que c'est contre les droits accoustumés entre les alliés et auxiliaires que de faire des forteresses sans le consentement de ceux du pays.

[1] Castil-Léon était une abréviation, comme le prouve une lettre de Juan de l'Aguila, qui écrit de Carhaix, le 10 juillet suivant, qu'il faut *fortificar el castillo del Leon*. (*Ibidem*). Ce fort, qui ne se composait que de terre et de fascines, avait été construit avec une rapidité surprenante, étant donnée la difficulté de l'accès. Une lettre de Christoval de Rojas, à don Martin de Idiaquez, datée de Castil-Léon le 29 avril, nous apprend que les Espagnols n'avaient mis que vingt-six jours à élever cet ouvrage de défense. Le début de cette lettre vaut la peine d'être cité : « Béni soit le seigneur Dieu d'Israël, qui m'a donné de voir un fort construit sur la rade de Brest. » (*Ibidem*). Une autre lettre du commissaire Pedro de Albisua, écrite au roi, en lui envoyant l'état ci-dessus, nous fait connaître la composition de la garnison. Je renvoie le lecteur à la pièce 209, un état des gens de guerre, où il trouvera plus de détails sur cette troupe de héros.

[2] Les Archives nationales ne possèdent pas de copie de cette pièce. Elle a été publiée, dans ses *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 154, par M. A de Barthélemy, membre de l'Institut, qui l'a empruntée au Fonds des Etats de la Ligue. Plutôt que d'y renvoyer le lecteur, j'ai pensé qu'il était plus pratique d'en donner des extraits, qui achèvent de prouver, avec les lettres du duc de Mercœur, que l'opposition à la construction du fort de Crozon fut générale en Bretagne.

Qu'ilz prient le seigneur don Juan, au nom des estatz, de vouloir faire observer la dissipline militaire tant recommandée à la nation espagnolle, de ne permettre que ses soldatz se licentient de piller et ravager les maisons des ecclésiastiques, de la noblesse de l'Unyon et du pauvre peuple.

Faict en l'assemblée des Estaz tenuz à Vannes, le Xe jour de may M. V^c^ IIII^xx^ XIIII.

205

Don Juan de l'Aguila au roi.

Guémené, 12 mai 1594.

Sommaire de la chancellerie. — Le duc lui a envoyé dire qu'il voulait rester ferme et ne pas faire la paix et qu'on l'invitait à accepter une nouvelle trêve.

Cette lettre débute ainsi :

Sire. — Depuis ma dernière lettre, le duc de Mercœur m'a envoyé dire par un exprès qu'il était toujours dans les mêmes dispositions de fermeté et que, d'aucune manière, il ne conclurait la paix, sans ordre du Pape et de V. M. etc.

(*Déchiffrement K. 1591*).

206

Le duc de Mercœur au roi d'Espagne.

Vannes, 13 mai 1594.

Sire. — Ayant convoqué les Estaz de ceste province, suyvant son ansienne coustume, je n'ay voulu faillir d'en donner incontinent advis à V. M. pour luy faire entendre la resolution d'iceux, laquelle (non obstant les grands inconvéniens advenus, puis peu de jours, en ce royaume, au préiudice de la religion catholicque), a esté telle que les gens de bien la pouvoint desirer presentement pour la conservation d'icelle et de lobeissance deue au Sainct Siege Apostolicque, ainsy que le Protonotaire du Vineau le représentera plus particulièrement à V. M., avec plusieurs autres choses de non moindre importance, luy ayant donné charge de ce faire. A quoy j'ay bien voullu tenir la main et apporter tout ce qui peult despendre de moy, comme estant la principalle occasion, qui m'a convié dembrasser ceste saincte cause et postposer touttes aultres considérations à sa deffence. Layant Dieu favorisée en ceste Province, plus qu'en nulle aultre de plusieurs heureux et notables succès par la royale assistance de V. M. A laquelle pour cet effect la dicte province demeurera perpetuelement obligée et redevable, et moy aussy, entre tous ceulx que V. M. a daigné gratiffier de son secours, durant ceste guerre. En recognoissance duquel je luy voue

et dedie la continuation de mon tres humble et fidele service. Priant Nostre Seigneur, Sire, de conserver et prolonger la vie de V. M. par longues années, pour le bien et repos de toute la chrétienté. De Vennes, ce 13 may 1594.

De V. R. M. le serviteur très humble[1].
PHEEMANUEL DE LORRAINE.
(Original K. 1591).

207

Remontrances des Etats de Bretagne au duc de Mercœur[2].

Vannes, mai 1594.

Les gens des trois Estatz de ce pays et duché de Bretaigne, convocquez et assemblez en la ville de Vannes, soubz l'authorité de Monseigneur le Duc de Mercueur et de Penthevre, pair de France, prince du saint Empire et de Martigues, gouverneur de Bretaigne, pour deliberer et aviser des affaires de la province et des moyens de remédier aux maulx et calamitez, auxquelles elle est submergée par la faction des hereticques et leurs fauteurs, licence et dereiglement des gens de guerre. Aiant sur le tout pris advis et resolution, à l'honneur de Dieu, obeissance du Saint-Siege, service de Monseigneur et soulagement du pauvre peuple.

Supplient Monseigneur le Gouverneur de les maintenir tousiours par sa force et authorité, contre les hereticques, les conserver en l'obeissance quilz doivent au Sainct-Siege, de laquelle ilz ne veullent jamais se departir, non plus que de la couronne de France ; et ne souffrir quil se face autre exercice de religion en cette province que de la catholicque, apostolicque et Romaine ; ny que les libertez et franchises du Pays soient aucunement diminuez ny alterez. Promettant à cette fin demeurer uniz avec mondit seigneur et employer leurs vyes et moyens.

Supplient aussi mondit seigneur vouloir embrasser le soulagement du pauvre peuple, affligé et ruyné par un longue guerre, et qui ne respire, (apres Dieu), qu'en sa vertu et bonté ; et pour cet effect, embrasser les occasions et occurences qui se pourront presenter d'asseurer le repos et tranquillité de cette Province, à ce que, (la religion conservée,) elle puisse se remettre des ruynes souffertes de la guerre.

Supplient aussi mondit seigneur avoir agreable les deputez quilz ont choisiz et nommez, pour l'assister et luy donner advis, lorsque sa prudence jugera estre necessaire, pour le prendre, en la dirrection des affaires.

Et dautant que la seureté du Pays et des villes ne peult estre, sans entretenir

[1] Cette lettre porte au dos la note suivante : *con un papel que trata de lo de los Estados de Vanes.* C'est la pièce suivante, les conclusions ou remontrances des Etats de 1594, que le duc de Mercœur envoyait au roi d'Espagne pour le tenir au courant des décisions prises par cette assemblée.

[2] Cette pièce a faussement reçu aux Archives Nationales, le titre de *Supplique au Roi catholique de la part des Etats de Bretagne.* Ce sont les remontrances ou conclusions des Etats de 1594.

grand nombre de gens de guerre, tant aux garnisons qu'à la campagne, survenir aux magasins et munitions, payer les gaiges des officiers, fournir aux voyages inopinez, mesmes aux payemens du plat de Monseigneur et solde de ses gardes et autres infiniz fraiz qui suivent la guerre.

Les Estats ont avisé d'accorder la levée des fouages, impostz et billotz, de continuer la Pancarte et la subvention, le tout pour un an seullement, ainsi et de la maniere qu'elle fut arestée en l'assemblée des Estatz tenuz en cette ville de Vennes, en l'année 1593, sauf ung cinquiesme quilz ont diminué de laditte Pancarte, pour accomoder aucunement le commerce. Et supplient mondit seigneur, en consideration de la continuation dudict fond ne bailler aucunes commissions extraordinaires, pour lever deniers sur le peuple, ny mesmes pour la levée des francs Archers et esleuz, de laquelle ilz demeurent pour cette année deschargez ; comme aussi d'oster plusieurs petittes garnisons qui ne servent qu'à piller et ravager le pauvre Paysant et luy oster le moyen de fournir aux subventions qui luy sont imposées et ordonnées.

Le supplient aussi de revocquer touttes commissions quil auroit cy devant baillees, pour lever deniers, et commander justice exemplaire estre faitte de plusieurs volleries que font plusieurs gens de guerre et autres, à ce que, par l'exemple de la punition, ung chascun soit retenu de mal faire.

Supplient aussi mondict seigneur de décerner commission et faire commandement à tous juges et officiers de l'Unyon d'en informer, sans aucune connivence ou dissimulation des levées de deniers et autres contributions exigées du Peuple, sans permission de mondit seigneur, mesmes des sacrilèges, bruslemens et violemens qui ont esté commis. Ny aiant meilleur moyen d'assister et secourir le public que par la recerche desdittes exactions et faisant faire la justice.

Supplient mondict seigneur d'avoir agreable l'offre que luy font d'employer leurs vyes et moyens pour la deffense de la religion catholicque, apostolicque et Romaine, pour le bien du Pays et de son service.

(Copie K. 1591.)

208

Le duc de Mercœur au Roi d'Espagne.

Vannes, 15 mai 1594.

Sire. — Ayant faict entendre à V. M. la tenue des Estatz de ceste province par les miennes dernières du 13 de ce mois, j'ay reçeu, au mesme temps, celle quil luy a pleu m'escrire, en datte du 27 de mars, par les mains du secretaire Martin de Zomidio[1], par laquelle V. M. m'advertit que le s^r Don Jouan de Laquila ou le s^r Don Mendo de Ledesma me doibvent faire entendre à quoy elle veult estre employees les forces quelle a pardeça. Sur quoy, ledict Don Jouan, ayant entrepris de faire dresser un

[1] Martin de Çamudio, secrétaire de Mendo de Ledesma.

fort en Basse-Bretaigne, à la pointte de Roscanvet, à deux lieues de Brest, sans me communiquer aucune chose de son dessaing, avant qui mettre la main, il ma faict dire par le mesme secretaire, (auquel il avoit donné toute creance), que l'intention de V. M. estoit qu'on employast les dictes forces à la fabricque dudict fort. Ce qui a donné occasion à ceulx du pays de se mescontanter et dentrer en une certaine deffiance, considerant que, par ce moyen, l'on entreprend contre leur liberté et que mon aucthorité estoit exposée en mespris, au lieu qu'ilz la desirent maintenir, comme m'ayant tousiours congneu tres affectionné à la conservation de leurs privilèges, franchises et libertez. Et pour mon regard, j'aurois aussy argument de me mescontanter, si je pensois que tel mespris procedast du consentement de V. M. Mais, ne luy ayant jamais donné subiect de me traicter de la sorte, je ne puis me persuader qu'il vienne d'elle, ains du propre mouvement dudict Don Jouan, scachant quelle ne demande sinon repartir et conserver à un chascun ce quy luy appartient, suivant l'équité et la justice. Que s'il eust pleu à V. M. me rendre capable de sa volonté en cet endroit, (au cas qu'elle fut telle), je luy eusse donné à congnoistre sincerement et selon la verité les inconveniens qui en pouvoint advenir, comme celuy qui les aprehende et prevoit mieulx que ceulx qui luy ont donné ce conseil, au tres grand mescontentement de tous les Estatz de ceste Province. Ce qui les a occasionné d'envoyer leurs deputez[1] audict Don Jouan, pour le prier de faire desmolir ledict fort, affin de leur oster l'occasion de mal juger de la droicte intention de V. M. et donner plus tost argument de continuer en l'affection, qu'avons tous de recongnoistre à jamais lobligation, qu'elle a acquise sur nous par la notable assistance qu'en avons receu pour maintenir et deffendre nostre religion catholicque, contre la violance des heretiques et leurs adherans. Estant infiniment desplaisant que ne puis faire trouver bon, pour le present, au peuple l'entreprise dudict Don Jouan, à mon tres grand regret, pour l'extreme desir que j'ay de donner tout contantement à V. M. comme celuy qui luy a voué son tres humble service. Priant Dieu,

Sire, de conserver et prolonger par longues années la vie de V. M. R. pour le bien et repos de toutte la chrestienté. De Vennes, ce 15 de may 1594.

De V. M. C. le serviteur tres humble.

PHEEMANUEL DE LORRAINE.

(Original K. 1591).

209

Relacion del numero de la gente de guerra, etc.

Infanteria, 45 compañias.	5 149
Caballeria[2] 2 compañias	180
Numero de todos.	5 329

Guemené, a 27 de mayo de 1594.

[1] Voyez la pièce 204.

[2] C'est la première fois que parait la cavalerie espagnole. La date de l'envoi de ces deux compagnies m'a échappé. Cet état de troupes est d'ailleurs l'avant-dernier. Il y en eut encore un, le 30 juillet 1595 ; et, après cette

Sur les quarante-cinq compagnies d'infanterie, il y en avait trois à Blavet et trois au fort de Crozon. Voici la traduction de l'article qui est consacré à ces trois dernières.

« A Castil Léon, à la pointe ou fort de Brest, trois compagnies de piques :

« Celle du capitaine Tome de Paredes[1], qui a le commandement du fort	145
« Celle du capitaine Diego de Aler.	109
« Celle de Pedro Ortiz de Galerio.	71
« Malades et convalescents	76
	401

(*Original K. 1591.*)

210

Le Légat du Pape[2] *au duc de Mercœur.*

Montargis, 8 juillet 1594.

Traduction partielle. — Désirant satisfaire à la promesse que je vous ai faite dans ma dernière lettre, de vous transmettre, aussi tôt que possible, le premier avis qui me viendrait de Rome, je vous envoie un exprès pour vous porter la présente et vous apprendre qu'il a plu à Notre Saint-Père d'autoriser le cardinal de Gondi, qui était en sa cour, à revenir en ce royaume. Le cardinal n'est pas parti sans promettre à S. S. qu'il s'emploierait ici, avec toutte la fidélité et la sincérité requises, à chercher le moyen de maintenir et assurer la religion catholique, apostolique et romaine et à ramener, dans ce but, les esprits et les volontés des catholiques à une bonne et salutaire concorde, qui est la fin de toutes les intentions et de tous les desseins de S. S.

Le cardinal est venu me trouver pour conférer avec moi de l'ordre exprès qu'il a reçu du Souverain Pontife. . . . . .

Il est persuadé qu'il ne rencontrera aucune résistance, dans la poursuite de sa mission, mais au contraire beaucoup de facilité et de très bonnes dispositions dans l'âme de celui qui semble pouvoir le plus pour l'avancement et le perfectionnement de cette grande œuvre. Il se promet que celui dont il s'agit ne voudra pas manquer de rendre à l'Eglise et à la Sorbonne, qui est sa tête, tout le respect et toute la soumission qu'il leur doit.

date, on n'en trouve plus un seul. Le commissaire Pedro de Albisua était mort à Blavet au mois de novembre 1594. Son fils, Lazaro, qui lui succéda, n'avait peut-être pas la même exactitude ; ou plutôt, doit-on supposer que Philippe II abandonna de plus en plus à elles-mêmes ces troupes, pour l'entretien desquelles il n'avait jamais fait de grands sacrifices.

[1] C'est ce nom de Paredes, dont on a fait Praxède. Montmartin l'a donné exactement. (*Dom Tail. II. CCCV*).

[2] Le cardinal Philippe Sega, évêque de Plaisance. C'était un grand partisan de la Ligue et un ardent ami des Espagnols. Etant données ces sympathies, il ne pouvait être qu'en excellents termes avec le duc de Mercœur et approuver sa résistance au roi. Le Souverain Pontife avait d'abord encouragé ces dispositions, en refusant d'admettre la validité de l'absolution donnée à ce dernier par l'archevêque de Bourges ; et il devait les encourager encore par le bref du 9 septembre au duc de Mercœur. (Voyez la préface, page xxi.) Cependant, à cette date du 8 juillet 1594, Clément VIII avait déjà un peu commencé à accepter l'idée de se rapprocher de Henri IV. Il venait d'autoriser la mission du cardinal de Gondi, en France ; et c'était un premier pas franchi, dans les négociations qui aboutirent à l'absolution pontificale du 17 septembre 1595.

Les espérances que le cardinal a conçues sont bien belles, mais elles ont plus d'apparence que de solidité, si on considère les effets produits et les résultats obtenus. Pour moi, je ne leur trouve pas grand fondement, à moins que ce ne soient les insolences et les impiétés qui ont été commises, la veille de la Saint-Jean dernière[1], en la ville de Paris et toutes les autres qui se commettent ordinairement, au grand scandale des gens de bien et au mépris du Saint-Siège apostolique et de ses ministres, et qui se passent avec le consentement et à la connaissance du même personnage, dont on se promet tant de bien. L'indignité de faits semblables m'empêche de vous en parler davantage et aussi le désir que, pour l'honneur d'une ville catholique, comme il y en a peu, le souvenir de tels actes soit à jamais perdu. . . .

Plaise à Dieu que dorénavant les événements soient tels que son saint nom puisse être béni pour toujours, et ce pauvre royaume soulagé de son extrême misère. Quoi qu'il arrive il y a une chose bien certaine, c'est que S. S. n'abandonnera jamais la cause des vrais catholiques, mais plutôt s'y attachera tous les jours avec une plus grande ardeur. Pour procéder avec plus de certitude, le Saint-Père a trouvé bon de me rappeler, afin qu'après avoir entendu de ma bouche l'état présent des affaires de la France, il puisse plus commodément pourvoir à toutes choses, suivant les bons conseils qu'il plaira à Dieu de lui inspirer.

J'ai donc pris la détermination de partir d'ici pour prendre le chemin de l'Italie, dès que j'aurai reçu les passeports et ce qui m'est nécessaire pour la sécurité de mon voyage. Le cardinal m'a promis de s'y employer. . . . . .

En quelque lieu que je me trouve, je vous supplie, Monsieur, de vouloir prendre cette assurance que je garderai toujours le bien de votre province en particulière recommandation. Je n'ai encore reçu aucune réponse de S. S. sur les points spéciaux, au sujet desquels il vous a plu de m'écrire. Je suis désolé de ce retard principalement pour vous. Je vous assure que si, avant ma sortie de ce royaume, j'ai connaissance de quelque nouvelle qui puisse vous apporter de la satisfaction, je ne manquerai pas de vous dépêcher un second courrier, pour vous en faire part. Je suis aussi en peine de ce que je n'aie pu rien savoir, jusqu'à cette heure, des résolutions que S. M. C. aura prises, après les changements survenus à Paris. Je ne doute pas qu'elles ne soient telles qu'on les doit attendre de la part d'un si grand monarque, rempli de tant de piété et de tant de cœur.

Je n'ai pas autre chose à vous écrire, que de vous supplier de nouveau de vouloir toujours m'honorer de vos commandements, selon les occasions qui se présenteront, et de croire que j'y obéirai toute ma vie de bon cœur.

De Montargis, 8 juillet 1594.

PHILIPPE, CARDINAL DE PLAISANCE, LÉGAT DE S. S.

(Traduction esp. K. 1591).

[1] Je n'ai pas pu savoir à quels faits se rapporte ce passage de la lettre du légat. Il est probable qu'il est question ici d'un de ces actes nombreux, par lesquels les calvinistes manifestèrent leur mécontentement de la conversion du roi.

211

Mendo de Ledesma au Roi.

Nantes, 12 juillet 1594.

Extraits. — Ces jours derniers, on a eu ici, par le parti contraire, la copie d'une lettre que M. Le Bossu, qui réside à Rome pour M. de Mercœur, lui écrivait. Cette lettre est tombée entre les mains des ennemis, qui l'ont déchiffrée ; elle est ensuite arrivée jusqu'à une personne qui a des intelligences avec moi et me l'a montrée ; et j'ai vu ce qu'elle contenait. Elle disait que, lorsque la nouvelle de la prise de Paris a été connue, S. S. s'en est grandement effrayée, tandis que beaucoup de gens à Rome s'en réjouissaient ; que M. Le Bossu est allé voir l'ambassadeur d'Espagne et qu'il a trouvé avec lui un neveu de S. S., avec lequel il s'entretenait de cette prise de Paris ; que, depuis, il a cherché à obtenir une audience de S. S., mais que la voyant toujours ajournée, à cause des occupations du Souverain Pontife, il s'est déterminé à parler à son neveu, auquel il a donné à entendre qu'il n'était pas possible de laisser M. de Mercœur se réconcilier avec l'ennemi, puisqu'il avait les moyens de pouvoir se soutenir ; que le neveu du pape lui a répondu que M. de Mercœur ne devait pas le faire, mais plutôt laisser traîner les choses en longueur, jusqu'à voir la résolution que S. S. prendrait elle-même, que c'était ce qu'il y avait de plus favorable à ses prétentions ; qu'il le suppliait de lui faire connaître immédiatement sa volonté, que si M. de Mercœur aspirait au titre de duc de cette province, qu'il en prenait le chemin, mais que d'une manière ou d'une autre, il le mit au courant de ses intentions[1].

(Déchiffrement, K. 1591).

212

Accord fait entre les habitants de Saint-Malo et le maréchal d'Aumont pour le roi de Navarre.

17 juillet 1594.

Articles accordez, soulz le bon plaisir du Roy, par Monseigneur le marechal d'Aumont, lieutenant general pour S. M. en Bretaigne, aux sieurs deputez de la ville de Sainct Malo.

Premier. — Cessation d'armes et de tous actes d'hostilité contre les bourgeoys et habitans dud. Sainct Malo et refugiez en lad. ville, à quatre lieues pres dicelle, pour deux moys, à commancer du XXVe du present, pendant lesquelz ils envoyront

[1] « Que el sobrino del Papa le respondio no lo devia hazer, sino llevar los negocios a la larga, hasta ver la « resolucion q. Su S. tomasse y que esto le estava mejor a sus pretensiones y q. assi le supplicava le avisasse « su voluntad y q. si el de Mercurio pretendia el grado de Duque desta provincia se encaminaria, y q. de una « manera o de otra le avisasse. »

devers le Roy comme aussi lesd. habitans et leurs gens de guerre feront de leur part semblable cessation sur les serviteurs de S. M.

Jouiront lesd. habitans et refugiez de tous leurs biens tant meubles que heritaiges, quelque part quilz soient sis et situez, sans quilz en puissent estre empeschez ny leurs personnes prinses ou arrestées, desquelz refugiez, actuellement résidans en lad. ville, sera faict roolle et icelluy envoyé dedans huict jours a mond. seigneur le Maréchal ; et jouiront en pareil les serviteurs du Roy de leurs biens et revenuz qui pourroient avoir esté saisiz et afermez par les officiers de la justice dud. Sainct-Malo ou à la requeste desd. habitans.

Et au cas que le traitté quilz deliberent faire envers S. M. pour leur reduction à son obeissance ne viendroit à sortir effect ils seront tenuz a rendre et restituer le pris a quoy montent les fermes de leurs heritages saisiz, ce que lesd. deputez au nom de tous lesd. habitans ont promis et juré à mond. seigneur le Maréchal, qui s'est contenté et voulu recevoir leur parolle en cet endroit pour toutte obligation.

Et ou aucuns desd. refugiez ne vouldroient se soubzmettre au traitté general qui sera faict par lesd. habitans, lesd. refugiez, en ce cas, ne se pourront aider de la presente cessation d'armes, ny ne seront comprins soubz le benefice d'icelle soit pour leurs personnes ou biens.

Les prisonniers dud. Sainct-Malo, prins devant le fort de Verdelet, au nombre de dix, Guillaume Gouverneur et Jean Jolif, prins sur mer et retenuz à Brest, seront renduz et mis en liberté.

Faict et accordé à Rennes, entre led. seigneur Maréchal et lesd. deputez, le dimanche XVIIe jour de juillet mil cinq cens quatre vingtz-quatorze.

Ainsi signez : Daumont, J. Piccot, Jean Pépin, Jean Boullain, Ceboret, secretaire du Roy et de Monseigneur le Maréchal.

Par coppie collationnée a l'original par moy soubz signé, greffier de la ville et communauté de Sainct-Malo, le quinziesme jour d'aougt mil V^c^ IIII^xx^ quatorze. Ainsi signé : Desnos greffier.

Accord faict entre les habitans de Sainct-Malo et le Marechal d'Aumont, se disant lieutenant general du Roy de Navarre en son armée de Bretaigne.

(*Copie K. 1579*).

213

Les Chartreux de Saint-Michel d'Auray à S. M. Catholique.

9 août 1594.

Illustrissimo ac invictissimo principi D. Philippo huius nominis secundo, Hispaniarum et Indiarum Regi, necnon Hugariæ, Dalmatiæ, utriusque Siciliæ, etc. Archiduci Austriæ, Duci Brabantiæ, Mediolani etc., Comiti Flandriæ, etc., ac fidei Catholicæ in regno Franciæ propugnatori domino suo observandissimo, prior et

Conventus domus Campi Sancti Michaelis ordinis Cartusiensis, non longe ab insula de Blaouët, in ducatu Britaniæ œternam a Deo gloriam et fœlicitatem.

Après un long préambule, rempli de flatteries, où ils rappellent au roi que sa munificence a relevé le couvent des Franciscains de Blavet, dont la maison et l'église avaient été depuis un certain temps, incendiées par les hérétiques, les Chartreux continuent ainsi :

Jam anni sunt, circiter ducenti, ex quo, per obitum cuiusdam ducis Joannis nomine, pro ducatu Britanniæ (qui olim regnum fuit, omni laude et splendore ornatissimum, regesque habuit non minus viginti quatuor, christianos omnes, et quorum ultimus, Salomon dictus, in numerum sanctorum relatus est) inter duos illustrissimos principes, Carolum scilicet Blesensem, regis Franciæ consobrinum, et Joannem Montisfortis, regis Angliæ generum, acriter disceptatum fuit, utroque afferente prœdictum ducatum sui esse juris. Tandem aliquando, pro tuendo suo jure, inter se convenerunt de conferendis signis, rege Franciæ auxiliares copias suppeditante prœdicto Charolo, consobrino suo, et vicissim Rege Angliæ eandem gratiam exercente erga prœnominatum Joannem generum suum. Atque ita inito inter eos cruento certamine, ut in eo occumbente Carolo Blesensi, Joannes Montisfortis victor remansit, qui pro gratiarum actione et animarum in prœlio defunctarum requie, sacellum cum quibusdam ædificiis construi jussit, eo in loco quo beati Caroli corpus exanime, (quippe quis post mortem pluribus miraculis claruit sanctorum catalogo est ascriptus), repertum fuerat ; (ibidem nunc maius ecclesiæ nostræ altare erectum est), milleque et centum librarum redditibus dotavit, collocatis illic octo canonicis cum decano. Postremus autem dux Franciscus, scilicet de Bernon, progenitor consortis olim vestræ Elizabethæ, (cui propitietur Deus), prœcipua erga ordinem nostrum, scilicet Cartusianum, devotione affectus, hoc ipsum sacellum cum œdificiis et redditibus, alibi translatis canonicis, ordini nostro cum summi pontificis privilegio donavit, promittens se facturum ut ad aliarum domorum formam redigeretur ; sed, maximo nostro incommodo, morte preventus, quod pie et religiose apud se constituerat, exsequi non potuit. Tum demum domina Anna matrimonio se jungente cum Ludovico duodecimo, ducatus Britanniæ transiit in ditionem regum Francorum. Ex quo effectum est, ut domus nostra, omni patrono orbata, longo temporis spatio inculta maneret, donec a D. rege nobis permissum fuit jurisdictionem quandam, quam ipso fundationis jure possidebamus, venditioni exponere. Atque ita ex pecuniis quas inde coadcervare potuimus, septem cellulas, sive parva domicilia, cum hortulis, ad formam nostri ordinis, construi fecimus. Sumus modo viginti sacerdotes professi nostræ domus, et conversi, duo. Vix habemus unde hac misera et calamitosa tempestate vitam nostram sustentemus, quin et in prœdam hostibus fidei ter cessimus. Et quod nostram calamitatem non mediocriter auget, in locis valde iniquis, utpote ædificiis ruinam minitantibus inter conversos et famulos domus, cum magno utriusque hominis detrimento, cogimur habitare. Quas ob causas, (Rex sere-

nissime), huius nostri seculi ornamentum et decus eximium, heroeticorum terror, ac christiani nominis propagator et firmamentum, ausi sumus, cum omni humilitate et reverentia, Vestram Maiestatem interpellare, quatenus vobis placeat sinum vestræ liberalitatis et munificentiœ aperire, quœ nos a prœdictis vindicet incommodis. Deus optimus, cui in veritate et cordis rectitudine deservitis, largas opes vobis distribuit, haud dubium quin ut et facitis. Amplior vobis supputeret (?) occasio adaugendi coronam illam immarcessibilem, quam habetis repositam in cœlis, necnon adimplendi prœcepta Salvatoris nostri in evangelio dicentis : *Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut, cum defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula* et *Quod uni ex meis fecistis, mihi fecistis.* In nostra domo, adhuc supersunt quindecim cellulæ ædificandœ, quarum constructioni, si manus adjutrices porrigere vobis placuerit, credite Cartusianæ professionis hominibus, memoriam liberalitatis vestræ erga nos nulla unquam temporis vetustas abolebit. Magnificum nomen vestrum, singulis ad minus annis, frequenti conventu summo cum honore et reverentia, (uti par est), efferemus. Vestra salus necnon illustrissimæ familiæ vestræ ac fœlicis recordationis præfatæ Elizabethæ dominæ nostræ, (cuius clarissimi progenitores fundatores nostri sunt) perpetuo nobis erit commendata. Quid plura ? præclara vestra insignia, in conspectioribus nostri monasterii locis, cum pingenda tum sculpenda curabimus, atque, si fieri potest, aliquid ad vestræ gloriæ cumulum adiicere conabimur. Nulla, (ut probe scitis), virtus est quæ plus aliquem apud Deum et homines commendat quam liberalitas. Si, (quod absit a candore nostræ professionis,) vestri erga nos beneficii immemores essemus, Deus tamen qui omnium bonorum remunerator est, hac in parte nostras vices suppleret. Quem unanimiter cum omni devotione precamur.

Rex potentissime et invictissime, ut det vobis longos annos, cum omni incolumitate, imperium firmum, domum fidelem, ac demum suæ perennis gloriæ faciat consortem.

Scriptum in domo vestra Sancti Michaelis ordinis Cartusiensis, distante ab insula de Blaouët, non amplius decem milliaribus, IX° cal. Augusti 1594.

V. R. M. observantissimi et oratores humillimi, prior et conventus prœfatœ domus.

Dominus Franciscus Fabri. prior Cartusiæ Campi.	F. Adriamus Damaie.
	F. J. Gaudin.
F. Valerius Rutz, vicarius.	F. Joannes Barbin, sacrista.
F. J. Lezneven, procurator.	F. Petrus le Maistre.
F. Laurentius Querduel.	F. Hector le Coq.
F. de Kernechriou.	F. Natalis Chazolles.
F. Joannes de la Porte.	F. Carolus Martin.
F. Guillelmus Loz, novitius.	F. M. Goullay.
F. Petrus du Tronchay.	F. Petrus Dourguy[1].

(Original K. 1584).

[1] Cette lettre fut suivie, le 24 août, d'une autre épître en français, signée des mêmes religieux, à l'Infante. Ils déclarent qu'ils sont obligés, à cause de leur pauvreté, « de refuser plusieurs gens de bien qui, de grande dévo-

214

La ville de Saint-Malo au Roi d'Espagne.

14 août 1594.

SIRE. — L'honneur, les bienfaits et les courtoisies que nous avons receues de V. C. M. nous obligent à la tenir informée de la résolution que nous avons prise et de notre estat sur les affaires de ce temps. Occasion que nous avons, ce jour depesché vers elle, François Martin Chapelle[1], l'un de nos habitans, pour l'en rendre certaine et pour la supplier, comme nous faisons en toute humilité, Sire, nous voulloir tousiours honorer de ses grâces et nous maintenir aux païs, terres et seigneuries de l'obéissance de V. M. ainsy que luy a pleu au passé; et nous demeurerons à jamais en perpetuelle obligation d'un tres humble service et à prier Dieu.

Sire, qu'il luy plaise donner à V. C. M. heureux accomplissement de son sainct désir.

A Sainct Malo ce XIIIIe jour de Aougst 1594.

Vos tres humbles et tres obeissans serviteurs. Les bourgeois et habitans de Sainct-Malo.
BERTRAND LEFER, procureur sindicq.

Par commandement de messieurs les habitans.
DESNOS, greffier.

(Original K. 1579).

215

Propositions pour les habitans de Saint-Malo, au Roi de Navarre faites par leurs députés[2].

15 août 1594.

Articles de ce que Messieurs de Saint-Malo demandent au Roy.

PREMIÈREMENT. — Que la religion catholique, apostolique et romaine sera observée et gardée en la ville, sans quil se puisse faire exercice d'autre religion en lad. ville ny trois lieues aux environs.

Que nul hereticque, soit estranger ou habitant de lad. ville, ne se pourra habituer

tion, demandent prendre l'habit en leur maison. » Ils reviennent encore sur la grande générosité du roi, « à « l'endroict d'un petit couvent de l'ordre Sainct-Françoys, situé près Blahoët..... Prié par quelques capitaines « de l'armée qui est en ce païs, il a donné bonne quantité d'or et d'argent pour aider à le bastir, ce que devoit « plustost faire quelque seigneur de ce païs, en la terre et seigneurie duquel ledict couvent avoit jadis esté « édifié par ses ancestres. » Cette libéralité était gratuite à l'égard d'étrangers. Les religieux espèrent que l'Infante voudra bien se montrer généreuse, vis-à-vis d'une maison qui a été fondée par ses ancêtres, les ducs de Bretagne. La demande des Chartreux fut appuyée auprès du roi, par une lettre de M. du Vineau. (*Ibidem*). Je doute beaucoup qu'elle ait été suivie d'effet.

[1] Voyez son mémoire au roi d'Espagne, pièce 224.

[2] Cette pièce n'est pas datée. La date ci-dessus est du classificateur des Archives Nationales.

ny faire demeure en icelle. Ayant estté recogneu, sera mis hors par lesd. habitans d'icelle.

Que tous gens d'église, tant de la ville que trois lieux aux environs, seront maintenuz en la celebration du divin service, sans qu'il leur soit faict aucun ennuy ny trouble.

Que les habitants demeurent uniz en la province aux privilèges et franchises d'icelle, sans que, pour quelques choses qui ayent passé, ils en puissent estre desuniz.

Que toutte acte d'hostilité qui se soit faicte depuis ces guerres, la mort de monsieur de Fontaine, prinse du chasteau, levée de deniers tant ordinaires qu'extraordinaires, deniers et finances de S. M. que tous autres, seront advouées de S. M., sans que recherche se puisse faire par cy après ; ains demeurent advouées par S. M. et le tout faict pour son service.

Que touttes levées de deniers sur le clos de Poullet et paroisses d'icelluy que levées d'hommes, garnisons, actes de guerre, meurtres, assacinatz, demeurent advouées de S. M. sans que, par cy après recherche s'en puisse faire.

Que touttes judications de prinses faictes de mer ou terre, rançons que touttes autres choses adiugées par le Conseil demeureront bien jugées, sans que recherche s'en puisse faire par cy après.

Que l'entreprinse de jurisdiction faicte par le corps de juger souverainement tant au crime que au civil, au conseil de Sainct-Malo, aura adveu de S. M. et tous proces criminelz ou civilz qui ont esté adjugez, auront lieu sans que par cy après les parties s'en puissent relever.

Que tous arrestz donnez en faveur de madame de Fontaine, soit à Tours, Renes ou en quelque part que se soit de la France contre les habitants de Sainct-Malo, seront cassez et adnullez, sans que par cy apres aucune recherche s'en puisse faire d'aucune chose, en vertu d'iceulx ny autrement.

Que le gouvernement de lad. ville et chasteau demeurera entre les mains des habitans pour le temps de dix ans, et pour l'entretenement et garde du chasteau, S. M. permette la levée de deniers sur les habitans, octroyée, dès le vivant de Monsieur de Fontaine.

Que S. M. nous octroye un prieur et des consulz à l'instinct (*sic*) et forme des autres villes de la France. Que les juges de la jurisdiction de ladicte ville de Sainct Malo puissent cognoistre de tous faictz royaux[1], sans qu'il soit de besoing aux habitans aller ailleurs rechercher leur justice.

C'est la coppie des articles que les habitans de Sainct Malo ont envoyées pour faire leur capitulation avec le Roy de Navarre, par leurs quatre deputez qui y sont allez.

(Copie K. 1579.)

[1] Cet article fut octroyé aux Malouins par lettres spéciales du 22 octobre 1594. *(Dom Mor. III col. 1616)*. Pour les autres demandes, voyez l'édit de réduction, en date du même mois. *(Ibid. col. 1605)*.

216

Compte de Mendo de Ledesma[1], *du 11 avril au 18 août 1594.*

(Original. K. 1591.)

217

Don Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 18 août 1594.

Sommaire de la chancellerie. — Les affaires par ici sont en grand péril, faute de subsides. On n'a d'autre remède que de recourir à la force, parce que l'on sait que le duc de Mercœur est résolu à traiter avec l'ennemi. — On joint à cet envoi la copie d'une lettre du Légat pour le duc.

(Déchiffrement K. 1591).

218

Avis et instruction de ce que Juan Reyero de Peñaroyas aura à faire, lorsque Dieu l'aura conduit à bon port, en la cour de S. M.

Extraits. — Dire le bon zèle de la duchesse de Mercœur et les nombreux services qu'elle rend, ce qui justifierait un présent de Madame l'Infante, qui pourrait lui envoyer quelques joyaux.

Dire le zèle que M. de Goulaine a toujours montré et qu'il montre encore au service de S. M. et l'importance qu'il y auroit à se l'attacher, parce que c'est un gentilhomme qui a douze mille ducats de rente, et qu'il a un frère, qui en a huit mille. Il est de plus très bien allié et a un grand crédit en Basse-Bretagne[2].

(Minute esp. sans date, K. 1591).

[1] Ce compte de 3.644 écus ne contient aucune gratification politique. J'y ai seulement relevé ce détail, que, le 17 juillet précédent, le duc de Mercœur était à Ancenis, où la reine Louise, sa sœur, venait d'arriver pour les conférences. Un exprès, qui lui fut envoyé dans cette ville par Mendo de Ledesma, reçut deux écus. Ce compte fut porté au roi par Juan Reyero de Peñaroyas. Le compte suivant est du 30 novembre 1594.

[2] Je ne publie que ces deux extraits, qui m'ont paru intéressants ; mais la lettre précédente qui fut portée par Peñaroyas et le texte de ses instructions prouvent bien quel était le but principal de son voyage en Espagne : faire connaitre au roi la grande détresse, à laquelle le manque de ressources avait réduit les Espagnols. Il avait en effet mission de réclamer de l'argent à Philippe II et de lui faire comprendre que c'était une lourde faute de laisser ainsi ses soldats sans secours. Mendo de Ledesma va jusqu'à dire, qu'il souffre tant de ces retards, qu'un jour lui paraît aussi long qu'une année : « *Un dia es un ano* ». Lorsque son émissaire s'embarquait le 19 août, à la Fosse de Nantes, il ignorait sans doute que les galères de S. M. avaient débarqué un subside à Blavet, quatre jours auparavant.

219

Gaspar Ruiz de Pereda au Roi.

Des côtes de Bretagne, 22 août 1594.

Cette lettre commence ainsi :

Le jour de la Notre-Dame d'août, ces galères arrivèrent en vue de cette côte et, à la nuit, elles entraient au port de Blavet, où elles débarquèrent l'argent qu'elles portaient, etc.

(Original K. 1591.)

220

Mémoire de ce que M. de Goulaine propose pour le service de S. M.[1]

Nantes, 3 septembre 1594.

Analyse. — Voici ce que propose M. de Goulaine, si S. M. veut se servir de lui et si elle s'y résout promptement, en lui donnant l'assurance qu'elle ne le laissera pas dans l'embarras, quand il se sera engagé dans cette affaire.

Premièrement, si on lui en donne les moyens, il réunira un régiment de douze cents hommes de pied français, pour servir avec les forces de S. M.

De même, il a une compagnie d'hommes d'armes ; son frère, M. du Faouët en a une autre ; son neveu, M. de Curnere[2] en a une autre. Ils mettront ces trois compagnies au service de S. M., si S. M. consent à les entretenir, comme le régiment d'hommes de pied. Cela fera 200 cuirasses.

Il prend le même engagement pour deux autres compagnies de chevau-légers et beaucoup d'autres gentilshommes, que son exemple entraînera au service de S. M. ; et il saura bien les y amener.

Seulement, comme M. de Goulaine, son frère et son neveu, ont leurs biens dans cette province, et qu'en se déclarant pour le serviee de S. M., ils s'exposent à les perdre, S. M. fera à chacun d'eux la pension qui lui paraîtra convenable, suivant son rang et l'importance de ce qu'il perdra.

Comme M. de Goulaine est un homme de qualité et des premiers de la province, au su de tout le monde, il demande à S. M. qu'il lui plaise de l'honorer d'un titre quelconque en son armée, mais qui, bien entendu, ne lui donnera autorité que sur les

[1] Ce mémoire fut envoyé au roi par Mendo de Ledesma, qui l'annonce en ces termes, dans une lettre du 6 septembre 1594 : « M. de Goulaine m'a donné ce mémoire de ce qu'il propose de faire, ainsi que son frère et son « neveu, et M. de Rosampoul, gouverneur de Morlaix, qui prendra le même engagement. » (*Ibidem*). Cette pièce est difficile à lire ; c'est pourquoi je n'ai pas osé écrire le mot traduction, bien que cette analyse suive le texte d'aussi près que possible.

[2] Ce nom de *Carnere*, qui est écrit très lisiblement, ferait *Cournere* en français, comme *Galene* fait *Goulaine*. Il est bien probable que ce nom a été estropié par le traducteur de la chancellerie espagnole.

troupes françaises, que son industrie et son adresse auront recrutées pour le service de S. M. . . . . .

Le duc de Mercœur lui a donné le gouvernement de Quimpercorentin ; mais il n'a pu en prendre possession jusqu'à présent[1]. . . . . .

il demande que don Juan de l'Aguila lui prête assistance pour atteindre ce but..... et il tiendra cette ville pour S. M. en la forme qu'elle voudra et d'autres villes du parti du même duc, quand elles se livreront.

Les choses étant convenues en cette forme ou en celle qui conviendra, il donnera toute la sécurité que S. M. voudra de lui, ainsi que des personnes, dont il a parlé ci-dessus.

Comme il y a trois ans que don Mendo le tient en suspens avec des paroles, M. de Goulaine désire savoir tout de suite si S. M. conclut à lui donner les moyens d'agir ou à le libérer de son engagement, afin qu'il puisse poursuivre son avantage au mieux de ses intérêts ; car il voit bien que le dit don Mendo laisse de plus en plus traîner les choses en longueur.

A Nantes, 3 septembre 1594.

(*K. 1591*[2]).

221

Le Protonotaire du Vineau au Roi d'Espagne[3].

1594.

Sacrée Majesté. — Comme les affaires du sainct party de l'Unyon, a veue d'œil, se vont ruynant en France, par ie ne scay quel malheur, duquel se resentant la Bretaigne, Monseigneur le Duc de Mercœur m'a faict, depuis la trahison de Paris, plusieurs depesches, trois entre les autres qui sont de consequence, me recommandant d'en faire promptement entendre le merite à V. M. Mais, à raison de son indisposition, on m'a tousiours dict qu'il ny avoit moyen de luy faire demander l'audience. Mais voyant qu'en ce pendant le mal commancé se va augmentant, avec grande promptitude, j'ay mis la main à la pleume pour faire entendre à V. M., par escrit, (à present qu'elle se porte mieulx, dont je loue Dieu et le supplye l'y vouloir continuer longuement,) ce que consiste soubz le commandement que j'ay de mondit seigneur et qui importe fort au bien, soulagement et advancement des affaires non seullement des catholicques dudit pays, mais aussi de V. M. tres chrestienne. La quelle je suplye, en toutte humilité, vouloir prendre le loisir et la peinne

[1] Voyez le chanoine Moreau, p. 161 de l'*Histoire des Guerres de la Ligue*, édition de 1836.

[2] Il est à penser que ce mémoire fut composé en français et que la pièce ci-dessus est une traduction de la chancellerie espagnole ; cependant aucune mention ne l'indique.

[3] Cette lettre, qui n'est pas datée, doit être de la fin de septembre 1594. Elle a pour but de présenter au roi le mémoire suivant, où j'explique, dans une note, pour quelles raisons je ne dois pas me préoccuper de placer ces deux pièces à leur ordre rigoureusement chronologique.

de se faire lire les memoires cy inclus, avec la coppie de la lettre que iay ceiourdhuy[1] receue de mondit seigneur, de laquelle j'ay communiqué l'original à Don Jouan de Ydiaquez. Par iceulx memoires et lettre, V. M. cognoistra, à la pure verité, comme les choses se retrouvent disposées en icelle Province. La suppliant aussi tres humblement, au nom de Dieu, vouloir par sa grande prudence, y apporter le prompt remede qu'elle jugera expédient. Et parce que V. M., par cidevant, m'a renvoyé audit Don Jouan de Ydiaques, pour conferer et aviser aux affaires, je la supplie tres humblement de luy commander d'y entendre plus que jamais et y apporter la dilligence requise. Sans laquelle, ne fault doubter que le tout se perdera bien tost, au grand preiudice de la Religion, des catolicques et des affaires de V. M., à laquelle je prie Dieu vouloir continuer ses sainctes benedictions pour longues années.

De V. M. le tres humble, tres fidelle et tres obeissant serviteur.

Le Pro^re Du Vineau.

Scellé d'un chevron et trois étoiles ? surmontés du chapeau de prélat.

(Autographe, K. 1584).

222

LE PROTONOTAIRE DU VINEAU AU ROI D'ESPAGNE

Mémoire de la part du duc de Mercœur[2]

1594.

SIRE. — Avecques les precedentz pacquetz du moys de juilet dernier[3], que Monseigneur le Duc de Mercœur m'envoya pour presenter à V. M. je receu commandement de luy faire entendre verbalement plusieurs autres choses non contenues dans les lettres, lesquelles, à raison de l'indisposition de V. M. et quil ny avoit moyen de luy faire demander l'audience, je mis en main de Dom Jouan de Ydiaguez, pour les luy faire veoir, à la première occasion qui s'en offriroit commode. Et estoit le commandement de mondit seigneur de faire entendre à V. M.

Que conformement à sa volonté, il estoit resolu de ne faire aucune trefve avec l'ennemy. N'ayant accepté la generalle et derniere qu'a son tres grand regret. Au contraire qu'il desiroit et estoit prest recommancer à faire la guerre. Mais auparavant, (s'il plaisoit à V. M.,) il estoit requis de pourveoir à deux choses entre les autres.

POUR LA PREMIÈRE. Mond. seigneur supplioit tres humblement V. M. de le vouloir

[1] C'est la lettre du 9 septembre, que l'on trouvera plus loin.

[2] Ce mémoire dut être remis au roi, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1594 ; mais je l'ai placé avant la lettre du 9 septembre, parce qu'il était préparé, non seulement avant que cette lettre fût arrivée, mais même avant qu'elle fût écrite. On verra, en effet, que ce travail fut composé pour obéir à des instructions du mois de juillet et du mois d'août.

[3] Cet envoi n'a pas été conservé ; je n'en ai pas trouvé trace aux Archives Nationales.

secourir de quelques deniers, pour les distribuer promptement aux seigneurs et gentilzhommes qui l'ont parcidevent assisté. Lesquelz ne se veullent maintenant resoudre à la continuation de la guerre, sans veoir quel appointement mond. seigneur leur donnera. Disans a ce estre forcez et contraintz pour estre reduiz en grande necessite, par les tres grandes despances et debtes quilz ont faittes, en cette presente guerre. N'estant en la puissance de mondit seigneur de leur donner led. appointement, tels quilz le desirent aveoir, et comme leur est convenable, sans l'ayde de V. M. Ne pouvoir non plus mond. seigneur, sans l'assistence desdicts seigneurs, mettre à la campagne plus de quatre ou cinq cens chevaulx, tant les choses sont alterees, depuis la trahison et surprinse de Paris, avec la reddition de plusieurs autres puissantes villes du Royaume, comme V. M. en peult avoir esté par autre voye suffisamment informée.

La seconde. — Quil pleut à V. M. suspendre, (pour un temps, ses pretensions et faire commandement à Don Jouan de Laquila et autres qu'ell'a en Bretaigne de n'en faire si evidente demonstration, comme au passé ilz ont faict mal à propos, et prématurement font ancores. Parce que ceulx du pays n'estoient et ne sont encore maintenant disposez pour en ouyr parler, et aussi que le temps n'est propre pour faire telles ouvertures, comme V. M. le peult beaucoup mieulx juger.

Qu'il estoit aussi necessaire que le plaisir de V. M. fust de faire expres commandement aud. de Laquila de changer ses estranges façons de faire et de payer ses soldatz mieux que le temps passé ; affin de faire cesser les murmures et malveillances qui procèdent des grandz excés et ravages, lesquelz il laisse exercer d'heure en autre, sur le pauvre peuple tant affligé et ruyné qu'il n'en peult plus. Lequel reiglement cessant, mond. seigneur asseuroit V. M. que ledit de Laquila ruyneroit bien tost les affaires des catholicques et tout à un coup celles de V. M., aussi bien que celles de mond. seigneur.

Lequel semblablement me commandoit de representer en cet endroit à V. M. qu'à faute qu'iceluy Don Jouan n'a voulu assister un bon nombre de nobles et autres bons catholicques de la Basse-Bretaigne, à prendre certaines petittes bicocques tenues par les ennemys, ès environ de la ville de Morelays, (au moyen desquelles elle est fort travaillée et incommodée), comme mondit seigneur, soubz l'authorité de V. M. le luy avoit commandé et l'en avoit prié, à l'instance desditz catholicques, affin aussi de redonner chaler aux affaires, pendant que lennemy estoit empesché au pays d'amont, et que mondit seigneur, sans aucune intermission, s'occupoit de donner ordre à la conservation des villes catholicques, de leurs capitaines et habitans d'icelles en la sainte Union. L'on fut contraint de lever le siège de devant l'une desdittes bicocques, d'autant que ledit de Laquila, qui s'y estoit rendu quelques jours auparavant, se retira à l'instant qu'on estoit prest de l'emporter, laissant le reste au danger d'une totalle ruyne, si Dieu n'y eust donné son ayde, de quoy s'est ensuivy un merveilleux dégoust et fort grand scandalle. Du depuis iceluy de Laquila, taschant de

s'en decoulper, mist en avant que mond. seigneur l'avoit engagé audit siège, expressement pour le livrer entre les mains des Anglois (publiant qu'il avoit intelligence avecques eulx,) et pour luy faire perdre son nouveau fort, auquel il se retira, faisant ce tort à la nation espagnolle de publier que quatre ou cinq mil Espagnolz, si bons soldatz, eussent peur d'environ neuf cens Anglois qu'estoient bien loing d'eux. Ne faisant iceluy de Laquila que ce que bon luy semble, et sans se soucier d'aucun commandement ; de sorte, que par tous ses comportemens, au tres grand regret de mondit seigneur, il s'est rendu odieux à tout le monde et insupportable, scandalisant de luy tous ceulx du saint party et specialement les nobles du pays. Qui est l'un des plus grandz desplaisirs que reçoyve mondit seigneur, pour estre un faict d'une tres pernitieuse consequence et par lequel il cognoist que, de jour en jour, ledict de Laquila va acheminant les plus fermes et constans en un malheureux desespoir, qui sera cause de la ruyne totalle, laquelle sans doubte seroit desia arivée, n'eust esté le grand soing et peinne qu'a prins mondit seigneur pour l'empescher. En quoy supplioit tres humblement V. M. de croire qu'iceluy de Laquila n'avance pas moins les affaires du Roy de Navarre que s'il estoit à ses gages ; partant, qu'il eust pleu a V. M. d'y donner, le plus promptement que faire se pouroit, le remede que sa vertu et prudence royalle eust congneu estre plus espedient. A faulte duquel remede, ou tirant en la longueur accoustumée, mondit seigneur supplioit V. M. de permettre luy dire qu'il estoit impossible de faire pour l'advenir aucune chose de valleur et de laquelle le sainct party ny la Province eussent peu demeurer soulagez ne fortiffiez ; n'aussi V. M. peu recevoir la satisfaction et contantement que son zele tres catholique a tousiours desiré pour le service de Dieu et l'utilité publicque.

Il supplioit aussi tres humblement V. M. de mettre en consideration le tort que ledit de Laquila luy a faict, le taxant, (par ce qu'est dict cy dessus,) en son honneur, sa reputation, sa fidelité et la sincere affection qu'à la cognoissance d'un chacun, il a tousiours apportée au service de Dieu, de son Eglise catholicque et particulierement à celuy de V. M. Laquelle mondit seigneur, (pour conclusion) supplioit très humblement vouloir considerer le peu ou point de moyen qui restoit de se pouvoir joinctement, comme au passé, mettre à la campagne avec ledit de Laquila, ny de faire, cy apres, aucun bon exploict contre les ennemys, sil n'y eust esté autrement et promptement remedié.

Attandu qu'iceluy de Laquila, sans raison ny aucun subiect qui luy ayt esté donné, ains de gayeté de cueur, a engendré et faict naistre un scandal de si grande deffiance entre les ungs et les autres, lequel maintenant est divulgué par tout, dont les ennemys se sont fort résiouys et s'en rendent plus courageux et hardiz a entreprendre quilz ne faisoient auparavant, ainsi que l'expérience le faict desia cognoistre.

Depuis peu de jours, Sire, j'ay reçeu autre despeche et nouveau commandement de mond. seigneur, par ses lettres du dix-septiesme d'aoust dernier, de faire entendre à V. M. que don Mendo et led. de Laquila ny autre de la part de V. M. ne luy ont

parlé ne faict parler d'aucun esclarcissement de sa volonté, ainsi qu'elle luy avoit faict cet honneur de luy mander quils feroient.

Sur ce que V. M., par ses dernières responses aux memoires que ie luy presenté de la part de mond. seigneur, disoit avoir faict scavoir aud. de Laquila la façon dont elle vouloit que desormais il se gouvernast avec mond. seigneur, au moyen de quoy, il pouvoit croire qu'iceluy de Laquila se comporteroit, en luy donnant toutte satisfaction avec une bonne correspondance, mond. seigneur faict entendre à V. M., tant s'en fault que cela ait lieu, quil a continué à pis-faire qu'auparavant, dont il reçoit un tres grand desplaisir, non pour son interest particulier, mais pour ce quil cause et advance la ruyne de touttes les affaires.

Pour le regard du nouveau fort, mond. seigneur s'est employé à son pouvoir, affin de le faire trouver bon à la noblesse, pour les mesmes raisons qu'il a pleu à luy faire entendre par sa derniere depesche, jaçoit que cela leur tienne fort au cueur, pour n'avoir ledit de Laquila observé les formes raisonnables ne prins esgard au temps qui couroit, lors qu'il fut commancé.

Quand au payement des soldatz espagnolz, qu'ancor que mond. seigneur ait entendu que V. M. ait faict envoyer argent pour ce faire, neantmoins n'ont rien touché, que si peu qu'ilz n'en sauroient vivre et le plus souvent n'ont rien du tout. Ce que les contraint de continuer à faire mal, commettant des desordres estranges, et pour cette raison ne se font pas seulement hayir et malvouloir de tout le peuple en general, mais aussi (au desplaisir de monseigneur), le nom de la nation espagnolle.

Ces deffaulx sont les principalles causes, avec l'intimidation et crainte, qui se va de jour en jour augmentant au cueur des ungs et des autres, pour veoir lennemy faire de si grandz progres et tant subitz, qu'ilz ne parlent parentr'eux que de la paix, ne desirent que cette mauditte paix avec l'hereticque et ne cerchent plus autre chose.

Considerant mondit seigneur que touttes resolutions se trainnoient par decza en une longueur estrange et tres dangereuse, que, quelque instance qu'il ait faitte, n'a peu estre informé de la volonté de V. M., par ainsi quil n'avoit rien d'asseuré, d'une ny autre part, aiant affaire d'un costé aux hereticques, ses ennemys mortels, et de l'autre, voyant que, contre les promesses et droittes intensions de V. M. (comme mondit seigneur le croit ainsi), don Jouan de Laquila, par tous ses comportemens, n'a cessé de mespriser son auctorité et n'a jusqu'à présent fait autre demonstration que de l'en vouloir suplanter et despouiller, (s'il avoit peu), ne faisant au demeurant, touttes choses qu'à sa teste et particuliere volonté, que, pour ces raisons et plusieurs autres, il ne se presentoit autre seureté pour luy, fors d'avoir recours à la benevolence de tous ceulx du pays catolique. Pour doncques les mieulx gratifier et mesmes les conserver en leur devoir, mond. seigneur assigna la tenue des Estatz generaulx de la Province et là remist entre leurs mains tous ses establissemens et ce qui estoit de son auctorité, en laquelle touteffoiz ilz l'ont voulu conserver et maintenir.

Lesquelz des Estaz, mettans de leur part en consideration les inconveniens qui sont

survenuz à tout le reste de la France et que par les choses qui sont passées, ces jours derniers en Picardie, davantage que l'armée que conduisoit le Conte Charles[1] (laquelle estoit l'esperance des pauvres catholicques, comme sur la dernière table, après le naufrage de Paris et des autres villes) s'est presque aussi tost qu'elle avoit prins sa naissance, divisée, rompue et dissipée, tellement qu'il semble ne leur rester tant soit peu de moyen d'aucun soulagement par ce costé là, mesme celle qui devoit paroistre vers Lyon, ne s'avance point et qui plus est, l'on a advis certain qu'on est après pour jetter en la Bretaigne une fort grande quantité d'hommes, pour les faire ranger par la force à ce que mondit seigneur et quelque nombre de gens de bien, qui l'assistent ancores au faict des armes, n'ont aucune envye de faire et font ancor moings de demonstration d'y vouloir encliner par la volonté, importunent sans cesse mond. seigneur de vouloir entendre à une tresve ou à la paix, affin d'empescher à tout le moins que les trouppes desdictz ennemys n'entrent en la province.

Mais mond. seigneur, constant par la grace de Dieu en son bon zèle et en l'affection fidelle quil porte à V. M. C. (attandant tousiours sçavoir sa déterminée volonté, avec son commandement en ces affaires cy), s'est estudié, par tous moyens et divers artifices, de les contenir, non sans une tres grande peine, mesmes de se servir du prétexte de la Rayne et de son arrivée à Ancenys, en les repaissant de bonnes esperances. Ainsi les a retenuz jusqu'à present de ne passer plus outre, sur cela V. M. peult juger qu'il est temps d'user de dilligence ou jamais plus; car un peuple inconstant et impatient ne se peult pas retenir si longuement, sans y applicquer le remede qui y est necessaire.

Mondit seigneur donne aussi advis que la plus grande partye desdittes forces apartiennent à la Rayne d'Angleterre et sont en sa disposition, parce qu'elle les tire, tant de son isle que de Hollande et Zelande et de François qu'elle a nommez à son confrere de pretendue et fauce religion, pour chefz et conducteurs tous huguenotz comme elle; estant determinée, (ainsi qu'on a de bons avertissemens) d'employer tous ses moyens pour empescher l'establissement du pouvoir de V. M. es fortz de Blavet, de Roscouet[2] et autres havres de la coste de Bretaigne, pour n'en estre si avoisinée, prévoyant que seroit son entière ruyne.

V. M. mettera, si luy plaist, en consideration que les moyens et l'appuy que souloit avoir mondit seigneur dans la province, pour le soutenir en son entiere deliberation, luy manque à present, tant à raison des choses prédittes que pour n'avoir argent de quoy satisfaire a l'estat tel que le veullent avoir les seigneurs et gentilzhommes ny aux demandes des capitaines qui l'ont jusqu'à present assisté.

Cest pourquoy mond. seigneur supplie tres humblement V. M. C. d'user en cet

[1] Le comte Charles de Mansfeld, dont l'armée, entrée en France au mois de mars, avait d'abord pris la Capelle, mais avait, peu après, subi deux défaites, les 17 et 18 juin, en cherchant à introduire du secours dans la ville de Laon, qui était assiégée par le maréchal de Biron.

[2] Roscanvel ou Crozon.

endroit, (qui est l'extremité) de sa vertu, longue prevoiance, sain jugement et très grande prudence.

Que s'elle trouve estre expedient et bon de continuer la guerre, mondict seigneur desireroit y proceder comme il apartient et ne perdre les bonnes occasions, ainsi qu'on a faict un long temps par le seul deffault dudit de Laquila, et, pour ce faire, supplieroit tres humblement V. M. de luy octroyer quatre choses, sans lesquelles seroit en vain l'entreprendre, sinon pour tumber en une evidente confusion et en une totalle ruyne des affaires de la religion et de V. M.

La première. De luy donner la disposition et commandement sur ses forces d'espagnolz, comme il la sur les François, affin de ne rentrer ès inconveniens et difficultées passées.

La seconde. De le vouloir secourir de deniers, affin d'appointer promptement, obliger et retenir les gentilzhommes, seigneurs et capitaines qui sont necessaires pour le service du party et de V. M.

La troisiesme. De donner ordre que les soldatz soient payez, comme il est requis et non pas defraudez, ainsi qu'au passé : jaçoit que V.M.ait faict delivrer largent.

La quatriesme. Que lors quil se presentera occasion d'avertir V. M. et de recercher sa resolution, volonté et provision sur les suiectz qui pourront survenir, la diligence des depesches y soit apportée et non la tres grande longueur, laquelle, (comme l'experience la faict cognoistre au detriment du public,) a causé la plus grande part des inconveniens et ruynes qui sen sont ensuivies. Ce faisant, mond. seigneur promet à V. M. de la servir en cette guerre, en bonne diligence et entiere fidelité ; luy mettant pour gage et asseurance de cette verité ce quil a de plus precieux, qui est sa foy, son honneur et sa vye, et du tout luy rendera bon et fidelle compte.

Si aussi V. M. cognoist n'estre expedient d'oposer desormais ses forces et armées au pays d'amont, pour empescher lennemy, (ce qui est necessaire, affin de n'avoir tout à un coup sur les braz toutte sa puissance et de Langlois,) qui serait trop pour subsister, et que V. M. ne vueille pas davantage entretenir son armée en lad. province, mondit seigneur me charge tres expressement de supplier tres humblement de sa part V. M. l'honorer tant que de luy faire entendre, (par moy auquel il a donné ce commandement ou autrement, comme elle aura plus agreable,) ce qu'elle veult qu'il face et s'elle trouvera bon qu'on entre en quelque advantageux traitté pour la conservation de la religion et des catholicques, auparavant que d'estre davantage affoibliz et reduitz au danger de ny pouvoir parvenir cy apres ou d'estre contraints de recevoir telle composition que l'ennemy la voudra bailler. Ne voulant céler à V. M. de laquelle seulle, apres Dieu, elle espere son secours,) que la plus grande craincte qu'ait auiourd'huy mond. seigneur est d'estre abandonné de la plus grande partie de ceulx qui l'assistent, (tant le mal prend d'accroissement,) silz ne sont obligez et retenuz par quelque gratification.

Protestant neantmoins mondit seigneur à V. M. qu'aucune adversité ne le poura

jamais demouvoir, que, comme le passé, il a esté son tres humble, tres obeissant et fidelle serviteur, il l'est et y continuera toutte sa vye, ainsi qu'il recognoist y estre à tout jamais obligé.

DU VINEAU.

(Autographe. K. 1584).

223

Le duc de Mercœur à M. du Vineau.

Nantes, 9 septembre 1594.

COPPIE DE LETTRE DE MONSEIGNEUR LE DUC DE MERCŒUR, ESCRITE A NANTES LE 9e DE SEPTEMBRE 1594.

Se présentent cette occasion, je nay voulu la lai sser passer, sans vous faire ce mot, pour vous avertir comme les affaires de deça se passent. Par ma dernière, je vous disois que tous ceulx de ce pays, sans considerer les inconveniens qui leur peuvent survenir se iettent à vouloir entrer en quelque traitté avec le Roy de Navarre, et voiant que je reiette cela, tantost par un artifice, tantost par l'autre, il y en a qui n'ont eu la patience d'attandre. Comme Lezonnet, avec sa place, ceux de Morelays aussi ont mis le Marchal d'Aumont dans leur ville, avec toute son armée. Le chasteau tient pour nous, et se deffendent fort bravement et y a assez d'hommes dedans[1] pour se pouvoir deffendre ; et moy, ie partz en ce point pour l'aller secourir. J'ay mandé au seigneur don Jouan de s'avancer devers Carhais, ou ie l'isré joindre avec toutte la cavallerie[2] que ie peulz assembler promptement. Et espere que Dieu me fera la grace que les ennemys ne feront pas grand proffit de cette prinse là. Je ne sçay pas si, dans quelque temps jauré la liberté que iay a present de sortir en campagne ; car beaucoup de forces sont destinées pour cette province, soubz la charge de Monsieur de Montpensier et du sieur de Saint-Luc. J'esperois evitter cet orage là par le traitté de quelque trève, comme ien ay parlé icy au seigneur don Mendo et à don Gaspar, qui m'est venu trouver de la part du seigneur don Jouan de Laquila ; et les raisons que je leur ay dittes sont si preignantes quilz ne se peuvent opposer à cette negociation là et monstrent d'y vouloir consentir. Mais le faict de Morelays m'en faict sortir et ne pense que d'aller secourir ledict chasteau ; et s'ilz ne me recerchent de laditte tresve, je n'en feré plus aucune recerche ; et m'en recerchant je ne la concluré que ce ne soit à l'avantage des Espagnolz. Sur l'avertissement que iay que quattre ou cinq autres places veullent faire le mesme que Concarneaux[3], et n'attendent que l'entrée des forces de ceux du party contraire pour se déclarer, jay affaire que

[1] 400 soldatz. (*Note de la copie*).
[2] 7 à 800 chevaulx. (*Id.*)
[3] Cest un port de mer. (*Id.*).

me conseilliez en ce changement, qui se faict en cette province, car je desire me conserver ès bonnes graces de S. M. C., et ne puis evitter la violence que me font tous ceulx du pays, pour entrer en traitté. Vous m'aviserez donc souvent comme l'on prend les affaires d'icy, au lieu ou vous estez, et asseurerez tousiours S. M. de ma fidelité et aussi Mrs ses ministres que je viveré tousiours en homme de bien ; mais il est plus que necessaire d'apporter de la dilligence aux affaires plus qu'au passé. Je me remetz à vous escrire plus au long, mais que j'aye achevé mon voaige, et vous recommande les affaires de ce present porteur que je cognois pour homme de bien.

(Copie de M. du Vineau, K. 1584).

224

Mémoire de François-Martin Chapelle[1], député par la ville de Saint-Malo au roi d'Espagne.

L'Escurial, 12 septembre 1594.

C'est le mémoire que François-Martin Chapelle, député des habitans de la ville de Sainct Malo vers V. M. C., adresse, pour luy faire antandre les causes, pour lesquelles lesd. habitans se sont resoluz de chercher une treffve[2] vers le Roy, attandans estre informez de lestat des affaires de la France.

Premièrement. V. M. sera informée que la ville de Sainct-Malo est située en mer, ne vivans les habitans d'icelle, pour la pluspart, que de leur traficq et commerce, qu'ils exercent aulx païs estrangers.

Que a presant ilz nont aulcun accès, pour leur navigation, en aulcun port de la France, estans tous tenuz et procedez par les serviteurs et subjectz du Roy, tellement quilz nont aucune retraicte ni seur acces par mer en aulcun androict du royaume de France, ny mesmes en Angleterre, Flandres, ny au pais des confederez et aliez du Roy.

Que Monseigneur de Mayenne, duquel lesd. habitans ont pris lauthorité[3], ne leur a donné, dampuis dix mois, aulcun advertissement de ce quilz doibvent faire au maintien, repos et conservation de la ville.

[1] La lettre qui annonce son départ est du 14 août ; le 11 janvier 1595, François-Martin Chapelle était encore en cour d'Espagne, attendant une réponse.

[2] Voyez la pièce 212.

[3] Entre autres manifestations de cette protection, réclamée du duc de Mayenne, par les habitants de Saint-Malo, je signalerai, au carton *K. 1578*, une lettre écrite par ce prince au roi d'Espagne, le 27 août 1592, pour demander justice en faveur de deux marchands de cette ville, Jehan Boullain et Julien Pepin, dont les navires, le *Sainct-Jehan* et le *Florissant*, avaient été saisis, aux Iles Canaries, par les gouverneurs Louis de la Couesva et Benavides, et étaient retenus, depuis un an et demi. Voir, au sujet de la même affaire, un certificat sur parchemin des doyens et chanoines de Saint-Malo, daté du 4 septembre 1592, pour assurer que les deux marchands sont « naturels bourgeois et habitans de la dicte ville, des plus anciennes familles, bons et fidelles catholicques, et affectionnez au sainct party de l'Union; » et une lettre écrite, le jour suivant à Philippe II, par les habitants de Saint-Malo, pour obtenir la réparation qui ne leur avait été pas accordée, malgré l'envoi en cour d'Espagne, d'un député spécial, le sr de la Brientaye. (*Ibidem*).

Lesd. habitans sont, journellement et jusques a leurs portes, oppressez par les garnisons, tant dun party que daultre, nayant pour ayde aulcun quy les puisse secourir ny ampescher destre mal trayctez, a touttes occazions, par les gans de guerre de lun et l'aultre party, tant par mer que par terre, occasion que lesd. habitans ne peuvent sortir hors leur ville qu'au hasart de leurs vies et moiens.

Les fermes, heritaiges, rantes et revenuz desd. habitans sont saisiz et mis à ferme par les gans du Roy, ne pouvant jouyr de chosse quy soict au dehors de leur ville, leur terrytoyre estant, chacun jour, ravagé et pillé par les gans de guerre, sans quilz y puissent remedier.

Occazion que lesd. habitans, ayans lhonneur de Dieu et la manutantion de la religion catholicque, apostolicque et rommaine davent les yeux, et nayans rien regardé que lestat du royaume et lavencement de lunion des catholicques, sont resoluz de poursuivre vers le Roy une treffve, durant et pendant laquelle ilz puissent sçavoir et aprandre lestat des affaires du royaume de France, pour, suivant ce quilz en aprandront, se resoudre et juger ce quy leur sera le plus requis, necessaire et advantaigeulx, tant pour lasseurance de leur religion qne pour le bien, repos et conservation de leur ville et habitans d'icelle.

Et, pour cest effect, lesd. habitans ont resolu de nommer et de deputer personnes dantreux, pour aller treuver le Roy, affin d'obtenir une treffve[1] la plus advantageusse et avec le plus daseurance que faire se pourront.

Occasion pourquoy lesd. habitans mont deputé vers V. M., affin de la supplier tres humblement voulloir prandre en bonne part leur resolution et croire que leur intention est demeurer à jamais fermes en la religion catholicque, apostolicque et rommaine, sans souffrir ni permettre qu'en leur ville, il se puisse faire aulcun aultre exercice de religion que de la catholicque, apostolicque et romaine ny que les hereticques y ayent aulcun acces pour y habituer.

En consequance de quoy lesd. habitans supplient tres humblement V. M. les voulloir tousiours honnorer de son amytyé, comme au passé, leurs continuant son affection et bonne volonté, au moien de laquelle ils puissent, en toute asseurance, traicter et negotier aulx païs, terres et seigneuries de son obeissance, ainsi quilz ont accoustumé de faire, avec promesse que lesd. habitans font à V. M. de demeurer a jamais ses tres humbles et obeissans serviteurs.

Faict a Lescurial, le douziesme jour de septembre mil cinq cent quatre-vingt-quatorze.

FRANÇOIS-MARTIN CHAPELLE,
député des habitans de Saint-Malo.

(Original ou autographe. K. 1579).

[1] Il est inutile de faire remarquer que cette affirmation n'était pas sincère. La trêve était signée, depuis le 14 août. L'envoi des députés de Saint-Malo à Henri IV avait la soumission pour but et devait aboutir à l'édit de réduction qui fut accordé le 4 octobre. Les Malouins étaient des gens habiles ; et, tout en poursuivant leur réconciliation avec le roi de France, ils ne voulaient pas perdre, en vue de leur commerce, les bonnes grâces du roi d'Espagne.

225

Copie de lettres[1] *que le duc de Mercœur a écrites à don Juan de l'Aguila.*

SOMMAIRE DE LA CHANCELLERIE. — Ce sont deux copies de lettres du duc pour don Juan de l'Aguila et ses capitaines, dans lesquelles il leur demande avec instance de se joindre à lui, pour produire quelque effet au bénéfice de la cause. Il ajoute que si, comme il l'a entendu dire, il y a ordre de S. M. pour qu'ils ne le fassent pas, il dégage sa responsabilité, au sujet des inconvénients qui en pourront survenir ; et il s'étend longuement et insiste beaucoup sur ce dernier point.

(Copie esp. K. 1596).

226

Résumé de ce que l'évêque de Vannes a dit à don Juan de l'Aguila de la part du duc de Mercœur.

SOMMAIRE DE LA CHANCELLERIE. — L'évêque rapporte qu'il a vu don Juan de l'Aguila et reproduit les nombreuses raisons qu'il lui a fait valoir, pour le persuader de se joindre au duc de Mercœur. Il reproduit également celles que don Juan lui a données en réponse pour n'en rien faire,[2] se rejetant sur son manque d'argent et mettant en avant un ordre de S. M., pour ne pas s'écarter de Blavet et garder son armée unie.

(Original esp. K. 1596)

227

Le duc de Mercœur à don Mendo de Ledesma.

SOMMAIRE DE LA CHANCELLERIE. — Il manifeste son chagrin[3] de ce que don Juan ait refusé de lui prêter main-forte, à cause de tout ce qui en peut résulter de perte. Bien que son zèle soit ardent et qu'il veuille persévérer en faveur de la cause, il voit bien qu'il n'y suffira pas, faute de moyens. Voyant qu'il n'avait pas réussi à persuader don Juan, il a prié l'évêque de Vannes de s'y employer également ; mais cela n'a

[1] Ces lettres et les deux pièces suivantes sont sans date : et le classificateur de ce fonds aux Archives Nationales a proposé, non sans hésitation, de les attribuer à l'année 1595. Elles appartiennent à l'année 1594, et doivent être placées entre la capitulation du château de Morlaix, 21 septembre, et celle de Quimper, 11 octobre. Voyez une allusion à ces négociations, dans le mémoire de décembre de M. du Vineau.

[2] Il y a, au carton K. 1591, une lettre de don Juan de l'Aguila au roi, datée d'Auray, le 12 octobre 1594, et dans laquelle, après avoir fait le récit du siège et de la capitulation de Morlaix, il parle à son maître de son refus de suivre le duc de Mercœur à Quimper.

[3] Ne faut-il pas attribuer au découragement qui dut s'emparer de Mercœur, dans la circonstance, la faute qui lui a été reprochée, d'avoir laissé une garnison aussi faible à Quimper, lorsqu'il quitta cette ville pour s'en retourner à Nantes ? (*Dom Taill. II. p. 437*).

servi de rien. Il en avertit don Mendo pour que l'on remédie à cette situation et qu'il soit bien entendu que le duc devra être disculpé, quoi qu'il arrive, si don Juan ne change pas de résolution.

(Copie, espagnole K. 1596).

228

Philippe II à don Mendo de Ledesma.

Saint-Laurent, 17 octobre 1594.

Sommaire[1]. — On offrira au duc de Mercœur le comté de Nantes pour lui et ses successeurs, sous la suzeraineté de l'Infante, « *en feudo de la señora Infanta,* » et la ville de Dinan, avec reconnaissance de la même suzeraineté.

(Sommaire K. 1597).

229

Don Juan de l'Aguila au roi.

Auray, 21 octobre 1594.

Sommaire de la chancellerie. — Trêve que le duc de Mercœur a conclue[2]. Siège du fort de Brest. Renfort qu'il demande pour le secourir et difficultés de le faire sans ce renfort, bien qu'il promette de faire tout son possible. Les procédés du duc de Mercœur et ses desseins et ce qu'il souffre de lui.

(Déchiffrement K. 1591).

230

René d'Aradon et Gillette de Montigny, sa femme, à don Juan de l'Aguila.

Vannes, 5 novembre 1594.

Copia de una carta de Mos. de Aredon, gov^r de la villa y castillo de Vanes, para don Juan del Aguila[3].

Monsieur. — Suivant les propos que m'a tenu de vostre part[4] monsieur *de la Otiera*, je vous fais se mot pour vous asseurer que vous pouves rrespondre pour moy

[1] Ce sommaire est le second article d'un état intitulé : *Relacion de diversos papeles tocantes a la negociacion de Bretaña*, négociation de Bretagne, qui n'était autre que la reconnaissance des droits de l'Infante au trône ducal. L'original de cette lettre de Philippe II n'existe pas aux Archives Nationales ; et ce sommaire en est le seul souvenir. Ce qui en reste est suffisant pour nous faire comprendre que le roi avait donné ordre à son ambassadeur de reprendre auprès du duc de Mercœur les pourparlers qui avaient été suspendus, à sa demande. Dans ses nouvelles propositions au duc, il se montrait bien plus généreux qu'en 1591, où il n'offrait que le gouvernement à vie de la Bretagne, une rente de 100.000 écus et un large subside ; mais les événements avaient marché depuis, et, en 1594, le roi avait une peur terrible des conférences d'Ancenis. Voyez les pièces 233 et 234.

[2] Je pense qu'il s'agit ici d'une trève que Mercœur avait imaginée, au moment du siège de Quimper par le maréchal d'Aumont et qui fut bien loin de lui donner les résultats qu'il en attendait, puisque la ville se rendit.

[3] Ce titre est en chiffres ; et il en est de même de tous les mots, que j'ai fait composer en italiques.

[4] Don Juan de l'Aguila avait sans doute eu connaissance des ordres que le roi avait envoyés pour faire reprendre, avec le duc de Mercœur, les négociations relatives aux droits de sa fille sur le duché de Bretagne.

au Roy despagne et a madame linfante, sa fille, que moy et ce qui et an ma puissance est du tout dispossé à leur servisse et que je nauray rrien sy cher que sa venue an cette ville, rrecougnoissant estre chosse qui de droit luy apartient, oultre que l'honneur de Dieu et ma rreligion, joint à cela, my obligent de telle façon que jaimerois mieulx mourir que di manquer. Tenes donc çet escrit pour gage, attandant que Dieu me façe la grace de venir aux effais et vous asieures pour vostre particulier que je seray tant que vive,

Vostre fidelle et afectionné amy pour vous faire servisse.
RENÉ DARADON[1].

Monsieur *de la Otiera* vous dira le surplus et comme je voiré mon frère de *Quinipili* bientost, duquel vous pouves asurer [2]. *Faict à Vanes* 5me de novambre 1594.

Esto esta escrito de mano de su muger[3].

MONSIEUR. — Monsieur *Daradon* ma permis de vous baiser bien humblement les mains en çe lieu et dasseurer les perssones desquelles il vous fait mantion en sa lettre, que je leur suis tres humble et tres fidelle servante. Croies de moy, je vous suplie, ce que vous en dira *mi hermano*[4].

DE MONTIGNI[5].

(*Copie K. 1591*).

231

Le duc de Mercœur au Roi d'Espagne.

Nantes, 6 novembre 1594.

SIRE. — Encore que la ville de Morlays se soit mise en l'obeissance des ennemys des catoliques, par la trahison de la plus grande partye des habitans, neantmoins il s'est trouvé par my eux quelques gens de bien, qui n'ont vouleu participer en telle mechanceté, entre lesquels ung nomé Rolland le Boullonch, bourgeois de lad. ville,

peut-être, de son côté, avait-il reçu des ordres semblables ; cette lettre de René d'Aradon tendrait à le prouver. Il n'avait d'ailleurs jamais cessé de travailler au succès de cette cause, auprès des gentilshommes ligueurs, puisque le duc de Mercœur, par l'organe de M. du Vineau, lui reprochait un zèle intempestif. (Voyez la pièce 222). La transcription de la lettre ou plutôt de l'engagement ci-dessus du gouverneur de Vannes fut faite par les agents de Philippe II, auxquels il faut également attribuer la précaution de ces passages chiffrés. Les mots espagnols du texte ne sont autres que les déchiffrements faits par la chancellerie, lorsque la lettre fut arrivée à bon port, M. d'Aradon et son beau-frère, M. de la Hautière, ne s'en tinrent pas là. Voyez les pièces 245 et suivantes.

[1] La signature est en chiffres.

[2] Cette phrase avait la valeur d'un engagement pris par René d'Aradon, au nom de son frère, pour la ville d'Hennebont, dont M. de Quinipili était gouverneur.

[3] Ceci est écrit de la main de sa femme.

[4] Mon frère. Son frère était M. de la Hautière.

[5] La signature est en chiffres.

s'estant retiré, lors de la surprinse d'icelle, dedans le chasteau, pour ayder à le defandre, il y auroit seulement sauvé quelques obligations d'argent, qui luy est deu par aucuns desd. habitans trahistres et autres de Roscof et St-Malo, dont led. Boullonch ne peult estre payé a present, à cause de leur rebellion, par laquelle il a perdu tous ses autres biens, avecq ce, qu'il est prisonnier sur sa foy et n'a moyen de s'en degaiger, sil ne plaist à V. M. avoir pityé de luy. Cest pourquoy, Sire, je la supplye tres humblement permettre quil puisse prendre et arrester, par forme de represaille ou autrement, ce qui luy est deu et se recompencer de sesd. pertes sur les marchandises ou deniers qui se trouveront en vostre royaume apartenir ausd. trahistres de Morlays, Roscof et St-Malo ; et vous obligerez le pauvre homme à prier Dieu pour la prospérité et santé de V. M. et beaucoup d'autres gens de bien de demeurer tousjours plus affectionnez à la conservation de la religion catholique. Et de ma part, je continueray, toute ma vye, la volonté que j'ay à vostre tres humble service, supliant en ceste intention le Createur vous donner,

Sire, en tres parfaite santé tres heureuse et longue vye. De Nantes ce VIe de novembre 1594.

Vostre tres humble, tres obeissant et fidel serviteur.

PHEEMANUEL DE LORRAINE.

(*Original K. 1591*).

232

Don Juan de l'Aguila au Roi.

Quimperlé, 8 novembre 1594.

SOMMAIRE DE LA CHANCELLERIE. — Il a reçu avis que les ennemis serraient de près le fort de Brest, qu'ils avaient donné un assaut et voulaient en donner un autre général. Il fera le possible pour le secourir[1].

(*Déchiffrement K. 1591*).

233

Premier serment du duc de Mercœur[2].

Nantes, 20 novembre 1594.

Vaultant que lesta miserable de ce circle (*siècle* est venu en tel extremité que les melleurs et plus seures intention des hommes sont ordinairement interpretes a ma-

[1] Dans une précédente lettre également datée de Quimperlé, le 2 novembre, *Ibidem* Aguila avait déjà parlé au roi du fort de Brest et annoncé que le siège était commencé depuis un mois.

[2] J'ai déjà dit que le roi d'Espagne avait donné ordre à son ambassadeur de renouer, avec le duc de Mercœur, des négociations qu'il avait consenti à suspendre, mais auxquelles il n'avait pas renoncé et qui avaient pour but de faire reconnaître les droits de sa fille sur le duché de Bretagne. Sa lettre du 17 octobre avait indiqué à Mendo de Tedesma les nouvelles propositions qu'il était autorisé à transmettre au duc de la part du roi. J'ai exposé dans la préface le double jeu de Mercœur dans ces circonstances ; j'y renvoie le lecteur. Il y verra que l'habileté du duc avait su rendre bien peu compromettant pour lui cet engagement très solennel.

vayse fin, craignant de tomber en ce mal heur, par quelque faux et sinistre raport, qui seroint arrivé aux oreilles de S. M. C., des traités comencés par ceux de ceste province avec lennemi, j'ay dessiré asseurer S. M. que mon intention n'est aultre que ce que jay tousieurs fait paroistre par mes ations toute ma vie, mesme depuis ses derniers guerres, et suivent ce que j'ay fait entendre à S. M.; mais que cy je prennes telle conferance, ce n'est que pour obvier ung plus grand inconvenient, comme la révolte générale de cette province, aussi bien qu'il est en plusieurs endrois de ce royaume, veu lestat misserable des affaires et les grands inclination de ceux du pais que me neccessite. Neanmoins ces inconvéniens, je promest à S. M. C., et en son nom, à Don Mendo Rodriguez de Ledesma, qui par son comendement et (*est*) ressident en ce pays, de ne concluir ni arrester aucune acort avec les ennemis, conformement à ce que j'ay traisté et plus particulierement fait entendre audist don Mendo Rodriguez de Ledesma, pour ce que S. M. ayant bien consideré lestat de la France et particulier de ceste province, ce resolvant (*se résoudra*[1]) de y maintenir une forte et puissante guerre et m'envoyera le socurs (*secours*) d'une armeée asses puisante pour resister aux ennemis, tant aux force que y sont a present que celle qui pouront entrer, qui sera compossé de nombre de vaysseaux armées et bastant[2] pour soposer à ceux des ennemis, avec moyens pour maintenir les seigneurs et gentishommes catholicques qui masiste, et lentretenement asseuré de nombre de force françois tant de cavalleria que de infanteria. Daultant que la melleur part des deniers qui les maintenoyent ci devant ce levoyent sur la basse Bretaigne, qui cest perdu, avec la perte du pays ; joint aussy que la grande prosperité quil ce voit aux affaires des ennemis aporte beaucoup plus de difficulté de les mayntenir au parti que par le passé, et que la disposition tan des diste recompense que payement des gens de guerre françoys me demeurera et ce fera par mes ordenances et comendements, aussi la puyssance entière et absolus sur toutes ces armées, et sens faulte, ni dissimulation, comme de tout droit elle ne me peult estre desnier ni contester justemente par aulcuns. Et cest le seul moyen pour obvyer aux inconveniens et domage qui, par ceste faulte, sont arrivés en ceste province, avec le service de S. M.

Toutes ces conditions estant accordés et acceptés de S. M. pour les acomplir sans aucune faute, et l'armée susdit estant entré en la province, je jure à Dieu tout puissant sur les saints evangille, et sur ma foy et honneur, promes à S. M. et pour S. M. audist don Mendo Rodriguez de Ledesma, de comencer a traiter et continuer la negocition, sur laquelle ledist Rodriguez de Ledesma vient (*vint*) primièrement en ceste province, et la concluyr aynssi quil sera plus convenable pour le sallut de la cretienté, bien de la France et contentement de S. M., remetant touts les difficultés qui pouroint intervenir sur le dist traits (*traité*) tan generaules que particuliers entre

[1] Le mot de la traduction espagnole est *se resolvera*, futur du verbe *resolver*, résoudre.

[2] Vaisseaux armés et suffisants pour... Le mot de la traduction espagnole est *bastantes*, participe du verbe *bastar*, suffire.

les mains de Sa Saintité qui, comme jeuge (*juge*) et pere comun de tous les catholicques, en dessidera selon qu'il vera resonable. Et pour mieux asseurer S. M. de laffection que je porte au bien de son servisse, je promes et aseure, sur les mesmes conditions et obligation du serment ci devant, que, ce prenant aulcune des places que les ennemis tienne presentement en la Basse Bretagne, de permestre qu'il entrera, dans lunne d'icelle, garnison d'espaignols, selon le dessir et contentement de S. M., par les plus dousse voyes et moins desplaisant à ceux du pais quil ce pourra avisser, aussi à condition que, pour la conqueste de la susdite place, la frontière ni la reste du pais ne demeurera abandonné, mays quil me fera donner des forces et le moyens suffisant de les conserver. Et pour foy et asseurance de tout ceci, je lay volu escrire et signer de ma main et cacheté du cachet de mes armes. A Nantes, le vintiesme jour de novembre mil cinq cens castre vint et catorze.

FELIPE EMANUEL DE LORENA.

L'original reste entre mes mains[1].

MENDO DE LEDESMA.
(*Copie K. 1598*).

234

Mendo de Ledesma au Roi.

Nantes. Novembre[2] 1594.

EXTRAITS. — Les circonstances font qu'il n'est pas possible de donner avis à V. M. de ce qui se passe, aussi souvent qu'il le conviendrait. Cette occasion permettra à V. M. de voir, par celle qui l'accompagne, qu'il y a plusieurs jours que cette lettre est écrite. Depuis, j'ai continué ici mes pourparlers avec le duc de Mercœur ; et comme il est à la veille de partir pour Ancenis, il m'a remis un papier, signé de sa main, contenant certains points qui ne m'ont pas satisfait, bien qu'il y promette de ne faire aucun traité avec l'ennemi pendant un certain temps, le temps requis pour que V. M. envoie le secours, (et si ce secours n'arrivait pas nombreux, avant l'expiration de ce délai[3], le dommage serait grand). Il promet encore que, dès son retour, il commencera et continuera jusqu'à achèvement la négociation pour laquelle je

[1] Mendo de Ledesma avait fait faire une copie de cette pièce importante par une personne peu habituée à la langue française et c'est ce qui explique toutes les irrégularités qu'on y trouve. Il avait envoyé cette copie au roi, et l'avait accompagnée d'une traduction espagnole, (*Ibidem*) revêtue, comme la copie française, de sa signature, au bas de la formule suivante : *Copie littérale du papier que le duc de Mercœur m'a donné à moi, don Mendo Rodriguez de Ledesma, dont l'original reste entre mes mains et n'est pas envoyé à S. M., tant pour le péril de la mer que pour le besoin qui pourrait s'en faire sentir ici, traduit du français en espagnol*

[2] Cette lettre n'est datée, ni par le secrétaire, ni par Mendo de Ledesma qui y a ajouté une partie autographe. La date du 18 novembre est au dos, de l'écriture de la chancellerie, c'est une erreur ; la lettre est postérieure au 20.

[3] Le mémoire de décembre de M. du Vineau (pièce 240) confirme ce détail qu'il y avait eu fixation d'un délai entre Mendo de Ledesma et le duc de Mercœur, pour l'envoi de ce secours.

suis venu ; mais il y ajoute quelque chose qui me satisfait pas[1]. Il me promet aussi de me donner une ville en Basse-Bretagne, que V. M. choisira, celle qui lui conviendra le mieux ; mais il ne me l'offre pas avec la franchise que je voudrais.....

(Original esp. K. 1598).

235

Le duc de Mercœur au Roi Catholique.

Nantes, 21 novembre 1594.

Sire. — Les inconveniens qui sont venus par ci devant aux autres provinces de ce royaume ont faict que celle cy s'en est sentie, ayant les ennemys faict quelques progrez au bas pays, soubz le renfort quilz ont eu de quelques Anglois ; et sans les forces que V. M. a en ceste province, ilz en eussent faictz de plus grands, comme aussy ilz n'eussent peu tant entreprendre, si dom Jouan de Laigle eusse voulu s'employer, comme les soldatz espagnolz le desiroient et la necessité nous obligeoit et que ma volonté y estoit disposée ; mais il m'a fait recongnoistre le peu de pouvoir que j'ay, tant sur luy que sur ce que V. M. luy a mise en mains ; qui m'a empesché de faire paroistre l'affection que tousiours j'ay eue, d'éviter le dommaige qui pouvait arriver aux catolicques. Et voyant que je ne pouvois le persuader à ce qui estoit necessaire pour les affaires qui se presentoient et que le siège, que les ennemys ont entreprins du fort de Crodom, les retiendroit quelque temps[2], pour me donner loysir de rassurer le reste de la province, (qu'encores se conserve au party), lequel estoit prest de se soublever par ses inconveniens et qu'asy tous disposez d'entrer en traitté avec les ennemys, mesme pour estre ceste ville la principalle et qui avoit aultant besoing de ma presence que pas une des aultres, je m'en revins icy, et apres avoir reconfirmé la volonté des personnes et donné ordre aux aultres lieux, y ayant envoyé les gouverneurs, j'espère que le tout se pourra conserver et, avec l'assistance de V. M., reconquérir ce qu'est perdu, s'il luy plaist nous assister conformement à ce que j'en ay bien particulièrement discouru au seigneur dom Mando de Ledesme, qui est icy de la part de V. M., qui m'a promis de la luy faire entendre, à qui je me remest et assurant V. M. que les obligations passées et l'espérance des augmentations des futures me feront continuer et accroistre la volonté de vous faire tres humble service, ne desirant aultre chose que d'en avoir le moyen et à quoy je ne mancqueré jamais, comme aussy à prier Dieu de vous donner,

Sire, en félicité, tres longue et tres heureuse vie.

A Nantes, ce XXIe novembre 1594.

Vostre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur,

Phēemanuel de Lorraine.

(Original K. 1598).

[1] C'est évidemment la condition de remettre au Souverain Pontife la solution des difficultés qui pourraient survenir.

[2] Le fort de Crozon était pris depuis le 18 novembre ; mais la nouvelle n'en était peut-être pas encore arrivée à Nantes.

236

Compte de Mendo de Ledesma[1] du 1er août au 30 novembre 1594.

Extraits. — Le 10 septembre, à un prédicateur, qui a fait un profit notable en cette ville (de Nantes), en soutenant et animant les catholiques, et autres choses dignes de récompense, on a donné six écus. . . . . 6 #

Le 24 septembre, à Madame de Cambo (?) en bagatelles, parce que, sous une autre forme, c'eût été peu de chose, pour les services qu'elle a rendus, cinquante écus. 50 #

A M. de la Trinité[2] deux cents écus, en plusieurs fois. C'est la personne qui avise S. M., et dont le mémoire contient beaucoup de choses importantes, aussi bien en général qu'en ce qui touche les affaires particulières d'ici. *C'est celui qui donne de très bons et très sûrs avis et nous rend de bons offices auprès du duc, dont il est conseiller ; deux cents écus.* . . . . . 200 #

(Original K. 1598).

237

Mendo de Ledesma à Martin de Çamudio[3].

Nantes, 7 décembre 1594.

Extrait. — L'ennemi a pris le fort de Brest ; et tous ceux qui étaient dedans ont été exterminés, excepté treize. Le maréchal d'Aumont les a envoyés à don Juan de l'Aguila, et a fait embaumer et enterrer le capitaine Paredes avec beaucoup d'honneur. Ensuite le maréchal est allé à Quimpercorentin, les Anglais à Morlaix[4], pour se rafraîchir, don Juan de l'Aguila à Quimperlé, d'où il serait parti aussitôt pour Blavet et enfin pour Auray, à trois lieues de Blavet.

(Transcription K. 1598).

[1] Le total de ce compte qui fut porté en Espagne par Martin de Çamudio est de 762 écus. Le compte suivant est du 3 juillet 1595.

[2] Jean Vallet, prieur de la Trinité, et l'un des députés du duc de Mercœur aux conférences d'Ancenis. Le mémoire, dont il est question dans cet article n'a pas été conservé. Le passage que j'ai fait composer en italiques a été ajouté en marge.

[3] Martin de Çamudio, secrétaire de Mendo de Ledesma, était parti de Nantes pour l'Espagne, le 30 novembre. Son voyage avait pour but de présenter au roi un compte général de la situation (voyez la pièce 241) et de faire ratifier par S. M. les engagements pris par Ledesma vis-à-vis du duc de Mercœur.

[4] Une lettre d'espion, écrite en espagnol par Gourmil à Diego Brochero, le 14 décembre 1594, nous apprend que, de Morlaix, les Anglais se retirèrent à Saint-Pol et à Roscoff, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

238

Henri IV au maréchal d'Aumont[1].

TRADUCTION. — *Copie d'une lettre interceptée du prince de Béarn, au maréchal d'Aumont.*

MON COUSIN. — Pour le moment j'attends que vous me donniez des nouvelles de la prise du fort de Crozon, car bien que j'en aie reçu d'autre part, j'en attends de vous. Je ne l'avais pas mise en doute ; mais je n'en ai pas moins éprouvé un grand contentement, parce que cela diminuera le courage et les forces de l'ennemi et remontera les nôtres. Vous ferez diligence pour vous joindre à M. de Saint-Luc, auquel je fais le même commandement, et vous ne perdrez pas un instant pour employer vos forces à ce qui conviendra le mieux, gagnant du pays le plus possible ; parce que le duc de Mercœur me fera des conditions d'autant meilleures et se contentera de moins. Et ainsi j'ai ordonné aux députés que j'envoie, pour traiter avec la reine sur ce point, de ne rien faire et de ne rien conclure, sans votre avis, tout en continuant à faire traîner les conférences en longueur, parce que, selon la marche de vos succès, nous les ferons avancer ou nous les arrêterons. D'ailleurs, ils en conféreront avec vous de Paris.

(Copie K. 1598)

239

Le duc de Mercœur au roi Catholique.

Nantes, 10 décembre 1594.

SIRE. — Si le capitaine Gaspard[2], que don Jouan de Laigle depescha vers V. M., long temps y a, luy eust representé la verité de ce quil a veu des affaires de ceste province, en conformité de ce que jay mandé au Protonotaire Du Vineau, pour le dire à V. M., je suis assuré qu'elle y auroit desia pourveu, de façon que nous ne serions au danger où nous sommes. Or, me doutant bien que ledit Laigle, selon sa coustume, ayt fait offices, à l'endroit de V. M., du tout contraires, au grand préiudice du bien public et de vostre service royal, je n'ay voulu faillir de faire ceste troisième de pesche, par homme expres, audit Protonotaire auquel il plaira à V. M. donner toute

[1] Cette lettre de Henri IV au maréchal d'Aumont est inédite ; elle n'est pas datée, mais la date nous est fournie par le texte lui-même. Elle est des derniers jours de novembre ou des premiers jours de décembre 1594.

[2] Don Gaspar Ruiz de Pereda, qui avait apporté le subside pour l'armée au mois d'août de cette année, et avait été renvoyé en Espagne par Aguila, sans doute pour contre-balancer auprès du roi les rapports de M. du Vineau, qui marquaient, de jour en jour, l'animosité de plus en plus vive du duc de Mercœur à son égard. Il y a, dans les cartons K. 1586 et K. 1591, deux mémoires faits par lui sur les choses de Bretagne. Le premier est sans date et le titre apprend que ce travail fut composé d'après une instruction signée de don Juan de l'Aguila; le second est daté du 14 décembre 1594.

creance de ce qu'il luy fera entendre de ma part, et croire que si l'on eust voulu suivre mon advis, nous aurions maintenu tout ce qu'avons ces jours passez perdu de terre et de reputation. Je suis attandant en toute devotion la prompte responce, avec les comandemens de V. M., esperant quilz seront telz que je m'y pourray conformer, comme a esté de tout temps mon desir; et sera, jusques au dernier souspir de ma vie, demeurer, Sire, de V. M.

Le tres humble, tres obeissant et fidel serviteur.

PHEEMANUEL DE LORRAINE.

A Nantes, le 10ème décembre 1594.

(Original K. 1598).

240

Memoire de M. Du Vineau au roi Catholique.

1594.

SIRE. — Depuis la depesche, avec les amples memoires que, dernierement au Pardo, je baillé à dom Jouan d'Idiaguez, pour presenter à V. M., en peu de temps, j'en ay receu deux autres du duc de Mercœur, l'une par le secretaire de dom Mendo, et l'autre, dix huict jours apres, par messager expres. Par la derniere, j'ay commandement de presenter à V. M. autres lettres, que luy escrit iceluy duc et de la supplier tres humblement me vouloir donner son audience favorable, selon sa bonté accoustumée, affin de luy faire entendre plusieurs choses, lesquelles importent grandement au bien du public et particulierement à son service. Mays ayant prié ledict don Jouan de luy demander ladicte audience, m'a dict que, pour le present, il n'y avoit aucun moyen, obstant l'indisposition de V. M.

Et dautant que les affaires qui se presentent font plus de presse, (pour estre necessitées), que le passé, affin de n'y apporter aucun preiudice et de mon costé satisfaisant au devoir de ma charge, j'ay pensé que cette voye par escrit, luy seroit pour le present la plus agreable et la plus expediente, en faisant tenir à V. M., conioinctement avec les lettres dudict duc, ce qu'est porté soubz la creance dicelles. Pour ce, je supplye en toutte humilité V. R. M. de comander que lecture luy en soit faicte ; à ce que, veritablement informée du miserable estat auquel sont reduittes les affaires de Bretaigne, elle vueille, selon son religieux zèle et tres chrestien, y faire promptement donner le remede que trop mieulx sa grande prudence verra apartenir.

SIRE. — En premier lieu j'ay charge de representer à V. M. que ledict duc de Mercœur, tousiours memoratif de ses biens faicts, pour n'encourir le crime d'ingratitude s'est entierement dedyé, (apres le service quil doibt à Dieu), pour demeurer jusqu'au dernier poinct de sa vye, tres humble fileul et tres obeissant serviteur de V. M. et luy demeurera éternellement obligé du bon secours et ayde que par ci-

devant luy a pleu de luy envoyer et voudra luy continuer, pour la deffence de la religion catolicque, contre les hereticques et leurs fauteurs, en la Duché de Bretaigne. Regrettant infiniement quil n'a peu faire de plus grandz et advantageux progrès en cette saincte cause. Ce que V. M. croira, (si luy plaist), n'estre arivé que par le seul empeschement qu'y a apporté don Jouan de Laigle, mestre de camp de ses trouppes, pour n'avoir voulu se maintenir dans le pays, avec la bonne correspondance et intelligence avec luy, laquelle estoit necessaire Au contraire, comme s'il eust esté gouverneur en chef de la province, a voulu disposer de touttes choses et les exécuter de luy-mesme par sa seulle fantaisie et volonté, privant, en tant quil la peu faire, le dict Duc (qui ne croira jamais que telle ayt esté la volonté de V. M.,) de l'authorité qui luy est legitimement acquise dans ledict pays. Et le plus grand des plaisir qu'ayt icelluy duc reçeu en la negociation des presentes affaires, dont il en portera le regret jusqu'au tombeau, gist en la cognoissance quil a que V. M. estoit incline et disposée de luy faire beaucoup de bien ; mais les amys dudict de Laigle l'ont, pour sa consideration, faist priver de l'effect de ses sainctes intensions, pouvant dire avec toutte verité que ce que sa libéralité royalle luy a voulu donner de sa main droitte, led. de Laigle, par la faveur des siens, soubz le pretexte de certains et exquis moyens, le luy a ravy et osté de sa main gauche.

En consequence de cette defaveur et mauvais comportement et pour n'avoir led. duc peu se prevaloir des forces de V. M. qui y ont esté et y restent encor, aux occasions qui se sont présentées fort advantageuses pour ruyner les ennemys, tant par prises de villes qu'autrement, toutes choses ont commancé à se dissiper, perdre et ruyner, tellement qu'avec l'appuy et assistance de l'Anglois, en peu de temps, ont prins par force le chasteau de la ville de Morlaix, et depuis le fort de Croson, les villes de Quimpercorantin, de Saint-Pol de Léon et autres, avec toutte la basse Bretaigne, peu s'en fault.

De tout quoy ledict de Laigle, par le grand support et appuy qu'il a pres de V. M. (au moyen duquel touttes les fautes qu'il a faictes n'ont esté simplement excusées, mais du tout couvertes, et, qui pis est, contre raison reiectées contre ledict duc,) n'a voulu, ains dédaigné, de l'assister, luy donner secours et avec luy combattre l'ennemy, lorsquil s'est trouvé le plus faible, depuis la bataille de Cran ; au contraire et pour l'empescher, soubz une couverture fort estrange, a semé de grandes deffiances et mis en avant certains propoz injurieux et rempliz de scandal contre ledict duc et contre la noblesse qui l'assiste. Chose qui leur auroit esté insupportable, n'eust esté l'honneur, l'obéissance et le respec quilz portent à V. M.

Sire, ledict scandalle est d'avoir iceluy de Laigle mis en avant, pour couvrir ses opiniastres et fantasticques conceptions, quilz avoient des intelligences avec le Mareschal d'Aumont et avec les Anglois, pour le deffaire et luy faire perdre ledict fort de Croson, lesquelz propoz il n'a peu inventer que pour parvenir à ses fins, qui sont d'estre non seullement maintenu par V. M. en la charge qu'elle luy a baillée

de mestre de camp, mais aussi d'avoir tiltre de general, par dessus et au préjudice dudict duc.

Neantmoins ces iniures, icelluy Duc, avec ceulx qui l'assistent, preferans le bien des affaires à leur interestz particulier, en esperance que V. M. donneroit à ce mal le remede qu'elle auroit jugé le plus convenable, comme par tant de lettres et memoires ledict Duc l'en a supplyée, s'estoient dernièrement remis à la campagne, avec la plus grande dilligence quilz ayent jamais faite pour secourir le chasteau et ville de Morlaix et combattre l'ennemy. Et ayantz joinctz ledict de Laigle à Carhaix, avec grand nombre de bons hommes, esperantz le trouver, pour la necessité urgente, mieulx disposé de bien faire qu'au passé. Mesmes pour estre près ledict Morlaix de deulx petittes lieues, s'estans approchez jusqu'à l'abbaye d'Urlec ; et ledict Duc avec les chefz de ses troupes s'estans preparez par la saincte communion, pour donner le lendemain sur l'ennemy qui pour lors estoit de beaucoup le plus foible. A raison de quoy estoit délibéré de se retirer par un endroit, s'il estoit attacqué par l'autre, ainsi que ledict Duc en eut bon et certain advis, de la mesme ville de Morlaix. Icelluy don Juan de Laigle, contre la résolution de tous les capitaines, tant Espagnolz que François, ne voulut aucunement se résoudre au combat, au contraire l'empescha du tout et se voulut retirer. Et par ce misérable inconvénient, tournantz à l'instant honteusement le doz à l'ennemy, luy haussèrent le courage, qui a esté cause qu'après la prinse dud. chasteau de Morlaix, il alla mettre le siège, par mer et par terre, devant ledict fort de Croson. Ce qu'entendu par ledict duc, pria aussi tost led. de Laigle, ne luy faire ce tort de l'abandonner en cette extrémité; mais plustost de tenir la campagne avec luy, afin d'empescher la prinse de la ville de Quimpercorantin et autres places du pays et par consequent dud. fort. Mais ledict de Laigle n'y voulut jamais consentir, ains se disposa de s'en aller à Blavet, comme don Gaspar aura peu faire entendre à V. M., si, repurgé de mauvaise affection, il l'a voulu informer de cette vérité.

Le duc de Mercœur, Sire, voyant l'obstination dud. de Laigle et qu'il se rendoit en toutes choses inexorable, néantmoins, prévoyant le mal qui en est arrivé, voulut encor tanter ce dernier moyen, et luy feist porter parolle quil estoit expédient quilz feissent ferme ensemble en la ville et fauxbourgs de Quimper et qu'en partant d'icelle, pour aller, par nécessité, donner ordre aux villes de Vannes, Nantes, Redon, Guerrande et Chasteaubriand, lesquelles commanceoint à s'esbranler, pour avoir entendu les heureux succès de l'ennemy, avec la ditte honteuse retraite de devant luy, il le metteroit dedans, s'il vouloit, (jaçoit qu'il y avoit à craindre que le pays ne s'en formalisast contre iceluy duc, pour la consequence,) en attandant son retour, qui seroit en bref temps audit lieu, où il y avoit des provisions pour nourrir l'armée, plus de six moys. A quoy ledit don Jouan luy feist donner responce, qu'il ne s'achemineroit audict Quimper, si, a mesme temps qu'il y seroit arrivé (y estant en personne ledit duc) il ne lui bailloit une des portes de lad. ville, laquelle il

vouloit avoir à son commandement et dévotion particulière. Manifestant par cela la grande deffiance que industrieusement, (pour la raison preditte), il feignoit avoir contre icelluy duc de Mercueur et les siens, le traittant par ce moyen comme ennemy. Et furent contrainctz, lors que le temps requeroit de se joindre et demeurer uniz, se séparer. Mais pour ce que regardoit ledict fort de Croson asseura ledict duc que, de cinq ou six moys, il ne failloit craindre que l'ennemy le peust emporter. Ce que feist resoudre ledict duc de Mercueur de ne recercher davantage ledict de Laigle, ains de le laisser faire à sa teste et pure volonté, ainsi qu'il avoit accoustumé; et pour son regard, se retira à Nantes, envoyant les gouverneurs des villes, chacun en son gouvernement. Ce qui succéda fort à propoz pour la ville de Dinan, où le sieur de Sainct-Laurens, à son arivée y feist constituer prisonniers neuf ou dix des principaux bourgeois d'icelle ville lesquelz estoient en traitté secret avec l'ennemy de luy délivrer lad. ville.

Sur ces entrefaittes et quelque temps après, ledict duc de Mercœur fut averty que les assiégez audict fort de Croson estoient fort pressez. Nonobstant tous les mescontantemens qu'il eust dudict de Laigle, luy envoya incontinant un gentilhomme pour luy parler, affin de trouver le moyen de se remettre ensemble aux champs, et, pour l'y convier davantage, lui envoya quelques trois cens chevaulx, pour l'assister. Mais voyans sa froideur, qui ne faisait cas d'eulx et quil ne prenoit aucune résolution, (luy ayant denyé la nature beaucoup de bonnes partyes, qui sont necessairement requises à un bon capitaine, quoy que ledict de Laigle, ès exécutions necessitées, soit vaillant soldat), se retirerent pour la plus part, fort mécontans de luy. Et quelque temps après, ledict fort fut prins par force, de quoy ledict duc porte un extresme desplaisir, pour y avoir esté perdu nombre des plus vaillans et courageulx hommes qui se soient trouvez, en touttes ses guerres pour s'estre vertueusement deffenduz jusqu'au dernier souspir ; et de cet exploict les ennemys se sont eslevez en plus grand orgueil.

Sire, j'ay charge de faire en cet endroit entendre à V. M. que ledict de Laigle l'a tres mal servie, luy ayant faict dire qu'il y auroit un grand avantage en la fabrication dudict fort. Car, pour avoir cette entreprise esté faicte, hors le temps convenable, et en une saison tres dangereuse, comme ledict duc l'a faict representer par moy avec toutte fidélité à V. M., les ennemys ont, sur ce seul subiet, prins la résolution d'employer tous leurs effortz et moyens par l'ayde des Anglois pour nous faire la guerre plus vigoureuse qu'auparavant. Ainsi qu'à present on en veoid les effectz fort préjudiciables.

Que si V. M. eust faict cet honneur au duc de Mercueur, (comme à son fidelle serviteur,) d'en prendre son advis. il n'auroit failly, (ainsi que mieulx cognoissant les affaires du pays que ne peult faire ledict de Laigle,) de le luy donner avec toutte fidelité ; et luy auroit faict toucher avec le doigt la grande et inutile despance que ledict Laigle luy a conseillé de faire, (plus pour son interestz particulier qu'autrement, avec laquelle l'on eust peu, par adventure. se saysir du chasteau de Brest,

qui auroit esté bien différent et meilleur effect. Et supplie icelluy Duc bien humblement V. M. de croire qu'à raison de telz inconveniens, non seullement sa ruyne particulière, mais aussi de toutte la province, s'ensuivera bien tost, s'il ne plaist à V. M. de luy envoyer promptement un bon secours pour l'empescher, comme il l'en supplye tres humblement. Et seroit ladicte ruyne desià arrivée, par une revolte generalle de touttes les villes, quoy que soit, de la pluspart, en conséquence des mauvais comportemens dudit de Laigle, si ledit duc de Mercueur n'avoit avec beaucoup de travail et de sollicitude trouvé le moyen de l'arrester. Lequel moyen a esté par certaines petittes conferences et traittez inutilles, et lesquelz, par industrie, il est ancor maintenant contrainct d'entretenir, pour contanter et amuser tout ensemble les habitans du pays, qui, sans cesse, l'importunent de la paix avec l'ennemy. Attandant tousiours ledict Duc, par un si long temps, que V. M. eust eu le loysir d'y pourveoir et envoyer le secours necessaire, par les bons et grands moyens qu'elle en a, pour remedier au mal qui estoit évident, luy ayant faict entendre par tant de foiz, de la part dudit duc, qu'il n'a jamais eu autre intension, jaçoit qu'aucuns par trop passionnez au faict particulier dud. de Laigle, leur allyé, le luy ayent voulontiers autrement représenté. Et en cette vérité, icelluy duc supplye derechef tres humblement V. M. d'avoir agréable les moyens qui sont déclarez cy apres, pour estre, avec la grâce de Dieu, infalibles à l'advancement des bonnes affaires et au plus grand contantement de V. M.

Le premier. Qu'il plaise à V. M. luy donner le commandement, qu'elle luy a promis, sur ses forces d'Espagnolz, comme il l'a sur les François, au moyen duquel commandement les catolicques qui restent au sainct party y soient retenuz fermes ; et ne fault espérer quilz le facent autrement, attandu qu'ils cognoissent, avec leur grand dommage, que pour ne s'estre au passé iceluy duc peu ayder desdittes forces de V. M., depuis la bataille de Cran, et mesmes pour les moindres et plus asseurées occasions qui se sont présentées, par l'empeschement que luy en a faict led. de Laigle, tous les malheurs susdictz s'en sont ensuiviz. Et iugent avec bonne raison ceulx du pays que n'ayant led. duc autres forces que ce peu qui luy restent de la province, il ne peult les garantir de leur prompte et entière ruyne. Considéré mesmes que ledict de Laigle s'est estrangement faict hayr, à tous en general, pour les raisons préaléguées et autres qui ont esté amplement représentées à V. M., lorsqu'elle estoit à St-Laurens le Real.

Le deuxième. Que son plaisir soit de luy envoyer, dans le temps convenu avec don Mendo, un prompt secours de trois mil hommes, pour le moins, en attandant un plus grand nombre, lequel est necessaire. Ce qu'est arrivé de nagueres[1] estant peu de

[1] Comme le dernier envoi de troupes avait eu lieu dans les derniers jours de l'année 1593, cette expression *de nagueres* ferait supposer qu'un nouveau renfort avait été envoyé depuis peu Il n'en existe aucune trace dans les cartons des Archives nationales. Ce devait être en effet peu de chose. Le siège de Crozon. la maladie et sans doute aussi la désertion causèrent tant de ravages, que le dernier état de troupes, celui du 30 juillet 1595, indique une diminution de plus d'un millier d'hommes, sur l'avant-dernier, celui du 27 mai 1594.

chose, en esgard à la grande puissance de l'ennemy qui est grandement fortifié de l'Anglois, lequel faict demonstration de n'y vouloir rien espargner, pour les raisons que V. M. sçait trop mieulx.

Le troisiesme. Qu'il plaise aussi à V. M., comme il l'en supplye tres humblement, de le secourir de quelque somme d'argent, pour distribuer incontinant aux gentilshommes et capitaines et pour entretenir trois mil soldatz françois avec cinq cens chevaux ; ledict de Laigle ayant par ses comportemens faict perdre au sainct party la basse Bretaigne, laquelle fournissoit les deux parts des deniers pour l'entretenement des garnisons des places et autres fraiz necessaires pour la guerre, qui estoit un fondz faict et accordé par les estatz, au moyen duquel ledict duc n'a pour le passé tant importuné V. M. par demande de ce secours, comme la necessité maintenant l'y contraint. Et est fort desplaisant de se veoir reduit en cette extremité pour laquelle il en a, avec tout le party des catoliques, l'obligation audit de Laigle, qui en est la seulle cause mouvante, voyre efficiente.

Le quatriesme. Que V. M. ait agréable, (comme entr'autres choses, il l'en supplye tres humblement), d'ordonner ou envoyer un autre capitaine pour tenir la place dud. de Laigle. qui soict traictable, en ce que sera du devoir de la guerre et homme de raison, recognoissant l'authorité dud. duc en son gouvernement, et avec lequel on puisse remettre un bon reiglement parmy les soldatz tant espagnolz que françois, avec une bonne observation de la discipline militaire, laquelle iceluy de Laigle a entièrement laissé déchoir et perdre, s'excusant sur la faute de payement, dont se sont ensuiviz les mescontemens du peuple, lequel pour ce subiet a esté reduit au desespoir ; et s'est de tous led. de Laigle faict malvouloir en toute extremité, estant ledict duc resolu, pour son regard (soubs le bon plaisir toutesfoiz de V. M., laquelle il supplye tres humblement vouloir quil soit tel, ce qu'il tiendra d'elle à une nouvelle et tres grande obligation pour luy continuer le fidelle service qui luy a voué), de ne poursuivir cette guerre avec ledict de Laigle. Et quand bien ledict duc le feroit entendre autrement à V. M., il la tromperoit, d'autant que toutte la noblesse a prins cette mesme resolution pour se tenir extremement offencée et injuriée de luy ; tant pour lesdictz propos et scandalle que pour une infinité d'actes d'hostilité qu'il a permis faire contr'eulz par le ravage de leurs moyens et de leurs subietz, avec plus de rigueur que n'ont quasi faict les heretiques.

Que si V. M. pour la consideration et importance de ses autres plus grandes affaires n'auroit agréable de poursuivre davantage cette ditte guerre, le duc de Mercueur me donne charge sur touttes choses de la supplier, au nom de Dieu, avec toutte humilité et affection, de luy vouloir faire entendre par moy si telle est son inclination et volonté, affin que ce que, jusques à present, n'a esté faict et entretenu par les dictes pretendues conferences et traittez, si non par figure et prudent artifice, pour amuser, (comme a esté dict,) les ungs et les autres et spécialement pour retenir les nostres par cette vaine esperance d'accord, de ne mettre à exécution leurs contraires affections,

du consentement et bon vouloir de V. M., soit converty en effect de quelque accord avec lennemy, le plus favorable et advantageux, que les Estatz du pays avec le dict duc, en qualité de gouverneur legitime de la Province, pourront le faire. A celle fin quilz se puissent conserver le libre exercice de la Religion catholicque, avec leurs personnes et moyens, liberté et privileiges du pays et ainsi se maintenir au mieulx que faire se pourra, en attandant quil se presente quelque meilleure occasion de faire un bon coup[1], ou que Dieu, (par sa misericorde), y apporte quelqu'autre bon remède. Remonstrant bien humblement à V. M. que, par faute de son royal et prompt secours, ilz ne peuvent plus aucunement subsister contre la grande force que s'est acquise l'ennemy dans la Province. Laquelle force y a esté provocquée et attirée par les mauvais comportemens et inconsiderées entreprises dudict de Laigle, conjoinctes avec le mespris quil a faict d'iceluy Duc et des gens desd. Estaz. Et supplient aussi V. M. de considérer que de leur ruyne, il ne luy en pourroit arriver aucun bien, advantage, ny contantement et la religion catolicque aussi peu de support et d'appuy pour l'advenir.

Mais si V. M. par son pieux et tres chrestien zele, se veult resoudre à donner ledict secours audict duc et aux catholicques, qui, (par la grace de Dieu), restent ancor constans et fermes avec luy et lesquelz par le moyen dud. secours luy promettent de demeurer en la resolucion de vivre ou mourir, soubz sa conduitte, en cette saincte expedition, j'ay commandement expres de dire à V. M. qu'aussitost qui luy aura pleu me le faire sçavoir par don Juan de Ydiaquez, (auquel elle m'a tousiours renvoyé, pour traitter de ses présentes affaires), je luy face sçavoir par messager exprès, affin qu'il procure de faire rompre lesdittes conferences et traittez, pour se remettre, à quelque prix que puisse estre, à la campagne et par le moyen dud. secours et du commandement faire teste à l'ennemy et l'empescher de se fortifier davantage. Commandant aussi V. M. par mesme depesche, à don Jouan de Laigle, (en attendant qu'elle en ordonne un autre pour tenir sa place), de luy envoyer le plus d'hommes de son regiment qu'il sera possible, soubz la conduitte d'un des capitaines dud. regiment, auquel y en a de forts bons et tres vaillans, entr'autres le capitaine Almomacy[2] qui est recongneu de tous pour l'un des plus experts desdittes trouppes. Par ce bon moyen, Sire, ledict duc espere que soubz le bon heur et benediction que Dieu

[1] Ce passage a été cité par Capefigue dans le t. VII, p. 381 de son *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*. Seulement, comme cet auteur ne savait jamais être exact, il a commencé par remanier cet alinéa pour faire de ce mémoire de M. du Vineau une lettre personnelle du duc de Mercœur au roi d'Espagne. Ensuite il a fait subir une petite transformation à sa dernière phrase, qu'il a terminée, comme il suit : « En attendant « qu'il se présente quelque meilleure occasion de faire un bon coup, *si Dieu veut*. » M. Grégoire qui a cité ce passage, ainsi arrangé par Capefigue, l'a encore aggravé, en y ajoutant une longue note sur les projets d'assassinat de Henri IV conçus par les Espagnols. (*La Ligue en Bretagne, p. 337*). Je laisse au lecteur, qui a en mains le document tout entier, le soin de juger si cette phrase du protonotaire du Vineau contient le perfide sous-entendu, qu'une citation infidèle et tronquée autorise à y voir.

[2] Francisco de Almonacid, qui était en Bretagne, depuis le 27 avril 1591, en qualité de capitaine d'une des onze compagnies du nouveau secours, débarqué ce jour-là à Blavet.

a voulu donner à Vostre Magesté tres chrestienne et catholicque, il fera un bon progres contre les ennemys. Ce que tournera à la plus grande gloire de Nostre Seigneur, augmentation de mérite et d'honneur à V. M. et aux siens, mesmes de ses bons sujetz, et au soulagement non seullement des affligez catholicques de la Bretaigne, mais aussi par consequence du reste du royaume de France. Et demeureront tous obligez de prier Dieu, pour l'accomplissement de tous les vertueux desirs de V. M. à laquelle il vueille prolonger les années en parfaitte santé pour le bien de toutte la République chrestienne.

Le duc de Mercueur faict aussi entendre à V. M. que les bourgeois de la ville de Sainct-Malo, continuans leur mauvaise affection contre le sainct party, sans aucune contraincte ou necessité quilz en eussent, ont recongneu l'ennemy pour leur Roy et se sont soubzmis à luy. Ce qu'a donné un mauvais exemple, avec augmentation de grande frayeur et estonnement aux autres villes qui restent audict party. Et, pour donner preuve audit ennemy de la bonne devotion quilz luy portent, ont fourny au Marchal Daumont et à Norriz, collonel des Anglois, non seullement des provisions, mais aussi des poudres, boulletz et autres munitions de guerre quilz ont recouverts par la licence de V. M. des pays de son obeissance. Ce secours a fort aidé auxdictz ennemys à nous faire la guerre, en leur conqueste de la Basse-Bretaigne et du fort de Croson. Pour cette occasion, il plaira à V. M. de ne leur accorder desormais aucune gratification, spéciallement pour la liberté de leur traffic, qu'avec condition quilz ne pouront directement ou indirectement faire aucun acte d'hostilité contre le sainct party des catholicques et notamment contre led. duc de Mercueur, gouverneur de la Bretaigne.

Et sur le tout je supplye tres humblement V. M. de me vouloir faire donner une prompte response de sa resolution et volonté, affin qu'en toutte diligence, (comme il m'est commandé) je la face entendre audit Duc, à ce qu'il s'y puisse conformer.

LE PROTONOTAIRE DU VINEAU.

(Original K. 1598).

241

Rapport fait à S. M. par Martin de Çamudio de la part de don Mendo Rodriguez de Ledesma, sur des choses d'importance pour son royal service.

Madrid, 20 décembre 1594.

EXTRAITS. — Pour en revenir à la duchesse de Mercœur, V. M. saura que c'est une femme très avare et amie des grandeurs, cependant femme de bien et chrétienne. Elle aime son mari et désire son accroissement ; elle est complètement d'accord avec lui, qui a en elle une entière confiance. Elle ne nous a pas fait de mauvais offices.

La de Martigues, sa mère, est bourbonnienne[1] jusqu'au fond de l'âme et avide. Elle n'inspire aucune confiance ni à son gendre, ni à sa fille, et ne sait pas l'important des affaires. Elle aime son repos ; et, comme femme de moindre naissance que sa fille, elle ne hausse point son ambition à de si grands desseins. Elle désire gouverner son gendre, et elle se ménage.

Don Mendo est d'avis qu'en cette occasion, il plaise à V. M. que Madame de Mercœur reçoive quelque présent, que je pourrais lui apporter, des mains de la Sérénissime Infante ; parce qu'elle s'est toujours montrée mécontente et étonnée que V. M., dans l'intérêt même de ses hautes prétentions, n'ait pas usé de largesses à son endroit, alors qu'on a distribué là-bas de si belles récompenses aux duchesses de Guise, de Nemours et du Maine et à d'autres qui, malgré tous ces bienfaits reçus, n'en ont pas moins causé la ruine de nos affaires.

Le duc de Mercœur est fin en ses trames à la française, mais homme faible de courage et dans le fond peu batailleur[2]. Son inclination le porte plus à se ménager et à se reposer qu'à faire la guerre. Bien qu'il ne soit pas vicieux, il aime à avoir le temps de se divertir. Il est lent et irrésolu ; il prête l'oreille à tous, et la moindre chose fait impression sur lui. Il aime à traiter avec des artifices, de manière à se conserver une occasion et une porte ouverte pour se dégager de ce qu'il promet. Il donne à entendre qu'il est faible de mémoire, mais cela lui sert pour ce qu'il offre et non pour ce qui est à son profit. Don Mendo supplie très humblement V. M. qu'il lui plaise, bien qu'il ne le mérite pas, de lui envoyer par moi quelque argent et aussi ce qui lui est dû[3], car c'est son éternel sujet de plainte : et il n'est pas admissible de ne pas profiter de cette occasion pour le lui envoyer.

Christoval de Tornaboni, après la duchesse, en toute affaire importante, est celui qui peut le plus auprès du duc ; aussi est-on en relations avec lui, acceptant le fripon comme un honnête homme et la force comme une nécessité[4]. C'est un homme qui tire à plusieurs fins ; et l'on croit qu'il est entretenu auprès du duc par les Vénitiens et par Florence. Aussi est-il facile de voir que, dans toutes les affaires d'état, il conseille toujours le duc dans le sens de la dissimulation[5] ; et ce point que traite le papier[6], de remettre les difficultés aux mains de Sa Sainteté, c'est le fruit d'une de ses ruses[7]. Il sait plus de finesses que de vertus ; et comme Florentin et salarié en France, il est

[1] Le mot espagnol est *borbonista*.

[2] Le mot se lit très distinctement *armista « de suyo no es armista.* » Ce n'est pas un mot espagnol, du moins un mot moderne. Je propose cette traduction qui concorde bien avec la suite.

[3] Voyez la pièce 197.

[4] Voici le texte espagnol : « *haziendo de ladron, fiel y de la fuerza, necessidad* ». Cela revient à dire que les Espagnols étaient forcés de s'adresser à Tornaboni et simulaient à son égard une confiance, qu'il n'était pas possible de placer en lui.

[5] Un mot de lecture douteuse ne me permet pas d'affirmer l'exactitude absolue de ce passage.

[6] Le serment du 20 novembre.

[7] Il y a encore là un mot espagnol dont je ne suis pas sûr ; mais qui ne nuit pas à la phrase, dont je crois pouvoir garantir le sens.

pour beaucoup dans ce fait qu'il y a de la fumée dans le chemin. Malgré l'importance qu'il y aurait à le gagner entièrement[1], don Mendo n'a pas voulu l'essayer, à cause du danger certain de le voir immédiatement le crier sur tous les toits ; mais si V. M. était d'avis de le faire, don Mendo s'y aventurerait un peu.

Le frère Marcellin Cornet mérite d'être récompensé d'une manière quelconque, parce qu'il nous a fait de très bons offices en tout, et qu'il est bon chrétien ; aussi don Mendo le demande-t-il à V. M.

M. de la Trinité nous a également rendu de grands services. Il est du conseil du duc ; et c'est lui qui est allé dernièrement à Paris pour la conférence. Il a toujours donné des avis très utiles ; et il est désigné par le duc pour aller à Rome soutenir les prétentions de sa femme, *avec la nouvelle promesse qu'il a faite*[2]. Bien que don Mendo lui ait déjà donné une gratification[3], il mérite plus que cela, pour l'engager à aller de l'avant.

(Autographe de 25 pages in-f° K. 1598).

Ce mémoire est résumé en trente articles, dans une autre pièce du même carton. Voici l'analyse de quelques-uns de ces articles :

Si le duc remet à S. S. le soin de trancher les difficultés qui pourraient se produire au cours des négociations, c'est pour le droit prétendu par sa femme et pour gagner du temps.

Si le duc offre une ville à S. M. c'est pour occuper à la prise de cette ville toutes les forces espagnoles ; et, s'il l'offre en Basse-Bretagne, c'est parce que cette ville sera plus près de l'Angleterre et des pays rebelles de Flandre, et aussi qu'il considère la Basse-Bretagne comme perdue.

Il est urgent que S. M. envoie des renforts et de l'argent et que l'on apporte plus de célérité dans l'expédition des affaires . . . . . .

La plus grande difficulté du moment est la défiance qui existe entre le duc et don Juan de l'Aguila. . . . . .

S. M. pourrait faire le marquis de Bellisle, général des galères et M. de Goulaine, gouverneur de quelque ville qui se prendra et où l'on mettra garnison espagnole.

(Résumé K. 1598).

242

Rapport de Martin de Çamudio, etc.

Analyse. — Ce rapport, qui n'est pas daté, révèle au roi ce que Martin de Çamudio a appris dans ses entrevues avec M. du Vineau, sur les négociations engagées pour

[1] Cette idée de corrompre Tornaboni fut réalisée par la suite. Voyez la pièce 258.
[2] « *Con la nueva promesa que ha hecho.* »
[3] Voyez la pièce 236.

amener le duc de Mercœur à reconnaître l'Infante. En voici le titre exact : *Relation de certaines choses que Martin de Çamudio a sues dans ses conversations avec le protonotaire du Vineau, envoyé du duc de Mercœur, et qu'il est utile de faire connaître à S. M. et à ses ministres.*

(Original 5 p. in-f° K. 1598).

243

Rapport sur l'arrivée des armes et munitions etc., envoyées de Lisbonne.

Blavet, 24 décembre 1594.

Voici partiellement le long titre de ce rapport : *Relation des armes, munitions, vivres et autres instruments de guerre, livrés par les maîtres de navires de l'armée de S. M. et sortis du port de Lisbonne, à la charge du capitaine Rodrigo de Orozco, pour venir à celui de Blavet, etc*[1].

(Original K. 1591).

244

Mémoire de François-Martin Chapelle, député de la ville de Saint-Malo, au roi.

Madrid, 11 janvier 1595.

C'est la copie du mémoire du 12 septembre 1594, avec ce nouveau préambule :

« Il y a environ quatre mois que je suis arrivé en ceste court[2], député des habitans de la ville de Saint-Malo, pour faire antandre à V. M. les causes pour lesquelles lesdicts habitans se sont resoluz de chercher une treffve vers le Roy, attendant estre informez de l'estat des affaires de la France, ce que je fis en Saint-Laurans de Lescurial, au mois de septembre dernier par un mémoire que je dressé et (par commandement de V. M.) délivray avec une lettre des dictz habitans au sieur don Martin de Ydiagues, pour estre faict relation à V. M. de ma légation et comme jusques a present je n'ay sceu delle aulcune rezolution de mon affaire, je fais très humblement voulloir commander me depescher et luy faire de recheff antandre les causes de la rezolution desdicts habitans, lesquelles sont les suivantes.

(Autographe K. 1579).

245

Don Juan de l'Aguila au Roi

Vannes, 11 janvier 1595

Extrait. — Ces jours passés, j'ai écrit à V. M. le grand désir que M. d'Aradon, gouverneur de Vannes, éprouve de se déclarer pour V. M.[3] Ce désir s'est accru en lui

[1] Ces munitions vinrent de Lisbonne, en quinze navires.

[2] On se demande ce que faisait encore en Espagne le député de Saint-Malo. Il était bien difficile de faire accroire au roi que les Malouins ne poursuivaient qu'une trêve, auprès de Henri IV, alors que l'édit de réduction était rendu, depuis le 4 octobre précédent.

[3] Cette pièce et les deux suivantes donnent l'historique inconnu jusqu'à ce jour, si je ne me trompe, de l'introduction des Espagnols à Vannes, en 1595.

dans de telles proportions, d'après ce qu'il me dit, qu'il envoie M. de la Hautière, son beau-frère, en porter l'expression à V. M. et l'assurer qu'il acceptera toujours que V. M. ordonnera et procurera l'adhésion de son frère, le gouverneur d'Hennebont, etc.

(Déchiffrement esp. K. 1596).

246

René d'Aradon au roi d'Espagne

Vannes, 26 janvier 1595.

Sire. — Le sieur de la Hautière, mon beau-frère, alant trouver V. M. pour les raisons qu'il fera antandre, j'ay prins la hardiesse de le charger de creance de ma part, et oultre ce que, ja de long temps, j'ay assuré au seigneur don Jouan de l'Aguila de la volonté que j'ay de servir V. M. fort fidellemant de tout ce qui est an mon pouvoir, an l'exécution de voz heroiques et magnanimes desains, ay suplié ledit signeur don Jouan de faire antandre à V. M. qui je suis, de quoy me remettant à sa discretion, je n'importuneray V. M. de plus long discours, que pour la suplier tres humblemant de croire, tant ce que de la part dudit seigneur don Jouan sera represanté à V. M. que ce que luy fera plus amplement antandre le porteur, lequel V. M. peut croire comme moy mesme, oultre ce que je jure à V. M. que mes freres, amis et moy, et tout ce qui est en nostre puissance, quand tout le reste de cette province voudroit laisser à faire son debvoir, ne manquerons jamais à randre à V. M. le fidelle servisse à quoy nous obligent et la juste pretantion de V. M. et de la cerenissime Infante, vostre fille, et l'obligation du sermant qu'avons promis au babtesme de vivre et mourir an la religion catholique apostolique et romaine, assurant V. M. Sire, que avons grandemant occasion de louer la bonté de Dieu d'avoir sussité et touché le cœur de V. M. par une si sainte et nécessaire antreprinse, de laquelle tous les gens de bien esperent beaucoup, estant fondée sur causes tant justes et legitimes et raisonables qu'il n'est possible de plus, de sorte que Dieu, qui maintient tousiours le party de la raison et du droit la favorisera par sa grasce, de quoy,

Sire, je suplie sa divinne magesté quelle favorise tant cette province quelle puisse bien tost resantir la delivrance des maux qui l'opressent par le moyan de V. M., laquelle Dieu maintienne et conserve en toute grandeur, prospérité et longue vye. Escrit à Vannes, le XXVIe janvier 1595.

Vostre tres humble, fidelle et tres afectionné vasal et serviteur

René d'Aradon.

(Autographe K. 1596).

247

Mémoire de M. de la Hautière pour le roi d'Espagne.

Février 1595.

Extrait et Analyse. — « Bien que l'on puisse savoir qui je suis et la cause de mon « voyage en cette cour, par les lettres du seigneur don Juan de l'Aguila et autres « que j'ai apportées de Bretagne, je ne laisserai cependant de donner le plus briè- « vement possible quelques développements nécessaires à la lettre de mon beau-frère, « le gouverneur de Vannes, que j'ai jointe à ce mémoire.

« C'est une chose connue de tous que les réunions et conférences des catholiques « de la Sainte-Union avec Vendôme ont été la cause de la ruine du parti de la dite Union en France. »

Les gens de bien ont écrit à don Juan de l'Aguila et à lui-même à Quimperlé, afin que don Juan vînt à Vannes, parce qu'il est connu comme un homme « de jugement mûr et de grande sincérité. » Le premier effet de sa venue fut d'amener la rupture des conférences[1].

Avant le départ de don Juan, pour aller secourir Corlay, M. d'Aradon, beau frère de l'auteur de ce mémoire, l'évêque de Vannes et autres gens de bien supplièrent don Juan de laisser des Espagnols en garnison à Vannes et d'envoyer M. de la Hautière en cette cour, avec ses lettres et celles de M. d'Aradon, pour faire connaître à S. M. ce qui avait été fait.

M. de la Hautière apporte une carte de Bretagne et y renvoie S. M. Il croit utile de fortifier la ville de Vannes et d'y mettre une garnison plus nombreuse[2]. Il serait bien aussi que S. M. envoyât 300 chevaux, pour renforcer cette garnison, ainsi que celles d'Hennebont, de l'île de Ruis et des châteaux de Sucinio et d'Esleven, qui sont tenus par les Aradon et les Montigny pour le service de S. M.

M. de la Hautière réclame du roi un prompt aveu de ce qui a été fait, et passe en revue les avantages de cette déclaration de S. M. Entr'autres résultats heureux, elle amènera le duc de Mercœur à se prononcer. « Outre que c'est un bon prince et grand « catholique et très obligé à S. M., pour ne pas rester seul de son opinion, il se verra « forcé de se déclarer et de faire pour S. M. ce qu'il doit ».

M. de la Hautière termine en demandant promptement audience[3], afin qu'il puisse promptement aussi retourner en Bretagne.

(*Original K, 1596*).

[1] Il s'agit de la première période des conférences, qui prit fin vers le milieu de décembre et fit l'objet d'un long rapport de Duplessis-Mornay à Henri IV, daté du 19 de ce mois.

[2] Le 30 juillet suivant, la garnison espagnole à Vannes n'était que de 95 hommes.

[3] Les lenteurs de la cour d'Espagne étaient de nature à décourager les meilleures volontés. Cette prompte audience, sollicitée en février, fut obtenue seulement le 6 octobre, comme nous l'apprend la note suivante, que j'ai relevée sur le dos de la pièce :

Le mémoire apporté par le sieur de la Hautière, qui vint de Bretagne, au mois de février 1595, en se déclarant lui et le gouverneur de Vannes, son beau-frère, pour la Ligue catholique et le service de S. M. Il fut dépêché à Saint-

248

Note de M. de la Hautière[1] sur le gouverneur de Saint-Malo.

TRADUCTION. — La ville de Saint-Malo est d'une importance bien connue. Pour ne pas recevoir un hérétique, à qui le duc de Montpensier avait vendu le gouvernement du château soixante mille ducats et plus, les habitants et bourgeois de la ville désignèrent et reçurent pour gouverneur le marquis de Coëtquen.

Le dit marquis est originaire de la province de Bretagne et, bien qu'il suive le parti de Vendôme, c'est un grand catholique et un personnage important. Seulement, comme avant ces guerres, il n'était pas ami du duc de Mercœur, c'est une chose certaine que ledit seigneur duc ne pourra pas traiter avec lui.

M. de Saint-Laurent est marié à la fille dudit marquis ; et c'est une chose connue de tous les Espagnols qui sont en Bretagne, qu'il est très affectionné au parti de la Sainte-Union et tient en son pouvoir plusieurs bonnes places et forteresses de Bretagne, entr'autres, Dinan, grande ville qui n'est éloignée de Saint-Malo que de six lieues.

Ledit seigneur de Saint-Laurent est cousin de M. d'Aradon, gouverneur de Vannes, mon beau-frère, qui m'a écrit que si S. M..... voulait ordonner audit seigneur de Saint-Laurent de traiter avec son beau-père, le marquis, pour réduire ladite ville au service de S. M., il le ferait très facilement et volontiers.

Ce qui, me semble-t-il, peut se faire et ceux qui m'écrivent partagent cet avis, c'est que S. M. ordonne a don Juan de l'Aguila de traiter cette affaire avec mon beau-frère et avec M. de Saint-Laurent, de manière que le marquis puisse savoir que V. M. est disposée à reconnaître ce qu'il fera pour son service, et je ferai le reste, quand je serai de retour.

(Original K. 1597).

Laurent, le 6 octobre de ladite année, avec un subside de 5000 ₶ et trois lettres, une pour M. d'Aradon en réponse de la sienne apportée par lui et deux pour don Juan de l'Aguila et don Mendo, auxquels on en écrivit deux autres, en tout cinq, jointes à la lettre de M. d'Aradon, qui est datée du 6 octobre 1595.

Cette dernière lettre n'a pas été conservée ; mais il est probable que Philippe II ne répondit encore que par de vagues paroles de courtoisie. Dans une lettre du 10 février 1597, (*Pièce 302*) Aguila dit que M. d'Aradon et les autres qui écrivirent au roi par la Hautière, regrettent que S. M. n'ait pas agréé leurs offres de service.

Quant à M. de la Hautière, il ne semble pas qu'il ait profité immédiatement de son congé pour revenir en Bretagne. Dans une lettre à l'évêque de Vannes, en date de Madrid, le 26 janvier 1596, dont la traduction en espagnol fut apportée à Philippe II, vers le mois de juillet, par don Gaspar de Pereda, Lorenzo Tornaboni dit qu'il croit « que M. de la Hautière s'en retourne, après avoir fait un assez long séjour en Espagne, pour pouvoir « rendre compte de tout ce qui s'y passe. » (*K. 1599*).

[1] Cette note en espagnol n'est ni signée ni datée ; mais il en ressort très clairement qu'elle fut composée et apportée par M. de la Hautière, qui ne trouvait pas suffisant d'offrir la ville de Vannes au roi d'Espagne et qui aurait bien voulu pouvoir y ajouter la riche et puissante cité malouine.

249

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 18 février 1595.

Sommaire de la chancellerie. — Les malintentionnés de cette province font de grandes instances auprès du duc de Mercœur, pour qu'il continue la conférence. Ce qui l'en dissuade. Propositions que fait le Béarnais à Mercœur pour qu'il s'accommode avec lui. Don Mendo n'a rien reçu depuis longtemps pour sa subsistance ; il supplie qu'on se souvienne de lui envoyer un subside[1].

(Original K. 1596)

250

Rapport sur les conférences d'Ancenis.

En voici le titre : *Relation sincère de ce qui s'est passé à Ancenis*[2] *en la conférence qui se tient entre les députés du prince de Béarn et ceux du duc de Mercœur, lorsqu'ils retournèrent, la seconde fois, à la dite conférence, le dernier jour de février dernier, pour s'en revenir à Nantes, le 22 mars, sans avoir rien fait, ni en public ni en particulier.*

(Original 2 p. in-f° K. 1596).

251

Mendo de Ledesma au duc de Mercœur.

Nantes, 16 juin 1595.

Copie d'un papier que don Mendo Rodriguez de Ledesma a envoyé au duc de Mercœur, à Indret, par Martin de Çamudio[3].

(Transcription esp. 8 p. in-f° K. 1596).

[1] Il revient à la charge le 30 mars suivant : « Mes besoins, ceux de ma femme et de mes enfants sont si grands, « que je me vois forcé de supplier V. M. de m'envoyer de l'argent. » (*Ibidem*). Le 2 juin 1595, il renouvelle ses plaintes : « J'en suis aussi attristé et inconsolable, écrit-il, que le doit être un homme qui est venu ici avec son « honneur, et qui se voit atteint par l'impuissance et la misère. » (*K. 1598*) cité par M. Forneron, t. IV, p. 253 de son *Histoire de Philippe II.*

[2] Le même carton contient un rapport semblable, également non daté, sur la première tenue des conférences. Les deux étaient envoyés au roi par don Mendo de Ledesma.

[3] Le traité du 20 novembre précédent était resté à l'état de lettre-morte. Ce long mémoire indique la reprise des négociations par don Mendo. Mercœur était à Indret. L'ambassadeur lui envoie son secrétaire, avec ce papier qui est un suprême effort d'éloquence, pour convaincre le duc. On y trouve même des citations de Cicéron. D'après un bruit, dont Duplessis-Mornay s'est fait l'écho dans une lettre du 10 juin à M. de Gesvres, Martin de Çamudio devait remettre au duc, en même temps que le mémoire, une écharpe rouge enrichie de pierreries, de la part du roi d'Espagne.

252

Articles contenus dans les papiers échangés, entre dom Mendo de Ledesma et le duc de Mercœur.

I. — Offres et demandes de don Mendo au duc de Mercœur, le 21 juin 1595.

Premier papier. — Offres. Si le duc de Mercœur rompt les pourparlers et conférences avec l'ennemi, il sera assisté pour la continuation de la guerre d'un secours de 6.000 hommes, y compris ceux qui sont déjà ici.

S. M. attend qu'il s'y soit décidé, pour se résoudre, elle-même, à lui envoyer l'argent qu'il lui a demandé pour l'entretien des troupes françaises.

Il sera aussi assisté de galères et de navires.

Enfin s'il reconnaît le droit de sa fille, S. M. lui offre le comté de Nantes, sous la suzeraineté de Madame l'Infante, et la ville de Clisson[1], que l'on ajoutera à ce comté, plus un subside de 200.000 # et le gouvernement de la Bretagne pour lui, avec survivance pour son fils, s'il lui en naissait un[2].

Second papier. — Demandes. La volonté de S. M. est que la négociation reçoive son achèvement en cette forme que le duc et sa femme jurent de tenir cette province pour Madame l'Infante et la reconnaissent comme sa véritable souveraine, suspendant la déclaration, jusqu'à ce que l'on ait gagné un certain nombre de volontés et accompli les choses nécessaires.

II. — Offres et demandes du duc de Mercœur.

Ce qu'il offre. — Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de continuer la guerre, ce qui ne se peut pas, sans la continuation de l'assistance de S. M.

Si S. M. la donne, il est juste aussi qu'elle prenne les garanties nécessaires, pour assurer la manière dont le duc y correspondra par ses services.

Et ainsi le duc jure et promet de ne consentir ni traiter de trêve avec l'ennemi, ni de quoi que ce soit qui ait pour effet d'amener la cessation de la guerre, sans la volonté de S. M.

Il jure aussi, en ce qui concerne le particulier, pour lui et pour sa femme, que, reconnaissant, comme ils reconnaissent que Madame l'Infante, par héritage de sa mère, a droit au duché de Bretagne, ils conserveront et defendront son droit de tout leur pouvoir, et en procureront l'établissement et en feront la déclaration, quand Sa Sainteté et S. M. le jugeront bon.

[1] Clisson avait été substituée à Dinan. Voyez la pièce 258.

[2] Des deux jumeaux, nés le 5 novembre 1592, la fille seule avait vécu.

Si on lui donne les forces et moyens qu'il a demandés, par les mémoires remis à don Mendo, il fera des entreprises plus agréables à S. M. ; et l'on mettra les garnisons qu'elle voudra dans les places qui se prendront, sous la condition que les privilèges et libertés de la Bretagne seront conservés et que, s'il se fait un traité général, on y comprendra cette province et le duc et sa femme.

Il jure de tenir secrète cette déclaration et demande le même serment à don Mendo.

Ce qu'il demande. — Pour faire la guerre avec résultat, il faut composer ces forces de 6.000 Espagnols[1], 2.000 lansquenets, 2.000 Français et 500 chevaux, sans compter les 500 autres chevaux et les garnisons que paie la province, qui sont de 3.000 hommes. Il faut aussi l'argent nécessaire pour le paiement de cette armée, qui sera de 10.000 fantassins et de 500 chevaux. . . . . .

Il faut pourvoir le duc des fonds requis pour gagner les volontés et pour acquérir la poudre et les munitions dont on aura besoin.

Le duc aura l'autorité et le commandement sur les troupes de S. M.

Il se fera près de l'ennemi une diversion du côté de la Picardie et des autres provinces.

Pour encourager les catholiques, Sa Sainteté déclarera sa volonté et usera de censures contre les hérétiques, ceux qui les assistent et les prélats du parti contraire. Lorsque S. M. aura reçu du duc les garanties qu'elle en attend, elle différera la déclaration, et ne changera pas le prétexte de la guerre, jusqu'à ce que ces forces aient fait quelques progrès dans la province.

(Transcription et sommaire[2] K. 1596).

253

Second papier donné au duc de Mercœur par Mendo de Ledesma.

Nantes, 24 juin 1595.

Traduction. — J'avais négligé de rédiger ce papier, sachant que V. E. était restée informée de la volonté de S. M. ; mais puisqu'il lui plaît que cela soit consigné par écrit, je le ferai ainsi qu'il suit :

V. E. ayant appris les avantages que S. M. est disposée à lui faire, en récompense de travaux et de bons offices qu'elle espère lui voir continuer en faveur de cette cause de Dieu et en faveur de son service, sa volonté est que cette négociation reste achevée cette fois de la part de V. E., en la forme suivante :

« Votre Excellence et Madame[3] jurent et promettent, comme c'est la coutume en

[1] Voyez le développement de ces demandes, en un mémoire français, pièce 256.

[2] Le carton K. 1596 contient un certain nombre d'exemplaires, avec des variantes, des différents papiers échangés entre le duc et Mendo de Ledesma sur ces points particuliers de la négociation. J'en ai extrait tous les détails intéressants pour les grouper dans la pièce qui précède.

[3] Tout le passage entre guillemets est en chiffres.

« pareils cas, de tenir maintenant et toujours cette province pour Madame l'Infante, « fille aînée de S. M., et de la reconnaître pour sa véritable souveraine. La publica- « tion de cette déclaration pourra se suspendre, jusqu'à ce qu'on ait augmenté dans « la province et gagné un certain nombre d'adhésions et obtenu d'autres résultats « indispensables pour la bonne issue de cette affaire. Ce sera quand Votre Excellence « le jugera bon, mais en consultant S. M. et en suivant sa volonté. »

Quant à la difficulté que V. E. oppose, en disant qu'il convient que l'initiative de ceci vienne de S. S., il me semble que cela ne convient ni à la cause publique ni à V. E. Sa Majesté ne saurait oublier qu'il s'est tenu dans cette province, du seul consentement de V. E., une conférence avec un prince hérétique et non admis par l'Eglise, et que vous donniez à entendre au monde que c'était pour s'accommoder avec lui et lui livrer ce qui ne lui appartient pas.

Vouloir aujourd'hui des conditions différentes pour s'arranger avec S. M. qui favorise la religion et dont les demandes sont de droit divin et humain, avec la permission de V. E., j'ose dire que c'est contraire à toute raison. V. E. me répondra que son intention n'était pas de se réconcilier avec l'ennemi et que, en supposant qu'il eût accepté toutes ses demandes, rien ne se serait effectué, sans la volonté de S. S. ; mais je lui dirai à mon tour que le même chemin se doit suivre, à plus juste titre, avec S. M., et lorsque V. E. aura fait ce qui la concerne et rendu le pays docile à cette négociation, on en instruira S. S., pour que sa bienveillance l'approuve et en autorise la publication.

Ce sera aussi un grand inconvénient, en cette occasion, que S. M., en vérité, serve la cause générale, en traitant publiquement des points particuliers avec S. S. Il en pourrait résulter grand dommage, pour la fin qu'elle poursuit. La voie secrète que j'ai demandée à V. E. ne présente pas les mêmes risques ; au contraire, elle avance les affaires et dispose les esprits en faveur de S. M., qui n'en servira que mieux la cause tant générale que particulière.

Enfin, il ne sera pas hors de propos d'avertir V. E. et de lui certifier que je n'ai que mes pouvoirs pour cette négociation et que je n'ai pas de commission pour ce dont elle me parle. Si j'acceptais de m'en occuper, ce serait tromper V. E., chose qui n'est pas dans mes habitudes et que je ne dois pas faire.

Segundo papel que se dio al Duque de Mercurio, en 24 de junio, a parte tocante a negocios particulares. — Para embiar à Su M.

(Transcription officielle. K. 1596).

254

Diego Brochero, au Roi.

Nantes, 28 juin 1595.

Traduction partielle. — Depuis ma dernière lettre à V. M., en date du 1er juin, à Bellisle ..... je suis entré en cette rivière, pour faire de l'eau ; et la duchesse de

Mercœur m'y a envoyé un domestique, porteur d'un message, qui m'annonçait que le duc, en arrivant, me viendrait voir ici pour me témoigner toute sa bonne volonté et celle de sa femme au service de V. M. Depuis, j'ai eu une entrevue à la Roche-Bernard avec le duc, qui m'a donné les mêmes assurances, et don Mendo me l'a écrit aussi. Je me suis trouvé présent à la conclusion de la dépêche qui accompagnera celle-ci, et qui a traîné jusqu'à ce jour, à cause de certaines difficultés, présentées par le duc. Il me paraît avoir conclu cette affaire avec une bonne volonté et un désir de servir V. M. qui sont bien à rebours de ce que jusqu'à présent j'ai cru de lui. Quoique cette négociation ne se soit pas terminée, comme je le voulais, et qu'on n'ait pas pu tirer autre chose de lui, il me semble qu'on a obtenu quelque profit, en ce sens qu'on a obligé le duc à n'accepter aucune conférence ni négociation avec le prince de Béarn, et qu'on a eu l'adresse de conclure ces affaires, en présence des évêques de Saint-Malo et de Vannes, de la Ragotière et de Tornaboni, qui ont adhéré à la déclaration faite par le duc de reconnaître la Sérénissime Infante pour duchesse de Bretagne. . . . . .

(Original K. 1587).

255

Second serment du duc de Mercœur[1]

30 juin 1595.

Traduction. — Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne. Les affaires de ce royaume sont réduites à un tel état que le motif pour lequel les autres princes catholiques et moi nous avons pris les armes, est aujourd'hui plus actuel que jamais. Nous ne pouvons nous maintenir de nous-mêmes, sans l'aide et l'assistance ordinaire, que S. M. C. nous a données jusqu'à ce jour et que, nous l'espérons, elle nous continuera plus généreusement encore, comme la nécessité le requiert. D'autre part, il est raisonnable que S. M., avant de s'engager dans une si grande entreprise, prenne garantie des bons, fidèles et sincères services par lesquels je dois correspondre à ses bienfaits.

Pour tous ces motifs, je jure à Dieu et à la sainte Eglise et aux Evangiles, sur lesquels je pose la main, et je promets au seigneur don Mendo Rodriguez de Ledesma, au nom de S. M., que présentement, ni dorénavant, pour quelque cause ou quelque succès qui puisse intervenir, je ne traiterai ou ne laisserai traiter, en secret ni en public, par moi ni par intermédiaire, avec l'ennemi, de trêve ni de quoi que ce soit qui ait pour but de cesser ou de faire cesser la guerre, sans la volonté et le consentement de S. M. C.

[1] Le titre espagnol de cette pièce est le suivant : *Papel que el duque de Mercurio dio a don Mendo de Ledesma, en 30 de junio de 1595.*

En ce qui concerne le particulier, je jure et je promets, en la même forme que ci-dessus, que reconnaissant, comme je reconnais, en ce qui me touche moi et ma femme, que Madame l'Infante, fille aînée de S. M., par représentation de la reine Isabelle, sa mère, d'heureuse mémoire, a droit de succéder au duché de Bretagne, je maintiendrai, je conserverai et je défendrai son droit de tout mon pouvoir, en procurerai l'établissement, tant en la province que par négociations auprès de S. S., auxquelles je m'emploierai conformément à la volonté de S. M. et aux instructions que ses ministres me transmettront de sa part, et en ferai la déclaration en temps convenable et à l'heure que S. S. et S. M. jugeront à propos de m'ordonner.

Si S. M. me donne la commodité et les forces suffisantes, avec l'autorité absolue, pour défendre ce dit duché contre les hérétiques et leurs alliés, et pour recouvrer ce qu'ils ont usurpé, suivant les mémoires que j'ai donnés audit seigneur don Mendo; à l'heure même de l'arrivée desdites forces et desdits subsides, je ferai telle entreprise et assiégerai telles places qu'il plaira à S. M. ; et si Dieu nous favorise de résultats heureux, je placerai dans quelques-unes des villes prises sur les ennemis, des garnisons espagnoles, suivant la volonté de S. M., à condition que les privilèges et libertés dudit duché et de ses habitants, où ils se trouveront, seront gardés et observés, comme ils l'ont été au temps des ducs et des rois, prédécesseurs de Madame l'Infante, et principalement en ce qui concerne les gouverneurs de places qui seront du pays.

De même S. M. aura pour agréable que, s'il se fait un traité général, la province et moi nous y soyons compris, m'en remettant au bon plaisir de S. M. de régler elle-même ce qui peut toucher mon intérêt particulier et celui de ma femme.

J'accomplirai sincèrement tout ce qui est promis et juré par la présente ; et ledit seigneur don Mendo jurera en la forme susdite de le tenir secret, de ne le révéler et de ne le communiquer, en aucune manière, à personne qu'à S. M.

Je supplie bien humblement S. M. de trouver bon que ceci ne se déclare pas et ne soit pas rendu public, avant que le temps n'y soit propice et que S. S. et S. M. n'aient ordonné ce qui doit se faire en cette circonstance.

Et pour sécurité de ce qui est ci-dessus, je le signe et j'y fais apposer le sceau de mes armes.

Fait à Nantes, le 30 juin 1595.

PHILIPPE-EMMANUEL DE LORRAINE.

Et plus bas : En parlant de l'ennemi, cela s'entend du roi de Navarre et de ceux qui l'assistent :

PHILIPPE-EMMANUEL DE LORRAINE.

Et plus bas : Moi don Mendo Rodriguez de Ledesma, je jure et je promets sous les mêmes serments que ci-dessus, de tenir secrète cette déclaration du seigneur duc de Mercœur et de m'employer à son exécution auprès de S. M., avec tous les bons offices qui seront en mon pouvoir.

Nantes, 30 juin 1595.

C'est la copie du papier original que le duc de Mercœur m'a donné et qui reste entre mes mains, traduit du français en espagnol à la lettre et sans manquer un point.

(Déchiffrement K. 1596).

256

Mémoire du duc de Mercœur à don Mendo de Ledesma.

Nantes, 30 juin 1595.

Mémoires que donne Monsieur le duc de Mercœur au sieur dom Mando touchant les affaires de Bretaigne, et ce qui est nécessaire pour y continuer la guerre.

Encores que S. M. soit informée de la necessité et estat de ceste province et que, pour les grandes et importantes affaires auxquelles journellement elle pourvoit, par une spéciale particulière grace de Dieu et que, plus que nul aultre, elle aye cognoissance de la guerre et des moyens de la faire, de sorte qu'il n'est besoing de l'ennuyer, si est ce que pour m'acquicter de mon debvoir et service que je doibs à S. M. et satisfaire à ce que m'a demandé le sieur dom Mando Rodrigues, je representeré à S. M. ce que me semble necessaire, pour continuer à la guerre de Bretaigne et recouvrir ce que les heretiques y occupent, en laquelle il est d'aultant plus requis de grandes forces, tant de mer que de terre, et de grande despence, que les provinces voysines sont ennemyes et reduictes à lobeissance du Roy de Navarre, et est besoing faire promptement ung grand effort pour confirmer les amys et ruyner les ennemys, pour apres, un meilleur establissement regler et diminuer la despence selon les occasions et que S. M. jugera le debvoir faire.

Pour faire doncques la guerre avecques effect et à ladvancement des affaires, est necessaire que les forces de la terre soient composées de six mil Espagnols, deux mil Lansquenetz et deux mil Françoys, et cincq centz chevaulx, oultre cincq centz[1] et les garnisons qu'entretient le pays qui sont de trois mil hommes, pour l'entretenement desquelles forces, S. M. commandera ung fond de deniers estre faict à Blavet, à Nantes ou tel lieu quil lui plaira, affin que le retardement qui pourroit arriver de la paye desdictz gens de guerre, ne cause ung desordre et dereglement entre eulx et dissipe l'armée, lesquels gens de guerre se payeront par ceulx qui en auront la charge pour le temps et le nombre qui se trouveront avoir faict service à S. M.

Que de ladicte armée se tireront deux mil hommes, sçavoir mil Françoys et mil Lansquenetz et deux cents chevaulx, pour en faire ung petit corps d'armée, en forme de camp volant, qui sera employé sur la frontière, pour empescher la revolte des villes, les incursions des ennemys et qu'ils n'assiègent et surprennent les villes

[1] C'est-à-dire: cinq cents chevaux, en plus des cinq cents chevaux et des garnisons entretenus par le pays. La pièce 252 qui contient un abrégé de ce mémoire ne laisse aucun doute sur le sens de ce passage.

et places de ce party, pendant que l'armée assiègera et attacquera les villes et places de la basse Bretaigne ou d'ailleurs en la province, ainsy qu'il sera jugé utile pour le bien des affaires, lequel camp volant se pourra joindre à touttes les occasions avec l'armée ou departir par les garnisons pour les fortiffier, s'il est necessaire.

Sur lesquelles forces S. M. aura aggreable me donner la charge et entier commandement, pour les employer par la raison de la guerre, mesmes les separer et distribuer en villes et provinces voysines aux effectz de la guerre, nécessité et occurances qui se presenteront, dont je macquitteré avec toutte fidellité, supliant S. M. de croire que, si j'eusse cy-devant eu la disposition du secours, qu'elle a donné en ceste province, elle eust receu plus grande satisfaction de mon affection a son service ; et les ennemys y auroient peu de villes et places. La guerre ne se peult bien conduyre si l'aucthorité ne se rapporte au general par l'obeissance des particuliers, cappitaines et soldatz.

Et d'aultant que la province est fort affoyblie et ruynée, mesmes quil y a grande disette, attendant reduyre la basse Bretaigne ou quelques villes ennemyes, dont l'on puisse tirer moiens et commoditez pour subvenir à l'armée de vivres et munitions et aux officiers necessaires à cest effect, il plaira à S. M. ordonner cincq mil escus par mois, pour fournir à ladicte despence qui n'est que de dix mil pains par jour, sans y comprendre les gaiges des officiers et attirail qui se monte, par l'estat ordinaire, six centz escus par mois, et sans y comprendre la despence pour quatre mil pains qu'il fault par jour, pour la nourriture du dict camp volant qui se prendront sur le pays, selon que la necessité le permettra.

Et parce qu'il est aussy necessaire de mener de l'artillerye, sans laquelle il n'y auroit moyen de prendre et reduire les places et villes, il plaira à S. M. ordonner trois mil escus par mois pour l'équipage de quatre canons qui a esté jusques icy entretenu, le plus beau et le mieulx attelé qui fust en France[1] et delaissé, depuis quelques mois, pour ne pouvoir le pays supporter ceste despence, et pour ce qui est des pouldres, bouletz et entretenement des officiers de ladicte artillerye, deux mil escus par mois.

S. M. ordonnera aussy, s'il luy plaist, pour les officiers de l'armée qui sont les mareschaulx de camp, mareschal des logis, predicateurs, fouriers, medecins, chirurgiens, apothicaires, prevost de camp, mil escuz par mois ; et pour ce qui est des voyages pour la guerre, messaigers, et aultres semblable despence, il seroit requis non moindre somme par mois. Toutesfois lon la prendra sur les deniers du pays, aultant qu'ilz pourront porter, moyennant que lesdictz officiers soient payés.

S. M. usera, s'il luy plaist, de la liberalité et gratiffication qu'elle s'est reservée, à l'endroict des seigneurs et gouverneurs des villes et places de la province mesmes à

[1] « Il avait certains talents de second ordre et se piquait notamment de connaissances spéciales en artillerie « et dans l'art des sièges. » *Le duc de Mercœur*, par M. Joüon des Longrais, p. 64.

l'endroict des s^rs mareschal du Boisdauphin[1] et marquis de Belisle, et aura esgard à la despence qu'il convient faire en la charge qu'elle me donne[2].

Et, parce que la richesse et maintien de ceste province à raison de sa situation consiste en la seureté des portz et havres, S. M. y entretiendra, s'il luy plaist, une forte armée de mer, en laquelle y aura quatres galeres, pour asseurer les rivières et villes scituées sur icelles.

La solde de deux mil soldatz françoys et deux mil lansquenetz, avecques les appoinctementz des mestres de camp, cappitaines et membres des compagnyes ne peult estre moindre que de vingt mil escus par mois et celle de cincq centz chevaulx et des chefz qui les commanderont, de huict mil escus par mois, qui est la solde ordinaire pour la campaigne et moindre que celle des garnisons, avecques lesquelles forces et les six mil Espaignolz que S. M. veult entretenir en ce duché, et cinq centz chevaulx que le pays entretient, et avecques l'ordre qui commandera S. M., se peult faire la guerre à son contantement et trouvera, s'il luy plaist, moins estrange la grande despence qu'il y convient faire, qu'il est necessaire que les commancemens apportent de la reputation aux affaires. Pour ce qu'est de moy, je serviré avecques toutte fidellité S. M. et aucun ne me surmontera en ceste affection.

Et, parce que naissent en la guerre nouveaux accidentz et que sur le progres qui se fera en ceste province, le roy de Navarre pourra prendre resolution d'y venir en personne et y faire fondre de grandes armées, S. M. est supplyée de donner forces et armées plus puissantes, pour luy resister, suivant les advis desquelz fidellement elle sera assurée. Faict à Nantes, le dernier jour de juing mil cincq centz quatre-vingtz quinze.

PHEEMANUEL DE LORRAINE.

(Original. K. 1596).

257

Le duc de Mercœur au Roi Catholique.

Nantes, 30 juin 1595.

SIRE. — Aussy tost que j'ay peu, je suis venu en ceste ville, pour entendre du seigneur dom Mendo de Ledesmes ce qu'il a pleu à V. M. de me commander par la depesche que Samodio luy avoit aporté. Je remetz audit seigneur don Mando de faire entendre à V. M. la resolution qu'avons prinse, luy ayant remis la plus grande partye de la negociation à V. M., qui donnera occasion d'envoyer[3] ung des miens vers elle qui amplement luy fera entendre tout ce qui se passe de deça, et ce qui est necessaire

[1] Le duc de Mercœur n'avait plus longtemps à compter sur le concours du maréchal de Boisdauphin, dont l'édit de réduction fut rendu à Angers, au mois d'août suivant.

[2] Sur les subsides accordés par le roi au duc de Mercœur, voyez les pièces 307 et 345.

[3] Cet envoyé fut Tornaboni.

pour son service. Mais, parce que les affaires de la guerre pressent infiniement et le peuple tourne les yeulx sur la prosperité des ennemys et aultres provinces, il plaira à V. M. de renforcer de gens, le plus promptement que ce pourra, au plus grand nombre que ses affaires permettront, et d'envoyer des moyens, affin que l'on puisse soustenir lesdictes affaires et non seulement les soustenir, mais entreprendre sur les ennemys, de quoy il y aura bonne commodité, si de touttes partz l'on les pressent, comme il semble que V. M. pretend de voulloir faire, et en estant le temps ; car si l'on ne les soustient promptement avec une grande puissance, par laquelle il se puisse produire quelques bons effects, l'infelicité des affaires des aultres provinces rendra celle de deça bien plus dificile et en grand peril. Pour ma part je ne mancqueré de me rendre soigneux et diligent, pour en faire naistre quelques ungs, lesquelz rendront à V. M. l'assurance de mon tres humble service. Il peult arriver que les ennemys facent descendre en ceste province beaucoup de forces et estans les hommes aterez, il n'y aura moyen de les divertir de leurs mauvaises intentions que par le moyen de l'assistance de V. M. et de quoy le pays et moy continueront en l'obligation que desia luy avons à jamais de luy rendre très humble service et à prier Djeu.

Sire, tenir V. M. en parfaicte santé, tres heureuse et tres longue vie. De Nantes, le dernier jour de juing 1595,

Votre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur.

Phēemanuel de Lorraine.

(Original. K. 1596).

258

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 3 juillet 1595.

Traduction. — Sire. Depuis que Martin de Çamudio m'est arrivé, j'ai avisé V. M. de son retour et des diligences que j'avais commencées à faire. Pour les continuer, il m'a paru qu'il convenait de donner à entendre à Christoval de Tornaboni la confiance que l'on plaçait en lui et l'espérance que l'on avait conçue d'un bon succès par les bons offices qu'il ferait. On a agi de même avec la duchesse de Mercœur, s'efforçant de la disposer et de l'amener à la bonne résolution de l'affaire, enchérissant la grande récompense que V. M. lui faisait et lui montrant combien le duc et elle devaient lui être obligés. Tous les jours que son mari a tardé à revenir ici, je n'ai cessé de la travailler par les moyens qui me semblaient le plus à propos, et j'ai fait de même avec Tornaboni, lui offrant la récompense qu'un tel service mérite, tâchant de le gagner entièrement. En étant arrivé aux promesses particulières, je lui ai dit qu'on lui donnerait 2.000 écus de pension, qui représentent ce que M. de Mercœur lui

donne à l'année, et qu'après l'achèvement de cette négociation, V. M. l'honorera d'un ordre de chevalerie et d'une rente viagère dans son pays ou conjointement avec cet ordre de chevalerie, propositions qui ont commencé à l'ébranler, comme il se verra plus particulièrement par la suite.

M. de Mercœur ayant appris le retour de Çamudio a écrit de Dinan, où il se trouvait, qu'il arrivait à l'heure même, bien qu'il ne pût être aussi prompt qu'il l'aurait voulu, parce que les ennemis faisaient semblant d'assiéger un château et qu'il convenait alors de se maintenir jusqu'à voir s'ils passeraient aux effets. Il a écrit à sa femme et à Tornaboni, qui m'ont donné à entendre que l'ayant avisé de certaines particularités que je leur avais dites, ils voyaient combien le duc était résolu à la bonne solution de cette affaire, c'est-à-dire à s'en remettre à la volonté de V. M.,et ils me l'ont affirmé plusieurs fois. Tornaboni spécialement m'a demandé d'avertir V. M. que nous aurions succès complet, parce que le duc le lui écrivait ainsi, et qu'avec cette sécurité on pourrait donner l'ordre de faire venir les forces et les autres commodités.

Peu de jours après, le duc est arrivé à Indret, à une lieue et demie de cette ville, maison de plaisance sur cette rivière, où il s'est trouvé indisposé. Il nous a paru bon que la duchesse allât immédiatement le voir, parce qu'elle est la plus intéressée dans cette cause et qu'elle aime vivement son mari et peut beaucoup auprès de lui, pour le disposer et pour faciliter les voies à ce qu'il prenne la résolution suprême. Tornaboni est resté ici deux jours ; et pendant ce délai, j'ai composé, en forme de discours prononcé par moi, un travail, dont la copie accompagne cette lettre. Il m'a semblé, pour prouver plus de confiance à Tornaboni, devoir le lui montrer, en lui demandant son avis sur la question de savoir, s'il serait bon de l'envoyer au duc, à Indret, pour qu'il le vît, avant l'ouverture de nos conférences. A mon avis, cela convenait ; et, dès qu'il en eut pris connaissance, Tornaboni approuva aussi cette idée. Çamudio partit alors d'ici, avec la seule mission de voir le duc en mon nom, de lui remettre le papier et de lui faire part de mon désir d'avoir une entrevue avec lui. Il m'a paru qu'il ne devait pas alors pousser les choses plus loin. Le duc lui a donné à entendre qu'il était plein de bonne volonté ; et Çamudio s'en est revenu, lui laissant le papier, dont il lui avait, en arrivant, donné deux fois lecture à sa demande.

Un des jours suivants, Tornaboni, m'assurant des bons offices qu'il ferait, est allé voir le duc. Pendant qu'il y était, est arrivé l'évêque de Vannes, que le duc avait envoyé chercher pour qu'il assistât à cette affaire ; et ils se sont adjoint le procureur général la Ragotière, qui est celui des quatre auquel le duc a confié la direction de ces conférences.

Deux jours après son arrivée à Indret, l'évêque de Vannes est venu me voir en cette ville, et bien que son intention soit bonne, je me suis tenu sur mes gardes, jusqu'à ce que j'aie pu savoir de lui s'il connaissait le fond de la matière. Il a eu

une longue conversation avec moi, et je l'ai remercié de ses bons procédés en tout et spécialement de ce qu'il n'avait pas voulu faire partie des conférences avec l'ennemi. Il m'a déclaré que le duc lui a écrit qu'il venait pour conclure avec moi, et qu'il ne voulait pas le faire, sans qu'il se trouvât présent ; et comme le duc le désirait, il est venu de très bonne volonté. Je lui ai fait des promesses générales, le pressant vivement, pour le moment, de comprendre à quel point il importait qu'il amenât cette fois le duc à faire les bons offices que j'attendais de lui, que, puisqu'il avait été le principe de cette négociation, il devait en être le tout, en la conduisant à bonne fin. J'ai commencé à m'ouvrir davantage avec lui, parce que dans la conversation que nous avons eue ensemble, j'ai compris que le duc avait toute confiance en lui, et qu'il ne convenait pas qu'il conclût de mon attitude que je me cachais de lui.

Deux jours après, le duc est arrivé. Je suis allé le voir ; et nous avons commencé à traiter l'affaire. Je lui ai demandé s'il avait vu et examiné en tout point le discours, et ce qu'il en pensait. Il s'est montré reconnaissant de la peine que j'avais prise pour le faire, et, à cette occasion, nous sommes entrés en matière, moi mettant toujours en avant que cette affaire le concernait personnellement, en elle-même et au point de vue de l'honneur, et qu'il devait donc l'avoir pour agréable et en faciliter l'exécution. Il a alors commencé à me démontrer qu'il ne pouvait faire de déclaration publique en faveur de la Sérénissime Infante, sans avoir mieux préparé les esprits de la province, sans être plus fort et sans avoir plus de crédit vis-à-vis des Bretons, enfin sans l'avis et l'approbation de Sa Sainteté, à qui il en avait rendu compte. J'ai répondu à ses objections par tous les moyens possibles, lui donnant toutes les raisons que j'ai pu imaginer et mettant en première ligne la crainte de ce que V. M. pouvait penser, si, avec la récompense qu'elle avait l'intention de lui faire (et j'avais ordre de lui déclarer ce qu'elle était,) il faisait traîner les choses en longueur, après les événements qui s'étaient succédés dans ce royaume, et ce que ses parents avaient fait, sans compter quelques points obscurs dans sa propre conduite, avant cette heure.

Pour qu'il ne fût pas autorisé à conclure que V. M. écartait quoi que ce fût de la bienveillance et de l'autorité de S. S. je lui ai dit qu'en ce qui concernait S. S., il y aurait lieu de faire ce qu'il disait, mais que ce ne devait pas être avant que la duchesse sa femme et lui, eussent reconnu la Sérénissime Infante et lui eussent prêté serment ; que, lorsqu'on aurait commencé par cette solennité, l'approbation de S. S. suivrait le serment public ; que c'était la voie directe ; que les choses s'étaient ainsi passées dans le royaume de Portugal, dès que les gouverneurs avaient déclaré que le droit de ce royaume appartenait à V. M. ; que l'on avait recouru seulement après à S. S. ; qu'il devait croire, en ce qui touchait sa réputation, que l'on en tenait le compte qu'elle méritait, et que l'on n'était pas moins jaloux de garder et d'observer l'autorité de S. S. ; qu'il n'y avait d'ailleurs jamais eu de monarque qui eût tant

travaillé dans ce sens que V. M. ; que cela était facile à voir, puisqu'elle ne se contentait pas seulement de faire garder et observer l'obéissance dans ses propres royaumes, mais qu'elle les employait tous à obtenir qu'elle fût gardée par les autres Etats ; que tout ce qu'elle avait traité pour les affaires de ce royaume et du dehors l'avait toujours été avec l'autorité, la volonté et le consentement de S. S. ; qu'il pouvait par conséquent s'en remettre en tout ceci à ce que V. M. lui ordonnait.

Malgré tous ces efforts pour le persuader et beaucoup d'autres qui ont été faits, en présence de Tornaboni, de la duchesse, de l'évêque de Vannes, de celui de Saint-Malo et de la Ragotière, qui sont employés en cette affaire, comme je l'ai rapporté (et j'avertis V. M. que ce sont les mêmes qui ont été nommés députés par la province, les évêques pour l'église, Tornaboni comme représentant particulier du duc et la Ragotière, comme procureur général, il ne s'est résolu à rien, si ce n'est à m'envoyer l'évêque de Vannes. Celui-ci m'a dit que, dans le cas où le duc se déciderait à suivre la volonté de V. M. il faudrait lui fournir les moyens de continuer la guerre, parce qu'il ne pouvait autrement entrer en traité pour l'établissement de la Sérénissime Infante. Il m'a dit cela, bien que j'aie essayé d'esquiver cette partie de l'entretien, en lui disant que je n'avais pas d'ordre de V. M. pour en traiter, parce que V. M. voulait d'abord connaître la volonté du duc et des gens du pays, mais qu'une fois connue, et si elle était conforme à ce que V. M. espérait d'eux, il n'y aurait plus ni doute ni difficulté, puisque V. M. s'engageait de telle façon que, sans hésitation et à l'heure même, tout s'arrangerait au gré des désirs du duc et des gens de la province.

Ayant vu que ces raisons ne suffisaient pas et que je ne pouvais entraîner le duc à s'engager davantage, je me suis gouverné en la manière que V. M. *verra, par le papier* qui accompagne cette lettre[1]. Bien qu'ils aient trouvé confuse la réponse relative à ce que le duc prétend pour l'entretien des troupes françaises, tant à pied qu'à cheval, et aux avantages demandés par lui pour certaines personnes de qualité, je m'en suis tenu là, conformément à un article des instructions de V. M. que Çamudio a apportées ; et je ne lui en ai pas donné le motif, et ne le ferai que si V. M. déclare qu'elle le préfère.

Satisfaits sur ce point, nous avons passé plus avant. Le duc m'a demandé qu'on lui lui donnât par écrit ce que V. M. exigeait de lui, mais nous avions auparavant tenu quelques réunions, nous efforçant de l'amener à la conclusion par tous les moyens possibles. Dans le cours de ces conférences, je lui ai fait connaître verbalement et seul avec lui, la récompense que V. M. lui accorderait, sous la double condition qu'il ferait en ce qui le concerne ce qui est réclamé de lui, de la manière qui lui serait indiquée dans le second papier[2] demandé par lui et qu'il ne le ferait pas d'une autre manière. Je lui ai fait connaître cette récompense, parce qu'il m'a semblé que son importance

[1] C'est la pièce 252, ou du moins la première partie de cette pièce. Les mots en italiques sont soulignés dans la lettre.

[2] C'est la pièce 254.

ferait impression sur lui ; mais V. M. verra qu'il n'est point parlé de promesses dans ce papier, parce que j'ai réservé et gardé cette question, suivant les ordres de V. M.

J'avertis V. M. que les promesses faites par moi ont été le comté de Nantes, avec la suzeraineté de la *Sérénissime Infante*[1], et l'engagement contracté, au nom de V. M. qu'il lui plairait de prendre au moyen de ses forces et d'ajouter au même comté, avec la même suzeraineté, la ville de Clisson, qui est à cinq lieues de celle-ci et convient pour sa sécurité. Ceci a été arrêté, parce que la duchesse le désire, comme chose qui la touche et à laquelle elle aspire, et aussi pour éviter de leur donner Dinan, ce qui est important pour le reste. On y a ajouté deux cent mille ducats une fois donnés et le gouvernement pour lui ; et, s'il avait un fils, la promesse que la Sérénissime Infante lui ferait les mêmes avantages.

Il m'a paru qu'il n'était pas nécessaire de faire des concessions plus larges, d'abord parce que c'est déjà démesuré et que don Juan de l'Aguila m'a averti qu'il savait et même était certain que les gouverneurs des villes voudront traiter chacun pour soi, ensuite parce que je suis sûr que, dans la situation actuelle, le duc ne se mettra pas encore entre les mains du Béarnais.

Que V. M. veuille bien croire que le maintenir où il en est, n'a pas été une petite affaire, à cause des grandes tentations qu'il a eues. Lorsqu'on lui a apporté le papier qui lui fut remis par Martin de Çamudio et que ce dernier s'est trouvé avec lui, il a conclu de ce qu'il lui a dit qu'il était mal en cette irrésolution, et il a recommencé à insister sur la difficulté relative à S. S. et à lui déclarer qu'il avait promis au souverain Pontife de ne disposer de rien sans sa volonté, parce que cette province avait plus d'obligations à S. S que les autres du royaume ; et il lui a même demandé quelle sécurité il pouvait présenter à V. M., s'il faisait si peu de cas de sa propre parole, surtout vis-à-vis de S. S. Il a essayé de le convaincre, et depuis, il a envoyé par l'évêque de Vannes un mémoire sur ses intentions. Ayant vu ce mémoire, il m'a semblé qu'il était bon de lui faire comprendre le peu de substance de ce qu'il contenait, et que toutes les choses qu'il offrait étaient pour l'avenir et incertaines, tandis que celles qu'il demandait étaient précises et obligatoires. Comme je le pressais sur ce point, lui et les autres, il se dégageait en demandant que V. M. le laissât conduire ces affaires, puisqu'il se décidait entièrement à être espagnol et se mettait en situation de ne pouvoir plus jamais se réconcilier avec l'ennemi et que même il se séparait des siens, de telle façon qu'il était forcé de se placer sous la protection de V. M. et de recourir à son assistance.

Ayant compris de lui qu'il ne pouvait entièrement se résoudre à ce que V. M. lui commande, et ayant vu que, pendant cet intervalle, on perdait le temps et on laissait échapper l'occasion de produire d'importants effets, en vue de ce qui se traite et de la cause générale ; ayant su les instances que fait auprès de lui la reine

[1] Les mots en italiques sont en chiffres dans la lettre.

veuve, sa sœur, à la demande que lui en fit le Béarnais, dès qu'il eut connu l'arrivée de Çamudio ; ayant constaté les mauvais offices que font les siens, ni plus ni moins et même ses propres frères ; ayant compris qu'avec ces gens, rien ne nous assure qu'un succès quelconque survenant à l'ennemi ne lui laisserait pas complètement l'avantage, à cause de l'insuffisance de nos forces, de la haine que l'on éprouve de toute manière pour nous, de l'entière disposition des esprits à ce que l'ennemi désire et de leur opposition au but que nous poursuivons, enfin à cause du peu de satisfaction qui a été accordé au duc jusqu'à présent ; ayant aussi appris de lui qu'il désirait envoyer à V. M. pour la conclusion de cette affaire, Tornaboni, qui paraît devoir exposer ses raisons à V. M. ; d'autre part, n'ayant pas de pouvoir pour l'organisation de cette guerre et n'en ayant pas non plus pour que S. A. le Prince, notre Seigneur, donne sa parole royale de leur faire la même récompense que V. M., ce à quoi vise le duc, qui prétend même que je l'ai assuré que si les affaires tournaient mal, on donnera à la duchesse, là où il plaira à V. M., l'équivalent de ce qu'elle possède ici ; *je suis venu prendre le papier*[1], dont la copie accompagne cette lettre, l'original restant entre mes mains. J'ai accepté ce papier, malgré la clause relative à la volonté de S. S. ; mais parce que j'y ai déjà vu un acheminement, que la reconnaissance de la S. Infante y était contenue, et que nous y avons obtenu une complète séparation entre le duc et le Béarnais et les autres ennemis, ainsi que le moyen de nous emparer de places et de nous en garantir la possession, comme il plaira à V. M. Ce sont paroles et œuvres qui, à mon sens, obtiendront le résultat cherché, si l'on emploie les moyens convenables.

Si V. M. trouve quelque difficulté dans la clause relative à S. S. on pourra y remédier par le voyage de Tornaboni. En même temps, que V. M. ranime les courages ici, en envoyant le plus de forces qu'elle pourra et une bonne somme d'argent. Avec ces secours, pendant qu'on achèvera là-bas, avec Tornaboni, que les troupes s'accréditent dans le pays, s'emparent de ce qu'il y aura de plus facile et de plus à propos, et se jettent immédiatement sur une place importante. Cette ville prise et l'ennemi embarrassé là-haut, que l'on s'applique dans l'intervalle à conquérir quelques adhésions des gens de la province, au moyen de présents faits sur l'heure et de promesses plus brillantes pour le moment de la conclusion. Quand on sera fort, que l'on ordonne de rendre publique la déclaration de la S. Infante ; parce que ce sera le seul moyen d'affermir ceux qui se sont engagés dans cette affaire. Le duc restera alors dans l'impossibilité de suivre un autre chemin, et on aura assuré ce que l'on désire de lui. Que V. M. veuille bien croire que, dans les débuts, il faudra leur donner à entendre que V. M. peut les soutenir, non seulement par des paroles mais par des actes, puisque ces gens sont si convaincus qu'en entrant dans cette voie, ils auront une guerre perpétuelle et que V. M. ne voudra pas s'engager autant en

[1] C'est le second serment, pièce 255. Les mots en italiques qui terminent cette phrase d'une longueur invraisemblable, sont soulignés dans le manuscrit.

réalité qu'il serait nécessaire et puisqu'on ne peut les en dissuader par un autre moyen[1]. . . . . .

M. de Mercœur m'a donné ce mémoire[2], qui accompagne le traité particulier qu'il a fait ; mais j'avertis V. M. que l'accomplissement de ce qu'il demande pour l'entretien des troupes françaises implique pour lui l'obligation et le laisse engagé. Quant aux autres choses qu'il indique, c'est par voie de supplication ; et il y a lieu de les subordonner à la reconnaissance publique de la S. Infante. Peña Royas fera connaître dans la forme que je lui ai ordonnée, les autres particularités qu'il convient de rapporter.

Il y aura lieu de faire quelque chose pour les évêques, pour la Ragotière, pour MM. de Saint-Laurent, de Goulaine et de Rosampoul et pour M. de la Chaussée[3], Quant à l'évêque de Vannes, il faudra l'engager à s'approprier cette affaire. Il plaira aussi à V. M. d'ordonner que l'armée soit entretenue, pendant une ou deux années, d'une autre manière qu'elle l'a été jusqu'à présent, pour recouvrer un peu le crédit perdu ; car, autrement, tout ira à la ruine. Pour que V. M. voie l'inconvénient de ce système, je me laisserai aller à lui dire que l'évêque de Vannes, ayant opéré un commencement d'exécution, comme celui qu'il a fait, en recevant une garnison espagnole, on ne devait pas l'obliger à se procurer le nécessaire pour la nourrir. . . . . Je cherchais des excuses dans le retard de la flotte et dans les nombreuses nécessités auxquelles V. M. doit pourvoir ; mais à présent que Dieu l'a amenée à bon port, il conviendrait au dernier point qu'on fît voir le contraire.

Don Diego Brochero naviguait sur cette rivière ces jours passés ; et, comme j'ai su que V. M. lui avait ordonné d'aller en Espagne, je l'ai fait venir ici, pour qu'il joignit ses instances aux miennes auprès du duc et qu'il pût informer de vive voix V. M. de tout ce qu'il aurait appris ; il a d'ailleurs, en ce qui le concerne, aidé le plus qu'il a pu.

Tout ce que je peux dire à V. M. de ce que j'ai entendu, c'est que je n'ai jamais vu le duc et sa femme aussi résolus à mener cette négociation à bonne fin. La duchesse l'est à tel point, qu'elle me demande toujours de tâcher d'engager son mari le plus que je pourrai, parce qu'elle se décide à reconnaître la S. Infante pour souveraine, et elle déclare que, si elle se voit trop en danger, elle se jettera dans un navire avec sa fille et ira servir Son Altesse, et que V. M. disposera d'elle et de sa fille, comme elle l'entendra.

Il y a d'autres bruits qui sont arrivés jusqu'à mes oreilles par d'autres chemins et qui concordent exactement avec ce qui précéde, en sorte qu'il conviendrait que la S. Infante honorât la duchesse de quelque récompense, comme je l'ai déjà demandé

[1] Je supprime un passage qui contient une nouvelle assimilation de la conduite à tenir en Bretagne avec la marche qui avait été suivie en Portugal.

[2] C'est la pièce 256.

[3] *Mos^r de la Chosea.* Ce doit le même personnage que celui dont M. Joûon des Longrais a retrouvé le nom dans une pièce de 1597, où il figure comme agent de la duchesse de Mercœur, en Espagne. (*Fonds fr. 18704 n° 47. Le duc de Mercœur, p. 59*).

plusieurs fois à V. M. et spécialement lors du voyage de Çamudio, qui en avait reçu la charge expresse. J'ai su aussi par Tornaboni qu'elle écrira à Son Altesse et que son mari en fera autant, ainsi qu'au Prince, notre Seigneur. Toutes ces négociations sont conduites par le même Tornaboni, qui veut gagner la récompense que je lui ai promise au bout ; et je me réjouis de les avoir amenées à cet état.

Si le succès répond à nos désirs, il est certain qu'on en peut conclure que Dieu lui-même a pris en mains cette cause qui est la sienne ; car il y a aujourd'hui sept mois, ils ne voulaient rien entendre, lorsque je leur insinuais le nom de la S. Infante, et, quand je traitais la question par écrit, la première chose qu'ils avaient coutume de rayer sur le papier, était ce qui s'y rapportait d'une manière quelconque. De plus, ceux qui avaient alors l'habitude de nous faire tous les mauvais offices qu'ils pouvaient, sont aujourd'hui ceux qui nous aident le plus à faire embarquer le duc.

Ce dernier m'a donné cette fois une satisfaction bien particulière, en ce qu'il a commencé cette négociation par Dieu. En arrivant dans cette ville, avant de conclure, il a fait faire une procession générale, s'est confessé et a communié. Il a donné l'ordre d'exposer le Très-Saint-Sacrement, dans toutes les églises, pendant quarante heures, et a fait mettre les prêtres et les religieux en oraison à cette intention. J'ai su que certains de ces saints religieux déchaussés qui sont ici, avec lesquels il traite des intérêts de son âme et auxquels il a soumis le cas, lui ont dit de terminer l'affaire et de conclure avec V. M., qu'en conscience il le devait faire. J'ai su aussi qu'il s'est réjoui de rencontrer une volonté semblable en ces saints religieux ; et ainsi se propage dans les esprits de tous, par les voies qui conviennent, le droit de la Sérénissime Infante.

Le président Carpentier, qui est le premier de ce parlement, m'a demandé de rendre compte à V. M. et à la S. Infante de sa bonne volonté qu'il emploiera à leur service. . . . . J'en ai déjà parlé d'autres fois et lui-même a écrit à V. M.[1] ; mais il ne lui a pas été répondu. Il sera avantageux, au moment de la déclaration, qu'il plaise à V. M. d'ordonner qu'on l'honore d'une longue lettre ; cela importera beaucoup.

Quant à la solution, d'après ce que je vois de la situation, si V. M. envoie des forces suffisantes pour tenir les méchants en bride et encourager les bons, et des subsides, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de commencer par S. S., parce que, pour moi, bien que le duc ne me l'ait pas laissé entendre clairement, il s'est douté qu'on voulait l'embarquer dans cette affaire sans forces ni moyens.

Moi-même je les réclamerai pour la conclusion, comme je l'ai écrit par Çamudio ; et sur ce point, lorsque l'évêque de Vannes m'a apporté les différents messages de la négociation, il m'a dit sincèrement qu'il ne fallait pas que V. M. s'arrêtat à des minuties, mais plutôt que l'on chargeât avec les forces, mettant ainsi l'ennemi là-haut dans l'embarras et que l'on gagnât des adhésions et que la déclaration de la S. Infante ne ferait aucun doute.

[1] Cette lettre du président Carpentier à Philippe II n'a pas été conservée.

Lorsqu'on y aura employé les forces, dont ils me manifestent un si vif désir, il faudra s'efforcer là-bas avec Tornaboni de ne pas trop faire tarder cette déclaration ; car, bien que tout ait été fait en la forme que V. M. a ordonnée, ces gens présentent si peu de sécurité, (ils en ont donné des preuves), que l'on ne pourra assurer V. M. ni les ministres que nous lui faisons ici de bons services, que le jour où cette déclaration sera rendue publique et où tout moyen de nuire sera ôté à qui voudrait faire le mal. Signatures et traités, avec ces gens-là, ont la valeur que V. M. a pu apprécier dans d'autres circonstances.

Le Béarnais a fait et fait encore les plus grandes instances du monde, pour séparer le marquis de Bellisle et le maréchal de Boisdauphin du duc de Mercœur, parce qu'il lui semble qu'en lui enlevant ce secours, le duc ne pourra plus se soutenir et qu'il le fera venir à ce qu'il désire ; et nous craignons, à cause de la figure qu'ils font, que cette intrigue ne soit déjà très avancée. Nous les retenons par tous les moyens possibles, pour que, s'ils ont l'intention de nous faire du mal, ils ne puissent pas nous en faire plus qu'ils nous en feraient d'eux-mêmes, lorsqu'ils seraient devenus assez forts pour résister et pour agir sur certains gouverneurs de la province qui chancelleront, s'ils se laissent gagner. V. M. en conclura qu'il est à propos de mettre de la célérité à envoyer des forces suffisantes et des subsides.

En ce qui touche don Juan de l'Aguila[1], à qui V. M. a ordonné de tout communiquer, je m'y suis conformé et je lui ai rendu compte de tout, et je l'ai avisé de l'état dans lequel sont aujourd'hui les choses. Ce qui importe, c'est la célérité, parce que l'ennemi avance avec de grands succès. Je supplie qu'il plaise à V. M. de commander que l'on paye ce qui est dû, d'après les comptes que j'ai envoyés et celui que j'envoie aujourd'hui par Peña Royas, et que l'on nous fournisse différentes commodités, si nous devons nous employer à son service, comme il convient et comme je le désire.

Que Dieu garde la Catholique personne de V. M., pour les besoins de la Chrétienté.

Nantes, le 3 juillet 1595

MENDO R. DE LEDESMA.

(Original K. 1597).

259

Instructions à Juan Reyero de Peñaroyas[2]

Ces instructions sont doubles. La première est intitulée : *Instruction de ce que Juan Reyero Peñaroyas aura à faire, au point de vue des négociations traitées par moi.*

La seconde : *Avis à Juan de Peñaroyas pour parler aux seigneurs conseillers d'État de ce qu'il a vu et de l'affaire pour laquelle il est envoyé.* *(Copies K. 1596)*

[1] Cette dernière partie de la lettre est une addition autographe de Mendo de Ledesma.

[2] Ces instructions ne sont pas datées ; mais le compte suivant nous apprend que Juan de Peñaroyas reçut, le 3 juillet, les fonds nécessaires pour son voyage. Il était envoyé en Espagne par don Mendo de Ledesma, pour porter toutes les pièces de la négociation précédente et pour tâcher d'obtenir du roi, en réclamant l'appui des conseillers d'Etat, que les promesses faites au duc de Mercœur fûssent enfin suivies d'effet.

260

Compte de Mendo de Ledesma[1] du 30 novembre 1594, au 3 juillet 1595

Extraits. — Le 7 janvier, on a envoyé un courrier spécial, avec une dépêche pour S. M. Il est allé s'embarquer à quinze lieues d'ici, sur un navire français qui partait pour l'Espagne. Comme la dépêche n'était pas en chiffres et qu'il y avait des ennemis sur la mer, on a pensé qu'on ne pouvait user d'autre artifice que de l'embarquer sur ce navire, en l'habillant à la française pour qu'il passât mieux dissimulé. Ce vêtement a couté huit écus ; et on lui en a donné autant pour son voyage, ce qui fait seize écus. . . . . 16 #

Le 15 mars, on a donné à M. de Vauvrille, pour qui le duc de Mercœur m'avait demandé avec instance de lui fournir les moyens de lever un régiment de Français pour servir aux occasions qui se présentent, cinq cents écus de douze réaux, dont il m'a donné quittance[2] signée de sa main en date de ce jour. . . . . 500 #

En ce carême de l'année 1595, on a donné à deux prédicateurs et à un frère qui traitent de choses intéressant le service de S. M., soixante écus. . . . . 60 #

Le 3 juillet, on a donné à Peñaroyas pour son voyage cent-cinquante écus. . . . . 150 #

Original K. 1597 et 1598.)

261

Résumé des instructions du duc de Mercœur pour Tornaboni[3]

Nantes, 22 juillet 1595.

Traduction. — En arrivant en Espagne, il verra S. M. et lui donnera à entendre de quelle façon le traité conclu avec don Mendo fait paraître l'affection dont le duc est animé de servir S. M. et de lui donner toute l'obéissance et la fidélité qu'elle peut désirer. C'est pourquoi il la suppliera de lui faire connaître le service qu'elle attend de lui et lui représentera les grandes difficultés et les grands frais de la continuation de la guerre en Bretagne, sans lesquels il est impossible de la conserver. Il dira à S. M. que, pour ne pas manquer à son devoir, le duc la supplie qu'elle veuille

[1] Le total de ce compte est de 1055 écus. Le compte suivant est du 28 mai 1596 ; c'est le dernier.

[2] Cette quittance existe au carton K. 1596. Elle reproduit en partie l'article ci-dessus et ajoute que ce régiment destiné à la défense de la foi catholique, devait servir auprès de la personne du duc de Mercœur. Dans le récit de l'entreprise sur la Garnache en 1597 (*pièce 317*) il est question d'un régiment Vouville, c'est peut-être le même.

[3] Il y a au carton K. 1584, le sommaire d'un mémoire présenté au roi par Tornaboni, au nom du duc de Mercœur, à son arrivée en Espagne.

bien considérer toutes choses avec sa prévoyance admirable et sa prudence rare, qui le dispenseront d'insister plus particulièrement sur les difficultés et la nécessité qu'il y a en ladite province.

Tornaboni s'informera de l'état des préparatifs que S. M. a faits pour la guerre de France et sur quels points elle veut le plus la faire porter, et il en donnera promptement avis au duc, en l'avertissant également de ce qu'il pourra connaître et juger du chiffre, dont ces forces nécessaires dépassent celles qui ont été demandées dans le traité conclu avec don Mendo.

Il assurera S. M. que le duc de Mercœur est résolu à maintenir la religion et à servir fidèlement S. M., pourvu qu'il lui plaise de donner les forces qu'il demande et de plus grandes encore, à mesure que les événements se succéderont et que le besoin s'en fera sentir. Le duc de Mercœur y contribuera de son côté; mais le duc de Mayenne, par son traité avec l'ennemi, a perdu les volontés d'un grand nombre ; et aussi beaucoup d'ecclésiastiques et de gentilshommes se sont montrés et se montrent ouvertement désobligés, disant que le serment qu'ils ont prêté était de lui obéir comme chef du parti en France.

Si S. M. veut faire la guerre et remédier aux difficultés qui lui ont été représentées, il est nécessaire qu'elle suive le même ordre en Flandre que celui qui a été observé, jusqu'à présent, en Picardie. et dans les autres provinces, et que l'armée de S. M. en Bretagne soit de 12.000 hommes de pied et 1000 chevaux, avec les subsides nécessaires pour faire la guerre et entretenir et gratifier un grand nombre d'ecclésiastiques et de gentilshommes. Il faudra aussi pourvoir de poudre, de balles et de munitions de guerre la province qui en est entièrement dépourvue ; et avec ces forces et les armées que S. M. maintient en d'autres parties de ce royaume, la guerre pourra se faire au contentement de S M.

S'il plaît à S. M. de donner au duc de Mercœur l'autorité et le commandement sur ses troupes pour faire la guerre. . . . . il se donnera meilleur compte à S. M. de son service que par le passé.

Si les affaires de S. M. ne permettent pas d'arriver au chiffre du secours demandé ci-dessus, Tornaboni fera instance pour obtenir 10.000 hommes de pied et 500 chevaux et les subsides et munitions de guerre, conformément au traité conclu avec don Mendo. Que ledit secours soit envoyé promptement et ne tarde pas plus d'un mois et demi, parce qu'autrement la prospérité de l'ennemi pourrait causer quelque dommage à la province, si on n'y porte pas un prompt remède. Que les armées de S. M. paraissent sur d'autres points de ce royaume, et que l'on profite de ce temps pour faire la guerre en Bretagne, car, (à moins de perte et de ruine probable de la dite province, étant donnés les grands changements qui semblent se préparer et augmenter de jour en jour,) on ne pourra différer l'envoi de ce secours au delà du mois de septembre, qui est le mois propice pour rencontrer toutes les commodités de la vie et pour faire quelque entreprise signalée. Tornaboni obtiendra

également de S. M. qu'elle envoie des troupes, de six mois en six mois, pour remplacer celles qui feront défaut au nombre qu'il doit y avoir.

Pour que les catholiques français soient assurés de la volonté de S. S. qu'on lui donne à entendre combien il est nécessaire qu'elle la manifeste et use des censures et du pouvoir que Dieu lui a placés entre les mains, contre les hérétiques et ceux qui les assistent et contre les prélats du parti contraire. Cela ferait beaucoup avancer les affaires, puisque principalement les gens de cette province ont tiré occasion, pour se ranger du parti contraire, du long silence de S. S., qu'ils prennent pour un secret consentement.

S. M. s'étant assuré de la fidélité du duc et l'ayant honoré de sa confiance, il lui plaira de différer la déclaration publique et de ne pas changer le prétexte de la guerre, jusqu'à ce que ses forces, par les progrès qu'elles feront, aient disposé les volontés des gens du pays et que S. S. et S. M. aient jugé à propos de devoir le faire.

Lorsque ledit Tornaboni aura reconnu la volonté et les moyens de S. M. pour faire la guerre et aussi ce qui sera nécessaire pour le bien de la religion et de son service, il donnera à S. M. toute sécurité de l'intention et de la volonté du duc; et lorsque sera reconnue la volonté de S. M. et seront vues les affaires disposées pour faire et pour soutenir la guerre, les forces préparées et les dépenses faites, le duc de Mercœur demande qu'on lui écrive les moyens qu'il aura pour se maintenir, lui et tant de bons catholiques qui ne soupirent que pour le service de S. M. et dont la ruine ne pourrait lui causer que la diminution d'un grand nombre de ses serviteurs.

Comme les chances de la guerre sont incertaines, qu'il peut arriver malheur aux armées que S. M. entretient dans le royaume de France et que des changements peuvent se produire dans cette province, il est nécessaire que S. M. ait toujours un secours apprêté sur la côte d'Espagne, pour renforcer et rafraîchir son armée de Bretagne, et que par ce moyen il tienne en éveil, tant les ennemis de Gascogne et du Poitou que les ennemis d'Angleterre, qu'il empêchera ainsi d'attaquer la Bretagne.

Lorsqu'il aura traité des affaires générales, Tornaboni assurera la récompense qui reviendra au duc et à ses amis, dans le cas où les péripéties de la guerre les obligeraient à sortir du royaume.

Comme la guerre peut être longue et difficile et que les catholiques désirent y employer leurs biens et leur vie, le duc supplie S. M. de promettre qu'il défendra et soutiendra le duc et ses serviteurs et d'en prendre l'obligation formelle.

Cette instruction a été faite à Nantes le 22 juillet 1595.

(*Sommaire K. 1597*).

262

Le duc de Mercœur au Roi d'Espagne.[1]

Nantes, 22 juillet 1595.

Sire. — Sa tousiours esté mon intention tres ferme et desire immuable que, en touttes occasions faire paroistre mon affection à vostre tres humble et fidel service.

[1] Le duc de Mercœur écrivit le même jour et dans le même but à don Martin de Idiaquez, conseiller et secrétaire d'Etat de S. M. C. et à don Christoval de Mora, conseiller d'Etat. (*Ibidem*).

C'est pourquoy, non contant de la depesche que le sieur dom Mando vous a envoyé, de ma part, j'ay jugé que il m'estoit necessaire oultre envoyer vers V. M., (comme je luy avois escrit), personne de suffisance et capacité pour informer V. M. tant des raisons lesquelles m'ont meu à ce que j'ay escrit à V. M. que des necessités importantes et necessaires de ceste province, et ainsy ay trouvé à propos envoyer vers V. M. le seigneur de Tournabonne, la suffisance et entiere affection duquel ayant cest honneur destre congneue de V. M. et de tous ses ministres, employez pour icelle en ce royaume, mempeschera de vous ennuyer de plus long discours, fors vous suplieré tres humblement d'avoir entière confiance et croyance en ce quil dira à V. M. de ma part et jurant et protestant une perpetuelle volonté au tres humble service de V. M. comme celluy qui est et sera à jamais.

Votre tres humble, tres obéissant et plus fidel serviteur

PHĒEMANUEL DE LORRAINE.

De Nantes, le XXII• juillet 1595,

(Original. K. 1597).

263

Le duc de Mercœur à Philippe, prince d'Espagne.

Nantes, 22 juillet 1595.

MONSEIGNEUR. — J'ay estimé que le seigneur de Tournabonne, gentilhomme de qualité et merite, allant par delà, vous auriez agreable qu'il vous presentast ceste lettre de ma part, avec l'assurance du tres humble service que j'ay voué à Vostre Altesse, laqu'elle je suplie tres humblement, comme ayant les rares et excellentes vertus de S. M. hereditaire, voulloir conserver et maintenir les catholiques et ses serviteurs en ce royaume, entre lesquelz je ne cedderé à aucuns de volonté ny d'effect, si je suis honoré de ses commandements. La suffisance grande dudict seigneur de Tournabonne supleera a ceste lettre et s'il plaist à Votre Altesse louir, dont je vous supplie tres humblement, luy fera entendre ce que ce passe en ce royaume, mesme en ceste province, et l'assurera de mon affection si entière à son tres humble service, que j'estimeré ma vie heureuse, si elle y est employée. Je prie Dieu,

Monseigneur, Conserver Vostre Altesse en parfaicte santé, heureuse et longue vie. De Nantes, le XXII• juillet 1595.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

PHĒEMANUEL DE LORRAINE.

(Original. K. 1569.)

264

Le duc de Mercœur à l'Infante d'Espagne.

Nantes, 22 juillet 1595.

MADAME. — Parmy les miserables conditions du ciècle corrompu, auquel Dieu nous a faict naistre, je me suis estimé tres heureux et tres honnoré de deux choses, l'une de m'enployer à la tuition et deffence de son sainct nom, l'aultre à mon particulier de pouvoir estre honnoré des commandementz concernantz le tres humble service, lequel, j'ay voué à Vostre Altesse, avec telle fidellité et sincérité qu'en l'exécution d'icelluy, je n'auray rien plus cher que d'emploier ma propre vie. A ceste occasion, j'ay donné charge au seigneur Tournabonne, gentilhomme de qualité et mérite, lequel j'envoye vers S. M., présenter ceste lettre à Vostre Alteze, et de luy donner compte de l'estat des affaires de deça, affin qu'il luy plaise m'envoyer une prompte depesche de ce que je l'ay chargé, tant vers S. M., Monseigneur le prince, que Vostre Alteze, vous suppliant tres humblement le vouloir croire et qu'en lexecution de vos commandementz, je suis et seré tousiours.

Madame,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

PHEEMANUEL DE LORRAINE.

De Nantes, le XXIIe juillet 1595.

(Original. K. 1569).

265

La duchesse de Mercœur à l'Infante d'Espagne

Nantes, 22 juillet 1595

MADAME. —Ayant esté tres affectionnée à votre service et seré jusqu'à la mort, je ne puis laisser les occasions de le vous tesmongner, lors quelles se presenteront. Ses pourquoy, Madame, j'ay prié for volontiers monsieur de Tournabon, gantiloume de calité et le plus particulier ami de monsieur mon mari, de vous en assurer, estant envoyé de sa par vers S. M. pour luy donner compte des affaires de deça, coume aussy à Vostre Altesse, laquelle je suppliray tres humblemant monorer tant, Madame, que de croire que je ne soushaiste et ne désire rien plus que destre honnorée de ses coumandemant, en lexecusion desquels et de son service particulier gi apporteré telle fidellite et si sincere affesion que jespere me recounestre estre votre tres humble servante qui pri Dieu,

Madame, Qui doit à Vostre Altesse tres hureuse et tres longue vie. De Nante, ce XXIIe de julet.

Votre tres humble et tres obeisante fidelle servante

MARIE DE LUXAMBOURG.

(Autographe. K. 1569)

266

Le nombre des places qui tiennent le parti de l'Union, sous l'autorité du duc de Mercœur[1]

1595.

Le nombre des places qui tiennent le party de l'unyon, tant en la Bretaigne qu'aulx lieux circonvoysin, qui sont soubz l'auctorité de monseigneur le ducq de Mercœur.

Et premierement : en l'evesché de Nantes : Nantes, Chausteaubryant, Guerande, Blain, Chantosseau, Toufou et Houdon.

En l'evesché de Vannes : Vannes, Hennebon, Pontivi.

En l'evesché de Saint-Malo : Dinan, Josselin et la Chyesche (?)

En l'evesché de Saint Bryeulx : Saint Bryeux, avec le fortz de Soisson, qui guarde le portz de ladite ville ; et la ville de Lamballe.

En l'evesché de Dol : la ville de Dol.

En l'evesché de Rennes : Fougères.

En Anjou : Il y a Rochefortz et Cran, qui ont lung et laultre soutenu le siege des ennemys et sont sur les lysières de Bretaigne.

En Poitou : La Garnache, qui est une bonne place commandée dung gentilhomme de qualité[2].

En Normandie : Le montz Saint-Mychel, qui est ung lieu innexpugnable, que les Anglois ne peurent jamais prendre, du temps quil conquirent la Normandie, et à ceste occasion, l'ordre de chevallerye de France y fut fondée.

Il y aussy quatre evesques : celuy de Saint Bryeux, de Leon, Saint-Malo et de Vannes et beaucoup d'aultres religieux, tant refugies que du pays, auquelz est nécessaire donner quelque entretenement.

Il y a beaucoup de seigneurs principaulx qui n'ont aucun gouvernement, comme Monsieur de Goulaine, de Favoyt, de Carnay, de Rossempol, de Fontenay[3] et beaucoup d'aultres, à qui il fault donner entretenement, comme les officiers de l'armée.

(Original K. 1597).

267

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 23 juillet 1595.

Analyse partielle. — Le sujet de cette lettre est le voyage de Tornaboni. Mendo de Ledesma passe en revue tous les conseillers du duc.

Il fait l'éloge de l'évêque de Vannes, qui a trois frères, hommes de valeur, dont

[1] Cette pièce fut remise au roi d'Espagne par Tornaboni.

[2] M. de la Sèverie, Eusèbe du Puy du Fou. Les cartons K. 1583, 1592 et 1599 contiennent des lettres et mémoires de lui. Voyez son récit de l'entreprise sur la Garnache en 1597, pièce 317.

[3] Ce M. de Fontenay est sans doute la Fontenelle.

deux sont gouverneurs de places, possède beaucoup de crédit dans le pays et est de grande considération.

La Ragotière, lui a dit Tornaboni, est un de ceux qu'il convient le plus de retenir, parce qu'il a été procureur général des Etats, qu'il est serviteur particulier de la duchesse et que toutes les affaires de la province lui passent par les mains.

Quant à l'évêque de Saint-Malo, bien que le duc ait confiance en lui, ce n'est pas un homme qui puisse inspirer une entière sécurité, parce qu'il a beaucoup de relations avec l'autre parti.

(Déchiffrement. K 1597).

268

Relacion del numero de la gente de guerra etc.

Infanteria, 36 compañias.
Caballleria, 2 compañias.
Numero de todos. . . . . 4.306.

A 30 de julio de 1595

Il y avait 324 hommes de garnison à Blavet, 95, à Vannes et 293 hommes embarqués sur les galères.

(Original. K. 1587).

269

Juan de l'Aguila, au roi.

La Roche-Bernard, 24 octobre 1595.

Extraits. — V. M. verra, par la voie du royal conseil de guerre, ce que je passe aujourd'hui sous silence. Le duc de Mercœur est venu de Nantes ici pour construire ce fort. . . . . .

Il a toujours eu l'intention d'être duc de Bretagne ; et, comme il ne pouvait se soutenir par lui-même, il s'est arrangé de façon à se trouver entre deux eaux, pour laisser venir l'occasion. C'est ainsi qu'il a tenu en suspens V. M. et Vendôme, avec lequel il a traité plus familièrement, pour connaître le meilleur parti à prendre, lorsqu'il serait forcé de se prononcer. . . . . .

Il a mis une garnison dans Saint-Nazaire et a fait faire ce fort sur la rivière de Redon. . . . . .

(Déchiffrement K. 1597).

270

Juan de l'Aguila, au roi.

Missillac, 7 décembre 1595.

Extrait. — Jusqu'à cette heure le duc n'a pas encore conclu la trêve, mais on pense qu'il y arrivera ; et s'il la conclut, après la perte du fort de la Fontenelle[1], qu'il

[1] Il s'agit du fort de l'île Tristan, près Douarnenez, qui en ce moment subissait un siège, mais que les royalistes ne réussirent pas à emporter.

ne m'a pas laissé aller secourir d'ici, comme je le dis par la voie du royal conseil de guerre, il y aura bien lieu de soupçonner ses intentions, quoiqu'il dise toujours qu'il restera très ferme.

(Déchiffrement K. 1597).

271

Articles de la trêve faite en Bretagne par le duc de Mercœur pour une durée de quatre mois.[1]

Fougères, 26 décembre 1595.

(Traduction K. 1598.)

272

Mendo de Ledesma au roi

Nantes, 31 janvier 1596

Sommaire de la chancellerie. Le duc offre d'accomplir ce qu'il a promis, mais à la condition qu'on l'assiste et qu'on ne laisse pas toutes choses se perdre. Propositions de quelques gouverneurs de cette province et autres personnages.

Analyse partielle. Les gouverneurs de places et autres personnages, dont le roi d'Espagne pouvait s'assurer étaient le marquis de Bellisle, gouverneur de Fougères et du Mont Saint-Michel ; Saint-Laurent, gouverneur de Dinan et de Josselin ; l'évêque de Vannes et ses frères « qui ont fait plus de diligence tous ces jours-ci, et « m'ont envoyé dire qu'ils mourront dans la fidélité de ce qu'ils ont toujours dit ; » M. de Rosampoul ; M. de Goulaine et son frère ; le gouverneur de la Garnache, qui est venu voir Mendo pour promettre ses services ; le gouverneur de Rochefort et de Cran ; M. de Massez, gouverneur d'Angoumois et de Saintonge[2], etc. . . . . Dans le fort neuf qui a été construit à la Roche-Bernard, le duc de Mercœur a mis un Français, M. de la Vallée, qui est bien affectionné au service de S. M.

(Déchiffrement K. 1598)

273

Don Juan de l'Aguila, au roi.

Guémené, 31 janvier 1596.

Analyse et extraits. — Le duc de Mercœur lui a fait part de son intention d'accepter la trêve. Aguila lui a répondu qu'il ne l'acceptera jamais, sans ordre exprès de S. M. . . . . « Et ainsi je partis pour secourir le fort de « Fontenelle, lequel se perdait, si on avait tardé quatre jours. L'ennemi n'avait pas « attendu ; et, comme mon armée avait beaucoup souffert, à cause des pluies et de la

[1] Il y a deux traductions de ces articles au même carton. L'une est plus complète que l'autre ; elle a été faite sur un exemplaire imprimé à Rennes par Michel Logerois, imprimeur du Roy. Cette pièce a été publiée par dom Morice III. 1638.

[2] M. de Massez envoya un de ses gentilshommes en Espagne pour demander de sa part des hommes et des subsides au roi. Le duc de Mercœur donna ordre à Tornaboni d'appuyer cette demande ; et ce dernier obéit, en écrivant une lettre datée de Madrid, le 12 mars 1596, à don Juan de Idiaquez, pour lui recommander ce gentilhomme de « M. de Massez, gouverneur d'Angoumois et de Saintonge, en l'absence de M. le duc d'Espernon « et fort affectionné serviteur audit seigneur d'Espernon. » (*Ibidem*).

« difficulté de trouver de la nourriture au milieu de ces terres ennemies, je résolus de « la conduire se rafraîchir à Penmarch, où les gens du pays ont construit quatre « forts d'où ils gardent leurs biens, au moyen de quelques pièces d'artillerie. Bien « qu'ils fussent d'abord déterminés à se défendre ; quand je fus arrivé auprès, ils « se décidèrent à se remettre à la miséricorde de V. M. . . . . »

Comme ils demandent grâce au nom du roi, Aguila la leur accorde et met des capitaines dans leurs forts. En ce lieu, arrive un gentilhomme du duc de Mercœur qui lui dit qu'il a conclu la trêve et qu'Aguila ne la respecte pas. Celui-ci répond qu'il ne fait qu'obéir aux instructions reçues de S. M. et spécialement par une lettre du 30 octobre dernier. Le duc lui fait dire alors de se retirer à Guémené, qui est un des lieux les plus dépourvus qu'il y ait en la province ; et Aguila s'y est retiré pour contenter le duc. . . . . .

« J'ai déja écrit à V. M. de quelle importance est le fort de Fontenelle ; je re- « viendrai encore aujourd'hui sur ses avantages. C'est une place inexpugnable, et « qui ne pourrait se perdre que par la trahison, si elle était entre les mains de V. M. « Il faudrait seulement une forte somme d'argent pour la mettre en état de per- « fection et pour construire des magasins en dedans, où l'on pourrait réunir en sû- « reté une quantité de munitions. En été, quelques vaisseaux pourraient au besoin « jeter l'ancre avec peu de risques, si ce n'est en complète sécurité. J'ai taché de « laisser ici M. de Rosampoul, et, comme j'ai vu que le duc avait déja gagné le lieu- « tenant de la Fontenelle et que, d'autre part, l'ennemi ne veut pas discourir avec « lui, mais plutôt le presse beaucoup, bien que je n'eussse rien entendu, je lui ai dit « que, puisqu'il avait une si grande obligation à la cause de Fontenelle, il fallait « qu'il lui fût ami dans ses nécessités et que moi je le secourrais dans les circonstances « qui se présenteraient. Il me l'a promis ainsi, lui et tous ceux de la garnison, avec « lesquels j'ai passé une nuit entière. J'ai écrit également une lettre à M. de Saint- « Luc[1], pour lui dire de ne pas exiger de Fontenelle plus de rançon qu'il n'en pour- « rait donner, puisque la prise, en droit, ne serait pas valable. Je crois qu'il sortira « bientôt, parce qu'ils réclament 8000 ducats en argent et que pour les autres 12,000, « ils disent qu'ils attendraient trois mois. Tout compte fait, le lieutenant n'en a pas « 6,000. Ledit Fontenelle m'a écrit en secret quelques lettres de sa prison, pour « m'assurer, par plusieurs fois, qu'il veut servir V. M. ; et je ne mets pas en doute « ce qu'il me dit, à cause du tort que lui ont fait les ennemis et du peu d'assistance « qu'il a trouvé chez le duc..... .... »

Maintenant que la trêve est conclue, Aguila supplie humblement le roi de lui permettre d'aller en Espagne, où il exposera à S. M. et à son conseil royal ce qu'il pense des affaires de Bretagne. . . . . .

(Déchiffrement K. 1598).

[1] On sait au moyen de quel stratagème, la Fontenelle était tombé entre les mains de M. de Saint-Luc, qui en tira une forte rançon.

274

Le duc de Mercœur au roi Catholique.

Nantes, 5 février 1596.

Sire. — V. M. ayant eu agreable de me faire sçavoir par le sieur Tournabonne sa volonté, j'ay faict la tresve pour quatre mois, avecques les ennemys, lesquelz l'ayant demandée pour six mois, je ne l'ay voulu consentir, estimant que le temps me donneroit le loisir et suffiroit pour entendre la volonté de V. M. sur l'estat des affaires en ceste province, de laquelle je la supplye tres humblement me voulloir honnorer et croire que je demeureré ferme en la resolution de ce qu'a esté cy-devant traicté, et dont je me mettré en debvoir de luy en donner contantement. Je supplye aussi tres humblement V. M., vouloir ouyr le sieur de Tournabonne sur les ouvertures que je l'ay chargé luy representer, touchant la condition présente des affaires, et luy faisant cest honneur y donner foy et les prendre de bonne part, comme procédant de celuy qui n'a rien en plus grande recommandation que de rendre à V. M., tesmoingnaige de son tres humble et fidele service. Je prye Dieu.

Sire. — Conserver V. M. en longue vie et santé et prospérité. De Nantes, le Ve febvrier 1596.

Vostre tres humble, tres obeissant et fidel serviteur.

Phemanuel de Lorraine.

(*Original. K. 1598*).

275

Avis du Conseil d'Etat au roi touchant les affaires de Bretagne[1].

Analyse et extrait. — Aguila a écrit, le 31 janvier, que le duc de Mercœur avait consenti la trêve. Mendo a écrit aussi[2] que les désordes de l'armée espagnole étaient très grands, faute de paye.

Ce considéré et étant donné « que cette armée rendant peu de services où elle est, « comme on le voit, c'est perdre sa réputation que de la maintenir en ce poste et « qu'il serait préférable de l'utiliser là où elle serait d'un meilleur emploi, sans « toucher à la garnison de Blavet, il paraît à coup sûr que V. M., doit avoir pour « agréable d'ordonner qu'une résolution immédiate soit prise sur ce qu'il conviendra « de faire de ladite armée, afin qu'avant l'expiration des deux mois qui restent de la « trêve, on puisse exécuter ce qu'il plaira à V. M. de décider. »

(*Minute de chancellerie. K. 1598*).

[1] La date est absente ; mais elle ressort très clairement du texte. Cet avis fut émis par le Conseil d'État dans les derniers jours de février ou les premiers jours de mars 1596.

[2] La lettre de Mendo de Ledesma est du 6 février (*Ibidem*).

276

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 2 avril 1593.

Extraits du sommaire. — Le duc de Mercœur fait une grave maladie, qui l'a mené à une telle extrémité qu'on le tenait déjà pour mort ; et la méchanceté des gens allait son train, « *y andava la maldad desta gente* » . . . . . .

Fontenelle est en prison depuis longtemps ; et V. M. sait déjà l'importance de son fort et comment il voulait qu'on lui donnât des troupes espagnoles. . . . . .

(Déchiffrement K. 1598).

277

Juan de l'Aguila, au Roi.

Quimperlé, 29 avril 1596.

Analyse et extraits. — « M. de Sourdéac, gouverneur de Brest, a envoyé à « M. de Rosampoul une lettre, dans laquelle il lui disait de donner foi au gentil- « homme qui la lui remettrait et à tout ce qu'il lui dirait. Ce gentilhomme lui a dit « que M. de Sourdéac le priait d'aller trouver le duc de Mercœur, bien en secret, et « de lui dire de ne s'arranger en aucune manière avec Vendôme, parce que, s'il le « faisait il serait son ennemi. Il demandait en même temps à M. de Rosampoul de « porter une lettre au duc de sa part. Rosampoul a pris la lettre et a promis de le « faire ; il a passé par ici, et me l'a dit. Nous avons ouvert la lettre ; mais elle était « en chiffres. Il est allé à Nantes, pour remettre la lettre au duc et lui transmettre « le message, qui était de lui faire connaître le désir fou, dont M. de Sourdéac est « animé de servir V. M. et encore de lui parler de sa pauvreté. Aussi est-il néces- « saire que V. M. se hâte de faire du bien à des personnes semblables[2]. Rosampoul a « demandé à la personne qui lui a porté ce message de la part de Sourdéac, si celui-ci « apprécierait de voir le duc s'arranger avec V. M. et elle a répondu que non, d'où « je conclus que la volonté de Sourdéac était qu'on se tînt entre deux eaux, à moins « que l'on ne veuille traiter quelque chose en secret, pour que l'on ne croie pas « qu'ils se donneront à l'Angleterre. Rosampoul est retourné pour tâcher d'en savoir « davantage . . . . . »

On a su que la duchesse va à Ancenis pour y traiter en secret de la paix. Aradon

[1] Capefigue a publié quelques fragments de cette lettre de don Juan de l'Aguila, dans son *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*. t. VII, p. 377, mais il y a ajouté un certain nombre d'autres passages empruntés çà et là : et du tout il a composé une lettre où la fantaisie a plus de part que la réalité et qu'il a attribuée à Mendo de Ledesma.

[2] Sourdéac et Rosampoul eurent un entretien à Quimper, vers le milieu de juin, sur ces mêmes questions. Voyez les détails de cette entrevue dans la pièce 344, et sur la suite de ces pourparlers, consultez les pièces 357 et 358.

et Quinipily ont envoyé dire au duc que, s'il traitait avec le prince de Béarn, ils ne le suivraient plus. Quelques Irlandais ont pris la roche de Primel, il y a huit jours.

« Ceux qui s'en sont emparée l'ont fait avec l'intention de la tenir pour le lieu-« tenant de M. de la Fontenelle. . . . . Parmi eux « se trouvaient quelques Espagnols déserteurs, réfugiés dans la troupe de Fontenelle, « et dix Irlandais qui étaient au service de V. M. . . . . »

Sans être très importante, la place de Primel n'est pas à dédaigner, parce qu'elle peut tenir Morlaix en soumission.

(Déchiffrement. K. 1598).

278

Juan de l'Aguila, au roi[1]

Du château de l'Aguila, 2 mai 1596.

Extraits. — « Depuis que j'ai écrit les lettres qui accompagnent celle-ci, j'ai parlé « à M. de Grillon qui m'a donné une lettre de l'Archiduc Albert[1], par laquelle il « m'apprend le but du voyage ici de M. de Grillon et l'affaire qu'il a mission de traiter. « Il est chargé de parler à M. de Sourdéac, pour qu'il prenne le parti de V. M. « M. de Grillon tient pour certain que Sourdéac le fera, à cause des bonnes es-« pérances qu'il en a données avant ce jour ; et pour plus d'indices, il m'a dit que, « ces jours passés, Sourdéac a communiqué une lettre de moi, dans laquelle je lui « disais l'importance qu'il y aurait à ce qu'il se réduisît au service de V. M. Con-« formément à ce qui précède, on peut donc croire ce dont je parle, dans une autre « lettre, et qu'il a envoyé dire au duc de Mercœur, par M. de Rosampoul, que, « s'il embrassait le parti de Vendôme, il ne le suivrait pas[2]. Cette place est de « grande importance aussi ferai-je le possible pour servir V. M. et suis-je plein de « prévenances pour Grillon, qui est bien discret. . . . . .

« Il est nécessaire de contenter M. d'Aradon ; comme il voit que V. M. conduit « tout par les mains du duc et qu'on ne fait aucun cas de lui, il n'est pas satisfait. Je « l'entretiens de paroles le plus que je le peux.

« M. de Rosampoul a demandé à V. M. de prendre une prompte résolution et de « lui envoyer une commission de capitaine d'hommes d'armes. Il tiendra cette com-« mission secrète. Il faut aussi lui donner quelque argent pour lever cette compagnie, « et le mettre dans quelque place, s'il est possible ; car c'est un homme très loyal et « un grand chrétien ; et l'on ne pourra non plus faire très sûrement cette affaire, si « ce n'est avec l'aide des gens du pays. »

(Déchiffrement K. 1598).

[1] Le cardinal-archiduc, Albert d'Autriche, venait d'être nommé par Philippe II, gouverneur des Pays-Bas ; et il avait pris possession de son gouvernement au mois de février précédent.

[2] Il y a ici deux mots espagnols de la traduction desquels je ne suis pas sûr ; mais, si on se reporte à la lettre précédente, le sens ne peut faire aucun doute.

279

Correspondance entre le duc de Mercœur et don Juan de l'Aguila[1].

ANALYSE. — Cette correspondance a pour but la prise de la roche de Primel.

La lettre du duc de Mercœur disait qu'il avait reconnu avec M. de Saint-Luc qu'il fallait châtier ceux qui avaient rompu la trêve, et qu'il priait Juan de l'Aguila de n'aider et n'assister en rien ceux qui avaient pris la roche de Primel et qui étaient de la troupe de M. de la Fontenelle, parce que cela convenait à la foi publique et qu'il avait prolongé la trêve pour deux autres mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de juin.

Aguila répondit qu'il avait reçu de la garnison de Primel une demande de secours, qu'il avait envoyé ce secours, ignorant la prolongation de la trêve, que ceux qui l'avaient demandé étaient étrangers et l'ignoraient aussi.

En adressant au roi un résumé de cette correspondance, Aguila ajoute qu'il faut bien se garder d'abandonner Primel.

(*Copie K. 1598*).

280

Juan de l'Aguila, au roi.

Quimperlé, 13 mai 1596.

TRADUCTION ET ANALYSE. — SIRE. — « Il y a douze jours que j'ai écrit à V. M., ce qui se passait, par un navire qui vint de Flandre, avec M. de Grillon ; et, comme V. M. aura vu les lettres, je ne reviendrai pas aujourd'hui sur ce qui y était contenu. La roche de Primel était dans la situation que j'ai indiquée, avec une garnison de vingt-huit Espagnols, autant d'Irlandais et huit Français. Ces hommes étaient sans vivres ; et l'ennemi les tenait assiégés par mer et par terre, en sorte que, si je ne les avais pas secourus, on aurait perdu cette place.

Je veux d'ailleurs, bien que ce soit long, rendre un compte très exact à V. M. de ce secours et de la manière dont cette affaire s'est passée, lui donnant bien l'assurance qu'on n'y trouvera autre chose, malgré ce qu'on a pu en écrire. La vérité est qu'un Irlandais, nommé Abranxe, de la troupe de M. de la Fontenelle me dit, il y a environ quatre mois, qu'il avait un plan pour s'emparer de cette place et que, si je l'aidais, il mènerait son entreprise à bonne fin. Je lui répondis de traiter cette affaire

[1] La date approximative de cette correspondance n'est pas difficile à établir. La lettre d'Aguila du 29 avril nous apprend que l'entreprise sur Primel avait eu lieu huit jours avant, c'est-à-dire vers le 20 avril et non le 4 mai, comme l'a écrit dom Taillandier. (*Tome II 453*). Le secours demandé à Aguila par la garnison de Primel partit de Blavet, le 2 mai. Comme la réponse d'Aguila au duc de Mercœur y fait allusion, cette correspondance doit donc se placer entre le 2 et le 13 mai.

de manière à se préserver de toute erreur et de revenir me parler, lorsqu'il l'aurait conclue.

Au bout de ce temps, (huit jours avant l'expiration de la trêve), il revint me voir et me dit que le moment était arrivé, et que, malgré ce que M. de la Boulle, lieutenant de la Fontenelle, lui avait dit de tenir la place pour ce dernier, ce serait pour V. M. qu'il la tiendrait, s'il entrait dedans. Je le remerciai et je lui dis que des Espagnols ne conviendraient pas pour cette entreprise, et que je lui donnerais une douzaine d'Irlandais, de ceux que j'avais à ma charge au nom de V. M.

Il partit avec eux ; et je sus qu'ils laissèrent s'écouler pour le moins les huit jours qui manquaient avant l'expiration de la trêve. Comme alors l'occasion se présenta, ils en profitèrent, et entrèrent en la place. Ceux qui conduisaient l'avant-garde étaient les Irlandais que j'avais donnés, et qui montèrent à l'assaut par des escarpements incroyables, en criant : Vive le roi d'Espagne.

Ils me donnèrent avis de tout cela, en me disant qu'ils n'avaient pas de vivres et en me demandant de les secourir immédiatement et de leur envoyer aussi du renfort. Je leur expédiai aussitôt une pinasse avec vingt Espagnols, sous les ordres de Gomez Freire de Andrade, en lui donnant mission de leur annoncer du secours et de s'assurer de la place.

Je l'avais encore chargé de contenter les Irlandais, en leur promettant que le service qu'ils avaient rendu ne resterait pas sans récompense et que l'auteur de cette entreprise serait gouverneur de la place, lorsqu'Abranxe vint me dire, ce dont il ne m'avait pas encore avisé, que c'était un autre Irlandais, nommé le capitaine Conde, qui était leur chef. Dès que je le sus, j'écrivis à ce dernier, en envoyant le secours, sous les ordres du capitaine Callexano, et il me répondit qu'il mourrait mille morts pour le service de V. M. Et ainsi je les tiens satisfaits, bien que j'eusse beaucoup préféré voir cette place entièrement au pouvoir des Espagnols . . , ... Quand je sus qu'ils étaient entrés en criant : Vive le roi d'Espagne, j'envoyai leur dire que, si on leur demandait pour qui ils tenaient la place, ils eussent à répondre que c'était pour le duc de Mercœur, en la même forme que Blavet. De tout ce que j'écris, personne ne sait rien, et nul ne peut s'assurer de rien, et quand cela serait su, je n'y vois pas grande importance ; mais il est bien entendu pour tous que je ne sais rien et que les gens de la Fontenelle sont entrés dans la place à mon insu.

C'est ainsi que le duc de Mercœur lui a écrit aussitôt, qu'il se réjouissait de sa mise en liberté, mais qu'il lui fit le plaisir de sortir sa troupe de Primel. La Fontenelle m'a envoyé la lettre immédiatement, en me demandant de lui dire ce qu'il fallait répondre. Je lui écrivis que ce qui me semblait le mieux était de dire la vérité, qui était qu'il ne savait rien, parce qu'il était en prison, mais qu'il savait cependant qu'il n'y avait pas obligation de garder la trêve vis-à-vis de l'ennemi, puisque l'ennemi l'avait violée plusieurs fois lui-même, et enfin que ceux qui étaient à Primel n'en sortiraient pas, bien que le bruit en courût. Ce la Fontenelle prétend que la place

est à lui, disant que c'est son armée qui a fait la prise, je lui donne de belles paroles. J'ai à Blavet l'Irlandais, grâce auquel il est entré à Primel ; et il affirme que lorsqu'il traitait l'affaire avec lui, il disait toujours que cette place devait se tenir pour V. M. »

Suit un passage sur un échange de lettres entre Juan de l'Aguila et le duc de Mercœur et l'envoi par ce dernier d'un Irlandais de sa garde et d'autres Irlandais, parents de ceux qui sont à Primel, pour leur parler de cette prise faite au mépris de la trêve.

Cette prise n'a pas été faite au mépris de la trêve, parce que la trêve venait d'expirer et qu'Aguila n'avait pas reçu avis de sa continuation ; d'ailleurs l'ennemi ne la respecte pas non plus . . . . . .

« La preuve en est que le baron de Molac a défait la troupe de M. de Camors, et s'est emparé de son enseigne, qu'il a déposée dans l'église cathédrale de Quimpercorentin. Les frères de M. de Camors s'en sont grandement offensés, parce que ce coup a été fait au mépris de la trêve ; c'est pourquoi M. d'Aradon est sorti en campagne et il est avec moi.

Il est bien nécessaire que V. M. lui donne une large récompense, sous peine de grands inconvénients ; car je l'avais envoyé chercher pour secourir Primel par terre, dans le cas où les navires n'auraient pas pu entrer ; il est venu immédiatement, et il dit lui-même, pour le rendre bien public, que c'est pour venger son frère. Il a écrit au duc pour se plaindre des ennemis et lui dire qu'il a à tirer satisfaction de ce qui s'est passé, puisqu'ils ont fait ce tort à son frère, au mépris de la foi promise.

Fontenelle aussi est en excellents termes avec moi, et je serai bien obligé d'unir ses forces aux miennes et de marcher vers Morlaix, pour ravitailler Primel et faire lever le siège.

Je m'avance avec grande précaution, pour voir comment vont tourner les choses ; car on donnait comme certain que le duc était d'accord pour se réconcilier avec Vendôme, en suivant l'exemple du duc de Mayenne. Je crois qu'avec les événements d'ici et ceux de Calais[1], ils prendront crainte.

Pour ma part, je ne peux. . . . faire plus pour contenter le duc et en toute justice il ne peut dire autre chose ; mais comme il désire me voir hors d'ici, il fait mille inventions. C'est ainsi qu'à cette heure il est en grands soupçons du voyage de M. de Grillon. On a écrit à ce dernier de Nantes que le duc a montré beaucoup de mécontentement de ce qu'il eût été avec moi.

M. de Grillon m'a montré deux lettres, et il est parti pour Brest ; mais Sourdéac, avec qui il a mission de s'entretenir n'y est pas encore de retour, parce qu'il est à Morlaix, avec l'armée qui tient le siège devant Primel. »

[1] La prise de Calais par les Espagnols, le 24 avril précédent, que l'on est un peu étonné de voir rapprocher ici de la prise des rochers de Primel.

Suit un passage sur l'importance de cette place et sur quelques nouvelles étrangères au sujet de cette lettre . . . . . .

« Cette lettre était prête à partir, lorsque j'en ai reçu une de M. de Grillon, qui m'écrit de Brest et me dit qu'il y attend M. de Sourdéac[1], qui est le chef des assiégeants. . . . . .

S'il plaisait à V. M. d'écrire deux lettres, une pour le capitaine Conte et l'autre pour le capitaine Abranche, qui se sont entendus pour le gouvernement de la place, ils seront bien satisfaits. »

Quimperlé le 13 mai 1596

(Transcription K. 1598)

281

Relation de ce qui s'est passé au secours de la roche de Primel, ponctuellement présentée par le capitaine Asencio Callexano etc.

Ce rapport de deux pages commence ainsi :

Le jeudi 2 mai 1596, don Juan de l'Aguila vint à Blavet ; le même jour, trois navires s'apprêtèrent pour secourir la place de Primel ; et on mit dedans les choses nécessaires. . . . . .

(Original, sans date K. 1598).

282

Compte de Mendo de Ledesma[2] du 3 juillet 1595 au 28 mai 1596.

Extraits. — Le 31 mars, aux prédicateurs de cette ville qui ont fait un notable profit, on a donné. . . . . 30 #

Le premier mai, on a envoyé un homme de considération . . . . pour entendre ce qui se passait avec la reine, et on lui a remis soixante écus, et trente autres écus qui ont été employés en bagatelles, pour donner à une suivante de la duchesse de Joyeuse, qui est avec la reine, et avec qui nous avons des intelligences, ce qui fait en tout. . . . . 90#

(Original. K. 1598).

[1] Ces négociations de M. de Grillon avec Sourdéac duraient encore le 2 juin. Mendo de Ledesma y fait allusion, dans une lettre datée de ce jour. Il dit simplement que M. de Grillon lui a fait savoir qu'il tenait cette affaire en état. (*K 1598*). L'ambassadeur en parle encore dans une lettre, écrite en chiffres le 27 août, à don Martin de Idiaquez ; « M de Grillon, quand il sortit d'ici, l'a avisé que devant mener à bonne fin la négociation de Brest, « objet de sa mission, il convenait qu'il s'embarquât dans une patache et prit sa route vers Brest, sans « donner compte de rien à don Juan de l'Aguila ni à moi, jusqu'à ce qu'il l'eût achevée.,. » (*Déchiffrement. K. 1599*). Voyez aussi la pièce 285. en note.

[2] Le total de ce compte, qui est le dernier, est de 316 écus. Voyez les autres comptes, aux pièces 139, 172. 198. 216, 236 et 260.

283

Mendo de Ledesma, au roi.

Nantes, 18 juin 1596.

Sommaire de la Chancellerie. — De l'état des choses d'ici et de tout ce qui s'est passé avec le duc de Mercœur au sujet de la résolution à prendre.

C'est le moment opportun pour renforcer les troupes espagnoles, parce que le duc se trouve disposé à suivre en tout la volonté de S. M.

(Déchiffrement. K. 1598).

284

Don Juan de l'Aguila, au roi.

Du château de l'Aigle, 27 juin 1596.

Analyse partielle. — Il se décide à envoyer au roi don Gaspar de Pereda, pour presser la conclusion des affaires. Il réclame encore une récompense pour M. d'Aradon et M. de Rosampoul.

« Je supplie V. M. de se décider à donner une récompense quelconque à M. d'Ara-
« don pour encourager les autres et aussi parce que c'est un personnage important
« et qui s'est déclaré de manière à le mériter. Pour M. de Rosampoul, il ne faudrait
« faire ni plus ni moins, bien qu'il soit à propos de se montrer plus généreux,
« vis-à-vis de M. d'Aradon, à cause du pouvoir qu'il tient. »

(Autographe K. 1598).

285

Mémoire de don Gaspar de Pereda[1].

Sommaire de la Chancellerie. — Il convient de prendre pied ici et de faire la guerre à l'ennemi, sans admettre d'autres trêves.

Que l'on envoie de nouvelles forces ; mais que le duc de Mercœur se déclare, avant de les employer.

Si S. M. se décide à faire sortir son armée de Bretagne, du moins qu'elle garde la position de Blavet.

(Original sans date et sommaire K. 1599).

[1] Gaspar de Pereda apportait en même temps au roi des copies de lettres interceptées et traduites du français en espagnol : 1° Une lettre de Tornaboni, datée de Madrid, le 26 janvier 1596, au défunt évêque de Vannes, 2° une lettre, sans date, de M. Martin, de Rennes, à M. de Sourdéac, 3° une lettre, datée du 18 mai 1596, de Christophe Fuquetier, de Rennes, au même. Ces deux dernières lettres avaient pour but de transmettre des nouvelles au gouverneur de Brest et ne sont pas instructives au point de vue du rôle qu'il a joué. Seul un petit billet, en partie chiffré, inclus dans la lettre de M. Martin, semblerait se rapporter aux négociations alors en cours, entre Sourdéac et le Cardinal-Archiduc. (*Voyez les pièces 277, 278 et 280*). « Vos ennemis font courir le bruit par ici que vous êtes d'accord avec le XX etc. » (*Ibidem*).

286

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 1er juillet 1596.

EXTRAITS ET ANALYSE. — Ces jours-ci, le duc a réuni ici quelques gouverneurs, dans le but de leur faire entendre sa volonté. Deux d'entre eux lui ont répondu qu'ils étaient disposés à la suivre, que, s'il voulait être Français, qu'il le fût, Espagnol, qu'ils le suivraient. Je sais que quelques-uns lui ont dit qu'il sera préférable d'être Espagnol; et ils le diront d'autant mieux, s'ils voient ici de nouvelles forces de V. M. Ils ont reconnu que, si elles viennent en cette occasion, elles feront la loi au duc et à eux.

Je n'ai rien su de plus que ce que j'ai écrit des négociations de M. de la Hautière, sur le sujet que V. M. m'a ordonné de ne pas perdre de vue; mais je le tiens pour un homme de peu de substance et de moins de prudence encore. . . . . .

Mendo de Ledesma parle au roi de la mort de l'évêque de Vannes[1], qui était un vrai serviteur de S. M. et lui garantissait la fidélité de ses frères. Avec un tel fondement, il était dans la certitude; avec M. de la Hautière[2], il est dans le doute. Son frère Montigny a un fort qu'il offre, mais il est facile de voir que la nation espagnole n'a pas de plus grand ennemi dans ce royaume et qui désire plus attirer le duc au parti du Béarnais.

(Déchiffrement. K. 1599).

287

Prorogation de deux mois pour la trêve en toute la province de Bretagne.

Fait et accordé à Ancenis par nous les députés, le 3 juillet 1596.

(Traduction espagnole K. 1599.)

288

Le duc de Mercœur au Saint-Père, en faveur de l'abbé de Meilleraye, pour l'évêché de Vannes.

Nantes, 10 juillet 1596.

TRÈS SAINCT PÈRE. — Comme il ny ait chose en ce monde qui nous soit en plus grande recommandation que de voir l'honneur et service de Dieu bien reglé et

[1] Georges d'Aradon était mort le 31 mai précédent. Dans une lettre du 22 juillet suivant, Ledesma dit au roi que M. de Quinipily est venu le trouver et lui a dit que, si son frère avait manqué (par la mort), lui et ses frères ne manqueraient pas au service de S. M. et cela, sans condition, pour servir Dieu. (*Ibidem*).

[2] Le même carton possède une lettre en espagnol de M. de la Hautière à don Martin de Idiaquez, datée de Vannes, le 29 octobre suivant, et qui n'a pour but que de demander à S. M. la permission de prendre quelques chevaux en Espagne. Elle contient aussi des assurances de services en son nom et au nom de ses frères. Elle est signée : don Julian de Montigny, señor de la Hottière.

observé en ceste province et de procurer, en tant que à nous est, qu'il soit remédié à tout ce qui le peult empescher ou retarder, avons estimé n'estre que bien à propos de donner advis à V. S. que l'evesché de Vennes, ayant esté de longue main possédé, voire depuis les cent ans derniers, par gens symoniaques, absentz, confidentiaires et ignorans, qui auroient tellement advancé la ruyne et desolation dudict evesché, qu'elle se voiroit à present irreparable et sans esperance de remede, sy, par la prudance de Vostre Beatitude il n'y eust esté tres saigement pourveu, puis les cinq ans derniers, y constituant pour evesque, tres digne personnaige feu Reverend Pere en Dieu, Messire Georges d'Aradon, suivant l'election faicte de luy par le clergé et commun consentement de tout le peuple, qui est la voie du Sainct-Esprit, prescripte par les saincts canons, où, pendant ce peu de temps qu'il a exercé cette charge et dignité, il s'est à la verité comporté vertueusement et avoit desja tres bien commencé par sa doctrine, vigillence et saincte vie à reparer les depravations et resformer les abuz advenuz aud. evesché par la nonchalance, mallice et negligence de ses predecesseurs. Estant maintenant à craindre quilz renaissent et prennent cours plus esfrené que jamais par la faveur du temps et le decès naguieres advenu de ce bon prelat et pasteur, sil ny est promptement pourveu ; et ainsy avons pensé estre de nostre debvoir n'empescher ains tenir la main et favoriser à ce que, incontinant apres le deces et trespas dud. sieur evesque, le clergé dud. diocese procedast encores à nouvelle ellection de personne digne et capable, suivant les mesmes sainctes constitutions des concilles et decretz canonicques, en laquelle ilz auroient en fin procedé sy sincerement, qu'ilz font parroistre avoir esté en ce faict assistez de la grâce du Sainct-Esprit, par le choix et nomination qu'ilz ont faict de la personne de Reverend Pere en Dieu, Messire Jan Juhel, abbé de Melleray, Prothonotaire du Saint-Siège et Conseiller du Roy au siège presidial de Vennes, non seullement pour la bonne vye, suffizante doctrine et autres belles parties, mais aussy pour le grand jugement et experiance quil a acquiz aux affaires de la relligion et de l'église, conioinctz avecq un zele et tres saincte affection par luy renduc et tesmoignée, depuis ces miserables troubles, en une infinité d'endroictz et dedans et dehors la province par beaucoup de peines, travaux et hazardz qu'il a constamment et courageusement entrepris et franchiz, pour aider à conserver l'honneur de Dieu en ce pais et duché, l'obeissance à l'église et le respect au Sainct-Siege. Sur quoy je nobmettray pas, pour la particulliere congnoissance que j'en ay, ce qui ne le peult rendre que tres recommandable à V. S., quil est né et natif dud. evesché, de tres bonne et ancienne maison et famille, de parens tres catholicques et pieux, bien instruict, dès son tendre aage, en la relligion catholicque, apostolicque et romaine, nourry et entretenu aux universitez de ce roiaume à l'estude des bonnes et sainctes lettres, qui luy ont donné entrée pour parvenir par degrez, comme il a faict, aux charges et dignitez de l'eglise, en quoy il a tant donné d'assistance et sy fidelle à ce dernier bon prelat, en la resformation quil avoit entreprise, et d'ailleurs tant faict paroistre d'integrité, suffizance et affection pour la manutention, liberté et party des bons

catholicques de ce roiaume, quil sen est rendu tres agreable à toux ceux de la province et speciallement à ceux dudict diocese, qui tous unanimement desirent voir le regime et gouvernement de leurs ames commis à la bonne dilligence et discretion de personne recongneu de tel merite, comme il est. Ces considérations, Très sainct Pere, joinctes à la confiance tres asseurée du sainct zele et tres grande affection que Votre Beatitude continue journellement au bien general de la relligion et des catholicques, voz subiectz en ceste province, comme bon pere commun et pasteur universel de tout le monde, me font supplier V. S. voulloir, confirmant lad. ellection pourveoir led. sieur abbé, comme estant tres necessaire, spéciallement en ces temps perilleux et turbullentz pour le salut et restauration de ce pauvre et desolé diocese et luy en octroier touttes les bulles et expeditions requises sans prolongation, pour le danger et peril eminent que nous recongnoissons au retardement de telle provision. Quoy faisant V. S. fera œuvre agreable à Dieu et digne de sa providence et affection paternelle, à l'endroit des bons et fidelles catholicques de cested. province ; et, pour ceste tant signallée faveur, elle nous tiendra tous jours plus encouraigez et disposez à l'execution de ses sainctes volontés et commendements, ausquelz nous serons tousjours à jamais tres obeissantz, comme y aiant voué nostre propre vye avecq autant d'affection que en toute devotion, reverence et humilité, nous baisons les piedz de Sa Beatitude et voullons demeurer perpetuellement,

Tres sainct Pere,

Vostre tres humble et tres obeissant et tres fidel serviteur, duc de Mercueur,

PHEEMANUEL DE LORRAINE.

A Nantes, le X• de juillet 1596.

(*Copie. Envoi de don Mendo de Ledesma au Roi. K. 1599.*)

289.

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 3 septembre 1596.

SOMMAIRE DE LA CHANCELLERIE. — Ce qu'il a dit au duc pour le satisfaire et ce qui concerne la sortie de l'armée espagnole de cette province.

La bonne volonté du duc au service de S. M. et sa proposition de lever trois mille soldats et mariniers pour S. M., si cela convient.

Les nouvelles qu'il a sues et les subsides qu'il convient de lui envoyer pour les savoir.

(Déchiffrement K. 1599)

290

Mendo de Ledesma, au roi.

Nantes, 5 septembre 1596.

Sommaire de la Chancellerie. — Le duc lui a dit qu'il a supplié S. M., s'il ne lui plaît plus de continuer la guerre ici, conformément à ce qui a été traité, de lui donner licence de s'accommoder avec l'ennemi, et que la sortie de l'armée espagnole de la province lui semble être un commencement de preuve que S. M. se rend à l'idée de lui restituer sa liberté.

Ceux qui lui conseillent de s'accommoder avec le Béarnais, l'engagent à saisir cette occasion de la sortie de l'armée hors de Bretagne, en lui disant que l'on ne tient aucun compte de lui.

(Déchiffrement. K. 1599.)

291

Mendo de Ledesma, au roi.

Nantes, 19 septembre 1596.

Sommaire de la Chancellerie. — Le duc manifeste la crainte de n'être jamais assisté par S. M., voyant que l'on a sorti les forces de la province ; et il est mécontent qu'on y ait laissé don Juan de l'Aguila et que celui-ci persévère à soutenir la roche de Primel.

(Déchiffrement K. 1599)

292

Mendo de Ledesma à don Juan de Idiaquez.

Nantes, 19 septembre 1596.

Sommaire de la Chancellerie. — Pour soutenir la cause ici et obtenir d'autres bons effets, il convient que l'armée de S. M. prenne ses quartiers d'hiver en Bretagne.

(Déchiffrement K. 1599)

293

Don Juan de l'Aguila au roi.

Du château de l'Aigle, 30 septembre 1596.

Sommaire de la Chancellerie. — Sur les arrangements que le duc de Mercœur conduit avec le Béarnais.[1]

(Déchiffrement K. 1599)

[1] En même temps que cette lettre, don Juan de l'Aguila envoyait au roi une copie espagnole d'un projet de traité entre Mercœur et Henri IV, que l'on trouve au même carton. Capefigue en a donné au t. VII, p. 382 de son *Histoire de la Réforme, de la Ligue*, etc. une traduction remplie d'inexactitudes, mais, où l'on reconnaît à peu près le sens de cette pièce. Ce n'est pas le même projet, qui a été publié par Duplessis-Mornay et qui ne fut élaboré qu'en octobre ; toutefois les principales dispositions sont les mêmes. Il y avait eu aussi des indiscrétions commises sur les articles secrets, que Mercœur devait ajouter à son traité public ; car don Juan de l'Aguila se fait l'écho, dans sa lettre, de certains bruits exagérés qui couraient alors et transformaient le désir de Mercœur d'être Amiral de Bretagne, en celui d'être Grand-Amiral de France.

294

Le Cardinal Légat au duc de Mercœur.

Paris, 30 septembre 1596.

TRADUCTION. — ILLUSTRISSIME ET EXCELLENTISSIME SEIGNEUR. — J'ai vu une ordonnance[1] de Votre Excellence, qui me laisse bien étonné que V. E., étant ce qu'elle est, ignore qu'il y a un roi très-chrétien en France, puisque S. S. lui a donné l'absolution, le traite comme tel et tient un légat auprès de sa personne. S. S. veut de plus que tous le tiennent pour tel et que cette nouveauté soit admise dans la province que V. E. gouverne[2]. . . . et elle a tant d'estime pour V. E. qu'elle lui a fait la grâce de l'en avertir. En ce qui me touche, je ne m'étendrai pas sur d'autres particularités. Que Dieu garde l'Illustrissime et Excellentissime personne de V. E.

De Paris, le dernier septembre 1596.

Illustrissime et Excellentissime seigneur, je baise les mains de Votre Excellence.

LE CARDINAL DE FLORENCE[3], légat.

(Copie. Envoi de don Mendo. K. 1599.)

295

Le duc de Mercœur au Roi Catholique.

Nantes, 9 octobre 1596.

ANALYSE. — Cette lettre a pour but de recommander au roi d'Espagne le sieur du Hillé, « gentilhomme anglois, refugié de sa patrie pour sa religion. » Par la protection de « la feu serenissime Royne d'Escosse, » il avait été placé près de « deffunct « M. le duc de Guise et depuis sa mort, » il avait « suivy et servy domestiquement « M. le duc du Mayne » ; mais, depuis que ce dernier a changé de party, M. du Hillé ne veut plus le servir, « pour ne voulloir s'exposer à vivre parmy les hereticques. » Il part pour l'Espagne, afin de prendre du service dans les armées du Roi Catholique. Le duc de Mercœur le recommande à la bienveillance de S. M.

(Original. K. 1599).

[1] Le texte espagnol est *una comision* Suivant dom Taillandier, (t. II, p. 456) qui d'après Duplessis-Mornay attribue par erreur à cette lettre du légat la date du 20 août, il s'agissait d'une ordonnance publiée à Nantes, avec cette clause, *jusqu'à ce qu'il y ait en France un Roi catholique.*

[2] Il y a là un mot que je n'ai pas pu lire.

[3] Le cardinal de Florence était Alexandre de Médicis, qui avait remplacé Philippe Sega, et avait fait son entrée à Paris, au mois de juillet précédent. Une lettre de don Mendo au roi, dans les premiers jours d'octobre, parle de cette lettre du légat et dit que Mercœur en fut bien mécontent. Il l'avait su du propre confesseur du duc, à qui celui-ci avait montré la lettre. Don Mendo ajoute que Mercœur entame là-dessus une négociation, de façon à faire encore traîner les choses en longueur et à ne pas paraître mal agir. (*Ibidem*).

296

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes 20 octobre 1596.

Sommaire de la chancellerie. — Le duc de Mercœur a envoyé la Ragotière au prince de Béarn, dans le but de faire traîner les choses en longueur et de pouvoir mieux servir S. M.

Don Mendo l'a averti de ne pas traiter de prolongation de la trêve, jusqu'à ce que l'on ait reçu avis de S. M., seulement de faire durer les discussions un mois; et, en cas que S. M. n'eût pas envoyé de quoi faire la guerre, dans cet espace de temps, il pourrait, en prenant occasion de l'armée que S. M. prépare, donner à entendre que, d'après le bruit public, un renfort important se dirige vers la Bretagne et que, pour éviter un plus grand mal, il serait bien de prolonger la trêve.

Enfin le duc désire beaucoup servir S. M., si on lui en donne les moyens avec célérité.

(Déchiffrement K. 1599.)

297

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 4 novembre 1596.

Sommaire de la chancellerie. — Le duc[1] a eu une entrevue avec lui et lui a dit la perplexité dans laquelle il se trouve, voyant que le prince de Béarn veut le presser et que force lui sera d'envoyer une personne pour donner compte de cela à S. M. Ce qu'il demande aujourd'hui c'est 5000 hommes pour pouvoir se maintenir avec les 500 soldats qui sortiront de Blavet et les 1500 autres Français qu'il aura. . . . . .

(Déchiffrement K. 1599)

298

Lorenzo Tornaboni au roi.

Madrid, 13 janvier 1597

Ce que dit en substance Lorenzo Tornaboni, de la part du duc de Mercœur.

(Note sommaire de la chancellerie. K. 1599).

299

Lorenzo Tornaboni au roi[2].

Analyse partielle. — Ce que réplique Lorenzo Tornaboni à la dernière réponse qui lui a été faite de la part de S. M.

[1] Dans une lettre du 10 décembre suivant, don Mendo dit au roi que, depuis sa lettre du 4 novembre, le duc est parti de Nantes pour Châteaubriant, à huit lieues d'ici, où il a convoqué les gouverneurs de places. (*Ibidem*).

[2] Cette pièce est sans date; mais le dernier paragraphe permet de lui en attribuer une, d'une manière approximative. Mercœur annonça à Tornaboni la prolongation de la trêve jusqu'à la fin de mars, par une lettre du 13 février. Cette lettre ne parvint sans doute pas à son destinataire avant la fin du mois. La pièce ci-dessus appartient donc vraisemblablement à l'un ou l'autre des deux premiers mois de l'année 1597.

Il supplie S. M. de lui donner audience, parce que le duc de Mercœur est réduit à la dernière extrémité.

Il fait allusion à un ordre du roi de payer les 15.000 ducats au duc de Mercœur[1] ; « et il ne sait pas si cet argent a été même envoyé. »

Le dernier paragraphe indique la nécessité où se trouvera le duc de prolonger la trêve jusqu'en avril.

(Minute sommaire de chancellerie K. 1600)

300

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 1er février 1597

Sommaire de la chancellerie. — Le duc s'efforcera d'obtenir la prolongation de la trêve jusqu'à la fin de mars. L'ennemi ne la voulait que jusqu'à la fin de février[2], et cela tenait tout en suspens; parce que le duc a confiance que S. M. ne l'abandonnera pas.

Il convient d'apporter remède à la situation d'ici. . . . . .

(Original. K. 1600).

301

Don Juan de l'Aguila au roi.

Du château de l'Aigle, 8 février 1597

Extraits. — On m'a écrit de Primel, comme chose certaine, qu'on retient quelques navires à Morlaix pour les armer, et que l'on a aussi envoyé un vaisseau en Angleterre pour réclamer du secours et on disait que c'était pour assiéger Primel.

D'autre part, Fontenelle m'a écrit qu'on voulait l'assiéger aussi et qu'il venait dans ce but cinq galères d'Angleterre. Sa lettre contenait plusieurs propositions et il s'y disculpait, en disant qu'il n'avait rien su de ce qui s'est passé à Primel[3]; et bien que je susse que c'est lui qui en fut l'auteur, je lui ai dit que je le croyais, et que je le secourrais autant que je le pourrais, parce que, tout considéré, il est mieux de le secourir que de le voir se donner à l'ennemi.

Le gros des forces ennemies est logé depuis plusieurs jours à Carhaix, venant de la campagne, en sorte qu'ils ont ruiné tout ce pays; et j'ai pensé que c'était aussi un complot du duc de Mercœur, pour qu'ils prennent Primel, comme ils ont pris Crozon.

(Déchiffrement K. 1599).

[1] Sur ces quinze mille ducats, voyez les pièces 307 et 315.

[2] Henri IV avait écrit en effet le 26 janvier à M. de Schomberg pour l'autoriser à prolonger la trêve jusqu'à la fin de mars ; mais il déclare dans la même lettre que son désir aurait été « que ladicte suspension n'eust lieu « que jusques au dernier jour de février. » (*Mém. de Duplessis-Mornay*).

[3] La Fontenelle avait essayé de rentrer en possession de Primel, dont sa troupe avait été chassée par les Espagnols. Voyez les détails de cette entreprise manquée, au tome II, p. 461 de l'*Histoire de Bretagne*, par dom Taillandier.

302

Don Juan de l'Aguila au roi.

10 février 1597.

Sommaire de la chancellerie. — Aradon et les autres qui écrivirent à S. M. par la Hotière[1] regrettent que S. M. n'ait pas agréé leurs offres de services ; et ils désirent que S. M. s'y décide, parce qu'ils songent à entrer en arrangement par le moyen du duc.

En marge, on lit cette inscription : « On peut leur écrire, en les assurant que S. M. ne les abandonnera pas. . . . . »

(Sommaire. K. 1599).

303

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 13 février 1597.

Sommaire de la chancellerie. — Il est à propos d'envoyer le secours d'ici au mois d'avril, pour que le duc ne prenne aucune résolution qui ne convienne pas. .

(Déchiffrement. K. 1600).

304

Le duc de Mercœur à Tornaboni.

Nantes, 8 et 13 février 1597.

Analyse partielle. — A Chenonceaux, les ennemis avaient protesté ne vouloir aucune continuation de trêve. Le sieur de la Ragotière se rendit à Angers, le 17 du mois passé ; là les ennemis proposèrent une continuation de trêve, ce qui fut accepté ; et la trêve fut prorogée jusqu'à la fin de mars . . . . . .

« Vos lettres du mois de septembre m'avaient transmis, de la part de S. M., des « assurances de secours en argent et en hommes. Votre lettre du 15 janvier me « semble éloigner cette espérance et la remettre à une résolution, dont je serais « promptement avisé par un messager exprès. . . . . »

(Copies esp. K. 1600).

305

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 3 mars 1597.

Taduction. — Sire. — Je n'ai pas voulu importuner V. M. des détails de ce qui a été fait au sujet de la relique du bienheureux saint Vincent Ferrier, jusqu'à ce que j'aie obtenu un résultat. Ces gens m'ont opposé tant de difficultés que, malgré toutes mes diligences, il ne m'a pas été possible de faire plus. Avec toutes mes

[1] Au commencement de 1595. Voyez les pièces 245 et suivantes.

démarches, j'ai cependant réussi à en tirer une grande relique, qui est un tibia entier d'une des jambes, depuis l'articulation jusqu'en bas, avec une partie du suaire dans lequel le saint a été enterré. C'est la plus grande partie qui enveloppait le corps qui est resté plusieurs années en terre. Ces reliques ont été apportées ici par l'abbé de Meilleraye, qui fait office de vicaire en cette église de Vannes. . . . . Qu'il plaise à V. M. d'ordonner par quelles mains les reliques lui seront envoyées,[1] si on les expédiera par les navires qui partent d'ici ou d'une autre manière, s'il lui plaît. C'est une chose si importante que je n'ai pas pris sur moi d'en disposer sans ordre de V. M., que Dieu Notre-Seigneur garde pour le salut de la chrétienté.

De Nantes, le 3 mars 1597.

DON MENDO DE LEDESMA.

(Original. K. 1600).

Au dos : *En ce qui touche la relique de saint Vincent, qui était entre ses mains.*

306

M. de la Trinité à Lorenzo Tornaboni.

Nantes, 3 mars 1597.

ANALYSE. — Cette lettre du prieur de la Trinité à Tornaboni a pour but de l'instruire des nouvelles générales de France. Il a été malade depuis un mois, c'est ce qui l'a empêché d'écrire plus tôt.

Au dos : *De Nantes, le 3 mars pour M. de Tornaboni, reçue à Madrid le 26.*

(Copie esp. K. 1600.)

307

Lorenzo Tornaboni au Roi.[2]

EXTRAITS. — Ledit Tornaboni représente à V. M. qu'il y a environ trois mois que V. M. a ordonné de payer 30.000 ducats en acompte de ce que l'on doit au duc, sur le secours que V. M. lui a assigné, il y a deux ans, pour l'aider à s'entretenir pendant le temps des trêves[3]. Sur ces 30.000 ducats, on ne lui en a payé que 15.000. C'est pourquoi il supplie très humblement qu'il plaise à V. M. de commander que, sans plus de délai, on paye les 15.000 autres ducats, et que l'on acquitte aussi e reste, qui monte à peu de chose près encore à 40.000 ducats, étant donnés la grande

[1] Voyez la pièce 333.

[2] Cette pièce est sans date. L'année ne fait pas de doute, c'est 1597. Tornaboni parle en effet du secours accordé pour le temps des trêves, « *il y a deux ans*, » c'est-à-dire en 1595. Le mois qu'il convient d'attribuer à cet acte est moins facile à déterminer d'une façon précise. Je l'ai placé à un certain intervalle du mémoire du 23 mai, où cette question de l'argent promis est reprise ; parce qu'il est prouvé par ce mémoire que l'ordre avait été donné par le roi de payer les 15.000 ducats réclamés dans celui-ci, et que la cour d'Espagne n'avait pas l'habitude de procéder avec célérité.

[3] Voyez d'autres détails sur ce secours dans la pièce 345.

nécessité et le réel dénuement où se trouve le duc de Mercœur, à cause du mauvais état des affaires de Bretagne. Le duc recevra en tout cela de V. M. une grâce immense.

(Copie esp. K. 1601.)

308

Don Juan de l'Aguila au roi.

Du château de l'Aigle, 10 mars 1597.

Sommaire de la Chancellerie. — La roche de Primel est assiégée. . . . . et il ne peut la secourir.

Son château de l'Aigle est bien dépourvu de tout et il en peut résulter un grand dommage, si l'on n'y porte remède. Il dit aussi le dénuement de l'armée et ses nécessités.

Il continue à entretenir de paroles Aradon et les autres. . . . . Rosampoul désire également s'employer au service de S. M., et c'est un de ceux auxquels on peut le plus se fier.

(Original. K. 1599.)

309

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 5 avril 1597.

Extraits et Analyse. — « Sire. Le 28 du mois passé, j'ai reçu la depêche de « V. M. en date du 14 du même mois ; et pour m'y conformer, j'ai parlé au duc de « Mercœur, que Tornaboni avait déjà avisé ; et je lui ai donné la lettre qui était venue « pour lui. Notre entretien fut long ; il montrait grand mécontentement des retards « apportés, et disait que, si l'évènement d'Amiens[1] n'était survenu, il était aujour- « d'hui tout près d'être assiégé, à quoi l'ennemi se préparait, comme lui se préparait « pour se défendre. Il m'en prenait à témoin et déclarait que ce secours était bon « pour lui venir en aide. Je lui donnai satisfaction, en lui disant que V. M. le secour- « rait, suivant la nécessité, et qu'il ne pouvait en douter. Nous avons discuté, et « comme conclusion, je lui ai donné à entendre l'avantage qu'il retire du bienfait[2] « que V. M. lui accorde, qu'il ne doit pas se plaindre, mais plutôt montrer par « ses actes combien il l'apprécie, que ceci est d'ailleurs une affaire qui lui est « personnelle et qu'à ce titre il doit tâcher de s'aider, qu'il sait mieux que « personne qu'il n'y a pour lui sécurité de vie et d'honneur par un autre chemin,

[1] La surprise d'Amiens par les Espagnols avait eu lieu le 11 mars précédent.

[2] Suivant l'habitude de Philippe II, ce bienfait devait être en promesse et non en réalité ; car le sommaire de la chancellerie résume tout ce paragraphe ainsi qu'il suit : « Qu'il a amené le duc à se montrer satisfait de *ce « qui lui est offert* de la part de S. M. *que ha reduzido al Duque a mostrar satisfacion de lo que se le ofrezce de parte « de Su M.* »

« qu'il sait aussi combien il est envié par les siens et par d'autres, pour avoir « pris une voie différente de la leur, que lui a recueilli de l'honneur, de la « réputation et du profit, tandis qu'eux se perdaient entièrement et que, même « en prenant le parti qu'il avait pris, il était pour eux un soutien. Je lui ai fait « valoir les mille autres raisons qui peuvent se trouver à l'appui, de manière qu'il a « reconnu qu'il en était ainsi ; et je l'ai tant travaillé qu'il se prêtera bien à ce que « V. M. ordonne. Même si Tornaboni fait des plaintes en cette forme ou en une « autre, V. M. devra croire que le duc est bien pénétré de cette vérité qu'il n'y a « d'autre moyen pour se sauver que de servir V. M.

« A l'heure même, on vient d'envoyer en Flandre à Son Altesse un messager qui « est parti avec celui de V. M. ; et le duc la supplie de lui faire la grâce d'accélérer « l'exécution de l'ordre que V. M. transmet., en ce qui concerne les 2.000 Wallons[1] et « certaines commodités générales. »

Le duc demande 600 Espagnols pour la garde de sa personne, quand il sort en campagne, et on pourrait lui en envoyer jusqu'à 400. . . . . .

« Il m'a dit : Il y a une chose dont S. M. peut être assurée, c'est que le droit de la « Sérénissime Infante se conservera et se réalisera toujours. Que S. M. se trouve « donc bien libre pour me venir en aide ; et, si quelque disgrâce m'arrivait, je « mettrais ici un de mes frères, qui serait lié par la même obligation et serait aussi « engagé que je le suis moi-même au service de S. M. qui peut s'y fier sans crainte. « Je lui ai montré que j'appréciais sa déclaration, comme elle le méritait. Qu'il plaise « à V. M. de ne pas retarder ce qui concerne les affaires d'ici, je l'en supplie, parce « que ce sont choses des plus nécessaires pour la sécurité de ce poste. Il est si im- « portant que je demande à Dieu qu'il ne permette pas que l'on se mette dans le cas « de voir le dommage qui en résulterait . . . . . .

« Par toutes les voies qui s'offrent à moi, je procure le royal service de V. M. ; et con- « sidérant que la reine d'Angleterre, quand elle prépare ses armées navales, les com- « pose de ses alliés et de tous autres que l'intérêt l'oblige à prendre, j'ai sondé un gen- « tilhomme, que l'on appelle Fontenelle, et qui a un fort, près du Raz, sur lequel don « Juan de l'Aguila avait donné une note à V. M[2]. Il a huit ou dix navires de guerre « bien armés, et il me dit qu'il en aura plus de douze et qu'il est résolu à servir V. M. « Il m'a proposé, s'il plaisait à V. M., de les joindre à ceux que V. M. enverra d'autre « part. . . . Avec ces navires et les quatre du gouverneur de Bellisle[3], plus quatre « autres qu'il y a toujours à Blavet, plus huit autres qu'il y a toujours sur les côtes de « Laredo, de Santander, de Bilbao et du Passage et enfin huit autres, à leur joindre, « que peut armer le duc de Mercœur, on pourrait, sans grande dépense, produire

[1] Don Mendo avait déjà parlé au roi, dans une lettre du 3 mars 1597 (*K. 1600*) de ce secours de Wallons, réclamés par Mercœur au Cardinal-Archiduc.

[2] Voyez la lettre d'Aguila au roi, du 31 janvier 1596.

[3] Albert Rousselet, seigneur de la Pardieu, neveu du maréchal de Retz, à qui appartenait Bellisle.

« quelques effets[1]. Une douzaine de bons navires de V. M. ferait beaucoup de profit, « sans beaucoup de frais, les affaires d'ici étant arrangées. Ce n'est pas chose de peu « de considération de voir que seulement deux gouverneurs de deux petites places « tiennent armés douze navires de guerre . . . . . »

(Déchiffrement K. 1600.)

310

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 6 avril 1597.

Sommaire de la Chancellerie. — Si l'on envoie ce que l'on a demandé, on se soutiendra jusqu'à l'arrivée des Wallons[2]. Si l'on envoie le peu que l'on a demandé, on pourrait faire ici une convocation de troupes considérable[3].

(Déchiffrement. K. 1600.)

311

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 20 avril 1597.

Sommaire de la Chancellerie. – On a mis en train une trêve pour trois mois; mais il convient que, dans cet intervalle, l'on voie arriver ce qui a été demandé et que l'on ne se fie pas à l'ennemi. Si, pendant que le seigneur Cardinal pressera du côté de la Flandre, il s'en faisait autant par ici, on obtiendrait beaucoup d'effets.

Les négociations avec la Ragotière continuent. . . . . .

L'armée de Blavet est tout à fait dans le désespoir et la nécessité, ce qui est un assez grand inconvénient. Il importe de ne pas perdre de temps pour y porter remède.

(Original K. 1600).

312

Mendo de Ledesma à don Juan de Idiaquez.

Nantes, 20 avril 1597.

Extraits. — Quand j'ai écrit à V. S. la lettre, par laquelle je lui donnais avis qu'une autre relique, qu'il y avoit pour V. S., accompagnerait la relique de S. M., je n'étais pas assuré du résultat de certaines démarches que je fais, depuis quelques jours, auprès du prieur et des frères du couvent des Dominicains de cette ville, qui possède

[1] Les hostilités n'étaient pas reprises; mais dans les négociations pour une nouvelle trêve, le duc de Mercœur ne voulait pas que cette suspension d'armes eût lieu sur mer; et c'est ce qui explique cette insistance de Mendo de Ledesma sur les forces navales que l'on pouvait alors mettre en ligne.

[2] Une lettre de don Mendo au roi, en date du 2 juin, nous apprend que la réponse de l'archiduc à la demande de Mercœur d'obtenir un secours de Wallons ne fut pas favorable et que ce dernier en fut désespéré.

[3] Le texte espagnol est : *se podria hazer alli un llamamiento de consideracion.*

une grande relique du bienheureux saint Dominique, apportée ici par un duc de Bretagne. J'avais alors de grandes espérances, mais je n'étais pas assez sûr de la suite qui serait donnée à ces pourpalers, pour oser en aviser V. S., avant de tenir la relique entre mes mains. . . . . Elle sera envoyée avec celle du bienheureux saint Vincent Ferrier. Ce sont choses d'un inestimable prix; car non seulement ces reliques sont de deux si grands saints, mais elles sont du patron et d'un autre grand saint de l'ordre. . . . . Elles seront expédiées avec leurs authentiques, comme il convient. V. S. y verra la volonté où je suis de la servir toujours. . . .

(Original K. 1600.)

313

Mémoire de Lorenzo de Tornaboni au roi d'Espagne.

L'Escurial, 22 avril 1597

Analyse et Extraits. — Le duc de Mercœur persevère dans la bonne résolution qu'il a prise en entrant dans l'Union de « deffandre et procurer que la religion catholique ne soit abollie au royaulme » de France. Mais il rencontre de grandes « difficultés tant par faulte d'argent que de gens de guerre. » Il n'en est pas moins résolu à suivre la même voie, d'autant que S. M. « luy a fait entendre de nantrer en « aucun traictez avec le roi de Navarre, » mais « la plus grande part des François « . . . . nattendent que de veoir S. M. fortifier ses armées en Flandres » et donner aide au duc de Mercœur, pour qu'il s'oppose vivement aux progrès des hérétiques.

Suivent des considérations de Tornaboni sur les motifs qui doivent amener le roi à accorder ce qui lui est demandé, à cause des sentiments de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Anglelerre, vis-à-vis des hérétiques. Ce qui est demandé n'est d'ailleurs pas « chose beaucoup difficile. »

Que S. M. envoie au duc de Mercœur « dans la Saint Jean, au plus tart, trois « mil hommes de pied, tant Espagnols que Vallons, pour ce mettre en campaigne, « et des moyens pour pouvoir entretenir deux mil hommes de pied françois. Et « ayant ce secours, il espere de faire telle prosgres en France qu'il donnera envye « a d'aultre Prince et gouverneur de province de faire le mesme que luy, de ce « mettre soub la protection de S. M. ; et, par ce moyen, les forces du Roy de « Navarre ce viendront à affoiblir, en sorte que ces amys n'auront pas seullement « moyen d'esperer assistance de luy, mais au contraire seront contraintz de l'ayder. »

Nouvelles considérations de Tornaboni sur les avantages de ce secours, vis-à-vis des huguenots et des Anglais.

Si S. M. ne peut le fournir au duc de Mercœur, qu'elle fasse avertir Tornaboni, afin qu'il puisse prévenir son maître à temps et que celui-ci puisse traicter et avoir

« des conditions qui ne luy soient pas tant desadvantageuse, qu'il n'aye le moyen « de pouvoir encore servir S. M.

« Et pour mieulx establir et asseurer les affaires, le duc de Mercœur faitz venir le « conte de Challigni, son frère, pour l'assister et ayder à faire la guerre. A ceste « occasion, il supplie S. M. de luy vouloir assigner quelque pansion pour ce pouvoir « soustenir et pour l'obliger entierement à son service. »

(Original. K. 1600.)

314

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 23 avril 1597.

Sommaire de la Chancellerie. — La Ragotière arrive d'Angers et dit que l'ennemi cherche à faire décider la trêve pour un an ou au moins huit mois, et en attendant, il s'empare de Châteaubriant par intelligences, après que ceux de la place ont tué le gouverneur.

Que l'on envoie au duc ce qu'on lui a offert et les 500 ou 600 Espagnols[1] ; et que l'on considère que l'on pourrait plus faire aujourd'hui avec peu que l'on ne fera par la suite avec beaucoup. . . . . .

(Déchiffrement K. 1600.)

Voici le passage de cette lettre qui concerne la surprise de Châteaubriant :

« Ils avaient une intelligence dans Châteaubriant, petite ville, avec un château, « à dix lieues d'ici ; et le 15 de ce mois, à minuit, ils arrivèrent avec un pétard ; et « les gens du château qui avaient l'intelligence avec eux, tuèrent le gouver- « neur[2]. . . . . et sortirent ainsi la vie sauve. . . . . »

315

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 24 avril 1597.

Sommaire de la Chancellerie. — Il envoie une lettre du duc de Mercœur[3] pour S. M. et demande une réponse.

La roche de Primel est assiégée par l'ennemi.

Il ne sait comment on pourra défendre et entretenir la garnison de Blavet, qui souffre beaucoup[4]. . . . . .

(Déchiffrement K. 1600.)

[1] Don Mendo avait déjà parlé, dans sa lettre du 5 avril précédent, de ces 600 Espagnols demandés par le duc de Mercœur pour la garde de sa personne. Il en réclame encore l'envoi dans une lettre du 18 mai, où il déclare que Mercœur se décourage, parce qu'il n'obtient rien et que Tornaboni lui écrit qu'il n'est pas plus heureux en Espagne. Il revient encore à la charge sur la même question, dans une lettre du 23 mai. (*Ibidem*).

[2] Ce gouverneur de Châteaubriant était Jacques de Kerboudel, seigneur de la Courpéan. Voyez sur cette entreprise le t. II, p. 460 de dom Taillandier, qui n'a pas mentionné le fait du meurtre de ce gouverneur.

[3] Dans sa lettre, don Mendo dit à Philippe II. qu'ayant discouru tous ces jours passés avec le duc de Mercœur, ce dernier s'est décidé à écrire de sa main au roi, pour lui renouveler ses assurances de fidélité au service de Dieu et de S. M. C'est la lettre suivante.

[4] Le 15 mai, don Mendo insiste encore sur le dénuement de la garnison de Blavet et sur l'impossibilité de la secourir de Nantes. Il revient encore sur le même sujet, le 29 mai ; mais pour la dernière fois, car la révolte qui couvait, éclata dans les premiers jours de juin.

316

Le duc de Mercœur au roi Catholique,

Nantes, 25 avril 1597.

ANALYSE. — Cette lettre a pour but d'appuyer auprès du roi d'Espagne la demande que lui fera en son nom le sieur de Tournabonne, qu'il a « voulu tenir auprès de « S. M. pour la rendre certaine de ce qui ce passoit de deçà et recepvoir ses com- « mandementz. » Le duc de Mercœur ne se décide à entretenir de nouveau le roi des affaires de la province « qu'après une très longue patience. » Le sieur de Tournabonne lui exposera le mal dont souffre la Bretagne et lui demandera le remède « par les mêmes voies qu'il luy a cy-devant declarées et luy fera entendre de rechef. »

« L'intermission des armes et les continuelles tresves » l'ont empeché de faire tous les progrès qu'il attendait vis-à-vis des ennemis ; et la situation se perdra tout à fait si S. M. ne vient à son secours. Il en a conféré avec don Mendo qui l'a encouragé à avertir le roi. Dans le cas où S. M. ne pourrait l'aider immédiatement, qu'elle lui fasse connaître la ligne de conduite qu'il doit suivre.

(Original. K. 1600).

317

Extrait de la lettre de M. de la Sevrie[1]

Depuis le moys de janvier, le roi d'Espagne, quoy se soit son ambassadeur, mavoit ceans droissé une faction parmy ce peu d'Espaignols qui mestoient restez de troys cens que aultreffoys je me suis veu, quinze ou seize, et sept ou huict Albanoys et quelques Porthugais. L'ayant descouverte, je ne vouluz qu'elle allast plus avant et nourir ung serpent en mon sein, et je dis à celluy que je croiois le chef, mais que cestoit artifice des ennemis, que je n'en avois rien creu. A quatre jours de là, tous ses estrangiers commencerent à me demander congé, tantost troys, tantost quatre et deux, tant y a qu'ils s'en allerent tous ; et ce chef me donna advis que

[1] Tel est le titre de cette pièce, qui n'appartient pas aux Archives Nationales et que j'ai découverte dans un volume du fonds Français de la Bibliothèque Nationale. Je n'hésite pas à la donner, parce qu'elle intéresse l'histoire de l'occupation espagnole et celle du duc de Mercœur. Elle est sans date ; et une inscription ajoutée au titre, l'attribue par erreur à l'année 1596. Elle est de l'année suivante ; en effet, l'auteur fait allusion dans les dernières lignes, aux comportements des Espagnols à Amiens; or la surprise de cette ville par les Espagnols eut lieu le 11 mars 1597. Quant à la date précise des incidents qui sont racontés dans cette lettre, il est bien facile de la déterminer. En 1597, la fête de Pâques tombait le 6 avril ; et celle de l'Ascension, par conséquent, le 15 mai. La tentative eut lieu, le lundi après cette dernière fête, c'est-à-dire le 19 mai. M. de la Sèverie était Eusèbe du Puy du Fou ; et la place qu'il gouvernait, et sur laquelle se fit cette entreprise manquée, était celle de la Garnache, qui était située en Poitou, mais tout près de la frontière de Bretagne. Duplessis-Mornay n'a pas parlé de cette aventure ; mais il écrivait au comte de Schomberg, le 23 avril précédent : « Je ne reçois qu'advertisse- « mens d'entreprises tous les jours, et vont et viennent à tous propos trouppes de gens de cheval armés, qui « ne se promènent poinct sans cause. »

monsieur de Mercure y en avoit bien une[1] dont je ne me doubtois encores, que jen eusse quelque opinion. Mais elle ne faisoit que naistre, de sorte que je men emeut poinct.

Cependant depuis le moys de febvrier, tousiours praticques se faisoient, dont on m'advertissoit. Sachent cella, je criois apres vous, pour estre payé, comme qui m'eust escorché ; ça esté en vain. Je n'ay peu, à cette occasion, aller trouver Monsieur de Schomberg[2], comme tous les aultres, tant y a qu'avec les longueurs de monsieur de Mercure, que je congnoys, jay heu cette patience, jusques au jour de l'Ascension, qu'il menvoia ceans quatre soldatz du chateau de Nantes et ung gentilhomme pour les commander,tous nuds piedz, habillez en paizant, ayant des lettres des collecteurs des paroisses, dont javois des prisonniers, pour les tailles, et feignans d'aller boire chez la femme du pauvre consierge que masasigna le prevost, avec le sergent du roy. Ils estoient d'accord qu'elle les retiroit sur du foing, ce qu'elle feit.

Vendredy, il en entra cinq, chargez de fagotz à vendre, qui sen allerent la trouver, qu'elle cacha derrière des fagotz.

Sabmedy, il en entra six, deux en compaignons cordonniers, ayant les bougettes[3] au col et quatre en paizans qui faillirent à gaster tout, parce que, encores qu'on les eust librement laisser passer au corps de garde, estans bien recongneuz, les aultres soldatz les prirent. Il falut envoyer ung homme de commandement qui les feit laisser, disant quils demeurassent au marché, silz vouloient, ou quilz sen allassent. Ils voulurent sortir estans contre la porte ; on les appelle et les serre on dans une maison, sans que beaucoup le peussent voyr. Les autres, qui n'avoient point heu d'allarme, furent trouvez[4] les premiers, dont il en sortit un qui alla advertir que tout ce portoit bien et haster.

Le dimanche, il entra des orenges, au dessus sept poignartz et six pistolletz, dans des paniers.

Le lundi au matin, il entra encores deux, sur les huict heures, qui, estans pris comme je tenois tous les aultres, que je pris la nuict precedente, parce qu'ils ne vouloient plus avoir patience, si on ne leur donnoit leurs armes, ces deux me dirent que tout marcheroit, sçavoir Perraudière, monsieur de Goullaines, son regiment Vouville, ce qui estoit à Chantoceaux, la garnison de la Grange, qui nestoit gueres forte, parce que, les sachant à la campaigne pour cet effect, sabmedy, j'envoiay le cappitaine La Febure, avec la compaignie qu'il vous a pleu me donner, qui les chargea marchant en tua sept ou huict, et en assiegea quelque trente en deux moulins avent, qu'il print à condition la vie sauve, et dimanche les me amena tous, fors que quatre. Je les retint tous, et nosay mettre ceans ma compaignie, craignant que les ennemis en eussent advis et que cella me desbauchast.

[1] Une faction.

[2] M. de Schomberg était un des nouveaux députés désignés par Henri IV, pour faire partie des conférences avec le duc de Mercœur, que l'on avait reprises à Chenonceaux, au mois d'octobre précédent.

[3] *Bouges*, rouleaux de corde. *Bougettes*, sans doute, rouleaux de fil à l'usage des cordonniers.

[4] Trouver, allèrent trouver

Lundy au matin, je les feis monter à cheval devant tout le monde, qui estoit dans la foire, là où ilz avoient des leurs déguiser, qui voiant mes gens sortir retournerent dire aux aultres que je ne me doubtoys de rien, ayant parlé à cette vefve qui sortit pour leur dire des nouvelles de leurs compaignons que tous se portoient bien. Là dessus javois tous mes gens pres et nosaient en faire sortyr, synon douze picquiers, que j'avois cachez dans lespron de la porte, ayant là choisy mon champ de bataille avec une picque, ayant avec moy les sieurs de la Brunetière et de la Villemiere, et mes domestiques, tous fort bien armez. Je n'osois rien mettre sur ma courtine,d'aultant que de la foire, il en paroist beaucoup.

Voicy, du costé de la foire, que estoient venuz a couvert, sans estre aperceuz, deux cens arquebuziers à pied et vingt chevaulx, qui venoient par le grand chemin, ayant chacun ung harquebuzier en trousse qui donnerent à la première barrière. Mais, avant quilz fussent arrivez, toute la foire qui se tient à plus de cinq cens pas de la ville, voians les gens de pied parmy eulx et ses gens de cheval courrir, prinrent la fuitte ; et dans mon espron, sur mon pont, voila troys cens personnes et les ennemis avec eulx dont il en entra dans lespron, là où je rompi ma picque ; et moy et les miens, jusques à mes Suisses, nous fusmes tous renversez et la plupart jetez dans les fossez de la ville, mon sergent-major sur son pont porté par terre, qui, estant relevé, feit tant qu'il le leva.

Il en fut tué ung des gardes, et un fort beau cheval qui est demeuré, estans blessé dung coup de picque, mais peu. Ce cavallier emporta la moictyé de ma picque, et, malgré moy et mes amis que j'avois là, s'en alla se traînant sur ce baston. Jamais pas ung de nous ne peut sortir, apres quil ne fust bien loing, pour la foulle du peuple. J'estois secouru de ma courtine, qui empescha les autres de donner et des coups de canon qui se donnoient à bon marché.

En ce combat, je n'y ay heu qu'ung soldat blessé au front, mais peu, et moy qui estant par terre, les paizans mont marché sur le visaige et marqué sur le neez, et les costes foullées, encores que jeusse ma cuirasse, et une main où est blessé mon sergent-major. Nous tumbasmes tous le fossé, nos picques dung costé et nous de laultre.

Estans rellevez, monsieur de la Brunetière sortit, dans le faulxbourg, de l'artillerie ; les aiant chassez, et en fut tué cinq sur la place, pour ravoyr un corps quil leur disputa et le feit apporter, et les mena battent jusques bien loing, (comme nous estions aux mains dans led. espron), dans le chemin qui vient de Machecoul ; et donna deux cens chevaulx, qui, se voiant saluez dung seul coup de canon, sen retournerent, ayant laissé ung cheval mort. Comme cet effect duroit, ceulx que je tenois prisonniers dans la ville, se voulurent esmouvoyr. Le malheur leur a tant dict qu'ils ont tous esté tuez, sans quil sen soit sauvé ung seul.

Apres les deux cent chevaulx, marchoient quatre cent harquebuziers, avec deux petites pieces et une charrete de balles du calibre de mon artillerie, quils avoient faict prendre, et une charetée de pouldres et des eschelles et une autre charrette,

avec ung petit pont, et six ou sept petartz, ainsi que dict celluy qui demeura vif entre les aultres, qui mourut dès le soir.

Tout ce que je regrette le plus sont quatre pauvres gens, dont il y en a ung notaire, que six de mes Suisses tuerent, avant que je fusse renversé, pensent empescher la confusion, et douze ou treize fort blessez.

Monsieur de Mercure ma envoyé ung trompette demander ceux qui estoient entrez ceans desguisez. Je luy ay faict respondre quils estoient au Roy d'Espaigne et non à luy, et que, sils eussent fait reussir leur entreprise, ils se fussent comportez comme à Amiens ; et à cette occasion, ils ont tous esté tuez, et aussi tost enterrez.

(Bibl. Nation. Fr. 20. 154. fol. 907).

318

Don Juan de l'Aguila au Roi.

Du château de l'Aigle, 21 mai 1597.

Sommaire de la Chancellerie. — Le dénuement dans lequel on se trouve de vivres et de deniers.

La roche de Primel est ravitaillée pour trois mois.

Il convient de s'acquitter vis-à-vis d'Aradon[1].

Les nouvelles d'Angleterre.

Un homme exprès qu'il a envoyé, trouve qu'il conviendrait que les forces de S. M. fussent en Bretagne et s'y entretinssent aux dépens de l'ennemi, jusqu'à ce que S. M. laisse aborder l'entreprise d'Angleterre[2]. Sur les entrefaites, on ferait plusieurs choses d'importance.

(Sommaire K. 1599).

A la demande de vivres et d'argent, un projet de réponse annexé au sommaire disait : *Qu'on lui fournisse le nécessaire, et que l'on traite de ce qu'il faut pour la guerre.*

Approbation sur tous les autres points, jusqu'au dernier.

Au dernier : *Cela mérite considération, parce que, de toutes manières, il y a lieu de faire quelque chose.*

319

Lorenzo Tornaboni à don J. de Idiaquez.

L'Escurial, 23 mai 1597.

Monsieur. — Je me suis oblyé de vous parler des affaires qui sont contenues en ce memoire que je vous envoye, avec ce porteur Jullien Michel, afin de solliciter a avoir les depeches qui sont necessaires, qui me faict supplier d'y apporter toute la

[1] Ce nom est en chiffres dans la lettre.

[2] Le même carton contient un rapport envoyé par Mendo de Ledesma et dont voici le titre : Relation véritable de l'état dans lequel se trouve l'armée anglaise, suivant les affirmations de la personne qui, par mon ordre, se rendit en Angleterre et y est restée jusqu'au 10 mai 1597. (*Transcription esp. K. 1600*).

faveur que pourrez ; et en cela vous augmanterez les grandes obligations que Monseigneur de Mercœur vous a et à moy la continuation de l'humble service que je vous doibts. Si je puis partir d'icy aujord'huy, pour m'en aller à Madrid, je le feray, et, estant là, si je reçois quelque nouvelle de Bretaigne ou de France, je ne fauldray de vous les envoyer. Cependant je demeureray.

Monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur,

LORENZO DE TORNABONI.

De l'Escurial, ce 23 may 1597.

(Autographe K. 1600).

320

Mémoire de Lorenzo Torbanobi.

EXTRAIT ET ANALYSE. — « Les quinze mille écus que S. M. a ordonné de payer audit seigneur duc, sont à Laredo, sans aucun ordre de départ. Il en est de même de huit mille écus qu'il a plu dernièrement à S. M. de donner aussi l'ordre de lui expédier. Comme il n'y a personne pour le préparer et le mettre en route, cet argent reste toujours audit Laredo. »

1. Que S. M. donne ordre au corrégidor de Laredo d'envoyer un navire bon et bien armé avec ledit denier.

2. Pour l'autre somme d'argent, que S. M. la fasse envoyer par un navire de Bilbao.

3. Que S. M. donne licence de prendre 1500 piques en Espagne, pour les expédier au duc de Mercœur.

4. Que S. M. fasse rendre justice à certains habitants de Nantes, dont un vaisseau, plein de marchandises, a été saisi.

(Original K. 1600).

321

Mendo de Ledesma à don Martin de Idiaquez.

Nantes, 23 mai 1597.

EXTRAITS. — Ces jours-ci... le gouverneur de Pontivy, place à dix lieues de Blavet, et son frère ont été tués par quelques soldats pressés du besoin d'argent et excités par un gentilhomme du parti, nommé M. de Rostis (?), qui s'est emparé de la place. J'ai cru préférable de m'arranger avec le mal et d'accepter ses excuses, parce qu'il tient pour le parti ; mais que V. S.[1] considère comment tout marche par ici. Puisque, selon les circonstances, un Espagnol hésite de se voir au milieu de ces gens, combien plus M. de Mercœur, qui, bien qu'il soit homme de bien, est Français, et ne se doit fier à personne. . . . . .

(Déchiffrement. K. 1600).

[1] Les mots espagnols sont *Vuestra Merced*, formule de politesse qui n'a pas d'équivalent en français.

322

Les soldats révoltés de Blavet à don Mendo de Ledesma.

Du château de l'Aigle, 5 juin 1597.

Analyse. — Cette lettre qui ne passe par les mains de don Mendo que pour arriver à celles du roi, comme l'indique la mention : *Pour envoyer à S. M.*, apprend à l'ambassadeur que la garnison du château de Blavet vient de se révolter, à cause du mauvais gouvernement de don Juan de l'Aguila, de sa dureté, de celle des autres officiers et surtout à cause de la misère, dont elle souffre depuis si longtemps. Pour tous ces motifs réunis, « nous avons résolu, disent les révoltés, de nous gouverner « nous-mêmes. »

La lettre est signée :

Le gouvernement, *El Gobierno.*

Copie officielle. K. 1600.

323

Le trésorier Pedro Bravo de Vuitrago à don Mendo Rodriguez de Ledesma.

Du château de l'Aigle, 5 juin 1597.

Analyse. — Cette lettre a pour but, en faisant parvenir à dom Mendo la lettre des révoltés, d'excuser leur conduite[1]. Elle nous apprend qu'indépendamment des compagnies ordinaires, il y avait encore en garnison au château deux compagnies d'infanterie et une de cavalerie.

Copie officielle. K. 1600.

324

Le capitaine Miguel Maëstre à don Mendo de Ledesma.

De l'estacade de Blavet, 5 juin 1597.

Analyse et Extraits. — « Trois heures avant le jour, les compagnies qui sont en « garnison au château de l'Aigle se sont révoltées. Elles tiennent en prison, sous « bonne garde, don Juan de l'Aguila et tous les officiers. » Les deux compagnies logées à l'estacade, qui sont la mienne et celle de Pero Gomez, sont restées obéissantes. « Un sergent réformé, nommé Guerrero, est le chef élu de ces pervers. » Les rebelles disent qu'ils ne demandent rien autre chose que d'être payés. La compagnie de cavalerie, qui est logée à l'estacade, tient aussi avec les deux autres.

Autographe K. 1600.

[1] Il résulte d'une lettre de don Mendo ; en date du 10 juin, que le trésorier était en prison, comme les autres chefs, et que les rebelles l'avaient obligé à écrire cette lettre.

325

René d'Aradon au Roi d'Espagne.

Vannes, 6 juin 1597.

SIRE. — J'envoye l'alferes Pedro de Liedena trouver V. M., pour luy donner advis avec la plus grande dilligence quil se poura, se qui se passe à Blavait. J'an escris au signeur don Jouan Didiagues, oultre ce que poura dire le porteur, lequel va bien informé de tout ce qui importe au bien du servisse de V. M., qui m'empeschera de l'importuner davantage, fors prier Dieu pour V. M.

SIRE. — Qu'il la conserve en ses Estas ausy longuemant que toute la cretienté an a de besoing. De Vannes, ce 6e juing 1597.

Vostre très humble et fidelle serviteur.

RENÉ D'ARADON *Gouverneur de Vannes.*

Autographe, scellé d'un petit cachet aux armes d'Aradon, K. 1600)

326

René d'Aradon à don Juan de Idiaquez, conseiller d'Estat de S. M. C.

Vannes,6 juin 1597.

ANALYSE. — Cette lettre a le même but que la précédente. René d'Aradon y supplie don Juan de Idiaquez « au nom de Dieu », d'avertir le roi en toute diligence. Elle annonce la lettre suivante de M. de la Hottière, qui fut remise au conseiller d'état par le même porteur.

(Autographe. K. 1600)

327

M. de la Hottière à don Juan de Idiaquez

Vannes, 6 juin 1597.

ANALYSE. — Dans cette lettre, en espagnol, M. de la Hottière raconte la sédition qui vient d'éclater à Blavet, qu'il appelle « le bastion de la foi et le soutien des catholiques et des gens de bien dans cette Bretagne. » Il s'apitoie sur le sort des « pauvres soldats, et dit que M. d'Aradon et lui les secouraient, mais que leur misère est très grande. Il dit aussi que M. d'Aradon a fait dire aux compagnies fidèles de sortir de Blavet et de venir le rejoindre à Vannes.

(Autographe en esp. K. 1600).

328

Mendo de Ledesma au roi

Nantes, 7 juin 1597.

Analyse. — Don Mendo envoie au roi le sergent Monjarrate, qui lui avait porté la lettre du capitaine Miguel Maëstre. Il avertit S. M. de la sédition qui vient d'éclater à Blavet, et lui indique le moyen d'y mettre fin promptement; ce sera d'envoyer de l'argent pour payer les soldats, comme ils le demandent. Le trésorier et le payeur ont été emprisonnés par les rebelles, comme les autres officiers[1].

(Original, K. 1600).

329

Notes de chancellerie pour écrire à don Mendo de Ledesma, au sujet de sa dépêche et des papiers transmis en juin 1597.

Traduction. — Que l'on écrive à don Mendo de procurer la pacification des soldats révoltés et qu'on lui adresse une commission portant pouvoir de leur pardonner ou de traiter dans le sens qui conviendra[2].

Que l'on donne ordre à l'*adelantado* d'envoyer immédiatement 1000 hommes[3] en Bretagne et 20000 # avec un chef pour commander les troupes et apporter l'argent.

Que l'on récompense les soldats qui ne se sont pas laissés détourner de leur devoir.

Que l'on reconnaisse les services rendus par Aradon et la Hottière[4].

(Minute officielle ou projet. K. 1600).

[1] Mendo de Ledesma avait écrit aux rebelles, le 10; ils lui répondent, le 14, par une lettre encore signée : *el gobierno* et encore accompagnée d'une autre lettre du trésorier Pedro Bravo. Ils déclarent qu'ils ne veulent pas qu'il soit question de les remettre sous l'obéissance de don Juan de l'Aguila, parce qu'ils ne l'accepteront jamais. (*Copie K. 1600*).

Le 23 juin, nouvelle lettre des rebelles, signée toujours *el gobierno* à don Mendo pour l'entretenir de pouparlers engagés par eux avec don Juan de l'Aguila. Ils rejettent sur ce dernier le retard apporté dans l'arrangement de cette affaire, parce que, disent-ils, « S. M. ayant ordonné de leur remettre six payes, il n'a pas voulu l'accepter. » (*Id. Ibid.*).

[2] Don Mendo nous apprend par une lettre au roi, en date du 5 septembre, qu'il se rendit, le 27 août, à Blavet, pour amener la soumission des révoltés (*Original. Ibidem*).

Enfin, la solution de cette affaire nous est donnée par une autre lettre du même en date du 8 octobre. Le 27 septembre, Vincent Hernandez arriva à Blavet avec 60.000 # et la révolte prit fin. Don Juan de l'Aguila lui remit le commandement du château, fut rendu à la liberté, et en profita pour retourner en Espagne. (*Déchiffrement Ibidem*).

[3] Voyez la pièce 332.

[4] Une lettre de don Mendo au roi, en date du 10 juin, confirmait les dires de M. de la Hottière, en reconnaissant que les soldats espagnols avaient été secourus dans leur détresse par ce dernier et par ses deux beaux-frères, les gouverneurs de Vannes et d'Hennebont.

330

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 10 juin 1597.

Extraits. — M. de Sourdéac, gouverneur de Brest, voyant que ce fort de Fontenelle est en quelque sorte un obstacle et un mauvais voisinage pour Brest, a réuni deux mille hommes et armé dix ou douze navires, et l'a assiégé. Il attend d'Angleterre, croit-on, six ou huit navires pour la garde de la mer et environ six cents Anglais. On désire déloger Fontenelle, parce qu'on le sait homme de vigueur et d'exécution. Il a armé les navires, dont j'ai donné avis à V. M.[1]..... Il est Espagnol et m'a écrit qu'il est à la dévotion de V. M. Je l'ai assuré que l'on enverrait les moyens nécessaires pour le secourir. Avec une poignée de soldats, tout se ferait, on remédierait à mille inconvénients et on nuirait beaucoup à l'ennemi.... Que V. M. considère que, si l'Anglais venait à occuper cette place, ce serait un mauvais voisinage pour Blavet. . . . . .

(Original. K. 1600).

331

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 9 août 1597.

Sommaire de la Chancellerie. — Les pourparlers de paix, entre S. M. et la France, causent du soupçon au duc de Mercœur, et il n'en a pas moins de voir qu'on ne le secourt pas. . . . . .

(Original. K. 1600).

332

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 14 août 1597.

« Depuis que j'ai écrit les lettres qui accompagneront celles-ci, le maître de camp Rodrigo de Horosco et Carlos de Ameçola sont arrivés ici avec sept galères et mille hommes. » Le duc de Mercœur s'en montre fort reconnaissant ; et Mendo en profite, pour lui dire que, si S. M. désire *quelque point en cette province, ce serait Brest ou Saint-Malo*[2].

(Original. K. 1601).

[1] Voyez la lettre de don Mendo au roi, du 5 avril précédent.

[2] Le passage en italiques est en chiffres. Le 13 avril précédent, Henri IV avait écrit au marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo, pour lui dire de se mettre en garde contre les desseins des Espagnols, sur cette ville. Voyez cette lettre, dans la livraison de la *Revue Rétrospective* du 31 juillet 1837.

333

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 14 août 1597.

Extrait. — J'ai vu ce que V. M. m'ordonne pour l'envoi de la sainte relique de saint Vincent Ferrier. S'il plaisait à V. M., je voudrais bien être désigné pour la porter. J'espère que V. M. me le permettra, pour que je puisse donner un coup d'œil à ma maison, chercher un moyen de sortir de la série où je suis et pouvoir servir V. M. d'une façon plus utile[1]. . . . . .

(Original K. 1601).

334

Mendo de Ledesma au Roi.

Nantes, 21 août 1597.

Extraits. — Entre autres choses, le duc de Mercœur m'a donné à entendre qu'il avait reçu des lettres d'Espagne et de Rome, qui lui disaient qu'il plaisait à V. M. pour le grand bien de la chrétienté, d'unir Madame l'Infante à S. A. le Cardinal-Archiduc[2], et que Madame devait se rendre en Flandre au printemps prochain. Je lui ai dit que, si cela était vrai, le plus sûr chemin serait de venir par ici, afin qu'on la reconnût pour dame souveraine, comme il l'avait offert[3]. Il m'a répondu que plût à Dieu qu'il fût assez heureux de pouvoir rendre ce service et qu'il fallait que V. M. exécutât ce dessein, en envoyant Madame l'Infante, avec une bonne armée navale. Il est certain qu'il dit ce qu'il convient et que c'est le vrai remède. Qu'il fasse cette déclaration dans le but qu'il voudra, je l'ai appréciée de sa part et le lui ai fait sentir ; et sur ce, nous avons terminé l'entretien, dont il m'a paru devoir rendre compte à V. M. . . . . .

J'ai avisé V. M. de la grande importance qu'il y avait à faire lever le siège du fort de Fontenelle et on s'est entendu avec le duc pour qu'il s'y prêtat. C'est ainsi qu'il se fait que Carlos de Ameçola conduit pour le ravitailler les vivres et les munitions nécessaires que le duc lui envoie. . . . . .

Rodrigo de Orosco reste, avec son armée, au Pelerin, bourg sur la rivière sur cette ville, à quatre lieues d'ici. . . . . .

(Original K. 1601).

[1] Cette lettre est différente de la précédente qui est datée du même jour. Le roi ne donna pas satisfaction au désir de son ambassadeur, qui nous apprend par une autre lettre en date du 21 novembre de la même année, que la relique de saint Vincent Ferrier fut portée à Philippe II par un religieux de l'ordre de saint François, qui avait une mission en Espagne. (*K. 1601*).

[2] Le mariage de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie avec le cardinal-archiduc, ne fut célébré qu'à la fin de l'année suivante, après la mort de Philippe II, qui eut lieu le 13 septembre 1598.

[3] Tout ce passage est en chiffres.

335

Lorenzo de Tornaboni à don Juan de Idiaquez.

Madrid. 28 août 1597.

Monsieur. — Ayant receu lettres de Monseigneur de Mercœur, dattées du 14e du présent, qui m'obligent d'aller procurer et faire entandre à S. M. l'estat des affaires de Bretaigne et à vos aultres messieurs de son Conseil d'estat, et, estant prest à partir, l'on m'a dit que S. M. avoit faict deffance que personne venant de Madrid n'auroit entrée, ne a Saint-Laurens ny a Lescurial, qui m'a retenu non seullement d'y aller mais d'y envoyer homes exprès pour sçavoir sy jaurois permissions d'y aller. J'ay faict ce mot à V. S., le suppliant de comander à quelqun des siens me faire savoir sy jay pouvoir d'y aller et attandant la responce je demeureray, Monsieur,

Votre plus affectioné serviteur,

Lorenzo de Tornaboni.

De Madrid ce 28 août 1597.

(Autographe K. 1601).

Cette lettre était accompagnée de nouvelles, où on lit ce qui suit :

« Que Monseigneur de Mercœur auroit reprins Chasteaubriant et quassy assuré « Ancenis au party[1].

« Que les gallères de S. M. estoient arrivées à la rivière de Nantes et avoient faict « quitter aux ennemys le Croisic, qu'ils avoient prins peu de jours auparavant. »

(Id. Ibidem).

336

Relation de ce qu'a rapporté Lorenzo Tornaboni[2].

Extraits et Analyse. — « Le duc de Mercœur n'a pas voulu prêter l'oreille aux propositions d'accepter avec l'ennemi une trêve pour trois mois, malgré les grandes instances qui lui étaient faites et la promesse de 100000 ff pour la conclure. Il l'a repoussée, d'après ce que le maître de camp Rodrigo de Orozco lui a dit que ce ne serait pas servir S. M., mais lui nuire, que de la conclure, parce que ce serait mettre beaucoup de monde du côté des ennemis, contre le cardinal Archiduc et contre Amiens. »

Le duc de Mercœur demande trois choses.

1° Que l'on envoie du blé d'Espagne, parce qu'il y en a pénurie complète[3].

[1] Sur cette entreprise contre Ancenis, voyez les lettres de Duplessis-Mornay des 14 juin, 17 juin et 10 août 1597.

[2] Cette pièce est sans date; mais elle appartient nécessairement au mois d'août 1597, après l'arrivée de Rodrigo de Orozco, ou au mois de septembre, avant la capitulation d'Amiens qui eut lieu le 26.

[3] A toutes les tristesses de la guerre civile, s'étaient ajoutées en effet, pendant cette année 1597, les horreurs de la famine.

On lit en marge : Qu'on lui en envoie.

2° Qu'on l'assiste d'un secours d'argent.

En marge : Que l'on paye, partie en argent et partie en grains; mais qu'on livre ces grains à Tornaboni, pour qu'il les envoie aux risques du duc de Mercœur.

3° Qu'on lui envoie deux autres mille fantassins.

En marge : Que l'on s'occupe de lever ces troupes et que les galères bien avitaillées les envoient.

(Original et sommaire esp. K. 1601).

337

Rapport de Rodrigo de Orozco au Roi.

Le Pélerin, 31 août 1597.

Extraits. — Le 17 de ce mois, don Mendo Rodriguez de Ledesma est venu me voir et m'a dit que le duc s'était rendu à Indret, qui est une île de cette rivière, où il a une maison de plaisance. . . . et qu'il avait reçu la nouvelle que Fontenelle était assiégé de très près dans son fort et qu'il désirait beaucoup qu'il fût secouru. Je lui dis que la chose pouvait se faire, et sur ce, il s'en alla.

Un autre jour, nous sommes allés ensemble voir le duc, et nous nous sommes adjoint Carlos de Ameçola. Voyant qu'avec cet atout dans son jeu, il fallait jouer des deux mains[1], je fus d'avis que Carlos de Ameçola partît avec quatre galères et deux cents soldats que je lui donnerais, pour ravitailler l'île, qui, une fois secourue, ne pouvait être prise que par trahison, tandis que je demeurerais avec le reste de l'armée pour faire face à l'ennemi du côté du Poitou. . . . . .

Carlos de Ameçola est parti avec les quatre galères, le 20 de ce mois. Je lui ai donné les compagnies du capitaine Pedro de Çuniga et de Juan Urtado de Mendoça . . . . Ils n'ont pas pu dépasser Saint-Nazaire avant le 25, jour où ils sortirent avec un bon temps, et le même jour ils gagnèrent Bellisle, où ils devaient embarquer une nouvelle provision de biscuit pour le ravitaillement du fort. . . . . .

(Original K. 1601).

338

Mendo de Ledesma au Roi.

Blavet, 5 septembre 1597.

Analyse. — Dom Mendo est, depuis le 27 août, à Blavet, où il est venu, pour amener les révoltés à la soumission.

La roche de Primel était assiégée par une troupe de paysans et de soldats de Mor-

[1] Voici le texte espagnol : « *Viendo que con esta espada se havia de jugar à dos manos.* » La *espada* est une des couleurs des cartes espagnoles.

laix. La nouvelle du départ de Carlos de Ameçola pour secourir Fontenelle a fait lever le siège. Les soldats espagnols qui la gardent, sous les ordres du capitaine Graviel de Amezcoa en étaient arrivés à un tel désespoir, qu'ils voulaient livrer la place. Le capitaine fit donner le garrot à quatre d'entre eux. La place a besoin d'être secourue et ravitaillée. Elle est de grande importance[1] et il faut s'y maintenir. . .

Dom Mendo fait au roi le récit d'un combat[2] entre le baron de Molac et M. de Quinipily. Le duc de Mercœur, pour faire une diversion sur terre, pendant que Carlos de Ameçola agissait sur mer, avait donné l'ordre à Quinipily de sortir avec 150 chevaux et 400 fantassins. Les forces de l'ennemi, sous les ordres du baron de Molac étaient de 800 fantassins et de 30 cuirasses. Le combat dura huit heures ; Molac en sortit bien blessé, et Quinipily, avec une perte de 25 hommes. Dom Mendo espère de cette rencontre que le siège du fort a été levé.

Un post-scriptum annonce au roi que l'on a su de source certaine que le siège du fort de Fontenelle a été levé.

(Déchiffrement, K. 1601).

339

Le duc de Mercœur à Mendo de Ledesma[3]

Nantes, 29 septembre 1597.

Analyse et Extraits. — La première page est consacrée à raconter à don Mendo les dernières péripéties du siège d'Amiens qui venait de capituler, le 26, entre les mains de Henri IV.

« Tellement que cest œuvre estant parfaite, cest à nous à penser à nostre conservation, estant sans doubte que lesdicts ennemictz, extremement offensez de ce que ne leur avons voulu accorder la trefve, laquelle ils nous ont par tant de fois demendée à quelles conditions qu'eussions voulu, ne feront faulte de sen resentir et nous envoier une bonne troupe de gens sur les bras, si le chef ou le Mareschal de Biron ou quelque autre de poix, ne s'y achemisne ; à quoy il est besoin que pourvoions en diligence, et dès maintenant, me semble que debvez presser S. M. qu'elle ne diffère de nous envoyer bon nombre d'hommes, d'argent et de vivres, pour obvier à ses inconvénients, comme de ma part je l'en supplieray très instemment, n'estant possible qu'aultrement ne soions en hazard de tumber en quelque disgrâce, laquelle ne seroit moings prejudiciable à S. M. que la perte d'Amiens.

[1] Don Mendo de Ledesma s'exagérait beaucoup l'importance de Primel, que les Espagnols abandonnèrent d'eux-mêmes, l'année suivante. Voyez la pièce 356.

[2] C'est le combat de Quimerch. Le récit que dom Taillandier en a fait (II, p. 466) d'après le chanoine Moreau, diffère en plusieurs points de celui de don Mendo, qui, d'un autre côté se rapproche beaucoup de la relation faite par Montmartin (Id. p. CCCIX).

[3] Mendo de Ledesma était encore à Blavet où il s'était rendu, le 27 août, pour travailler à faire rentrer les soldats révoltés dans leur devoir.

Quand à Monsieur d'Aradon, je luy escripts, comme me mendez faire, et le prie de tenir la main aux deffenses de ne tirer du bled. Mais il y a ha quelque chose que je ne puitz entendre et serois fort aise d'en estre esclarcy. Je ferai chercher les lettres de Groumil, pour vous les envoier par la première commodité, par laquelle je vous informeray de ce qui aura esté faict entre ses armées, où on parle de quelques tresves par lentremise de ce general[1] et du legat ; et ce pendant demeurerai,

Vostre bien bon et plus affectioné à vous servir,

PHEEMANUEL DE LORRAINE.

En 29 de septembre 1597.

MONSIEUR. — Escripvez en Espagne, comme de ma part je n'y ferai faulte, et que le secours ne soit dilaié, comme on ha acoustumé. Des longueurs nous aportent plus de mal que les ennemitz mesmes. J'attendz vostre resolution sur l'arivée du gouverneur de Blavet[2], et vous prie quelle soit brefve, pour promptement commencer. Le temps nous dure venir aux effects. »

A Monsieur dom Mendo de Ledesma, ambassadeur pour Sa Majesté Catholique en Bretagne

(Original K. 1601).

340

René d'Aradon au roi Catholique.

Vannes, octobre 1597.

SIRE. — Le seigneur don Juan de l'Aguila s'en retournant en Espaigne, et m'aiant faict ce bien de se charger de ceste lettre pour la presenter à V. M., estant homme de si bon jugement, fidelle et digne serviteur de V. M. sy bien instruict de toutes les affaires de cette province, il ne me sera besoing d'importuner V. M. de plus long discours que pour la supplier tres humblement de le croire comme sa valour et fidelité le méritent, asseurant V. M. que tous ses affectionnés serviteurs de cette province regretterions infiniment son allée, sy nestoit que nous croions que la relacion qu'il fera à V. M. estant par delà, (outre estre tres necessaire et tres utile au bien de son service), sera occasion que nous aurons l'heur de le revoir par deça, en état que tous ensemble nous pourons par effet thesmoigner ce qu'il fera entendre à V. M. de la volunté que j'auray toute ma vie d'estre reconnu pour

Tres humble et tres affectionné serviteur de V. M.

RENÉ D'ARADON,

gouverneur de Vannes.

(Original. K. 1601).

[1] Le maréchal de Biron, qui est nommé plus haut.

[2] Vincent Hernandez était arrivé, depuis deux jours, pour prendre le commandement de Blavet, à la place d'Aguila ; mais le duc ne le savait pas encore.

341

M. de la Hottière au roi Catholique.

Vannes, 13 octobre 1597.

Sire. — Je supplie tres humblement V. M. de me pardonner sy je prens la hardiesse de luy escrire ce mot, lequel ne sera plus long, pour n'importuner V. M. que de la supplier aussy tres humblement de prendre la pacience d'entendre du seigneur don Juan de Laguila avec combien de fidelité, bon zelle et affection mes freres et moy nous emploions en tout ce quy importe le bien du service de V. M. affin, Sire, que par la vraye relacion quil en fera à V. M., elle ait suget de nous honorer de ses commandemens. Ledict seigneur don Juan estant la personne du monde qui poura plus au vray et plus dignement informer V. M. de tout ce quy cest passé, depuis quil est en cette province, quoy que nous regrettions infiniment son absence, nous quy sommes telz qu'il peult faire sçavoir à V. M., nous en rejouissons, pour le dezir que nous avons et lesperence que, par son allée en Espaigne, V. M. saura la vérité de tout ce quy se passe. Attendant quoy, je prie Dieu, Sire, qu'il conserve V. M. en toute prosperité, tres longue vie. De Vannes, ce 13 d'octobre 1597. De V. M.

Le tres humble et tres fidelle serviteur.

J. de Montigny, s^r de la Hottière.

(*Autographe. Sceau effacé. K. 1601.*)

342

Mendo de Ledesma au roi.

Blavet, 18 octobre 1597.

Sommaire de la Chancellerie. — Propositions que M. de la Hottière[1] est venu faire à don Mendo pour lui et pour ceux de la maison d'Aradon, de servir S. M., mais après s'être séparés du duc de Mercœur. Don Mendo l'en a dissuadé et l'a persuadé au contraire qu'il fallait qu'ils s'entendissent bien avec le duc. Son avis a toujours été que l'on restât bien avec le duc et que l'on s'acheminât par son moyen aux résultats qu'on veut obtenir ici. Il en avertit, parce que don Juan de l'Aguila était d'un avis différent, et qu'aujourd'hui qu'il retourne en Espagne, il est utile que l'on connaisse l'opinion de chacun.

Le duc de Mercœur lui a écrit que, même après ce qui s'est passé à Amiens, les ennemis lui demandent une trêve[2], et qu'il fait traîner cette négociation en longueur, jusqu'à voir ce que S. M. lui ordonnera. . . . . .

(*Déchiffrement K. 1601*).

[1] La lettre dit : « Plusieurs gentilshommes de cette province sont venus me voir et entre autres, M. de la Hottière, avec ses habituels discours, *Mos. de la Otiera, con sus acostumbrados discursos.* »

[2] Lorsqu'il écrivait cette lettre, don Mendo ignorait que la trêve était conclue, à Angers, jusqu'au 1er janvier suivant, depuis la veille, 17 octobre.

343

François de Carné au Roi Catholique

Trifaven, 21 octobre 1597.

Sire. — Le désir que jay de voyr suc-çeder les affaires en ce duché et ailleurs, cellon la vollonté de V. M. ma randu sy osé que de mestre par escrit le discours tins aveque un seigneur de ce pais : et autres que jugés y servir : Jestoys sus le bailler au seigneur Carlles de Medes, pour le faire tenir à V. M. : quant le seingeur don Juan a sorty de sa retencyon : par lavys duquel : jalé parller audit seigneur : et negosyé autres affaires : causes que je lay supplyé representer le tout à V. M., à laquelle je prye Dieu donner, Sire, toutes les sainctes prosperites quelle sauroyt desirer, en tres longue vie.

De Trifaven, ce 21e jour d'octobre 1597.

De Vostre Maiesté, le tres humble suiet, tres obysant et fidelle serviteur,

François de Carné

Rosanpaul.

Au Roy.

(Autographe scellé d'un petit cachet aux deux R majuscules entrelacées. Papier doré sur tranche. K. 1601).

344

Mémoire de François de Carné au Roi Catholique[1].

Trifaven, 21 septembre 1597.

Sire. — Le seigneur quy a voullu parller a moy est le sieur de Sourdéac, lequel entra premierement en recherche de ma resollution en ces guerres icy, me voiant fort elloingé des bonnes graces de monsieur de Mercure : me sondant pour voyr sy jusse eu quelque vollonté dentrer en leur party : me trouvant resollu au contraire voyre de mourir plustost : il me dit la dessus : que la longue connoyssance quyl avoyt de moy lincitoyt à me desirer voyr et parller franchement des affaires de la France : quy ce divisoeinct en troys partys, le desses advenant de celluy quy rescounoisent pour roy : lequel desire laisser son estat, sy peult, à son filz, nomé Cesar, n'en esperant de legitimes : et à cette fin establit des hommes au gouvernements et charges, pour les laisser assurés à son dit filz.

Les huguenots font une brigue à part, ne ceton sy cest pour venir à lintention du dit roy : mais ont faict fons de grande somme de deniers, quy retirent de ce royaume et les mestent en Alemaigne en deux divers lieux, quy ne me nouma : et en ont, à ce

[1] Le lecteur comprendra que, si ce mémoire n'occupe pas la place qu'il devrait rigoureusement occuper dans l'ordre chronologique, c'est qu'il n'était pas possible de le donner, avant la lettre qui l'annonce au roi d'Espagne.

quy me dit aussy, en Constantin noble : reschcerchans les catolliques et autres personnes quy pancent leur pouvoyr servir, luy partiqullièrement : ce quy me montra abhorrer par extremité : et craindre neaumoins : que plusieurs quy nont tel zelle à la relligion (desquelx il y a trop grand nonbre, à mon grand regrait), naint entré et nentrent tous les jours en promesses aveque les dits huguenots : ce liant en toutes sossietés et entreprinses.

Le tiers party : est le reste de la Ligue quy ce veult maintenir par les caballes quyl ont et pourront avoyr au dit royaume : par les mecontantements quy arivent à plusieurs sus les divers dessains quy y sont et sus les evenements diceux setablir ainsin quy desirent.

Puys me demandit ce quy me sanbloyt de cella. Je respondis : que nous nestions sus sortir de miszaires : sy Dieu navoyt pitié de nous et qun grand et puissant roy asisté de sa grace ny ust mins remede par vainqre les hereticques ambitieux et obstinés : La dessus : il demeura tout pancif : et me repliqua : Quy jugés vous que ce soyt ? Je luy nomé Vostre Maiesté : Il me dit quy le croyet bien, mays quelle ne rescherchoit plus personne : encore quelle en ust beaucoup de suiet, veu les droits qua Madame Linffante, Vostre fille, en ce duché partiqullierement : quy luy ust esté tres necessaire de declarer et convier ceux quy aiment leur relligion, la liberté de ce pays, à y entandre.

Ce que je m'advancé, de mon mouvement propre : descrire a V. M. par le cappitaine Chavary, quy sen alla lanée paçée. Sy jusse esté honoré dun mot de reponce, par laquelle jusse peu voyr quelle ust eu agreable destre devantage esclairsye, je my fusse advancé ; ce que je feray encore, sy elle le desire, supliant V. M. sassurer que les avys que je madvancoys luy douner de rescherchcr les troys estats de ce pays nestoyt pour mon ustillité partiqulliere, mays, come je le pancoys, pour le bien de son service.

Apres, le dit sieur me dit : Il ne feront estat de nous, pour les tromperyes que leur ont faict beaucoup dautres. Je repartis : que Vos Maiestés, à ce que javoys peu savoyr en avoint grandes occasions : mais quelles estoinct justes desireuses du bien universel de la crestienté, et quant on leur ust faict counoistre avoyr intantion vraye dy servir sous leur auctorité, que les fauttes de quelques uns ne les ussent faict mespriser les jans de bien et que les effaitz pouvoinct otter toutes deffiances. Il me demandit par quel moyen lon ust peu seclairsir de cella et s'en aprocher ; car de sy offrir, il tenoit que V. M. ust pancé que sut esté manque de courage et daprehansion de vox armées. Je fis ce que pus : le priant de me faire entandre par quelle voyes et conditions il ust desiré sy ranger. Il me desclara seullement : quyl estoyt davys que jusse essayé de mintroduire pres de V. M. et de Madame Linffante[1] : ausquelles çeulles usse faict entandre, comme de moy mesme, lesperance quyl y avoyt de le reduire et beaucoup d'autres par son moyen sous vos obbeissances : incitants Vos

[1] Sur ce projet de voyage de Rosampoul en Espagne, voyez la pièce 357.

Maiestés de le reschercher : et à me permettre, lors que je seroys pres dicelles, de traiter par chiffre aveque luy : Je luy dis que cette voye ust esté longue et que ne pouvoys bonnement faire cella, sans y estre aidé de quelqun de vox serviteurs. Je luy nomé le seigneur don Jouan, en lamityé duquel je massuroys. Il en fust fort aise, me priant neaumoins sur tout de ne luy parller de ce dessain : lequel ce fut mieux resollu à Brest, en la presance de sa femme et du ballif de Leon, dit La Villeneufve, ausquelx il a entiere creance : me faisant promettre dy aller : car nous estions pour lors à Quimper Corantin, dix ou douze jours advant le sacre. Je raporté ce que dessus au seigneur don Juan par lavys duquel jestoys allé le trouver, lequel fust doppinion que jallasse à Brest et qua mon retour de Vannes, où je macheminoys, il ust mandé à V. M. cette affaire pour my gouverner, suivant ces commandements, que sy ne ce desclaroyt devantage, et il ne pancoyt pas quy fust besoing que je fusse alle expres trouver Vos Maiestés, craingant que cella nust reussy et que sut esté me perdre entierement aupres de Monsieur de Mercure, quy naime le dit sieur de Sourdeac, pour quelque partiqulliarites quy ne meritent en inportuner V. M. et quy nimportent son service.

Quant je retourné de Vannes : la revolte cetoyt faicte[1] et le dit seigneur don Jouan retenu et gardé en telle fasson que je nay eu moian de parller à luy que tout haut, ny luy faire tenir auqun escrit quy ne soyt veu et communiqué à ceux quy le gardent, comme je lay seu par un avys que me donnoit un homme que javois envoyé en Angleterre, suivant ce que m'avoit auparadvant enchargé ledit seigneur don Jouan, auquel lenvoyant, ne furent contants de lavoyr veu et retiré coppye, quy ne minsent le segretaire Guille prisonnier, jusques à ce quyl ust randu loriginal. Je croy neaumoins quyl ont envoyé ledit avis à V. M. par le cappitaine Lucas de Berastingue, commandant le phelibot de *la Couroune dorée*, quy partit le 13e jour daust. Jay depuys adverty Monsieur de Mendo, enbassadeur de V. M , de ce que jay aprins dudit pays dangleterre. Je y continuré un homme, suivant ce quy ma commandé.

Depuys leur dite revolte, jay esté à Brest où je ne trouvé le dit sieur de Sourdeac, mays sa femme et le dit de la Villeneufve, lesquelx ne me tindrent propos tandants à autre fins qua ce que dessus. Je leur represanté qua fautte de dire franchement ce quyl ussent peu desirer pour ce desclarer, y pourroinct courir grande fortune. La dite dame me dit quelle ust mieux aimé son mary, ces enffants et elles morts : que lon ust pancé quyl ussent faict cette recherche par craincte : et que son dit mary estoyt bien resollu à cella, decoy ne lust jamays diverty. Je moffris, sy voulloinct parller ouvertement que je fusse tout aussy tost allé trouver Vox Maiestés : ne craingant sus une sy saincte intantion, d'exposer tout ce que jay à leur service. Elle me dit que, quand y ce fussent offerts, que Vox Maiestés eussent peu croire que de deux chosses lune les y ust convyés, ou le juste droit de Madame Linffante, ou les advantages quyl ussent desirés. Sy le premier avoit lieu, (eux le rescounoisants),

[1] La révolte de la garnison de Blavet, qui eut lieu le 5 juin. Voyez les pièces 322 et suivantes.

Vox Maiestés les ussent voullu traiter comme suiets, sans les advancer au charges et honeurs quyl ont et poeuvent esperer : disant que leur devoir les enpesche de rien pactioner aveque leur souvrain, ains y obbyr. Et qu'au segond poeinct cetoit acte de traïson : tellement quy failloit que la desclaration de Madame Linffante procedat de Vos Maiestés : aveque les offres de maintenir les bonnes loys et previlleges du pays : pour leur honeur et descharge : et de beaucoup d'autres quy ont et pouront avoyr mesme vollonté : ce remetants par un mesme à ce que jusse peu faire pour leur partiqullier, quy ne leur est, (à ce quy disent), sy cher ny affectioné que la catollisité, bien de cette province et de leur honeur : disants neaumoins que ladvantage que lon leur ust faict ust aporté mervilleux changement à tous les autres, vers lesquelx il ussent negossyé, advant et apres ce desclarer, et ussent faict esclandre au prejudice des enemys surprins de cette mutation, que cella ust beaucoup advancé vos dessains, tant icy quan Angleterre.

Voyant ne pouvoyr tirer autre chosse de la dite dame : je madressé au dit sieur de la Villeneufve, lequel me parlla plus franchement : m'adiurant de ne le leur dire, (ce que je nay faict), me disant : Nous avons, avant cet heure, essayé davoir accès vers Leur Maiesté par un relligieux cordellier quy estoyt mon frère ; mays il mourut, comme nous tretions cella. Nous nous sommes depuys adressé à un autre, lequel ne sy est gouverné comme nous désirions. Il ne men dit la cause : mays que pour son particullier, il nust poinct esté là que pour servir à ce dessain en ce quyl ust peu. Je pance savoyr, plustot de luy que des autres, les avantages quy pouvoinct pretandre. Il ne me dit autre chosse, fors quil esperoinct au moins estre la segonde personne en cherge et honeurs, sy ne pouvoinct estre les premiers ; quan ce cas il ussent receu garnison espangolle dans leur place, cesposants du tout entre les bras de Vos Maiestés pour ne sen retirer jamays, comme a la verité je le croy et quyl en ont envye, toutefoys, je nan ose assurer V. M. ny my resoudre, sans lavys du seigneur don Jouan, quy counoit à peu pres leur naturel et comportement et de beaucoup dautres.

Estant à Brest, je vis un portugais, que lon massura venir de Lichebonne, allant trouver le prince de Biart, pour luy douner avys, contre vostre service, des affaires de ce pays là. Il ce nome Manuel Paina, agé à le voyr danviron soeixante ans, le poyl tout blanc, homme dasses grande stature, les yeux noyrs et petits, la barbe fort espoisse et les soucis. Je fis ce que je peu, pour le faire prandre et en ay encore quelque esperance. Il estoyt reteneu à Brest, atandant savoir sy le dit prince de Biart le désiroit voyr et beaucoup enuyé de sa retantion. A mon retour, jan avertis le segretaire Guilles, et depuys, le cappitaine Peregosme, et maintenant V. M., craingant quy ne luy ainct mandé, affin quelle y pourvoye, comme elle voira pour le mieux, faisant enquerir quel il est et quy sont ces amis et confédérés. Y disoit avoyr esté un longtemps chaché (par iceux) en Lichebonne. Je ne peu rien aprandre du suiet de son voiage, fors quy ne le voulloyt dire à personne, quau dit prince de Biart.

Javoys aussy, des liver pacé, parllé au seigneur don Jouan d'une place pres de

Sainct-Mallo, de laquelle, je massure, il a escrit à V. M. Elle est encore en mesme branle. Les abitans de la dite ville ont tousiours la force de leur costé, bien quyl ainct le marquys de Coëtquen pour gouverneur, lequel cet pancé mourir; et, sus ce doute, il cetoinct encore resaisys de leur chateau fort, divisés en afections pour le maintien et establissement de ceux quy pretandent la souvraineté en ce pays. De sorte que cella donne moyen dy negossier quelque chosse, sy V. M. le désire, et tres grand advantage, sy on les voulloyt assaillir, aveque lassurée intelligence que lon a en la dite place, quy est la tour de Sollidor, sytuée sus le havre de la dite ville, quy fust en telle combustion, quant y pancoinct leur gouverneur mort, que, sy le seigneur don Jouan ust esté en liberté, ayant quelque forces, lon ust peu ce randre mestre de tout. Ils fortiffient leur dite ville de jour en jour. Jay un intime amy, quy a grande creance aveque la milleure partye des ditz abitans. Sy V. M. trouve bon quil essaye à traiter parmy eux, elle aura agreable me mander les conditions que lon leur pouroit proposer. Il sy comporteroyt an home fidelle; car il a aussy entiere affection à vostre service, pour lavancement duquel je nay ellexcion come y servir; mays que Dieu et V. M. my troeuvent ustille, je ny manqueré de fidellité, cellerité et obeysance. Le bon jugement et experiance du seigneur don Jouan sont requys en tous ces points, et font regreter sa longue detantion[1] à ceux quy ont mesme zelle, ne sachants à quy ce resoudre en tels negosses et craigants aussy destre descouverts, non seullement des ennemys : mays de monsieur de Mercure, qui veult, ce samble, que tout depande de luy : V. M. y commandera ce quelle aura agreable pour mon partiqullier, ne desirant servyr que Dieu et icelle : et celluy de sa nation quelle commandera en ce pays, auquel je la suplye, sy elle le troueve bon : comander prandre creance en moy. Et sy V. M. juge que pour suyvre le dessain du dit sieur de Sourdeac : il soyt besoing que jaille la trouver, je la requiers tres humblement commander que ma famille soyt conservée icy dedans, quy autrement seroyt exposee à la vindigte et envye presque de tous ceux de cette nation : naprehendant neanmoins toutes ces chosses, ny ce quy ce peult de plus en ce monde, si je suys propre au service de V. M., auquel je desire vivre et mourir, estant, Sire,

De V. M. le tres humble, tres obysant suiet : et fidelle serviteur,

FRANÇOYS DE CARNÉ.

ROSANPAUL.

de Trifaven, ce 21e jour de septembre 1597.

Au Roy.

(Autographe scellé de deux petits cachets aux armes de Carné et aux deux R entrelacées. Papier doré sur tranche. K 1601).

[1] Le 21 septembre, date de ce mémoire, don Juan d'Aguila n'était pas encore rendu à la liberté. Sa délivrance n'eut lieu que le 27, par l'arrivée de Vincent Hernandez qui était désigné pour lui succéder.

345

Mémoire de Lorenzo Tornaboni[1].

ANALYSE. — Depuis deux ans et demi que Tornaboni est venu de Bretagne, en cette cour, pour offrir à S. M. la personne et les services du duc de Mercœur, il ne paraît pas que S. M. ait donné suite à cette négociation. Il y a eu beaucoup de promesses ; mais pas d'effets.

L'ennemi s'est décidé à porter toutes ses forces contre le duc de Mercœur, en Bretagne, où se débat le dernier effort de ce qui reste de la Ligue en France. Tornaboni a présenté ces jours passés un mémoire[2], contenant les demandes du duc de Mercœur, qui supplie S. M. de le secourir en hommes et en argent, conformément à ses promesses.

« En particulier que S. M. ordonne que l'on livre au duc les soixante mille ducats « qui lui sont encore dus des quatre mille ducats que S. M. lui avait assignés par « mois, pour l'aider à s'entretenir pendant le temps des trêves.

« En matière de renforts, rien n'a été fait ; et en matière de subsides, on a donné « ordre de lui livrer seulement trente mille ducats, sur lesquels ses instances n'ont « réussi, jusqu'à cette heure, qu'à lui en faire recouvrer quinze mille. . . . . »

La fin du mémoire insiste pour obtenir du secours, le plus tôt possible, et s'étend sur le déshonneur qu'il y aurait à abandonner aux ennemis un prince catholique « et si affectionné à l'Espagne. »

Pour empêcher ce malheur, il ne faut pas que « la flotte qui est sur le point de « quitter le Ferrol, en sorte, sans le secours qui devra être envoyé en Bretagne, ou « alors il faudra donner ordre que cette même flotte, en passant, assiste le duc pour « quelques jours; car si on sait que l'armée navale a pris une autre route, au mo- « ment même, les gouverneurs de places, qui sont à la dévotion du duc, se découra- « geront et s'arrangeront avec l'ennemi, qui tombera sur le duc de Mercœur avec « plus de rapidité. Sa perte entraînera de grands inconvénients et quant aux dom- « mages qui en résulteront pour l'Espagne, je les laisse à la considération de V. A., « pour la prospérité et la félicité de laquelle, je prie N. S., etc. »

(*Copie Esp. K. 1600*).

[1] Ce mémoire, qui est sans date, est de la fin de l'année 1597. Tornaboni dit qu'il y a deux ans et demi qu'il est en Espagne. Son départ eut lieu, vers la fin de juillet ou le commencement d'août 1595. Il est probable cependant qu'il parlait d'une manière approximative, en disant qu'il y avait deux ans et demi qu'il avait quitté la Bretagne : car il fait allusion à la flotte qui était sur le point de sortir du Ferrol. Or, d'après les mémoires de Sourdéac, reproduits par dom Taillandier (*t. II, p. 470*), ce fut le 2 novembre qu'une tempête anéantit la flotte espagnole, en face du Conquet. La date qui semble convenir à ce mémoire est donc le mois d'octobre 1597. C'est le dernier effort de Tornaboni, après la nouvelle de la réduction d'Amiens, pour obtenir un secours efficace en faveur du duc de Mercœur. Comme les appels directs au roi restaient trop souvent sans réponse, ce mémoire qui devait clore la longue série des suppliques de Tornaboni, est adressé à une Altesse, que je suppose être le prince d'Espagne.

[2] Ce mémoire n'a pas été conservé.

346

Mendo de Ledesma, au roi.

Nantes, 21 novembre 1597.

ANALYSE PARTIELLE. — Le duc de Mercœur est « si découragé et si triste, » qu'il est urgent de travailler à le retirer de cet état. Il est chagrin en particulier de ce que le cardinal-archiduc ne lui a pas envoyé les Wallons[1] et qu'il a refusé le passage à un navire du comte de Chaligny, son frère, qui était en Lorraine, avec 1200 Lorrains.

(Original. K. 1601).

347

ADVIS
A MESSIEURS
TENANS LES ESTATZ A
MORLAIX CESTE
ANNÉE[2]
1597
QUADRAIN[3].

Quiconque sois, qui de vray zelle espris,
Depeincts icy la vérité fidelle,
Ne pense pas te dérober à elle ;
Car elle a trop de iour par tes escripts.

J. C.[4].

ADVIS A MESSIEURS TENANTS LES ESTATS A MORLAIZ[5], CESTE ANNÉE MIL CINQ CENS QUATRE-VINGTS-DIX-SEPT.

MESSIEURS. — Les Estats sont les temples de franchise où chacun franchement, puplye sa pleincte, soubs leurs voustes i'eslance la mienne, es clameurs de nos misères passees et parmy les craintes des futures. A vous leurs ministres saincts,

[1] Il est probable qu'il s'agit ici d'une nouvelle tentative du duc de Mercœur pour obtenir un secours du Cardinal Archiduc ; car le premier refus de ce dernier était annoncé par don Mendo, dans une lettre du 2 juin précédent. Voyez les pièces 309 et 310.

[2] Une brochure anonyme et sans nom d'imprimeur, petit in-8° de 137 millimètres et de 52 pages de 29 lignes.

[3] Ce quatrain est imprimé sur le verso du titre.

[4] Ne serait-ce pas les initiales de Jean Christi, théologal de Nantes ?

[5] Les Etats de 1597 se tinrent à Rennes, où la séance d'ouverture eut lieu le 12 décembre ; mais il avait été question de les tenir à Morlaix, et cette décision avait même causé du mécontentement, d'après une lettre de Duplessis-Mornay au comte de Schomberg, en date du 15 novembre. Il est probable que le duc de Mercœur voulut profiter de ce mécontentement et essayer un dernier moyen de salut, en faisant imprimer cette petite brochure, qui est d'une lecture pénible, et que je n'aurais pas donnée *in extenso*, si elle n'était curieuse à plus d'un titre. C'est en effet une suprême tentative du duc de Mercœur. En 1596, il s'était adressé personnellement au

comme affamé de consolation, ie l'adresse, et comme bon Patriote, halettant le repos de ceste Province, je la voue. Elle est sans passion en la passion du salut public, sans passion aussi escoutez là, et la iugez, la voicy.

Les choses qui violentent la nature, n'ont autheur que Dieu. Leur violence comme fatalle roulle du ciel, à l'ambrazement de la punition de nos crimes. C'est une fiebvre incogneue, que lors qu'elle est incurable. Et cecy se dict guerre civille, dont la mort de la nature est l'estre, et nostre sang la nourriture. Elle germe en nos crimes, se meurist en la main de Dieu, et s'exerce sur nos testes. Trois choses l'engendrent et la continuent.

La vengeance de l'iniure, qui n'a point ensanglanté nos mains, la dispute des successions, qui n'a point agrandy nostre fortune, et le poinct de la religion. La iustice du dernier, s'est respandue parmy nos entreprises, iustifiant et nos faicts et nos actes. Car nous tenons l'ame et la vie, à gages de Dieu, pour en servir la cause. Et le sang adversaire, respandu par ses iustes armes, vient en propice holaucoste à Dieu. Ce dernier satisfaict, appaise nos querelles, qui reiettent a cause, les deux premiers causes.

Vous sçavez, Messieurs, que Monsieur le duc de Mercœur, nostre Gouverneur, graces à Dieu, ne recognoist aucuns ennemis particuliers en ceste province. La haine n'a seu renconstrer d'habitude en sa doulceur naturelle, et son fronc de sueur en l'exercice de sa vengeance. Comme la playe est commune, au commun, il en a appliqué les remedes extremes, nul particulier en son particulier ne s'en peult plaindre. Chacun aussi l'aime, l'honore et le désire, comme reciproquement tous il nous ayme.

Que si la haine de Dieu le desunist du moindre nombre, que sont ceux de la nouvelle oppinion, il l'a tres agreable, car l'inimitié des adversaires de Dieu, est le flambeau de son amour.

L'effect le confirme qui marque neuf années occupées par la guerre, sans un seul soleil fermé sur l'effect de sa cruaulté ou de sa vengeance. Les victoires dont l'Éternel l'a favorisé n'ont seigné que dans le combat, ses armes ne se sont auillées au sang de ses adversaires captifs et les advantages qui l'ont porté devant ses ennemis, l'ont recullé de l'exercice de sa haine.

Sont accidents funestes qui rebouchent contre la Nature solide des belles ames, qui dans le boullevert de la iustice et de la foy s'exercent à la deffence de la cause de Dieu. Les effects du vouloir divin suyvent sa grace, florissent en la douceur et sechent en la cruaulté. Sont les enseignes de son assistance, la cruaulté celles du diable. Et hors ceste consideration divine, les esprits bien composez, reculeront le sang de leurs actes, pour n'en effroyer les yeux de la memoire.

Parlement et aux Etats. A la fin de l'année suivante, et au point où il se trouve réduit, il n'ose plus parler lui-même, mais il fait parler en son nom ; et l'auteur anonyme dépense tous ses efforts pour réhabiliter Mercœur et pour amener les membres des Etats à refuser au roi les subsides qui doivent mettre fin à cette trop longue guerre civile. En vue d'obtenir ce but, il touche d'une manière assez habile aux sentiments de patriotisme breton ; et ce n'est pas un des côtés les moins intéressants de cette brochure, que je crois de plus d'une excessive rareté. Peut-être même l'exemplaire des Archives Nationales est-il le seul qui existe.

C'est la voix publicque, qui publie ce faict de Monsieur nostre Gouverneur et la seule malice, non l'ignorance, en cache la notice. Mais les actes tesmoins de l'intention la manifestent. Et les siens n'ont erré ny dans l'ambition, ny dans l'interest particulier. L'autorité souveraine sert de tapiz aux affections pour impunement s'estaller. La force asseurée traisne le torrent de nos desirs à leur effect, et les victoires aplanissent toutes difficultez pour parvenir au feste des pretentions particulières.

Tous ces moyens ont remply ses mains, il a peu les tourner à son profit et les asseurer dans le pouvoir de ses victoires, advantages et conquestes. Pendant quel effect s'en est ensuivy, qu'el acte, qu'elle consequence? Qu'elles places a t'il arrachees au droict public pour les joindre à son propre? Et qu'elles villes s'est-il attribuées contre l'interest commun? Qu'el ordre a t'il changé? Qu'elle iustice alterée? Et qu'elles loix antiques ou ruinées ou perverties? L'estat de la Religion, des villes, de l'ordre et de la iustice, paroist en sa forme accoustumée. Il a peu toutefois; et, pour n'avoir voulu, l'innocence de son intention esclatte contre les tenebres des calomnies de ses adversaires, que la iustice ne peult porter contre celuy qui l'esleve sur le perron de sa libre puissance.

Que ces artifices deffaillent donc au deffaut de leurs causes, que ces calomnies se dissipent aux ardeurs de la verité? Et nous iugerons en sens rassis qu'en la Religion est ietté le fondement de ses projets, en la deffence de la Foy l'ambition de ses armes, en l'effort contre l'establissement des hereticques, la cause de sa iuste guerre, et dans le salut des loix municipalles, l'effect de son desir. En ces quatre ports, il cherche la Paix, car il n'en est point dans le trouble de la Religion, puis que les deux ne font qu'une seulle chose, point en la domination de l'heresie, puisque sa mort est l'estre de la Paix et sa vie son sepulcre? Et la mesme Paix ne sommeille tranquille qu'au giron de l'ordre antique, separé des civilles disputes.

Qu'elle Paix a fleury sur les sepulchres de ces trois vertuz? Où la Paix unie, qu'en l'unité des creances? Où sa manutention qu'en son seul exercice? Où son honneur, quelz antiques lauriers de l'ordre? D'où nos guerres que de l'abandon de ces choses aux flammes hereticques, qui les devorans ont consommé nostre ayse.

De ce chesnon triple, Monsieur nostre Gouverneur veult attacher la Paix, au roch de la fermeté, pour la rendre sacrée aux fureurs publiques. Il y travaille, pour en esperer le fruict, qui debvant nourir toute la Province, en demande aussi l'asistance en ce iuste et profitable labeur.

Jugez sur ceste verité apparente, Messieurs, non sur les calomnies inventées de nos adversaires, peuvent-ils conclure à nostre bien, nous ayants opposez à leur puissance? Leur clameur confuse qui crye nostre ruine, appelle la vostre, puisqu'une mesme foy nourrist nos ames. La verité, nostre innocence et nos actes conformes à ceux de nos peres, nous defendent à la malice de ces hommes, qui par le canon attacquent nostre repos, et par là mine le vostre.

Nostre cause est commune en la communité de nostre foy, unicque nostre creance,

en l'unité de nostre religion et conformes nos volontez en la conservation des droicts de ceste Province. Les coups se ruent aussi bien sur vous que contre nos testes, mais pour les destourner, de ces trois fermes pierres, batissons une colonne, et sur elle plantons nostre paix, eslevée aux fureurs civiles, au desordres des impies creances et aux abbois heretiques. Et lors peu vaudront à l'abattre, les outils d'une guerre iritée et du tout irréconsiliable, dont l'heresie veult frapper vostre repos, soubs les ruines du nostre.

La mesme cause de Dieu, qui nous a transportez à sa deffence, nous eslance à la paix, en sa paix, pour l'asseurer nous avons travaillé et son repos est la couronne de nos peines. Travaillez de tant de fatigues, que pouvons nous desirer que l'abry de ses lauriers à nous reffraichir ? Confus de tant de playes, que pouvons nous souhaicter que sa doulce Panacée à nous guarir ? et batus de tant d'orages, où recouvrir que soubs ses fermes voultes à nous en sauver ? Icy court Monsieur nostre Gouverneur, suivez le, Messieurs, et vous reculez des espineux chemins de la guerre, considerants qu'elle engloutist la Religion, vos libertez et vostre ayse.

Sa flamme ne pardonne à pas un édifice, elle devore tout et ceux les premiers qui l'ont en leurs toits allumée. Sa fureur est si prompte et dommageable, que l'assoupissement n'attent de consideration, de sorte qu'en cest acte l'on ne discerne le patriote d'avesques l'estranger. (Comme vray patriote, Messieurs, ie donne ce nom d'estranger à ceux qui n'ont veu leur premier iour, ny succé le laict, en ceste Province). Aux plus habilles ceste charge est commise, et d'ordinaire aux Estrangers, pour estre en terre estrange, sans loy de respect et neufs d'intelligences, les Princes les en recompencent et ceste obligation les oblige à les bien y servir, hors la consideration du bien des Patriotes seuls esposez au dommage.

Car ès nuages du trouble on coulle beaucoup de choses qu'on arresteroit au iour de la concorde, et l'on est bien ayse que la necessité forcée excuse les actions contraires à la loy. Sur ceste enclume on forge les raisons, dont on iustifie le tort qu'on vous faict, de donner vos principalles et plus honoraires charges aux Estrangers. Et par ainsi nous suons sur le camp, dont l'Estranger moisonne la graine, et voyons ès Gaules, Cesar nous commander.

Vous le scavez, Messieurs, car si dans l'iniustice de ses guerres, vous avez entré en quelques charges, elles ont servy celles des Estrangers, n'ont esclairé qu'en leurs lumieres, n'y peu, qu'en leur pouvoir. Elles n'ont eu que le nom, ou si peu de puissance, que peu d'effects en sont sortis. Si d'autres vous ont demeuré, ne les tenez à grâces des naturelles franchises, qu'on a passées sans respect, ains à la consideration de l'obiect d'une violence trop iniuste et tyranicque. La guerre qu'on vous corne, augmentera ces disgraces, par le grand nombre d'estrangers qu'elle demande, de sorte que les armes, la iustice et les finances, ploreront l'exercice de leurs charges ès mains estrangeres.

Davantage ceux qui ont eschappé leurs charges à ces fureurs publicques ne les ont

exercées que parmy l'envie et le soubçon, ils ont esté accusez d'intelligence avec Monsieur nostre Gouverneur, bien qu'ils se glorifiassent et de voix et deffaict d'estre ses adversaires et de qui? des Estrangers abboyants leurs charges? Toutefois, si, comme Catholiques, ils ont travaillé dans le camp de la Religion, et si, comme Patriotes ils ont veillé pour l'establissement d'une bonne et legitime paix, en l'asseurance de l'ordre antique, bien que ses adversaires, ils ont secondé son intention et sans intelligence, esté d'intelligence avecques luy, puisque ces choses sont la couronne, la fin et le but de son desir.

Mais quoy, Messieurs, pensez vous estre riches ès calamitez de la guerre? estre honorez en ses violences? et moisonner du fourment en ses espines? Vostre bien y court, pensez-vous enter en sa ruine des arbres de delices? vostre reputation y coulle, pensez-vous eslever sur ces relicques des palais d'honneur? labourer vos champs soubs le fais des Estrangeres armees et respirer la liberté dans les fers de leur servitude? voulez-vous chasser nostre sang, à l'abboy des cornes huguenottes? et nous ietter d'entre vos bras pour les y mettre, eux qui du sang Catholique ont peinct leur fureur, à la lueur des flammes de nos Eglises, dans le perron de la postérité? Si leurs masques vous les font decognoistre? regardez leurs mains, vous trouverez les ongles dont ils ont dechiré nostre foy? voyez leurs ceintures, vous adviserez les estocs tachez encore du sang de nos poictrines? et regardez leurs piedz, qui sont encore soubs le sueil de nos premieres ruines.

Ouvrez vos fenestres et les contemplez en Poictou, Guienne, Gascogne et Bearn, vous voyrez qu'ils chassent nostre Religion de leurs villes? qu'ils y gerent la iustice au desir de leur insolence, et poulcent en exil tous les Catholiques. Jectez vos yeux sur leurs assemblées, cherchez, espluchez et les tournez de toutes parts, vous n'y remarquerez un seul prebstre, un Juge Catholique, ny un seul fidelle riche? Plus heureux Grecz, puis que votre servitude vous pardonne Lalcoran et ne trouble l'exercice de vostre Religion antique.

Penetrez plus oultre dans la cruaulté d'Angleterre, voyez quelle haste après le sang des Catholiques? voyez ses tours parees de ces testes et le glaive du boureau qui degoutte encor du sang Royal d'Escosse. Voyez les estats de Flandres sans Eglises, et l'hérésie qu'ils imposent aux villes qu'ils conquèrent. N'esperez plus de doulceur en leur servitude : car de Religion, de vie et d'estat, ils vous sont adversaires. Pensez-vous que Monsieur notre Gouverneur recherche la paix en leur naufrage, que pour vous abryer à leurs tempestes? Que precieux sont les pieds des héraults de la paix, ils appaisent les douleurs de vos playes de ceste huille saincte et vous tirent des lymbes de servitude, pour vous guider au repos perdurable.

Miserable discorde, tu ne meurs point en la mort de tes autheurs, tu sorts de leurs sepulcres et t'attache au col de leurs races, pour rendre leurs memoires abominables et cruelles à l'éternité? Ah! tu es le funeste fruict qui continue le péché d'Adam à sa postérité. Que son goust amer vous degoute et vos yeux et vostre langue, Messieurs,

et que l'obiect de vos infortunes passées vous effroye et retire de leur suitte, afin que les coullevreaux de la discorde ne vous picquent adorants le veau d'or, ains que le temple de la paix vous enferme en ses sainctes murailles, pour vous sauver à leurs mortelles piqueures. Or voicy.

Tous proiects se defendent ou de raisons ou de leurs apparences : Car toute impiété se pare de l'habit de iustice et le mensonge des ornements de la Vérité. Les trompettes huguenottes vous animent à la guerre : mais pourquoy ? pour vous perdre ès faulces apparences de vostre salut ? Ils veulent acrocher nos navires au combat, et du port voir nostre cruelle bataille. Ils sont la caille d'Esope qui regarde les coqz se battre. Gardez d'estre les Philoctetes portants les fleches d'Herculle, et que vos armes soient les outils à renverser nos Eglises sur nos propres testes.

O demence felonne, ô prodige emerveillable, que nous battre pour estre curée de nos adversaires et nous depouiller pour vestir nos ennemis de nos robbes ? Ah, Messieurs, vous nourrissez le flambeau de Troye et entretenez le cheval de Seian. Vostre ignorance espoissist le trouble, soubs lequel ces hommes veulent se couller en nos franchises, comme le larron en l'estable, dans les ombres de la nuict. Du fer de nostre discorde, ils veulent trancher le tronc de nostre puissance antique et dedans enter la leur. Ainsi la faict le Turc es divisions des successeurs du Roy Louys de Hongrie, dont pour ce faict il a fomenté les querelles. Considerez la demande qu'on vous faict pour achepter vostre perte, vostre sang et vos richesses ? pour estre dependues à faire la despence de vostre Religion et de vos libertez : Car le deffroy de l'armée qu'on vous insite d'appeler, vient en ceste despence armée qui ne perdonnera qu'aux pierres et au sable. La volonté d'une part veult arracher une moictié de vos facultez : car on travaille à l'y disposer. La violence buttinera l'autre : miserable reste qui vous sera de la fin de ces pertes. Ce que le recepveur vous laissera, sera pris du gendarme, lequel au lieu vous laissera le repentir et les plainctes, mais sont deffences de femmes, et le bruit des armées en assoupist le son.

Où voulez-vous courir ? et sur qu'elle mer dresser vostre roupte ? Suz l'orageuse, qui de tous costez presente à vos yeux la tempeste et de nul le port ? et ce que Cille aura relaissé, sera devoré de Caribde.

(*K. 1600*).

348

Mendo de Ledesma au roi.

Nantes, 26 décembre 1597.

Sommaire de la Chancellerie. — Le duc a réuni les gouverneurs à Nantes et bien qu'ils soient en bonne résolution, les choses sont dans une telle situation qu'il n'y a pas à se fier à lui, pas plus qu'à eux, si le remède, qui doit venir de là-bas, se fait attendre. Le duc sait de source certaine que le Béarnais se rapproche d'ici[1]. . . .

(*Original K. 1601*).

[1] Dans une lettre datée du Pellerin, le 21 décembre de la même année, et adressée au P. Juan de Landa, Carlos de Amezola parle aussi du siège probable de Nantes par Henri IV (*Ibidem*).

349

Mendo de Ledesma au Roi.

Nantes, 28 décembre 1597.

Extraits. — Depuis que j'ai écrit à V. M. que le duc s'était résolu à ne pas se rendre à Ancenis, on a su ce qui se disait en cette ville. Un capitaine qui est au service du duc, qui était en cette place avec cent arquebuziers à cheval et qui avait la garde d'une des portes, a traité, il y a quelques jours, avec le comte de Brissac et les hérétiques du Poitou, pour faire venir deux mille hommes, à huit lieues d'Ancenis. En allant demander le mot du guet au duc, il aurait amené avec lui vingt hommes bien armés; ils l'auraient tué, se seraient emparés du château et de la ville; et aussitôt les deux mille hommes seraient arrivés. C'était une chose faite, si Dieu miraculeusement ne l'avait fait découvrir. Ce capitaine est en prison avec trois autres complices . . . . . .

J'ai grande pitié de voir combien ce pauvre prince est haï des méchants. C'eût été une grande perte pour les catholiques de ce royaume et pour le service de V. M.; car, certes, lui et sa femme sont sincèrement catholiques.

En même temps on a découvert que dans une assemblée tenue par les hérétiques, on a débattu les moyens d'ôter la vie au duc de Mercœur. C'est l'un d'eux, auquel le père du duc avait fait du bien autrefois, qui lui en a donné avis.

Tout cela a laissé le duc dans un grand trouble; aussi sera-t-il bon que V. M. veuille bien le ranimer, de manière qu'il ne se voie pas en si grand péril de la vie. . . .

(*Original, K. 1601*).

350

Mendo de Ledesma au Roi

Nantes, 20 janvier 1598.

Extraits. — Justice est faite du capitaine dont j'avais parlé à V. M. et que l'ennemi avait gagné pour tuer le duc de Mercœur. Ayant été interrogé et mis à la torture, il a avoué que son lieutenant faisait partie du complot et plusieurs autres qui ont été emprisonnés. Il a dit que ceux qui l'avaient engagé dans cette conspiration étaient le comte de Schomberg, le comte de Brissac et un autre, qui est conseiller à Rennes.

Le plan était de tuer le duc, de prendre possession d'Ancenis, de s'emparer de tous les gouverneurs[1], et de fondre ensuite sur cette ville, où nous aurions tous été pris de ce coup de filet, pour lequel ils avaient réuni des forces d'infanterie et de cavalerie.

Lorsqu'il fut sur l'échafaud pour être rompu, suivant sa condamnation, et qu'il

[1] Ceci permet de supposer que le duc de Mercœur avait d'abord formé le projet de convoquer à Ancenis la réunion des gouverneurs qui eut lieu à Nantes.

fut placé encore vivant sur la roue, on se remit à l'interroger et on lui demanda si la crainte ou autre motif lui avait fait dire ce qu'il avait dit. Il répondit que non, qu'il n'avait eu en vue que le moment solennel où il se trouvait et que ce qu'il avait déclaré était la vérité ; mais on prétend qu'il en aurait dit davantage, s'il n'avait parlé la veille à sa femme, qui l'aurait persuadé de se taire, en vue de la promesse qui lui avait été faite de lui donner ce qu'il faut pour élever trois enfants qui lui restent. Justice se fera des autres. . . . . .

J'ai vu plusieurs fois le duc et sa femme qui, depuis qu'on a découvert ce complot contre son mari, est dans une inquiétude terrible de la vie du duc, m'a déclaré qu'elle ne pouvait vivre ainsi et me presse très vivement pour qu'il plaise à V. M. de lui envoyer de quoi faire la guerre ou de le laisser libre de s'arranger avec l'ennemi. Je l'ai satisfaite, en la calmant le mieux que j'ai pu. Le mari est découragé au dernier degré « *esta desanimadissimo* », bien que cherchant toujours les moyens d'éviter ce qui pourrait lui nuire et de se conserver.

(*Original K. 1601*).

351

Mendo de Ledesma au Roi.

Nantes, 23 janvier 1593.

Traduction. — Bien que, depuis mon arrivée ici, il m'ait été offert plusieurs intelligences, dont j'ai fait part à V. M. et qu'il ne m'ait été donné ni pouvoir, ni moyens, ni ordre pour les exécuter . . . . . il m'a paru que je devais rendre compte à V. M. de celle que m'a indiquée, ces jours-ci, M. de la Fontenelle, qui est venu ici avec les autres gouverneurs, convoqués par le duc de Mercœur. L'intelligence qu'il a est à Bayonne, dans les deux châteaux de cette ville, par deux de ses soldats qui y sont. Celui qui la traite avec eux, est ici avec M. de la Fontenelle, qui dit que, si S. M. veut se servir de lui, et lui envoyer quelqu'un, déguisé en marchand, il mettra cette personne dans un de ses navires, en compagnie de celui qui dirige l'intelligence, et l'enverra à Bayonne. Lorsque cette personne aura pu juger de la situation, s'il lui paraît que le rapport qu'on en a fait est exact, on pourra passer aux résultats. Celui qui a négocié cette intelligence propose de se constituer prisonnier, pendant qu'on l'exécutera. V. M. verra ce qui convient à son service, suivant ce que je lui dis ici et d'après l'état des choses, en ce royaume. Il est revenu aussi me parler des navires qu'il a, et dont j'ai déjà entretenu V. M[1]. La Hotière m'en a dit autant ; et bien qu'il doive paraître à V. M. qu'il n'y a pas grande confiance à avoir en eux, on pourrait cependant en tirer quelques services, en profitant de leurs navires et de leurs mariniers et en ayant soin d'y placer de l'infanterie espagnole en nombre supérieur

[1] Dans sa lettre du 5 avril 1597.

à celui de leurs hommes, pour parer à tout inconvénient. Je crois qu'on en pourrait obtenir quelque fruit.

Que Dieu garde la Catholique personne de V. M., comme elle est nécessaire au bien de la Chrétienté.

De Nantes, 26 janvier 1598.

DON MENDO R. DE LEDESMA.

(*Original K. 1601*).

352

Ordre de Philippe II à Rodrigo de Horosco.

Madrid, 17 mars 1598.

TRADUCTION. — Le Roi à Rodrigo de Horosco, mon maître de camp d'infanterie espagnole. En cas que l'archiduc Albert[1], mon cousin, vous ordonne une chose d'importance concernant mon service, j'ai voulu vous ordonner, comme par la présente, je vous ordonne, que tout ce qu'il vous ordonnera vous l'exécutiez et l'accomplissiez ponctuellement, si grave et si importante que la chose vous paraisse, car telle est ma volonté, et c'est pourquoi je vous envoie cet ordre par les mains de mondit cousin.

Madrid, 17 mars 1598.

Pour le Roi,

DON MARTIN DE IDIAQUEZ.

(*Copie K. 1602*).

353

Bravo de Vuitrago au Roi.

Blavet, 19 mars 1598.

ANALYSE. — On vient d'apprendre que le duc de Mercœur s'est accordé avec Vendôme, par une lettre de Mendo de Ledesma, qui a embarqué tout ce qui lui appartient, pour retourner en Espagne. S. M. a dû en être avisée et savoir que M. d'Aradon a mis dehors la garnison espagnole qui était à Vannes. . . . . Toutes les forces de cette province et les troupes étrangères qui sont venues avec Vendôme marchent sous ses ordres, pour assiéger ce château[2], qui manque de tout, même d'eau.

(*Autographe. K. 1601*).

[1] L'archiduc Albert avait été chargé par Philippe II de négociations relatives à la paix ; et cette éventualité *si grave et si importante* était l'embarquement des troupes pour l'Espagne, dont le roi commençait à s'occuper.

[2] La panique, dont le trésorier Bravo de Vuitrago se faisait l'organe, était excusable, mais exagérée. Henri IV n'a jamais songé à marcher sur Blavet, parce qu'il avait fait de l'évacuation de ce poste par les Espagnols, la première condition d'un traité de paix que Philippe II désirait alors aussi vivement que lui.

354

Le duc de Mercœur au Roi Catholique.

Nantes, 24 mars 1598.

Sire. — Encores que la suffisance et cappacité de Vostre Ambassadeur puisse informer V. M. de lestat de la Bretagne, lequel aiant pris une resolution contraire a ce que j'avais tousjours esperé pour le soustien et l'appuy de la Religion Catholique en ce Royaume : jay pensé que V. M. auroit agreable ce peu de paroles, esqueles je lui proteste, comme ie faictz devant Dieu, que pour l'affection que jay tousjours portée à son service et au progres et advancement de son Eglise, je me suis efforcé par tous moiens de subsister entre les artifices de mes ennemis, sans avoir manqué à chose quelconque de mon devoir, esperant de jour à aultre quelque secours de V. M. avec lequel il m'eust esté facile de rompre leurs desseings et de me maintenir contre la force et violence. Mais me voiant eslougné de cet espoir et daillieurs abbandonné de tous les François et notenment de ceux ausquelz j'avois plus de confidence et reduit à l'extremité que Monsieur de Tornabon fera entendre à V. M., jai esté contrainct de ceder à l'impetuosité et au torrent de la disgrace, avec des conditions sy desadvantageuses et peu utiles que jose lui asseurer en verité que, pour avoir tenu ferme en ma resolution, je perdz l'authorité que je m'estois acquise en ce gouvernement et la croiance de mes amis et alliez, laquelle, aiant tousjours esté unie à vostre pouvoir, me faict craindre que son honneur et sa reputation ni soient beaucoup engaigés. C'est pourquoy, Sire, je supplie tres humblement V. M. avoir agreable le service que je lui ay jusques icy fidelement rendu, et que, laissant ce qui est de mon particulier en cette province, je sois par vostre faveur, employé en la guerre de Hongrie, contre l'ennemi irreconciliable de la Chrestienté, où j'espere rendre preuve de l'entiere volunté qui me demeure de servir Dieu en une si saincte et si juste entreprise, puisque sa divine bonté ne ma poinct jugé digne de le servir en ce Royaume. Remettant le surplus à la susfisance de Monsieur de Tornabon, je supplie la toute puissance vous donner, Sire,

En perfaite santé, tres heureuse et tres longue vie. A Nantes, ce 24e mars 1598.

Vostre tres humble et tres obeissant et fidel serviteur,

Phēemanuel de Lorraine.

(Original. K. 1602).

355

Le duc de Mercœur à S. A le prince d'Espagne.

Nantes, 25 mars 1598.

Serenissime Altesse. — L'ambassadeur du Roy Catholique sen retornant vers S. M. pour lui raporter fidelement l'estat des affaires de cette Province, duquel V. A. poura estre informée des particuliarités du traitté que jay esté contrainct de faire au desadvantage du party des Catholiques de ce Royaume à faulte de secours, menpeschera de ne lui en escrire davantage. Et me contenteray de lui dire que j'ay jusques icy faict ce que pouvoit un homme de bien et d'honneur, et ne pense avoir manqué à chose quelconque de mon devoir, pour ladvancement et le progres de la Religion. Mais aiant esté reduit à des extremités qui ne se pouvoient relever sans forces et abandonné de toutes les villes et places fortes de cette province, il mestoit du tout impossible de mopposer aux artifices et à la disgrace d'un si soudain changement. Ce qui me faict supplier tres humblement V. A. avoir agreable le service que jay fidelement rendu au Roy son Père, et la tres humble et devotieuse affection qui me reste de lui en continuer toute ma vie de bien humble, de pareille volunté que je prie Dieu lui donner.

Serenissime Altesse, en parfaicte santé, tres heureuse et tres longue vie. A Nantes, ce 25e mars 1598.

Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

A Son Altesse. PHEEMANUEL DE LORRAINE.

(Original. K. 1602).

356

Bravo de Vaitrago à don Martin de Idiaquez

Blavet, 4 mai 1598.

Extrait. — Par ordre du gouverneur Vincent Hernandez et après avis de Orozco, on s'est mis d'accord pour abandonner le château de Primel, parce qu'il n'a paru d'aucune importance à S. M. Les gens du pays l'ont démantelé.

(Autographe. K. 1602).

357

Le maître de camp Rodrigo de Orozco, au roi.

Blavet, 4 mai 1598.

Extraits. — M. de Rosampoul, sur lequel V. M. est déjà renseigné, est un grand catholique et a toujours montré de l'affection pour le service de V. M. En cette occasion, il agit de même, en me donnant avis de ce qui se passe. Il m'a déclaré qu'il voudrait aller baiser les mains de V. M., pour lui rendre compte des conditions dans lesquelles M. de Sourdéac, gouverneur de Brest, tiendrait la place pour V. M. et y admettrait une garnison espagnole, si on lui accordait certaines prétentions qu'il a, et pour lui dire que la Fontenelle et le gouverneur de Concarneau sont dans les mêmes dispositions.

Malgré les avantages et la grande importance de cette affaire, je ne lui ai pas montré en avoir beaucoup de désir, et j'ai fait traîner ces pourparlers avec lui en longueur, pour voir s'il y a quelque fondement à cette négociation. En effet, bien qu'il m'ait dit qu'il était seul à ne pas tenir le prince de Béarn pour catholique et qu'il ne voulait pas prêter serment de fidélité à un bâtard, comme duc, sachant que la Bretagne appartenait à Madame l'Infante, comme il est ordinaire de ne se remuer que pour son intérêt, j'ai réussi à savoir que le prince de Béarn avait voulu retirer le gouvernement de Brest à Sourdéac, pour le donner au fils de M. de Châteauneuf, que Sourdéac en avait éprouvé du ressentiment et était resté dans sa place, sans se rendre à la convocation du prince de Béarn[1] et que c'est pour ce motif qu'il veut se jeter dans les bras de V. M.

Malgré le désir de Rosampoul de partir avec cette ambassade et sa grande satisfaction de ce qu'il y aurait fait, comme je connais l'humeur de cette nation et combien les Français s'agitent facilement, je l'ai fait s'en retourner, jusqu'à ce qu'il ait procuré une base plus solide à l'affaire et que Sourdéac lui ait fourni pouvoir et ample commission avec sécurité de le voir accomplir ce qu'il dit. Pour cela, il doit envoyer sa femme et ses enfants à Rennes et en ce cas, il pourra faire le voyage. Il m'a semblé que je devais avertir V. M. de tout cela, pour qu'elle en soit informée.

Déchiffrement K. 1602.

[1] « Le Roi leur a dit à tous quelques bons mots en passant, et tient-on qu'il a dit à M. de Sourdéac, présent « ledit sieur de Montgommery, qui a fait quelque difficulté de venir le trouver : *Sourdéac, la feste des Rois est « passée.* Chascun le pense comprendre ; car, avant la paix, il y avoit dix mil Rois en Bretaigne: je vous laisse à « penser du surplus. » (*Journal de Pichart, dom Morice III, p. 1758*).

358

Rodrigo de Orozco au Roi.

Blavet, 22 mai 1598.

Extraits. — Le 4 de ce mois, j'ai écrit à V. M. l'entretien que j'avais eu avec M. de Rosampoul. Depuis, il s'est produit ceci de nouveau, qu'il est parti pour Brest, sur les instances de Sourdéac et de sa femme, qui est sa cousine, pour demeurer dans la place, pendant l'absence de Sourdéac. Celui-ci part[1] avec l'intention de se jeter dans les bras de V. M., si le roi de France, comme on le croit certain, veut le déposer de son gouvernement ou lui faire quelque tort. Rosampoul m'en a fait la proposition et il faut qu'on le satisfasse et même qu'on l'oblige. J'en ai fait part à Vincent Hernandez, pour que nous veillions, si l'occasion se présente, à ne pas la laisser perdre.

M. de Rosampoul m'a envoyé une lettre que Sourdéac lui a écrite de Rennes, dans laquelle il lui dit que la paix est faite, que le roi de France se dirige vers la Picardie, qu'il lui a ordonné de le suivre et qu'il est disposé à le faire. Il est possible que ce soit un acheminement vers une déposition de son gouvernement. Que V. M. me mande ce qu'elle aura agréable que je fasse à bon compte, si on m'offrait de me livrer la place. Si je ne reçois pas d'autre ordre de V. M. je m'aventurerai à faire quelque chose pour le mieux . . . . . .

(Déchiffrement. K. 1602).

359

Ordonnance de Henri IV pour la convocation des Etats de Bretagne[2].

14 mai 1598.

(Copie K. 1602).

360

Contrat entre le maréchal de Brissac et le sieur de la Haultière, pour le transport des troupes espagnoles[3] *de Blavet en Espagne.*

15 juillet 1598.

Devant nous notaires royaulx, jurez et receuz en la court et senechaussée de Vennes en Bretaigne et par icelle, avecques submission et prorogation de juridiction y promise et jurée par serment et obligation de biens et personnes par les parties et

[1] Sourdéac s'était décidé à partir ; et c'est précisément le jour même où cette lettre était écrite que, selon le journal de Pichart, le roi prononça la parole que j'ai citée plus haut.

[2] Je ne crois pas utile de reproduire cette ordonnance parce que dom Taillandier en a donné une analyse très fidèle à la p. 481 du tome II de l'*Histoire de Bretagne.*

[3] Les Archives d'Ille-et-Vilaine possèdent plusieurs pièces relatives à ce départ des Espagnols. Voyez entre autres un « Extrait de la recete et despance touchant l'embarquement des Espagnols estans à Blavet, etc. » C 3.758.

aux fins cy-après. Ont comparu en personnes hault et puissant seigneur messire Charles de Cossé, comte de Brissac, mareschal, grand pannetier et grand fauconnier de France, lieutenant general pour le roy en ces pais de Bretaigne, d'une part, et escuyer Jullian de Montigny, sieur de la Haultière, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, demourant en ceste ville de Vennes, d'aultre part. Entre lesquelles parties sest faict et ensuict contract, convention et marché, par lequel ledict sieur de la Haultière a promis trouver et fournir audict sieur mareschal, oudit nom, deux grands navires, estans a present au havre de Morbihan, l'un appellé la hourgue[1] *Sainct-Jullian* et laultre nommé *Le Jacques*, lesquelz ont esté veuz, visitez et jaugez puis deux jours, comme lesdictes parties sont d'accord, par le cappitaine Domingo Martin et l'alfere[2] Arellane commis à ceste fin par don Jehan Vanegas de Cordova[3], députté par Monsieur le cardinal d'Autriche pour l'embarquement des gouverneurs, cappitaines, soldars et gens de guerre estans à Blavet et trouvé iceux navires estre, scavoir : le *Sainct-Jullian* du port de cinq cens thonneaulx et l'aultre navire de cent thonneaulx, lesquelz le dict sieur de la Haultiere fournira, comme dict est, tous prestz, equipez et appareillés de leurs apparaux, munitions, canons et vitailles requis pour faire voyage en mer, dans deux jours prochains, au havre dudict Blavet, si le temps se continue et trouve propre et convenable pour ce faire, pour, au dict lieu de Blavet et dans trois jours après larrivée desd. vesseaulx, prendre leurs charge des dicts gouverneurs, cappittaines et soldars espagnolz, estans à present audict Blavet, aveques leurs equipages canons, munitions de guerre quilz y vouldront mettre en charge, au prorata du port desd. vaisseaux et du premier temps propre et convenable pour aller au pais d'Espaigne, après lesd. trois jours et aus perilz et fortune de la mer, marcher et conduire lesd. vaisseaulx avecques leursd. charges jusques au dict pais d'Espaigne, assavoir à Sainct Onges[4] ou Sainct Ander ou aultres endroicts, desa le cap de Finisterre, au choix desd. Espaignolz, pour en lun desd. lieux faire descharge desd. gouverneurs, capitaines, soldartz et aultres personnes espaignolz, leurs gens et serviteurs, esquipages, munitions de guerre et aultres meubles et hardes qui leurs seroient baillez et chargez en leurs dictz vesseaulx aud. Blavet ; et pour cest effect retarderont à lun desd. lieux, le temps de six jours. Pour faire lequel voyage sera faict payer par mondict sieur le mareschal, oudict nom, audict sieur de la Haultière, à la raison de trois escuz et deux tiers pour le frect et port de chacun thonneau desd. vaisseaulx et à la dicte raison desd. six cens thonneaulx. Et à valloir audict frect, ledict sieur de la Haultiere confesse que Me Pierre de Charron, tresorier extraordinaire des guerres, luy a ce

[1] *Hourque* ou *houcre*, vaisseau léger. (*Diction. de Trévoux.*)

[2] *Alferez*, enseigne, porte-étendard.

[3] C'est ce Juan de Cordova qui écrivait de Blavet au roi : « J'ai trouvé le maréchal de camp derrière ses fortifications, si considérablement accrues, qu'il pouvait y défier une nombreuse armée..... Il m'a dit que V. M. « se privait là d'un boulevard inestimable, etc. » (*La Ligue en Bretagne*, par M. Grégoire, p. 361.)

[4] Ce doit être Santona.

jour payé par advence la somme d'un escu et demy, pour chacun dict thonneau du port desd. six cens thonneaulx, revenant lad. avence à lad. raison, à la somme de neuf cens escuz, dont ledit sieur de la Haultière s'est contenté et quicte mondict sieur le mareschal, oud. nom, acceptant. Et le surplus dudict frect, le payera ou fera payer ledict sieur le mareschal oud. nom. audict sieur de la Haultière, aveques la somme de vingt cinq escuz, oultre promet pareillement payer audict sieur de la Haultiere, pour le planchage requis audictz navires, dans trois jours après lapparation que fera leditct sieur de la Haultiere aud. sieur le mareschal, oud. nom ou autres de par luy, de certifficat comme il aura faict la descharge desdictz gens de guerre et leurs equipages audict lieu et pais d'Espaigne. Et est accordé que ledit sieur de la Haultière, ou aultres qui auroit charge de luy à conduire lesd. vesseaulx, ne seront tenuz, lad. carcaison et embarquement faicte audict Blavet, prendre et recepvoir commandement daulcuns chefs desdictz gens de guerre espaignolz, fors de commissaire diceulx seulement et non daultres. Et ou cas que lesd. vesseaulx ne seroient chargés dans lesd. trois jours après leur arrivée audict Blavet, en ce cas sera payé pour le retardement quilz feront audict Blavet, après lesdicts trois jours attendans led. embarquement, par chacun jour, la somme de six escuz, à la raison desd. six cens thonneaulx. Comme aussy est accordé que ou cas que lesd. vaisseaulx allans audict voyage audict pais d'Espaigne, seroient contrainctz par lesdictz soldats espagnolz de passer led. cap de Finisterre, pour aller dans le sac ou dans Portugas, en ce cas sera parreillement payé audict sieur de la Haultière pour le frect et port diceulx, à la raison de cinq escuz pour chacun thonneau. Davantage est convenu et accordé que, en cas que lesd. deux navires, apparaulx, canons et ustancilles diceulx seroient pris, arrestés ou retenus, soict par lesd. gens de guerre espaignolz ou aultres, en quelque estat et condition quilz soient, soict en ce pais ou audict pais d'Espaigne et ailleurs, en quelle que part que ce soict, en ce cas mondict seigneur le mareschal, oudict nom, promect payer la valleur desdictz vesseaulx, apparaulx, canons et ustancilles diceux, à la raison quilz seroint trouvez valloir. Et oultre est convenu et accordé que, en cas que lesd. navires retarderoient audict pais d'Espaigne, plus desd. six jours, pour faire lad. descharge ou aultrement à quelque occasion que ce soict, en ce cas sera payé le restardement desd. vesseaulx. A lexecution et accomplissement de ce que devant se sont lesd. parties obligées, chacun pour ce que le faict luy touche, sur lobligation de leurs biens et pour y estre contraintz par les voyes et rigueurs de justice et affaires du Roy, nostre sire ; et, pour faire les exploictz et inthimations requises en lexecution de tout ce que dessus devant, mondict seigneur le mareschal, oud. nom, a chouaisy et esleu de mention et domicille en la demeure de Venerable et discret messire Jehan Juhel, archidiacre et chanoyne dud. Vennes et recteur de la cure et parroisse de Languidic, demeurant en ceste ville de Vennes, pour valloir lesdicts exploicts comme si faictz estoient à sa personne ou domicille. Et pour ce que lesd. parties lont ainsin et de la maniere voullu et consenty, promis et juré tenir, fournir et accomplir par

leurs sermens et sur lobligation de leursd. biens, de leurs consentement et requeste les y avons condepnés et condepnons par le jugement de nostre dicte court, soubz le scel dicelle, au logis de mond. sieur le mareschal, soubz son signe, dudict sieur de Haultière et les nostres, apres midy, ce jour quinziesme de juillet mil cinq cens quatre-vingtz dix-huict. La minutte signée *Brissac* et *J. de Montigny* est vers Pierre Thomas, notaire royal. Ainsy signé *N. de Estayer,* notaire royal, et *Thomas*, notaire royal.

Collationné à lorriginal escript en pappier par moy, Elie Chicoyneau, notaire et tabellion royal à Vannes, soubsigné, le lundi neufiesme jour daoust mil V^c IIII^xx dix-neuf, avant midi, en presence de Estienne Charles et Charles Dunoyer clers . . aud. Vannes. . . . Ledict orriginal rendu.

CHICOYNEAU.
CHARLES. DUNOYER.
(Copie K. 1602).

361

Requête de M. de la Hottière au roi et à son Conseil d'Etat[1].

Le s^r de la Hottière supplye tres humblement le Roy et Messeigneurs de son Conseil considerer que sestant obligé de fournir deux navires et les rendre, deux jours apres le contract sur ce passé, au fort de Blavet pour, deux ou troys jours apres, prendre leur routte, charges, et passer en Espaigne.

Cela ne se pouvoit faire, sans que lesd. navires feussent des lors tous pretz à faire voile, armez, equipez et victuaillez, comme à la vérité ilz estoient fretez pour faire voiage en Canarie et retourner en Espagne et de là en Bretaigne, pour quoy faire il debvoit avoir huict mil escus de fret.

Et que sestant obligé de prendre ses navires apareillez et victuaillez pour faire le passage des Espagnolz qui pouvoient rencontrer les Anglois en chemin, ilz ne les eussent receu, silz neussent esté en bon et deu equipage, qui ne pouvoit estre à moins de victuailles, munitions de guerre et canons que ce qui est compris au memoire cy attaché.

Que, pour le trajet de Blavet dans le sac de Portugal, il ny a que pour cinq ou huict jours au plus de temps, pour lesquelz on luy promettoit par son contract cinq escus pour tonneau de fret, qui se monte pour les six cens tonneaux, troys mil escus.

Oultre cela est à notter que, silz eussent randu les navires aud. s^r de la Hottière, six jours après leur arrivée en Espagne, comme ilz debvoient, ainsy quil est porté

[1] Cette requête n'est pas datée ; mais, le 9 mars 1599, le Conseil d'Etat rendit un « arrêt réglant le payement « de 1034 écus dûs à Julien de Montigny, sieur de la Hottière, pour le fret de deux navires... par lui fournis « au maréchal de Brissac et destinés au rapatriement de la garnison espagnole de Blavet. » (*Bibl. Nat. Fr. 18164, f° 80 r°*).

par led. contract et marché de ce faict et passé, il eust peu faire led. voiage de Canarie pour lequel luy estoit promis, comme dict est, huict mil escus.

Et encores, oultre cela, que lesd. navires pouvoient retourner à temps, pour faire le voiage de Terre neufve, comme il avoit deliberé et à ceste occasion avoit employé plus de VI^m#, tant en sel, biscuitz qu'aultres choses necessaires pour faire led. voiage, sur quoy il y a eu perte plus de IIII^m#, offrant de donner ce qui luy coustoit XXII# pour deux escus.

Est à considérer que par ledit marché ledit sieur de la Hottière prenoit à ses perilz et fortunes la risque de la mer qui nestoit point petite, veu mesmes la rencontre quil pouvoit faire des Anglois et Hollandois.

Mesd. seigneurs du Conseil considereront aussy, sil leur plaist, que, pour preuve des equipages et munitions que ledit sieur de la Hottière dict avoir mis en ses navires y a eu information faicte par ung conseiller de la Court de Parlement de Paris, au procès quil a intenté contre le sieur Zamet[1], pour restitution ou payement de sesdits navires, à laquelle information il se rapporte et à telle aultre quil plaira à mesd. seigneurs du Conseil faire faire de nouveau.

(Original. K. 1602).

362

Mémoire de M. de la Hottière joint à la requête qui précède.

Mémoire de lequipage, munitions armes et victuailles de deux navires de six cens tonneaux chacun, qu'a fournis le s^r de la Hottière Montigny pour le passage des Espagnols de la garnison de Blavet, en leur pais d'Espagne.

Pour les deux navires, trois cens hommes tant cappitaines, maistres, pilottes, que matelotz, victuailles pour cinq moys[2].

En pain, biscuitz et farines à raison de trois cens soixante quintaux, le quintal, comme il valoit pour lors à six escus, monte pour les cinq moys. . . II^m CLX#.

En vin, à une pinte chacun par jour pour chasque marinier, à la raison de cinq solz la pinte, outre la ration des chefz, monte dix escus par jour pour les cinq moys . . . . . XV^c#.

En chers, lardz, poisson, beure, huile, vinaigre, poix, feves à dix escus par jour pour les trois cens hommes.

Pour des graisses, suifz, chandelle, huille pour les lampes, bray[3], goedron, es-

[1] Le célèbre banquier Sébastien Zamet.

[2] Le carton K 1603 contient un mémoire en espagnol de M. de la Hottière au Roi Catholique, daté du 30 novembre 1599, et qui prouve qu'il avait encore plus de peine à se faire payer en Espagne qu'en France. Ce mémoire apprend que ses vaisseaux n'avaient quitté Blavet que le 9 septembre.

[3] *Bray*, composition de gomme et de résine pour calfater. (*Diction. de Trévoux.*)

touppes, funains[1] de reserve, clous de toutes sortes, cuirs de bœuf pour la pompe et aultres services de navires . . . . . IIIc ₶

Pour les coffres des chirurgiens, draps, mantes[2] et aultres choses necessaires pour les blessés et mallades. . . . . IIIc ₶.

Pour tous ustancilles de navires servans tant à la navigation qu'au service des hommes, sçavoir : bousolles, horloges, astrolabes, balestrilles[3], cartes marines, livres de régime, que bidons, frisons[4], platz, escuelles, gobeletz, potz, chaudieres et aultres choses necessaires pour ce suiet pour les deux navires. . . . . IIIc ₶.

Pour les munitions de guerre, pour le service de soixante-cinq canons, tant fonte verte que breteuil, estans esd. navires, le nombre de huict milliers de poudres, à deux cens escus le millier XVIc ₶, cy. . . . . XVIc ₶.

Pour quatre miliers de bales de toutes sortes à quarante escus le milier. VIIIM ₶.

Pour les soixante cinq pieces de canon, tant fonte verte que breteuil, avec tout leur attirail necessaire, monte à quatre mil tant descus, à la raison de quatre escus le quintal de breteuil et dix escus le quintal de fonte verte.

Deux cens harquebuzes et fournimens CL ₶ : mousquetz et bandoulieres à quatre escus lun portant laultre valent sauf erreur de calcul. . . . . XIIIc ₶.

En rudaches, cuirasses, casques à lespreuve, picques, halebardes et artifices à feu de toutes sortes. . . . . IIIIc ₶.

Pour du plomb, tant en balles qu'en placques pour le combat. . . . . L ₶.

(*Original K. 1602*).

[1] ***Funains***, cordages (*Ibid.*).

[2] ***Mantes*** a ici le sens de couverture de lit. (*Ibid.*).

[3] ***Balestrilles***, instrument pour prendre les hauteurs. (*Ibid.*).

[4] ***Frisons***, pots de terre ou de métal pour tenir la boisson. (*Ibid.*).

NOTICES BIOGRAPHIQUES

AGUILA (DON JUAN DE L'). Après son retour de Bretagne, don Juan de l'Aguila eut part à l'entreprise de Philippe III sur l'Irlande. Il y conduisit encore un renfort espagnol, à l'aide duquel il s'empara de Kinsale, en 1601. Assiégé dans cette ville par le vice-roi d'Irlande, lord Monjoy, il se rendit par une capitulation datée du 2 janvier 1602, dont une copie existe au K. 1605 Il y est dit *capitan, maestro de campo, governador general del armada de S. M. C.* Le même carton contient également une pièce en latin, signée de lui, et qui m'a paru une sorte de manifeste aux Irlandais. J'ai relevé dans le fonds espagnol des Archives Nationales, environ 150 lettres de don Juan de l'Aguila au roi et à ses ministres, dont plusieurs portent le sceau sur papier de ses armes : un lion, avec une bordure de croisettes et le blason posé sur un aigle, les ailes étendues, qui tient tout le fond du cachet.

AGUIRRE (FR. MATEO DE). Ce cordelier espagnol, après sa première mission en Espagne, avait accompagné Mendo de Ledesma, lorsqu'il fut accrédité auprès du duc de Mercœur. Il arriva avec l'ambassadeur à Nantes, au mois de mai 1591, et resta en Bretagne jusqu'au mois d'août. Il y a, dans le carton K. 1580 des lettres de lui à Philippe II, en date des 10, 18 et 25 mai 1591. Dans celle du 25, il prête au duc l'intention de le diriger sur Paris, par la voie de Saint-Malo. Une lettre de don Juan de l'Aguila, du 1er août suivant, et que je n'ai pas mentionnée, nous apprend qu'en effet il partit de cette ville sur un vaisseau bien armé, que les Malouins lui avaient fourni, à la demande du chef espagnol. Il fut chargé, un peu plus tard, de porter au roi d'Espagne les adresses de la démocratie parisienne (adresse des Seize) et celle des gens du bureau de l'Hôtel de ville. Cette dernière était datée du 16 septembre 1591. (*Hist. de Philippe II par M. Forneron, t. IV.*)

ALBISUA (PEDRO DE), commissaire des guerres. « V. M. aura déjà appris comment est « mort le commissaire Pedro de Albisua, mon père, usé par vingt-huit années de services « à V. M. pendant lesquelles il a fait preuve de la droiture et de la fidélité qui convenaient. En « mourant il a déclaré qu'il devait une forte somme d'argent jusqu'à 2000 écus ». (*Lettre de Lazaro de Albisua à Philippe II, de Blavet le 18 novembre 1594. K. 1591.*)

ARADON (JÉROME D'), sgr. de Quinipily, chevalier de l'Ordre du roi, gouverneur d'Hennebont, l'aîné des cinq frères de ce nom, qui, à l'exception du quatrième, M. de Camors, se firent tous remarquer par leur zèle pour la cause catholique. Cependant, je dois avouer que j'ai été surpris

du peu de place que tient le gouverneur d'Hennebont, dans les documents que je publie. Il n'y a aucune lettre, aucun document qui émanent de lui Il savait manier la plume, le journal qu'il nous a laissé en est la preuve ; et il est étonnant qu'il n'ait pas suivi l'exemple des principaux ligueurs, en écrivant au roi d'Espagne et à l'Infante. Malgré son titre d'aîné, il semble s'être effacé derrière ses deux frères, l'évêque et le gouverneur de Vannes. Dans mes *Chevaliers bretons de Saint-Michel*[1], j'ai relevé, en le faisant précéder de réflexions inexactes, un passage peu connu d'une lettre de Henri IV à M. de Beauvoir, en date du 17 mars 1594. C'est le cas de le reproduire ici : « Le roy d'Espagne, se constituant juge de la cause de sa fille, l'a déclarée « duchesse de Bretagne, faisant à présent traicter les affaires soubs son nom par officiers « espagnols, là où ils sont les maistres, *jusques à avoir déclaré le gouverneur de Hannebond « criminel de lèze-majesté envers elle, pour ce qu'il ne faict service*, selon ce que de là il a esté « escript au sieur de Saint-Luc. » Cette affirmation de Henri IV, rapprochée de l'attitude incontestablement réservée de Jérôme d'Aradon, vis-à-vis de Philippe II, tendrait à prouver que le gouverneur d'Hennebont ne fut pas toujours aussi ferme que ses frères dans ses sympathies pour l'Espagne. Toutefois, s'il eut des moments d'hésitation, ce ne fut ni au début, ni à la fin ; car il fit très bon accueil à don Juan de l'Aguila ; et il nous dit lui-même que, le 22 novembre 1590, il lui avait écrit pour se mettre à son service, et qu'en même temps, il lui avait envoyé deux pâtés de venaison. (*Journal. CCLXVIII.*) En 1596, après la mort de son frère, l'évêque de Vannes, il alla trouver Mendo de Ledesma et lui déclara que si l'un deux avait manqué (par la mort) lui et ses autres frères ne manqueraient pas au service de S. M et cela, sans condition, pour servir Dieu (*286*).

ARADON (René d'), gouverneur de Vannes, chevalier de l'Ordre du roi[2], se distingua par un zèle très ardent pour la cause espagnole. Si son frère Jérôme n'écrivit pas à Philippe II, lui se chargea d'écrire pour deux. Il était très démonstratif, et, je le crois, très convaincu. Il prenait au sérieux, suivant son expression « l'obligation du sermant » qu'il avait « promis au babtesme de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine. » (*26 janvier 1595.*) Sa femme, Gillette de Montigny, partageait son enthousiasme pour la cause de l'Infante ; et elle signa avec lui cette lettre à Aguila du 5 novembre 1594, où ils se déclaraient prêts tous les deux à recevoir à Vannes la fille de Philippe II. Au commencement de l'année suivante leurs ardeurs se traduisirent par une véritable déclaration en faveur de l'Infante et par l'introduction à Vannes d'une garnison espagnole.

ARADON (Georges d'), évêque de Vannes, joua un rôle prépondérant dans l'histoire de l'occupation espagnole en Bretagne. Je n'ai rien trouvé dans ces documents qui fût de nature à diminuer son caractère. Sa bonne foi allait de pair avec son désintéressement. Tout en servant la cause de l'Infante, il ne desservit jamais auprès de Philippe II, le duc de Mercœur, qui lui témoigna jusqu'au bout une confiance méritée. Il fit tous ses efforts pour gagner ce dernier à la cause espagnole qui, à ses yeux, s'identifiait absolument avec la cause catholique.

[1] Je ne reproduirai pas ici les détails biographiques que j'ai déjà donnés dans les *Chevaliers bretons de Saint-Michel*, sur un certain nombre de personnages nommés dans ces notices, ce serait un double emploi. Je me permettrai de renvoyer le lecteur à cet ouvrage, par une note au bas de la page, toutes les fois que ce sera nécessaire.

[2] Voyez les *Chevaliers bretons de Saint-Michel*.

Il ne comprenait rien à la conduite tortueuse de Mercœur, et Mendo de Ledesma nous a livré sur lui ce détail caractéristique, qu'il refusa de faire partie des conférences d'Ancenis, parce qu'il ne voulait pas entrer en relations avec les hérétiques. *(258)*, bien différent en cela de l'évêque de Saint-Malo, Charles de Bourgneuf, qui accepta de représenter le duc à ces pourparlers sans franchise. On pourrait reprocher à Georges d'Aradon un défaut de clairvoyance politique ; car il ne changea pas son attitude d'opposition, même après l'absolution qui fut accordée à Henri IV par Clément VIII, le 17 septembre 1595. Dans le courant du mois de janvier suivant, il fit dire à Mendo de Ledesma « que les Aradon mourraient dans la fidélité « de ce qu'ils avaient toujours dit. » *(272)*. Comme la mort vint le surprendre prématurément, le 31 mai de cette même année, on ne peut savoir s'il aurait prolongé aussi longtemps que le duc de Mercœur une résistance que rien ne pouvait plus justifier.

BOSSU (Jacques le). Je renvoie le lecteur à l'ouvrage de M. Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, qui a donné de nombreux détails sur Jacques Le Bossu. *(p. 70 et suivantes)*. Les cartons des Archives Nationales contiennent, du célèbre orateur, deux pièces qui ne présentent guère d'autre intérêt que d'être autographes. *(73 et 171)*. Le mémoire de Martin de Çamudio du 6 octobre 1591, prête à Le Bossu l'intention d'écrire un livre sur les droits de la duchesse au trône ducal breton ; mais nous ne savons pas si ce livre a été écrit. Avec Martin de Çamudio, qui est l'écho d'une simple rumeur, il y a deux autres témoins du temps qui déclarent formellement que le duc a fait des tentatives, au moyen de libelles imprimés, pour démontrer le bien fondé des droits de sa femme. Le conseiller de la Motte-Jacquelot parle de « livres et mémoires qui ont esté faicts » dans ce but « et semés par les villes. » *(page 46)*. Yves Gourmil ajoute ce détail que ce fut à Nantes que le duc de Mercœur fit imprimer « ce vieux tel quel droict » de la duchesse, qu'il publia ensuite par tout le pais. *(page 130)*. Il est bien regrettable qu'aucun de ces libelles ne soit venu jusqu'à nous.

BOURGNEUF (Charles de), évêque de Saint-Malo, puis de Nantes en 1596. Il fit partie des conférences d'Ancenis et de celles qui aboutirent au second serment prêté par le duc de Mercœur, en faveur des droits de l'Infante, au mois de juin 1595. Bien que partisan de la Ligue, il fut « mal reçu à Saint-Malo, parce qu'on le soupçonnait de favoriser Henri IV. » *(Kerviler, Répertoire.)* Ce soupçon des Malouins se trouve confirmé par le témoignage des Espagnols. Mendo de Ledesma écrivait à Philippe II, le 23 juillet 1595 : « Quant à l'évêque de Saint-Malo, bien que le duc ait confiance en lui, ce n'est pas un homme qui puisse inspirer une entière sécurité, parce qu'il a beaucoup de relations avec l'autre parti. »

CARNÉ (François de), sgr de Rosampoul, gouverneur de Morlaix, où il soutint le siège mémorable du mois de septembre 1594, chevalier de l'Ordre du roi[1]. Il avait embrassé avec ardeur la cause espagnole, et fut peut-être le dernier à l'abandonner. Il ne fit pas en cela preuve d'un zèle très éclairé ; mais le témoignage des Espagnols tendrait à démontrer que ses intentions étaient pures. Je n'ai pas voulu citer tous les passages qui le concernent dans les lettres des agents de Philippe II. Je me contenterai de reproduire sur lui ce jugement de don Juan de l'Aguila, dans une lettre à son maître du 10 mars 1597 : « M. de Rosampoul aussi désire vive-

[1] Voyez les *Chevaliers bretons de Saint-Michel*.

« ment être employé au service de V. M. ; et, si l'on peut avoir confiance en quelqu'un c'est « en lui, parce qu'il est possédé d'une grande crainte de Dieu et qu'il est homme de cœur « par lui-même. *Mos. de Rosampol esta con grandissimo desseo tanbien de q. V. M^d le emplee en su servicio y, si de algun hombre se puede tener confiança, es del, por que es muy temeroso de Dios y muy hombre por su persona.* » (*K. 1599.*)

CARPENTIER (Pierre), président à mortier au Parlement de Bretagne, « alla spontané- « ment trouver Mercœur à Nantes, dès la fin de février 1589. » (*Joüon des Longrais, Le duc de Mercœur, p. 35*) et devint premier président du parlement de la Ligue à Nantes, après l'expulsion de Louis Dodieu, en 1593. Les comptes de Mendo de Ledesma prouvent que cette faveur du duc ne l'empêcha pas d'espionner Mercœur au profit des Espagnols. Le 5 avril 1594, il reçut de l'ambassadeur, trois cents écus, en vue des bons offices qu'il devait rendre aux Etats qui allaient s'ouvrir et aussi pour les avis qu'il continuait de lui donner (*198.*) Il semble que le duc ait toujours ignoré ce double jeu ; car le président Carpentier eut l'honneur de nommer une fille de l'avocat général Toublanc, dans l'église Sainte-Radegonde de Nantes, le 27 décembre 1595, avec « très haute et très illustre princesse Madame Marie de Luxembourg, duchesse de « Mercœur et de Penthièvre. » (*Le Parlement de Bretagne avant Louis XIII, par M. F. Saulnier, dans la Revue de Bretagne et de Vendée, 1888, II, p. 87.*)

COMMINGES (L'évêque de). Voyez SAINT-GELAIS.

CORNET (le P. Marcellin), religieux cordelier. Jeanne Mercadé dépose devant les commissaires de l'enquête sur la Ligue, en 1589. Le dimanche avant l'Ascension de cette année, elle assiste à la cathédrale Saint-Pierre de Vannes, au « sermon de prédication publicque faicte « par le docteur Cornet, théologal dudict Vannes, lequel sans s'arrester à son evangille, des « le commencement de sadicte prédication, il se mit à parler du roy et princes de son party, « lesquelz il blasma fort, comme aussy il feist les sieurs de la Hunaudaye et Monbarot, appelant « ledict sieur de la Hunaudaye : *teste grasse* et ledict sieur de Monbarot, *ma marotte* et *ma* « *barotte.* » (*Bibl. Nat. fonds Français 11,534.*) Pour ce qui concerne Marcellin Cornet, je renvoie le lecteur à l'article que M. Kerviler a consacré à ce religieux dans son très savant *Répertoire de Bio-Bibliographie Bretonne.* Nous y trouvons mentionné le *Discours apologétique très véritable, des causes qui ont contrainct les habitants de Saint-Malo de s'emparer du chasteau de leur ville.... 1590,* réimprimé en 1883 par M. Joüon des Longrais. Il est curieux de rapprocher, de cette apologie des Malouins faite par le P. Cornet, les plaintes du même religieux au roi d'Espagne sur leur esprit d'indépendance, au mois de mars 1592. (*page 119*).

DODIEU (Louis), seigneur de Vesly, la Borde, etc. fils de Claude Dodieu, seigneur de Vesly, conseiller au Parlement de Paris, reçu conseiller au Parlement de Bretagne le 2 octobre 1571, résigna ces fonctions au bout de deux ans et fut reçu maître à la Chambre des Comptes de Paris, le 19 juin 1575. Dix ans après, il revint au Parlement de Bretagne, où il fut reçu président le 26 avril 1585. Après l'amnistie de 1598, il ne rentra pas au Parlement de Rennes et retourna à Paris où il fut gratifié, le 28 février 1600, d'un brevet de conseiller d'Etat. Il avait épousé, par contrat du 28 mai 1564, Nicole de Fontenay, fille de Mathieu de Fontenay, seigneur de Fresne, avocat au Parlement de Paris, et de Marie le Picart, dont postérité. (*Communication de M. F. Saulnier, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.*)

Le président Dodieu fut un ligueur ardent et convaincu. Il avait pris une part active aux premiers troubles de Rennes, comme le prouve la déposition suivante, devant les commissaires de l'enquête de 1589 :

« Noble homme Me Charles Busnel, sr de la Retardaye, conseiller pel à Rennes, demeu-
« rant près le puys du Mesnil, âgé de 58 ans ou environ..... recorde qu'il est proche voisin de
« la demeurance du sieur de Velly, président, et que le jour de la première émotion qui fut en
« ceste ville, le trezièsme de mars dernier, jour de foyre de my caresme, estant descendu à sa
« porte sur le bruid qu'il ouyd par la ville et portz d'armes, veid ledict sieur de Velly qui
« estoit pareillement à la porte de sadicte demeurance, lequel dist aux habitans de ceste
« ville et aultres armez, courans par les rues, tels ou pareilz motz : « Couraige, enfans, vous
« laisserez-vous ainsi surprendre ? » lequel répetta deux ou troys foys. Et sur ce, le tesmoing,
« garny d'une hallebarde, et avecq luy aulcuns de ses amys en armes, dist haultement
« audict de Velly : « Comment, Monsieur, que voulez-vous faire, nous n'avons besoin de
« sédition ny guerre en ceste ville, vous ferez bien de vous retirer. » Ce que pareillement dist
« audict de Velly ung nommé Gourdays. Et, en l'instant, entra le dict sieur de Velly en sa
« maison, la porte de laquelle il feist fermer. » *(Bibl. Nat. Fr. 11, 534 fol. 17.)*

Louis Dodieu fut fait prisonnier à la suite de ce soulèvement des Ligueurs qui ne tarda pas à être réprimé, comme on le sait. Le journal de Pichart raconte qu'il s'évada pendant la nuit du 16 octobre suivant, de la Tour aux Foulons, où il avait été enfermé avec le conseiller de Lamotte-Jacquelot. Les Remontrances du P. Cornet semblent contredire ce renseignement, à moins qu'il n'y ait eu une seconde captivité. Ce religieux rappelle en effet à Philippe II que le président de Velly fut échangé par le duc de Mercœur, pour le président de Ris, (*page 117*). Ce n'est d'ailleurs pas le seul point où les informations du notaire Pichart soient en contradiction avec les documents de ce recueil. C'est ainsi que son journal parle encore, à la date du 6 juin 1591, de l'expulsion de Nantes par la duchesse de Mercœur du président Dodieu et du conseiller de Lamotte-Jacquelot. J'ai déjà dit en note, à la page 164, que ce détail est inexact Ce n'était sans doute qu'une menace, qui fut mise à exécution par le duc, deux ans plus tard.

Il n'est pas facile de démêler les vrais motifs de cette disgrâce, qui succédait à une période de grande faveur, puisque Louis Dodieu avait été nommé par Mercœur premier président du Parlement de Nantes. Un passage de la lettre pleine d'énergie et d'éloquence qu'il écrivit à Philippe II, en 1593, pour lui exposer son malheur, (*page 164*), permettrait de supposer qu'il encourut le mécontentement du duc, pour avoir rempli son devoir vis-à-vis de lui, en s'efforçant peut-être de faire tomber la résistance opposée par Mercœur au départ des députés de la province aux Etats-Généraux.

J'ai indiqué aussi *(Ibidem)* que, s'il était incapable d'une action contraire à la droiture, il n'en était pas de même de sa femme, qui espionnait la duchesse au profit des Espagnols. Quelle que fût la cause de son expulsion, il n'en reste pas moins que le président Dodieu est une belle et noble figure de magistrat. Comme on peut s'en convaincre par l'examen des deux lettres qui ont été conservées de lui *(74 et 175)*, il ne flattait pas plus l'ambition de Philippe II que celle du duc de Mercœur, et il n'avait en vue que le seul bien de la religion. Le conseiller de la Motte-Jacquelot l'a fait figurer au nombre des interlocuteurs de son *Dialogue*. (Voir à la MOTTE-JACQUELOT.)

FONTENELLE (Guy Eder de la). Indépendamment des renseignements nouveaux de ce recueil sur ce personnage célèbre, j'ai réuni sur son histoire un certain nombre de détails inédits, que j'espère mettre prochainement en œuvre, ce qui m'empêchera de m'étendre sur son compte ici.

GORMILLE DE COËDOR (Yves de), voyez GOURMIL.

GOULAINE (Gabriel de) maréchal de camp des armées du duc de Mercœur, chevalier de l'Ordre du roi[1] embrassa la cause de l'Infante et offrit ses services à Philippe II par une lettre du 19 septembre 1591. Il semble d'ailleurs avoir été plus soldat que courtisan ; car ses Offres et demandes au roi d'Espagne, en date du 3 septembre 1594, ont une tournure militaire, qui indique chez leur auteur une complète ignorance des habiletés et du langage diplomatiques.

GOURMIL (Yves). C'est une très curieuse figure d'intrigant et de pêcheur en eau trouble, dont le hasard, ce dieu des chercheurs, m'a permis de reconstituer partiellement l'histoire, avant la période des guerres de la Ligue. Il avait d'abord été receveur des fouages de l'évêché de Léon ; et, en 1583, il remplissait cet office, au sujet duquel il fut pris à partie par la Chambre des Comptes, bien des années après, en 1604. (*Livre des audiences de la Chambre des Comptes. Archives de la Loire-Inférieure B. 609, fol. 25.*) En 1586, il avait réussi à obtenir en sa faveur un édit de contrôleur général du domayne ; mais il est bien probable que cet édit avait été extorqué par des moyens qui ne parurent pas très légitimes à la Chambre des Comptes, qui en refusa, la vérification. Gourmil essaya alors d'arriver à son but, en offrant de l'argent à quelques-uns des membres de la Chambre, ainsi que cela résulte de l'extrait suivant du Livre des audiences, en date du 31 janvier 1586 :

« Sur la remonstrance faicte par Me Jean Avril, premier président, que ung nommé Yves « Gourmil, poursuivant la vérification d'un édict de controlleur general du domayne, auroict, « pour parvenir à son intention et à la vérification dudict edict, en vertu duquel il prétend estre « pourveu dudict office, auroict offert par lettres à quelques-ungs de messieurs de céans somme « d'argent, chose grandement prejudiciable à l'honneur et intégrité de toute la compagnie et « qu'il estoict de besoing que messieurs qui pouroient avoir lesdictes lettres, les missent entre « les mains du procureur général. La Chambre a enjoinct aux présidans et maistres d'icelle de « mettre promptement es mains du procureur général toutes et chacunnes les lettres qu'ils ont, « concernant le faict dudict Gourmil, pour icelles veues et ledict Gourmil ouy, estre ordonné « ce que de raison. » (*Ibidem B 599, fol. 154.*)

Après avoir rêvé le poste de contrôleur général du domaine, Yves Gourmil sut se contenter de celui, beaucoup plus modeste, de greffier à Morlaix, sa ville natale ; et le P. Cornet raconte qu'il fut même condamné à mort par les juges de cette ville, pour avoir essayé de surprendre le château du Taureau, dans le but de le livrer aux hérétiques.

Il échappa par la fuite aux conséquences de cette condamnation ; et c'est bien probablement à la suite de cette mésaventure, qu'il partit pour l'Angleterre, où une lettre de Diego Brochero, en date du 1er novembre 1592, nous apprend qu'il résida avec un de ses fils. Il est à penser qu'il n'y fit d'autre besogne que celle d'espion ; mais il déclara plus tard aux Espagnols qu'il

[1] Voyez les *Chevaliers bretons de Saint-Michel.*

y avait été employé au service de Henri III ; et, en nous transmettant cette affirmation plus ou moins véridique, don Diego Brochero (*Ibidem*) et don Juan de l'Aguila, (*12 mai 1591*), ont ajouté qu'il avait gardé en Angleterre de nombreuses relations et qu'il parlait l'anglais, aussi bien que le breton[1].

A l'avènement de Henri IV, et, dès qu'il eut appris la mission dont le capitaine Lobier était chargé par le duc de Mercœur, auprès de Philippe II, il se rendit de son côté en Espagne ; et il y fit étalage d'un si grand zèle en faveur des droits de l'Infante sur la Bretagne, que le roi se laissa prendre, et lui accorda un subside de 1000 écus[2]. Ce monarque ne se montra pas aussi généreux par la suite ; mais Gourmil avait eu l'habileté d'arriver le premier ; et il devait être bien difficile de résister aux belles paroles d'un *gentilhomme* aussi ardent pour la bonne cause et aussi bien informé des choses de l'Angleterre, qui avaient tant d'importance aux yeux de Philippe II.

L'intrigant avait effectivement fait subir une petite transformation à son nom, et ce n'était pas Gourmil, qui s'était présenté à la cour espagnole, c'était *M. de Gormille de Coëdor*. Nous le retrouvons sous ce nom nouveau, l'année suivante à Concarneau, où il avait été obligé de se refugier, à son retour d'Espagne, l'accès de sa ville natale lui étant naturellement interdit. Le 22 août 1590, il écrivit une lettre d'espion à don Juan de Idiaquez, et il la signa audacieusement : *de Coëdor Gormille*. Il terminait sa lettre par ce post-scriptum : « Plaise à V. S avoir « souvenance de l'estat de *veedor*[3] de Bretaigne pour moy ; » et il ajoutait : « Je suis assuré du consantement du duc de Mercure, » ce qui montre bien qu'il avait d'abord essayé de flagorner le duc et d'en tirer quelque profit, avant de devenir son ennemi implacable.

Il a affirmé aux Espagnols, qui l'ont répété après lui[4], que le duc lui voulait du mal, parce qu'il avait fait du zèle en faveur des droits de l'Infante ; et il a dit au roi que le ressentiment de Mercœur contre lui s'était encore accentué, le jour où il avait refusé de lui dire ce qu'il avait fait et appris en Espagne, bien qu'il l'en eût prié par lettre de sa main (*page 131*). Il a prétendu aussi que cette hostilité était devenue si violente chez le duc, que celui ci avait un jour « apposté quatre soldatz, pour le tuer dans le ConKernao. » (*page 136.*)

Avec un personnage aussi peu franc, il n'est pas facile de distinguer la part du mensonge de celle de la vérité. Ce qui est certain, c'est qu'au début de 1592, le bruit ayant couru, à tort ou à raison, que Blavet allait être assiégé, Gourmil, qui ne se sentait peut-être plus en sûreté à Concarneau, trouva très avantageux de se retirer dans le fort de don Juan de l'Aguila, avec sa femme et une bande de huit enfants. Tout ce monde vécut, pendant quelque mois, aux dépens des Espagnols, le chef de la famille leur payant cette hospitalité au moyen de services variés et criant, par dessus tout, qu'il voulait mourir au service de Sa Majesté Catholique.

Une lettre de Blas de Jerez, du 4 mai 1592, qui nous donne ce dernier détail, exposait au roi que Gourmil avait contribué à l'achèvement des fortifications de Blavet et qu'il s'était employé très utilement pour amener différentes villes de Bretagne à prêter de l'argent pour les besoins de ses troupes. Ce que la lettre ne disait pas, c'était que le personnage, qui avait décidément la

[1] Ces deux lettres qui appartiennent aux cartons K. 1592 et K 1583, ne figurent pas dans ce recueil. Je trouve ces renseignements dans mes notes.

[2] Aguila, 12 mai 1591.

[3] Contrôleur, inspecteur, intendant.

[4] Aguila, 15 mai 1591. Brochero, 1er novembre 1592.

rage d'être contrôleur de quelque chose, se présentait partout avec le prestige du titre inventé de toutes pièces de contrôleur et superintendant du fort de Blavet pour le roi d'Espagne *page 152.*)

Tant d'aplomb et de savoir-faire réussirent auprès des chefs de l'armée d'occupation. Don Juan de l'Aguila, don Diego Brochero et d'autres officiers furent dans les meilleurs termes avec lui, parce qu'il leur communiquait tout ce qui arrivait à ses oreilles, du côté des amis ou de celui des ennemis[1]. Lorsqu'il éprouva le besoin, au mois de mai 1592, de retourner en Espagne, pour faire valoir ses services et réclamer de Philippe II un nouveau subside[2], il emportait une lettre chaleureuse du capitaine Blas de Jérès, qui le recommandait au roi.

Il emportait surtout un volumineux mémoire, (*150*), composé par lui même et qui est certainement l'une des pièces les plus intéressantes de la présente collection. Ce travail est d'une lecture facile ; parce que son auteur était évidemment rempli de moyens, qu'il avait pris le soin de diviser son sujet en courts paragraphes, avec des titres, et que son style était beaucoup moins pesant que celui de l'époque. On y rencontre même un certain nombre d'expressions pittoresques, comme cette comparaison qui termine l'exposé de son projet pour mettre la main sur le cours de la Loire et parvenir ainsi jusqu'au cœur du royaume de France « Escalier non vulgaire, pour monter à choses non vulgaires. » *(page 146)*. Plus loin, nous lisons encore :« Mais « sache S. M. que ce ne sont point les Estatz de Bretaigne qui font ces belles demandes, c'est « Mercure couvert de ce faulx manteau. Qu'on lève ce manteau, l'on trouvera, au dessoulz « d'icelluy, le mesme Mercure, » *(page 150.)* Enfin, plus bas : « Que sa vraye prétension est que « l'armée de mer de S. M..... luy serve par ce moyen d'une ret à prandre sans travaill, anguilles « en eau trouble. »

Il était très savant lui-même, dans l'art de pêcher en eau trouble ; et, si son mémoire n'était au fond qu'une longue diatribe contre le duc de Mercœur, l'auteur avait bien garde d'y oublier son intrigante personne. On y relève de vrais chefs-d'œuvre d'outrecuidance. Le début est un comble d'audace : « Yves de Gormille de Coëdor, gentilhomme breton, conseiller du roy de « France, intendant general du domaine et finances de Bretaigne... » Ainsi, non content d'être devenu M. de Gormille de Coëdor, conseiller du roy de France, Gourmil reprenait ce titre pompeux d'intendant général du domaine et finances de Bretagne, dont la Chambre des Comptes lui avait refusé la vérification, six ans auparavant. Autant de mots, autant de mensonges, aurait-on pu répondre à l'exposé brillant de tous ces titres. Il n'était pas plus digne de foi, lorsqu'il étalait aux yeux du monarque espagnol cette bande de seize gentilhommes, ses parents, qui lui auraient levé un régiment de huit cents hommes de pied pour le service de la Sainte-Union, si le duc de Mercœur ne s'y était opposé *(page 136)*, et lorsqu'il faisait parade de l'amitié de M. de Rosampoul et de M. de Lezonnet, *(page 148)*.

Son plan, pour « s'emparer de la Bretaigne, sans effuzion de sang, en peu de temps et « à peu de fraiz, » (*page 144*), était des plus simples ; mais il va sans dire qu'il s'y réservait à lui-même une très grande place. Indépendamment de la mission qu'il se faisait attribuer de prendre possession de la roche de Tyrsaoson[3], à l'entrée de Roscoff, il devait encore être

[1] Diego Brochero au roi, 1er novembre 1592 (*K. 1592*).

[2] « Pour lui, pour sa femme et pour ses huit enfants, *para el, su muger y ocho hijos* » (*Lettre de Blas de Jérès K. 1592*) Cette lettre qui est datée du 4 mai 1592 ne figure pas dans ce recueil.

[3] C'est aujourd'hui l'île Tisaoson ; et l'on ne comprend pas très bien l'importance que Gourmil attachait à cette roche, qu'il déclarait imprenable, si ce n'est par l'intention secrète de s'y créer un poste commode pour excercer le métier de pirate.

chargé, ce qui était plus sérieux, en sa qualité d'intendant général, de saisir les terres des gentilshommes rebelles au roi d'Espagne, « pour les unir au domeine et les bailler à ferme. »

Malheureusement pour lui, il n'avait plus cette fois le bénéfice d'être arrivé le premier. Le Père Marcellin Cornet était en cour, depuis le commencement de l'année ; et, dès qu'il sut que l'intrigant avait débarqué en Espagne, il adressa à Philippe II une requête où l'impudent personnage était entièrement démasqué (*151*). Il terminait sa supplique, en réclamant l'arrestation de Gourmil et la saisie de ses papiers. Je ne crois pas que le roi ait fait droit à cette demande : mais le prestige de l'aventurier était tombé et son rôle naturellement fini, à la cour espagnole. Il y resta cependant plusieurs mois encore : et le 1er novembre suivant, Diego Brochero, qui ignorait sans doute la fin de la comédie, essayait une dernière fois de le recommander à son maître par une lettre plus élogieuse peut-être que celle de Blas de Jerés.

Nous le perdons ensuite de vue, pour ne le retrouver qu'en 1596, rôdant cette fois-là autour de Henri IV, à Rouen. Il avait encore fait subir à son nom une nouvelle transformation : ce n'était plus le sieur de Coëdor, c'était le sieur de Lisle. Henri IV était bon ; et, après l'avoir fait arrêter, il préféra sans doute l'envoyer se faire pendre ailleurs, et il le fit relâcher, comme cela résulte des deux arrêts suivants ; mais en lui prescrivant, sous peine de mort, de se tenir toujours à une distance de dix lieues de la cour.

Du dernier jour de novembre 1596.

« Veu par le Roy en son conseil les interrogatoires des vingtièsme et vingt troisièsme jours « d'octobre derniers faictz à Yves de Gourmille, sr de Lisle en Bretaigne, prisonnier par ordon- « nance verballe de S. M. és prisons de la Conciergerie du palais à Rouen. Les responces dudit « prisonnier par devant lun des conseillers de Sad. Maiesté en son Conseil destat à ce commis. « Le procès verbal du sr de Gesvres, aussy conseiller et secrétaire d'etat de lemprisonnement « dudit de Gourmille. Information faicte par le dit conseiller allencontre dud. de Gourmille. « Plusieurs lettres missives, tant en françois que en espaignol, memoires et autres papiers dont « led. Gourmille aurait esté trouvé saisy et desquelz invantaire aurait esté fait par lun des lieu- « tenant de la prévosté de lhostel. Ouy le rapport dud. conseiller aud. Conseil et tout consideré. « Le Roy en sond. Conseil a ordonné et ordonne que les prisons seront ouvertes audit de Gour- « mille et luy enjoint Sad. Majesté de vuider incontinant la suitte de la Court, luy fait inhibi- « tions et deffences d'en approcher à ladvenir ny se trouver en lieu où sera Sadite Majesté à « dix lieues près, sur peine de la vye. »

HURAULT.

BELLIÈVRE.

(*Arch. Nat. Arrêts du Conseil du Roi E 1b fol 145*)

Du deuxièsme jour de décembre 1596.

« Sur la requeste présentée par le sr de Lisle Gorville, affin quil plaise au Roy ordonner que « ses chevaulx, hardes et papiers et autres choses sur luy saisiz luy seront restituez et luy « donner delay de huict jours pour demeurer en ceste ville de Rouen, pour recouvrer moyen de « sen retourner, attendu qu'il a despencé tous ses moyens pendant sa captivité. Le Roy en son « conseil a permis et permet aud. Gourmille de demeurer encores six jours en ceste ville de

« Rouen, à la charge que pendant led. temps il demeurera dans la maison où il est logé, sans « sortir dicelle. »

(*Ibid. fol. 137 v°*)

Il est bien à penser que la fin de Gourmil fut triste. Lorsque le calme fut rétabli, la chambre des Comptes remonta très haut dans ses recherches sur certains offices, dont l'administration ne lui semblait pas très limpide. Comme je l'ai dit en commençant, le 7 février 1604, Yves Gourmil fut « appelé pour compte » de sa recette des fouages de l'évêché de Léon, pendant l'année 1583. Le 19 mars, il lui fut ordonné de rendre ce compte dans la quinzaine, sous peine « d'emprisonnement de sa personne et de saisye et incantation de ses biens. » Enfin, le 4 mai, comme il n'en put rien faire, la chambre décida « que les arrests cy devant donnés contre ledict Gourmil seraient exécutés. » (*Livre des Audiences de la Chambre des Comptes. Arch. de la Loire-Inférieure, B, 609, fol. 25, 64 et 90.*)

HAUTIÈRE (M. DE LA) Voyez de MONTIGNY.

IDIAQUEZ (DON JUAN DE) (1540-1614). « Fils de don Alonso de Idiaquez, secrétaire d'Etat sous Charles Quint, qui mourut en 1547. Page de don Carlos. Epouse, en 1565, dona Mencia Manrique Burton. Désigné, en 1579, comme ambassadeur en France. Passe par Madrid, et y est retenu comme secrétaire *del despacho universal.* » Est un des trois membres de la *junte suprême*, à la fin du règne de Philippe II. (*Hist. de Philippe II*, par M. Forneron, tome IV. Index biographique et page 279.)

IDIAQUEZ (DON MARTIN DE), frère de don Juan, lui succède comme conseiller d'Etat en 1586. Mort en 1600. (*Ibidem.*)

JACQUELOT (M.) Je ne possède aucun renseignement sur lui, si ce n'est qu'il était cousin germain du conseiller au Parlement, M. de la Motte Jacquelot, qui suit. J'ai trouvé ce détail dans une note en latin du carton K. 1575, adressée, je le pense au P. Mathieu de Aguirre : » *Dominus reverendissimus Pater.... scribendo Domino de la Motte-Jacquelot, si placuerit, imponet « tallem subscriptionem suis literis : « Ad Dominum de la Motte-Jacquelot, consilliarum regium in « parlemento de Nantes » ut, si placet, has litteras mitat et redere faciat suo cognato germano Domino « de la Motte-Jaquelot, manenti a Saint-Denis d'Anjou.* » Cette résidence ne l'avait pas empêché de s'attacher au duc de Mercœur, puisque, dans la lettre en latin qu'il écrivit à Philippe II, le 10 mai 1591, il parlait du gouverneur de Bretagne, en l'appelant son illustre maître. En dehors de cette lettre, les documents de ce recueil ne nous fournissent rien qui permette de supposer qu'il ait joué un rôle pendant la période de l'occupation espagnole.

JACQUELOT (ADRIEN), s^r de la Motte, conseiller au présidial d'Angers, reçu conseiller au Parlement de Bretagne, le 21 février 1576, devint le doyen de cette compagnie, et mourut à Angers en 1624. (*Communication de M. F. Saulnier, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.*) Après l'échec de la tentative des Ligueurs pour s'emparer de Rennes en 1589, M. de la Motte-Jacquelot qui y avait pris part, chercha à sortir de cette ville. Il fut arrêté le 15 avril, déguisé en paysan, au moment où il allait franchir les portes, et enfermé dans la tour aux Foulons. (*Journal de Pichart, col. 1700*) Pendant la nuit du 16 octobre suivant qui était très pluvieuse et fort obscure,

il réussit à s'échapper avec le président Dodieu et MM. de Fontenay et du Chapeaumorin ; (*Ibidem*, *col.1703*) et il se retira à Nantes où le duc de Mercœur lui offrit une place de conseiller au Parlement de cette ville. Quand Mendo de Ledesma fut envoyé en Bretagne, au mois de mai 1591, pour faire reconnaître les droits de l'Infante sur le duché, M. de la Motte-Jacquelot s'attacha à la personne de cet ambassadeur ; et il composa à son intention, un mémoire très instructif, qui était destiné à lui donner la solution de certaines difficultés du début de sa mission (*68*).

Ses sympathies pour l'Espagne le rendirent suspect au duc de Mercœur ; et le bruit courut, au mois de juin de la même année, que la duchesse l'avait chassé de Nantes avec le président Dodieu. Le journal de Pichart a même faussement donné cette rumeur comme un fait accompli, (*col. 1723*). Les registres secrets du Parlement de la Ligue n'indiquent aucune interruption dans le service du conseiller de la Motte-Jacquelot, depuis le jour de la première séance, 8 janvier 1590, jusqu'au jeudi 13 septembre 1593. Il fit une absence, du 16 de ce mois au 14 décembre, et siégea ensuite régulièrement pendant les trois années suivantes. Il est possible que cette absence de trois mois, dont la cause n'est pas connue, réponde à une mesure d'expulsion prise contre lui par le duc de Mercœur, en même temps que celle qui fut exécutée contre le président Dodieu (*page 164*). Cependant, depuis longtemps déjà à cette date, il avait renoncé au service particulier de Philippe II, qui ne savait pas rémunérer les bonnes volontés qui s'offraient à lui. Ce monarque lui avait fait de belles promesses ; mais la lettre en espagnol de M. de la Motte-Jacquelot à don Martin de Idiaquez, en date du 20 juillet 1592, nous apprend qu'il n'en avait tenu aucune. Pendant les quatorze mois qu'il était resté auprès de l'ambassadeur, le conseiller au Parlement, avait pourtant fait preuve d'un zèle très démonstratif ; et les cartons des Archives Nationales contiennent un certain nombre de mémoires de lui.

Il résulte de l'ensemble de ces travaux que M. de la Motte-Jacquelot, qui n'était pas Breton, était non seulement partisan des droits de l'Infante sur le duché de Bretagne, mais qu'il avait aussi embrassé les prétentions de Philippe II, qui voulait faire asseoir sa fille sur le trône de France, au mépris de la loi salique (*94.*)

Les mémoires en question ne sont pas les seules œuvres qui nous restent de lui. Il a encore composé un dialogue, qui est inédit, et que les Bénédictins nous ont conservé dans leur importante collection des Blancs Manteaux Voici le titre exact de ce travail assez volumineux, puisqu'il occupe 45 feuillets in-4°, dans le volume 22,331 du fonds Français de la Bibliothèque Nationale, (*fol. 344 à 389*)

Dialogue de M. Adrien Jacquelot, conseiller en la cour de Parlement de Bretagne, contenant partie des actions, origine, vie et mœurs de M. Jacques Barrin, président en ladite cour, ledit Jacquelot, M. Loys Dodieu, aussi président en ladite cour, M. Georges Morin, sieur du Chapeau, et M. François Pigeon, sieur de la Maisonneufve, et le sieur de la Haye, interlocuteurs.

On trouve au même fonds Français, volume 22,326, fol. 315, un *Catalogue de quelques manuscrits historiques,* qui est de l'écriture de dom Morice, et où j'ai relevé la note suivante :

« Dialogue de M. Adrien Jacquelot, in-4°. C'est une satire contre M. Jacques Barrin, prési-
« dent en la cour, faite pendant les troubles de la Ligue en Bretagne. Il y a quelques faits
« historiques ; mais on y noircit cruellement la famille des Barrins. »

M. de la Motte Jacquelot était fils d'Adrien Jacquelot. conseiller au présidial d'Angers,et de Jacquemine des Landes ; et il épousa Lucresse de Nouault. J'ai dû commettre une inexactitude

sur lui, dans une note de la page 36. Je crois bien que ce n'est pas lui qui est visé dans la lettre écrite par le duc de Mercœur à Philippe II, en date du 20 avril 1591. Ce doit être un gentilhomme de la suite du duc, Ambroise de la Motte.

JUHEL (JEAN), recteur de Guégon et curé de Languidic, protonotaire apostolique, abbé de Melleraie et archidiacre de Vannes, est connu par les ouvrages de M. l'abbé Luco et de M. le chanoine le Mené, auxquels je renvoie le lecteur. Je veux simplement indiquer une petite rectification à faire à l'une des dates données par ces savants auteurs La lettre du duc de Mercœur au Souverain Pontife, datée du 10 juillet 1596, en faveur de Jean Juhel et pour tâcher d'obtenir la ratification par Clément VIII de son élection à l'évêché de Vannes, prouve que cette élection eut lieu avant le 23 juillet. M. l'abbé Luco a de plus imprimé par erreur 1597 au lieu de 1596.

LANSAC (DE) voyez SAINT-GELAIS (DE)

MALDONADO (DIEGO) avait été secrétaire d'ambassade à Paris, en 1583, Jean-Baptiste de Tassis étant ambassadeur Il fut envoyé en Bretagne en 1589, et retourna à Paris en 1593, pour soutenir les intérêts de Philippe II aux Etats de la Ligue. Il reçut une somme de 500 écus pour ce voyage ; et la quittance qu'il en donna à Mendo de Ledesma est datée du 27 février 1593.

MENDO RODRIGUEZ DE LEDESMA (DON) figure avec le titre de *comendador de Almagro*, dans la quittance dont je viens de parler, et avec celui de *caballero de Calatrava*, dans la proclamation qu'il adressa en 1591, aux soldats espagnols qui s'étaient débandés. J'ai eu l'occasion, dans le cours de mon travail, de reconnaître sa bienveillance et sa modération. Les jugements qu'il a portés sur le duc de Mercœur semblent lui avoir été dictés par un véritable esprit de justice. Ils ont été quelquefois indulgents, quelquefois sévères, mais toujours exempts de passion. Je crois utile cependant de rappeler que ses lettres à Philippe II sont innombrables, que je suis loin de les avoir toutes vues et que celles qui restent pourraient modifier l'opinion mise en avant par moi sur le diplomate Mendo de Ledesma.

MONTIGNY (LOUIS DE), gouverneur de Sucinio. Ses sympathies étaient entièrement acquises à Philippe II, auquel il s'était fait recommander par M. de Lansac, qui le déclarait « aultant espaignol de corage » que lui-même, ce qui était tout dire. Il avait même fait proposer au roi d'envoyer ses enfants « aux estudes à Alcala. » *(page 10)*. Malgré ces débuts chaleureux, il ne semble pas avoir joué un rôle aussi actif que celui de son frère dans l'histoire de l'occupation espagnole en Bretagne ; mais il n'en était pas moins bien plus sérieux que lui. Don Mendo de Ledesma attachait évidement beaucoup plus de prix aux offres de services faites par les Aradon qu'à celles des Montigny. Je ne sais auquel de ces deux derniers il faut appliquer la phrase suivante, dans sa lettre du 1er juillet 1596 : « Il est bien clair qu'il n'y a pas « en ce royaume de plus grand ennemi des Espagnols et qui désire le plus attirer le duc au « parti de l'ennemi. » Un passage d'une lettre de Duplessis-Mornay à M. de la Ragotière, en date du 20 décembre de la même année, donnerait peut-être à supposer que les méfiances de Mendo de Ledesma étaient fondées : « Quant au faict de Sussinio duquel m'escrives, je vous « dirai, estant à Ancenis, à quoi j'en suis, afin que vous en puissiez faire réponse au gentil-

« homme vostre ami, qui a envie de s'en accomoder. » La date de son admission dans l'ordre de Saint-Michel[1] suivit de bien près sa soumission à Henri IV. Il en reçut le collier des mains du Maréchal de Brissac, dès le 2 mai 1598.

MONTIGNY (Julien de), s^gr de la Hottière ou Hautière, personnage remuant, intrigant et bavard. Il avait embrassé la cause de l'Infante avec une si grande ferveur, qu'il s'était véritablement transformé en sujet de Philippe II. Il parlait l'espagnol et signait : *Don Julian de Montigny, senôr de la Hottière* ou *la Hottiera Montigny*, les lettres qu'il écrivait, dans cette langue, aux agents de ce monarque. Il avait même adopté les formules de politesse employées par ses nouveaux compatriotes ; et au mois de janvier 1594, en écrivant à don Juan de l'Aguila, il terminait en déclarant à Sa Seigneurie que son frère et les Aradon lui baisaient mille fois les mains. Il fit un premier voyage d'Espagne, en mai 1591, avec M de Lansac, qui était encore plus intrigant que lui. Je n'ai retrouvé aucune trace des avantages qu'il dut tirer de ce déplacement.

Il revint à Madrid, au mois de janvier 1595, chargé de faire connaître à Philippe II la récente déclaration de son frère et des gouverneurs d'Hennebont et de Vannes, en faveur de l'Infante, avec l'introduction d'une garnison espagnole dans cette dernière ville. Il ne fut reçu par le roi, que le 6 octobre suivant ; mais il eut assez d'habileté pour lui arracher un subside de 5.000 écus. Il est à penser qu'il ne se déplaisait pas en Espagne, car, au mois de janvier 1596, il y était encore ; et Tornaboni qui y représentait le duc de Mercœur, écrivait à l'évêque de Vannes qu'il croyait que M. de la Hautière s'en retournait enfin en Bretagne, après avoir séjourné assez longtemps dans le pays, pour pouvoir rendre compte de tout ce qui s'y passait.

Il n'était pas parti, sans laisser de belles promesses à Philippe II, et, en particulier, il avait déclaré qu'il se chargeait, à son retour, de mettre la dernière main aux démarches nécessaires pour gagner à la cause espagnole le marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo. Je ne sais si c'était à cette affaire que Philippe II faisait allusion, en rappelant à Mendo de Ledesma certaines négociations de M. de la Hottière ; mais l'ambassadeur répondit au roi, le 1er juillet 1596, qu'il tenait le personnage en question pour un homme de peu de substance et de moins de prudence encore.

Son appréciation n'était pas plus favorable à la fin de l'année suivante ; et, lorsque M de la Hautière, au moment où tout semblait perdu, alla le trouver à Blavet, pour lui proposer, en son nom et au nom des frères d'Aradon d'agir, en se séparant du duc, Mendo de Ledesma l'en dissuada ; et il rendit compte à son maître de cette conversation, en lui disant dédaigneusement que M. de la Hautière était venu le voir « avec ses habituels discours ». Le moment approchait où celui-ci allait montrer à quel point il était souple.

J'ai déjà parlé, dans la préface, de la manière habile dont il sut tirer profit du départ des Espagnols. Puisqu'il n'avait pas pu les installer en Bretagne, il fut très heureux de leur faire lui-même la conduite, lorsqu'ils en sortirent ; et il s'empressa de louer ses navires au Maréchal de Brissac pour le transport de tous ces étrangers dans leur pays. La notice de d'Hozier[2] a complété son portrait, en nous apprenant que Henri IV n'avait pas eu de plus fidèle serviteur que l'espagnol *la Hottiera Montigny*. Il est mort chevalier de l'Ordre du roi, capitaine de ses galères, avec l'expectative d'une place de vice- amiral de son armée navale.

[1] Voyez les *Chevaliers bretons de Saint-Michel*.
[2] *Ibidem*.

PAREDES Tome (de). Thomas de Paredes, dont on a transformé le nom en *Praxéde*. J'ai relevé deux fois ce nom de Paredes dans un compte de fin mai 1591 : Francisco[1] de Paredes, *pagador*, payeur de l'armée, et Tome de Paredes, *alferez*, enseigne. C'est le seul renseignement que j'aie trouvé, dans ces documents, sur l'héroïque défenseur du fort de Crozon, en 1594. Il permettrait peut-être de supposer que Thomas de Paredes n'était pas un vieillard, puisqu'il n'était qu'enseigne en 1591. L'état de troupes du 17 octobre 1592 contient encore son nom, sans qualité, si je ne me trompe. Celui du 27 mai 1594 le donne pour la première fois avec le titre de capitaine.

RAOUL (Guillaume), s^r de la Ragotière, procureur général des Etats, membre du conseil du duc de Mercœur et l'un de ses confidents les plus intimes. Il présida les conférences qui aboutirent au second serment du duc de Mercœur, en faveur de l'Infante, à la fin de juin 1595. Il fut ensuite très activement mêlé aux pourpalers avec Henri IV ; et un passage assez énigmatique sur Sucinio, que j'ai déja cité à l'article Montigny, et qui est extrait d'une lettre de Duplessis-Mornay, donnerait peut-être à penser qu'il n'était pas sans intelligences avec le parti opposé.

RAGOTIÈRE (M. de la) Voyez RAOUL.

RIEUX (René de), seigneur de Sourdéac, gouverneur de Brest, chevalier de l'Ordre du Roi[2]. J'ai déjà dit, dans la préface que la fidélité de M. de Sourdéac à la cause royaliste avait été surfaite Il résulte des documents publiés aujourd'hui que le gouverneur de Brest prêta l'oreille aux pourpalers qui furent tentés de différents côtés auprès de lui, pour l'amener à livrer sa place aux Espagnols. René de Rieux semble avoir été possédé avant tout d'une ambition sans frein.

On a beaucoup célébré sa réponse à l'évêque de Rennes, qui le sollicitait de soutenir les prétentions de Mercœur au duché de Bretagne, contre le roi de Navarre : « Celui que vous appelez « le roi de Navarre est roi de France et le légitime souverain. Si j'estois capable de manquer à « la fidélité que je lui dois et que je lui ai jurée, ce ne seroit sans doute pas pour aider un cadet « de la maison de Lorraine à devenir duc de Bretagne, j'y penserois pour moi ».

Pour plusieurs raisons, je soupçonne l'auteur de *l'Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit*, le breton Poullain de Saint-Foix, qui nous a transmis cette réponse, de l'avoir arrangée. L'expression de *légitime souverain* est bien de l'époque à laquelle Saint-Foix écrivait, c'est-à-dire du XVIIIe siècle. De plus Aymar Hennequin, l'évêque de Rennes, a soutenu ardemment la Ligue ; mais je ne crois pas aux efforts qu'on lui attribue et qu'il aurait fait pour soutenir les prétentions de Mercœur au duché de Bretagne. Cette ambition du duc a bien existé ; mais elle a toujours été trop secrète pour avoir suscité à celui qui en a été possédé des partisans aussi résolus.

Le mot recueilli par Saint-Foix a sans doute été prononcé, mais pas dans les circonstances indiquées par lui. Nous ne pouvons donc pas l'accepter avec une entière confiance, tout en reconnaissant que, si ce fut une de ces paroles d'après coup, comme celles que le duc a proférées

[1] Une distraction m'a fait attribuer le prénom de Thomas au payeur dans la courte analyse, que j'ai donnée de ce compte, page 54. Il faut y remplacer le prénom de Thomas par celui de François.

[2] Voyez les *Chevaliers bretons de Saint-Michel*.

lui-même, elle contenait, comme ces dernières, avec une part de bravade, un aveu d'ambition précieux à retenir. Le mémoire de M. de Rosampoul (*344*) fournit de cette ambition une preuve nouvelle et assez intéressante. Suzanne de Sainte-Melaine, femme de M. de Sourdéac, déclare au bailli de Léon que, s'ils se rangent au service de l'Espagne, il leur faudra la seconde place puisqu'ils ne peuvent avoir la première. Enfin, le mot de Henri IV, qui a été relevé par Pichart[1] : « Sourdéac, la fête des rois est passée, » achève de démontrer que la conduite du gouverneur de Brest, vis-à-vis de son roi, n'a pas été aussi nette que l'opinion accréditée jusqu'à ce jour tendrait à le faire croire.

Ce n'est d'ailleurs pas sur le fait incontestable de cette ambition que je veux insister ici. Je veux présenter aux historiens certaines observations sur les *Mémoires de René de Rieux*, qui malheureusement n'ont pas été conservés, mais dont une partie a été connue et utilisée par nos devanciers. J'ai été frappé de cette constatation que plusieurs des passages qui ont été empruntés par eux à ces Mémoires portent la trace d'une exagération évidente.

Je n'ai pas la pensée d'essayer une réhabilitation de la Fontenelle ; mais sa mémoire est assez chargée, pour qu'il ne soit pas juste de faire remarquer que l'un des principaux témoins contre lui est Sourdéac. Je ne refuse pas de croire à des crimes nombreux et détestables que les contemporains ont, avec trop de raisons, reprochés à Guy Eder ; mais j'avoue rester un peu incrédule devant la quantité et l'énormité de ses méfaits à Penmarch. S'il faut en croire l'invraisemblable énumération de Sourdéac, celui-ci aurait recueilli de la bouche même des habitants du lieu, que la Fontenelle, en s'emparant de leur fort, aurait « deshonoré et fait déshonorer toutes les « femmes et les filles, depuis l'âge de dix-sept ans, » il aurait « fait mourir dans les tourmens « plus de cinq mille paysans, » il aurait « mis le feu à plus de deux mille maisons, » et il aurait « pillé et emporté tous les meubles de quelque espèce qu'ils fussent. » (*Don Taillandier, II, p. 465.*) René de Rieux ne pouvait guère être un témoin impartial ; et il est bon de ne pas oublier qu'il avait bien des motifs d'en vouloir à la Fontenelle, qui avait victorieusement résisté dans son île aux efforts de trois sièges consécutifs, dont deux avaient été dirigés par le gouverneur de Brest en personne.

Je ne crois pas téméraire d'avancer que ce dernier avait l'imagination vive, et qu'il voyait facilement dix, là où n'y avait qu'un. Ce n'est pas le seul passage de ses Mémoires qui contienne des exagérations. Tous les historiens ont accueilli jusqu'à présent, sans contrôle, son récit d'ailleurs dramatique et intéressant[2] de la destruction par une tempête d'une armée navale de Philippe II, en face du Conquet, le 2 novembre 1597.

Devant l'imminence d'une invasion redoutable, le gouverneur de Brest avait réuni les gentilshommes et les populations. Il avait fait sonner le tocsin ; mais, comme c'était le jour de la Toussaint, on avait confondu ce signal avec la cloche qui appelait les fidèles à l'Office des Morts. Il avait fait allumer des feux, de trois lieues en trois lieues, le long de la côte. Il avait marché toute la nuit avec ses forces ; et il était arrivé, le 2 novembre, au Conquet, pour assister à la destruction de la flotte espagnole, qu'une tempête avait anéantie, en moins de deux heures, sous les yeux d'un peuple immense assemblé sur le rivage.

Ce n'est pas le fait en lui-même que je conteste. Je n'accuse pas René de Rieux de l'avoir

[1] Sur les circonstances dans lesquels ce mot fut prononcé, voyez la fin de ma préface.

[2] Voyez Mathieu, t. II p. 250 ; dom Taillandier, t. II, p. 467 ; Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 343 ; Levot, *Histoire de Brest*, t. I., p. 83. etc.

inventé, mais de l'avoir exagéré ; et je crois volontiers que, en écrivant cette narration, il était encore sous l'impression relativement récente de la grande catastrophe de l'Invincible Armada[1]. Ce qu'il nous raconte là en serait presque une seconde édition. L'Invincible Armada se composait de cent soixante voiles en tout. Ici René de Rieux en a compté cent vingt. A quelques mois de la paix de Vervins, et dans l'état d'épuisement de ses finances, où Philippe II aurait-il été prendre ces cent vingt voiles ?

J'ai vainement cherché dans l'histoire et dans ces nouveaux documents le souvenir d'un tel désastre. J'ai bien trouvé trace d'une armée navale, qui était sur le point de sortir du Ferrol, à la fin de 1597 ; mais, d'après le mémoire de Tornaboni(345), qui nous donne ce renseignement ces forces ne semblaient pas destinées à une expédition contre la Bretagne. L'auteur du mémoire demandait en effet qu'elles ne quittassent pas l'Espagne sans avoir embarqué le secours réclamé depuis si longtemps par le duc de Mercœur et qu'elles fissent au moins une démonstration menaçante en passant, près des côtes bretonnes. Rien ne m'a indiqué ensuite la destruction de cette flotte ; toutefois je ne veux pas dire par là que le fonds espagnol des Archives Nationales ne contiennent rien sur ce sujet. Comme je l'ai dit plusieurs fois, cette collection est extrêmement importante, et je n'ai pas pu prendre connaissance de chaque pièce en particulier.

Un détail a peut-être contribué d'ailleurs à égarer mes recherches. Je ne suis pas sûr que René de Rieux ne se soit pas trompé d'une année et qu'il n'ait pas attribué à 1597 ce qui appartient en réalité à 1596. Je n'ai rencontré une allusion à un désastre de ce genre que dans une lettre de Duplessis-Mornay à M. de Buzenval, en date du 31 décembre de cette dernière année : « La négotiation de Bretagne nous retient encore. Ce duc n'a but que de nager entre les deux « roys, desquels l'ung occupé en Picardie ne le peult, ce lui semble, forcer par les armes ; « l'aultre *affligé de ce nouveau naufrage*, ne l'ose encores presser de se déclarer son partisan et « se conforte sur ce mot : *Interea fiet aliquid.* »

Philippe II, affligé d'un nouveau naufrage, voilà qui permettrait de supposer que Sourdéac, qui a peut être écrit ses Mémoires longtemps après les événements, a fait erreur d'une année, d'autant qu'une lettre de Mendo de Ledesma, datée du 20 octobre 1596, parle d'une armée que le roi d'Espagne préparait en ce moment et du bruit qui courait qu'il devait s'en détacher un renfort important pour la Bretagne. Je ne doute pas que les innombrables documents espagnols des Archives Nationales ne fournissent la solution de cette question à ceux qui seraient désireux de l'étudier. Quelle que soit cette solution, je suis bien convaincu qu'elle démontrera que René de Rieux a fortement exagéré, en comptant cent vingt voiles là où il n'y en avait sans doute pas la moitié.

ROGGERY (Cosme de), appelé en France Cosme de Roger. Dans son *Histoire de Paris*, Dulaure a donné de longs détails sur ce personnage qu'il nomme Ruggieri. D'après lui, c'était un parfumeur florentin qui s'occupait d'envoûtement et de magie. Il était venu en France avec Catherine de Médicis ; et il dut à la faveur de cette princesse d'être soustrait au péril d'une condamnation à mort que ses pratiques criminelles lui avaient fait encourir et de recevoir, en compensation, l'abbaye de Saint-Mathieu, dans l'évêché de Léon. Dulaure a écrit son *Histoire de Paris* d'une manière si partiale que ses affirmations demandent à être sévèrement contrôlées ; mais il n'en est pas moins certain que Cosme de Roggery était un aventurier fort peu recom-

[1] La destruction de l'Invincible Armada eut lieu en 1588.

mandable. Voici l'article qui lui a été consacré par Dom Taillandier, t. II, p. XCVIII : « Cosme de « Roger, florentin, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Saint Nicolas de Josselin, fit serment « de fidélité au Roi pour l'abbaye de Saint-Mathieu, l'an 1607. Ses mœurs et ses discours « impies l'ayant rendu suspect d'athéisme, il fut exclu par arrêt du nombre des abbés. »

ROSAMPOUL (M. DE), voyez CARNÉ.

SAINT-GELAIS DE LUSIGNAN (GUY DE), chevalier de l'ordre du Roi[1], connu sous le nom de M. de Lansac, joua un rôle beaucoup plus important au début qu'à la fin de sa carrière. Il fut ambassadeur en Pologne, sénéchal d'Agenois, gouverneur de Blaye et de Brouage. Il ne semble pas que les guerres de religion lui aient porté bonheur. Il fut d'abord du parti du roi, puis de celui de la Ligue et, comme il ne fut pas heureux dans les tentatives qu'il fit au profit de cette dernière cause, il s'attacha au service de Philippe II. Il était originaire du Poitou, et il ne figure dans ces notices qu'à cause de la part prise par lui aux affaires de Bretagne.

Il s'était réfugié dans cette province à la suite d'échecs successifs que les royalistes lui avaient fait subir. Le souvenir d'une de ses mésaventures a été consigné dans l'opuscule suivant : *La fuitte et défaicte du sieur de Lansac et de ses troupes près la ville de Mayenne par les sieurs de Hertré, gouverneur d'Alençon, marquis de Vilaines, gouverneur de Laval, de Montataire, gouverneur de Touars, de L'Estelle et plusieurs seigneurs gentilshommes et autres tous serviteurs du roy, le mardi, 10 jour d'avril 1590. Avec la lettre du dit sieur de Hertré du 12 ensuivant, contenant le discours au vray de la dicte deffaicte. A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du Roy. MDLXXXX. (Bibl. Nat. Lb 35 225.)*

Lorsqu'il eut passé en Bretagne, M. de Lansac offrit ses services au duc de Mercœur et fut d'abord en bons termes avec lui. C'est ainsi qu'il l'accompagna dans son expédition contre Blavet : mais il ne tarda pas à se brouiller avec le duc, parce qu'il fut un des premiers et des plus chaleureux partisans de la cause espagnole. Gourmil prétend qu'il fut même chassé par Mercœur ; et c'est sans doute alors qu'il fit le voyage de Madrid. Il y arriva au commencement de mai 1591 et déploya immédiatement toutes les ressources de son esprit d'intrigue et de son imagination féconde, sans reculer devant le rôle d'espion, reniant sa patrie et se vantant même de l'avoir trahie. (*K 1580, n° 42.*)

Pendant plus d'un an, il accabla Philippe II de rapports et de mémoires. Le carton K. 1580 en possède au moins douze, en espagnol et en français, qui ont pour sujet les affaires générales et qui contiennent les plans et les propositions les plus étranges et les plus variés. Dans un de ses premiers mémoires, par exemple, il demandait au roi d'Espagne à être nommé commandant en chef des troupes, qu'il proposait d'envoyer en Gascogne et en Bretagne, et, si ce poste lui était refusé, il déclarait qu'il acceptait « destre simple halleboline ou soldat en ce grand œuvre, ayant apris plus tost que de commander à obeyr. »

Ailleurs, j'ai relevé cette perle : « On nous vante le Gênois Christophe Colomb ; il n'a donné que des déserts, moi j'offre des pays riches et peuplés. » Son moyen pour assurer ces précieuses conquêtes était bien simple. Il suffisait de s'emparer de tous les points où se recueillait du sel : « Il faut prendre les salines pour après tenir la vie de tous les Français en vostre main..... « V. M. pourroit oster la vie et la donneroit à qui bon luy sembleroit. »

[1] Voyez les *Chevaliers de Saint-Michel de la province du Poitou*, par le vicomte Paul de Chabot.

Le lecteur se fera une idée exacte de cette curieuse figure d'intrigant, en prenant connaissance de la pièce 62. M. de Lansac s'y est représenté tel qu'il était, ami des étrangers, surtout des Italiens, qu'il avait tant fréquentés, pendant les années de son service auprès de Catherine de Médicis ; ennemi des Français et encore plus des Bretons, « peuple indigne, » écrivait-il, qu'il voulait voir traiter par Philippe II comme des Indiens ; enfin, espion dans toute la force du terme, sondant lui-même la profondeur d'un port dans la rivière de Dinan, pour faire profiter le roi d'Epagne de ses observations.

Ses qualités incontestables d'activité et d'intelligence, sa facilité de production et son talent pour se faire valoir réussirent à attirer sur sa personne et ses nombreux projets l'attention des ministres de Philippe II. Au mois de juin 1591, le secrétaire don Louis de Çuniga écrivit la note suivante à son sujet :

« Bien que plus sonores peut-êtreque solides, ses propositions ne doivent pas être écartées « sans retour... Afin de retenir le personnage, on peut lui accorder 6 ou 8.000 ducats, à retirer « des biens de certains Anglais, dont il fait mention, en réglant ses reprises à cette somme.... « On peut lui offrir, comme logement, la maison sur laquelle il a jeté les yeux, à Madrid, pour « l'époque où il fera venir sa femme et, s'il veut plus, une pension peut être pour le retenir. » *(K. 1580 n° 57)*

Je ne crois pas qu'il lui ait jamais été alloué de pension régulière ; mais il est prouvé qu'il reçut en deux fois la somme considérable de 9 000 ducats. Malgré ces faveurs exceptionnelles, je doute qu'il ait jamais réalisé l'idée de faire venir sa femme à Madrid. Il revint en France, d'où il continua à offrir au roi d'Espagne le secours de ses lumières. Le 16 février 1594, il datait un nouveau mémoire en français à Philippe II de la résidence épiscopale de son frère. J'ai enfin retrouvé sa trace à Vernon, en 1597. Le carton K. 1600 contient plusieurs lettres autographes de lui datées de cette ville en cette année ; et, comme le vent avait tourné à la paix, un mémoire de son écriture, pour proposer au monarque espagnol des articles en vue de la paix générale.

SAINT-GELAIS DE LUSIGNAN (Urbain de), évêque de Comminges, frère du précédent, fut aussi agité et aussi espagnol que lui, selon l'expression de M. Forneron *(Hist. de Philippe II, t. IV. p. 69.)* Dans une lettre à Idiaquez, il prétend qu'il ne laisse passer aucun courrier, sans lui écrire ; cette affirmation est à peine exagérée. Son empressement portait sur les sujets les plus variés :« Monseigneur écrivait-il au même, le 24 février 1591, estant de retour « en ma maison, je mettray peine de recouvrer des brochets et des escrevisses pour les « estangs de S. M. et diverses sortes doiseaulx de mer pour Laranchois. (Aranjuez.)*(K. 1578)*. Une de ses nombreuses lettres à Philippe II a les majuscules initiales et finales dorées. Par ailleurs, l'évêque de Comminges était le véritable type du prélat ligueur, aux allures guerrières et à l'humeur batailleuse. En 1590, les députés du Languedoc l'envoyèrent en Espagne pour implorer l'appui de Philippe II contre les hérétiques. A son retour, et lorsqu'il cheminait vers Agen, pour faire entendre aux Etats de Guyenne, qui y étaient assemblés, « la favorable « responce qu'il avoyt obtenue de Sa Majesté Catholicque, il feust contrainct de passer parmy « les garnisons de toutes les villes hérétiques de Lisle-Mauvesin, Touiet et Lestoure, et les « ennemys huguenots luy ayant faict une embuscade de six ou sept vingts hommes de cheval « armez a preuve depuis la teste jusques aux pieds, il eut un fort aspre combat contre eulx,

« encores qu'il ne feust que luy trentiesme, (30 maistres et 18 arquebusiers à cheval.) Toutes-« fois Dieu luy en donna la victoire et le champ luy demeura à la grande honte et confusion des ennemys .» *(K. 1578.)*

SOURDÉAC (M. DE) voyez RIEUX.

TORNABONI (LORENZO), florentin, conseiller intime du duc de Mercœur et son « plus particulier ami. » selon l'expression de la duchesse. Le gouverneur de Bretagne semble avoir d'ailleurs bien mal employé sa confiance, en la plaçant en lui. Je renvoie le lecteur à la préface, où il trouvera cette affirmation justifiée d'une manière suffisante, pour que je n'ai pas à y revenir ici. Je ne m'explique pas seulement pourquoi le mémoire de Martin de Çamudio *(241)* donne à Tornaboni le prénom de Christoval, alors que ce dernier signait lui-même Lorenzo. Si les Espagnols connaissaient la valeur de ce rusé personnage, les Français savaient également à quoi s'en tenir sur son compte, ainsi que le prouvent les passages suivants des Mémoires de Duplessis-Mornay : « Estant certain, mesme par le tesmoignage des meilleurs d'entre eulx, « que nul ne s'opposoit tant à la paix que Tournabuon, que tous les allonges et captions « viennent de ses artifices. » *(Instructions à MM. de la Rochepot et de Marigny. 15 mars 1595)* « Ont esté veues lettres de Tournabuon à lui, qui prédict sa ruyne, soit qu'il s'attache au roy « d'Espaigne, ou qu'il se réconcilie au roy, concluant à temporiser entre deux, au moins mal « qu'il pourra. C'est selon le commun des Florentins, plus subtils à trouver les difficultés que « solides à les resouldre. » *(Duplessis-Mornay à M. de Gesvres, 10 juin 1595.)*

TRINITÉ (M. DE LA) voyez VALLET.

VALLET (JEAN), aumônier du roi, prieur de la Trinité de Fougères, autre conseiller intime du duc de Mercœur et qui n'était pas plus digne de sa confiance que le précédent, comme je l'ai démontré dans la préface. J'ai raconté les circonstances dans lesquelles il avait été reçu par Henri IV, en 1594, et avait réussi à lui faire illusion sur les véritables dispositions du duc de Mercœur. En 1596, dans un but que j'ignore, il fit une nouvelle tentative pour se rapprocher du roi, qui était alors à Rouen. Peut-être faudrait-il chercher un lien entre les motifs de sa présence dans cette ville et ceux qui y amenèrent l'intrigant Gourmil et provoquèrent son arrestation à peu près à la même époque. J'ai découvert, enfoui dans les Mémoires de Duplessis-Mornay, le passage suivant, qui concerne Jean Vallet, dans une lettre de M. de Schomberg au procureur de la Ragotière, en date du 5 novembre 1596 :

« Le roy ayant esté adverti que M. de la Trinité estoit à Rouen, sans passeport, lui a faict « faire commandement de demeurer dans la chambre de l'hostellerie où il estoit logé et lui a faict « bailler deux archers de Paris. Il les lui a faict oster et donner la liberté et vous puis assurer « que S. M. a depuis parlé à luy bénignement et faict tres bon visage. » Cette bienveillance de Henri IV se manifesta encore plus par la suite, puisque le prieur de la Trinité obtint de lui la prévôté de Vertou, dont il était titulaire en 1603.

VILLAMONT (M. DE), gentilhomme de M. de Rosampoul *(Voy. t. I. page 163,)* dont j'aurais laissé passer le nom, si je n'avais pensé qu'il fallait identifier ce personnage avec l'auteur de l'ouvrage suivant, que j'ai relevé dans la livraison de juillet 1897 du *Bibliophile Breton :* « *Les « voyages du s^r de Villamont, augmentez en ceste dernière edition de son second voyage et du dessein de*

« *son troisiesme. Paris, Richer 1609, in-8° orné d'une vue teintée du Mont Sinaï.* » Les auteurs de ce catalogue ajoutent à la suite de cette indication : « Ces voyages ont pour but l'Italie, Jéru-« salem, la Turquie, la Syrie etc. La *Biographie universelle* déclare Villamont natif d'Anjou. « C'est une erreur. On lit en effet au f. 2 verso : « Toutes-fois il ne sera hors de propos de « reciter la route que je fis *partant de la Duché de Bretagne.* » De plus le chap. XXVII, livre III « p. 245, est intitulé : *Retour de Lyon en Bretaigne.* Villamont est qualifié de *chevalier de l'Ordre de* « *Jérusalem et gentilhomme de la chambre du Roi.* »

VINEAU (Yves du), sieur de la Roche, protonotaire du Saint-Siège, eut la confiance du duc de Mercœur, qui le chargea de différentes missions. En 1590, il fut envoyé par lui aux habitants de Saint-Malo, auxquels il fit une longue harangue. (*Journal de Frotet, p. 10 fonds Français 5553.*) En 1594, il fut expédié par le duc en Espagne ; et ce recueil contient plusieurs mémoires composés par lui, dans cette circonstance. (*Voyez les pièces 196, 201, 202, 222.*) Malgré beaucoup de longueurs, suivant la mode du temps, ces mémoires ne sont pas sans intérêt au point de vue historique ; et ils renferment parfois des expressions énergiques et heureuses, comme « *ce grand effroy qui se va glissant és cueurs des plus fermes d'entre le peuple,* » de la page 27 du tome II. Pas plus qu'aux autres partisans de la Ligue, Henri IV ne tint rigueur à Yves du Vineau ; et, après la guerre, nous retrouvons ce dernier aumônier ordinaire du roi et prieur commendataire de Noyal sur Vilaine, prieuré qu'il céda aux Jésuites, avec celui de Livré, en 1604. Il avait essayé, en 1592, de disputer l'archidiaconat de Dinan à Gilles d'Argentré, qui triompha de ses prétentions. Plus tard, il devint archidiacre de Dol, à une date qui n'est pas bien déterminée, mais qui est antérieure à 1598 ; car il y a au carton K. 1601, une lettre de Mendo de Ledesma, en date du 10 février de cette année, et où l'ambassadeur fait allusion à une demande de passeport au roi d'Espagne appuyée par lui, en faveur de M. du Vineau, « chanoine et grand archidiacre de Dol en Bretagne. »

FIN

TABLE GÉNÉRALE DES NOMS DE PERSONNES

Cités dans les deux volumes[1].

Abranxe (le capitaine), II. 106-109.
Aguirre (Fr. Mateo de, ou le P. Mathieu), IX, X, XV, LVII, 26-35, 38, 43, 44, 47, 53, 55, 64, 120, 151. — II, 165, 174.
Albert (Archiduc), XLI, XLII. — II. 105, 134, 135, 146, 154.
Albisua (Pedro de), III, 15, 17, 19, 57, 171. — II, 17, 28, 33, 165.
Aldobrandini, XXI.
Aler (Diego de). — II. 33.
Allain (Vincent), 104.
Almonacid (Francisco de). — II. 68.
Amar (Jean d'), 104, 105.
Ameçola (Carlos de), II. – 133-137, 151.
Amezcoa (Graviel de), II, – 137.
Andrade (Gomez, Freire de). — II. 107.
Aradon (d'), XXXIII, XLIX, LV, LVIII, 28, 29, 59, 120, 125, 132, 139, 147. — II. 8, 11, 72, 104, 105, 108, 110, 118, 128, 139, 154, 177.
Aradon (Georges d'), évêque de Vannes, VIII, et suiv. XLIX, LVII, 27-35, 92, 94, 97, 171. — II. 111, 112, 166
Aradon (Jérôme d'), sgr de Quinipily, gouverneur d'Hennebont, VI, 135. II. 165 et voyez Quinipily.
Aradon (René d'), gouverneur de Vannes, XLIX. — II, 54, 55, 73-75, 131, 132, 138, 166.
Arcelly (Paul Emilio d'), 41, 151.
Arelanne, II. 159.
Argentré (d'), VIII, 6, 7. — II. 184.
Assérac (le marquis d'), 147, 148.
Aubigné (d'), 54.
Aumale (le duc d'), XIII.
Aumont (le maréchal d'), VI, XXV, XXVIII, XXXVII, XLVIII, XLIX, LI, 167, 170. — II. 9, 35, 50, 60-63, 69.
Aurcolle (Augustin), 105.
Avaugour (d'), 37, 84, 102, 117, 147.
Avril. — II, 170.
Bagot, 56, 106.
Balla (de la), 60.
Bardin, 104.
Baril, 104.
Barrin. — II. 175.
Barthélemy (M. A. de), 85, 120. — II. 28.
Baudry, 102-104.
Baut, 60.
Beauvoir (de), LIV. — II. 166.
Bellisle (le marquis de), 76, 87, 93, 94. — II. 71, 84, 93, 101.
Beloil (Adam), 48.
Benavides. — II. 51.
Benoist (le P.), gardien des Cordeliers d'Ancenis, 84, 85.
Berastingue (Lucas de). — II. 142.
Bertauld (le P.), provincial des Carmes de Touraine, 123, 124.
Bertendona (le général Martin de), XXV, XXVII, 158, 160, 161, 167.
Binancur (de), 59.
Biron (le maréchal de). — II. 48, 138.
Bisunt (Denis). — II. 17.
Blas de Jerez (le capitaine), LIV, 95, 130, 151. — II. 171, 172.
Bonfilz (Guillaume), 106.

[1] Les chiffres qui ne sont précédés d'aucune indication de tome se rapportent au tome I. Je n'ai naturellement pas compris dans cette table les noms de personnages cités à presque toutes les pages, comme ceux du duc de Mercœur, de Mendo de Ledesma, de Juan de l'Aguila, etc.

Boisdauphin (Urbain de Laval, seigneur de), XXIII, XLVI, 23, 37, 47, 58, 60, 70, 71, 83, 84, 102, 117, 127, 147, 158. — II. 16, 26, 84, 93.
Boiséon (de), 147.
Borderie (M. de la), V.
Bossu (Jacques le), XVIII, XX, XXI, 35, 50, 87, 94, 156, 157, 161, 163. — II. 35, 167.
Botte (Jean La), 104.
Boucault (Georges), — II. 9.
Bouilly (Guillaume), sr des Portes, 103.
Boullain (Jean). — II. 36, 51,
Boulle (M. de la). — II. 107.
Boullonch (Rolland le). — II, 55.
Bourgneuf (Charles de), évêque de Saint-Malo. — II, 167.
Bretagne (de), XIII, XXIV, 66.
Brissac (le comte de). — II, 24, 152, 158, 159, 161, 177.
Brochero (Diego), XXV, XXXV, XLVII, LIII, 91, 109, 120, 121, 125, 129, 139, 148, 159, 162. — II. 9, 60, 79, 91, 170-173.
Brunetière (de la). — II. 127.
Burton, — II. 174.
Busardia (de), 60
Busnel, — II. 169.
Buzenval (de), 180.
Callexano (Asencio). — II. 107, 109.
Cambo (de). — II 60.
Camors (le sr de), 131. — II. 108, 165.
Çamudio (Martin de), XII, XIII, XVII, XVIII, XX, XXII, XXVIII, XXXI-XXXIV, 94, 95. — II. 31, 60, 69, 71, 76, 84-92, 167, 183.
Çapata (Rodrigo), VII, 8.
Capefigue (M.), II, 11, 19. — II. 9, 12, 68, 104, 114.
Carce (Alonso de la), 62.
Carcel (Gonzalo Garcia de la), 155.
Cardinal-Archiduc (le), voyez Albert (Archiduc).
Carheil (le sr de), 103.
Carné (de). — II. 99.
Carné (François de). — II. 140, 144, 167 et voyez Rosampoul.
Carpentier (le président). — II. 17, 92, 168.
Cavis (Jan), 105.
Ceboret. — II. 36.
Chabot (le vicomte Paul de . — II. 181.
Chaligny (le comte de), frère du duc de Mercœur, 70, 147. — II. 124, 146.
Chamballan (M. de), 170. — II. 8.
Chapelle (François-Martin). — II. 39, 51, 72.
Chapeau-Morin (le sr du), 103. — II. 175.
Charron (Pierre de). — II. 159.
Chasteaubryant (de), 147.
Chasteauneuf (M. de Rieux sr de), XXIV, LVIII, 39, 147. — II. 157.
Chastillon (le comte de), 147.
Chaussée (M. de la). — II. 91.
Chaussy (le marquis de), frère du duc de Mercœur, 147.
Chavarri (le capitaine Francisco de) ou le cap. Echavarri, 21, 25, 38, 54, 73, 74, 95, 155. — II. 141.
Chavygnyere (le sr de la), 148.
Chazolles (Fr. Natalis de). — II. 38.
Chemillé (le comte de), 147.
Christi (Jean). — II. 146.
Cillard (Vincent), 105.
Coëtmeur (de), 147.
Coëtquen (le marquis de), 147. — II. 75, 144, 177.
Coëtynysan (le sr de), 131, 137, 147.
Coltrede (de), 59.
Comminges (l'évêque de), XIII, XIV, 32, 39. — II. 168.
Conte (le capitaine). — II. 109
Conti (le prince de), XLVII, 113, 115, 116, 125, 153.
Coq (Fr. Hector le). — II. 38.
Cordova (Juan Vanegas de). — II. 159.
Cornet (le Fr. Marcellin), XI, XIII, XVI-XVIII, XXIII, XXVI-XXVIII, XLVII, LIII, 55, 62, 63, 67, 68, 73, 74, 82, 86, 88, 91, 95, 99, 101, 110, 112-114, 126, 128, 132, 147, 151-153, 156, 159, 161, 166, 167. — II. 12, 71, 168, 169, 170, 173.
Cossé (de). — II. 159
Couespelle (Jacques de), 103.
Couesva (Louis de la). — II. 51.
Courtin, 105.
Courtoys, 157.
Cousin, Couzin, 104, 105.
Crosnier, 119.
Cruz (de la), 60.
Çubiaure (Pedro de), 38, 57, 58, 119, 161.
Çuniga (de). — II. 136, 182.
Curnere (de). — II. 42.

Cutrefao (de), 59.
Daillon (de), LIII.
Damaie (Fr. Adrianus). — II. 38.
Davy, 105.
Deschard, 105.
Desnos, 90. — II. 36, 39.
Dodieu (le président) sr de Velly, XIII, 51, 87, 117, 163-165. — II. 168, 175.
Dombes (le prince de), XXVIII, XLVI, XLVII, 11, 24. 32, 52, 61, 64, 65, 68, 83, 95, 113. 115, 116, 134, 137, 142, 145, 153.
Dominique (Saint). — II. 123.
Dourguy (Fr. Petrus). — II. 38.
Dugué, 105.
Dulaure (M.). — II. 180.
Echavarri (le capitaine), voyez Chavarri.
Eder (Guy). — II. 170, 179 et voyez de la Fontenelle.
Egmont (le comte d'), IX.
Elbœuf (le duc d'), 40, 48, 54, 85. — II. 7.
Estelle (de l'). — II. 181.
Estayer (de). — II. 161
Fabri (Franciscus). — II. 38.
Faouet (M. du), Jean de Goulaine, 92, 94, 147. — II. 42, 99.
Faty (le commandant). — II. 25
Favé (M. l'abbé), V.
Febure (le capitaine la). — II. 126.
Fontaine (de). — II. 40.
Fonteine-Beaufilz (la), 131.
Fontana (Joseph), LIII, 31.
Fontenay (de). — II. 99, 168, 175.
Fontenelle (Guy Eder de la). L, LV. — II. 99-108. 117, 121, 133, 134, 136, 137, 153, 170, 179.
Forneron (M.), II-IV, IX, LIV, LVII, 12, 38, 49, 96, 163. — II. 76, 174, 182
Frete (de la), 60.
Frotet. — II. 184.
Fuquetier. — II. 110.
Fyot. 104.
Galerio (de). Voyez Ortiz
Gallinière (Mathurin), 102, 103, 105-108.
Garmont, 105.
Garo (Miguel de), 21, 39, 62, 100, 101, 108.
Garo (le sr du), 105.
Gaudin (Fr. J.). — II. 38.
Gaudin de la Chauvignière, 148.
Gesdon, 105.
Gesvres (M. de), XXXIV, XLIX. — II. 173,183.
Getrian (de), 59.
Geydon, 57.
Girondeau, 106.
Goazvriant (de), 147.
Gomez (Pero). — II. 130.
Gormille de Coëdor, 14, 130. — II. 170-172, et voyez Gourmil.
Goulaine (de), XXIV, 59, 147. — II. 41-43, 71, 91, 99, 101, 126, 170,
Goulaine (Gabriel de), 90, 94.
Goulaine (Jean de), 92 et voyez Faouët.
Gourmil XIII, XV, XIX, XXIII, LVII, 135, 151-153. — II. 60, 138, 167, 170, 181, 183 et voyez Gormille de Coëdor.
Gourdays. — II. 169.
Gouverneur. — II. 36.
Grafaut (de), 59.
Grange-Maronnière (de la), 58, 60.
Granje (de la), 70.
Gravé 14.
Grégoire (M.), II. — II. 9, 12, 68, 159, 179.
Grelier, 105.
Grillon (M. de). — II, 105, 106, 108, 109.
Groumil voyez Gourmil.
Guarda-Ponbrian (de), 59.
Guebrian (de), 58, 60, 147.
Gueguen (Fr. Gabriel), 124, 125.
Guelignen (M. de), 120.
Guémené (le prince de), 131, 147.
Guengat (le sr de), 131.
Guerrero, LV. — II. 130.
Guesière (de la), 58, 60.
Guille. — II. 142, 143.
Guillet, 104.
Guyho, 28.
Guymarho. 111.
Hamon, 104.
Hanric (Adrien), 57.
Hautière, voyez Hottière.
Haye (de la). — II. 175.
Hennequin (Aymar). — II. 178.
Herault (François), 104.
Hernandez (Vincent), L. — II. 132, 138, 144, 156, 158.
Hernao (Pierre). — II. 17.

Herrera, IX.
Hertré (de). — II. 181.
Hillé (le sr du). — II. 115.
Horosco (Rodrigo de), XLII. — II. 133-136, 154-158.
Hottière ou Hautière (Julien de Montigny, sr de la), XXVII, XLIV, LV, LVII, LVIII, 39. — II. 7, 18, 54, 55, 73-75, 111, 118, 131, 132, 139, 153, 158, 160-162, 177.
Hourdel (Michel), 106.
Hozier (d'). — II. 177.
Huhel (Jan), 105.
Hunauldaye (de la), 147. — II. 168.
Hurault. — II, 173.
Ibarra (Diego de), XXVII.
Idiaquez (de), 55. — II. 182.
Idiaquez (don Juan de), XV, 14, 43, 88, 159. — II. 19, 44, 68, 101, 114, 122, 128. 130, 135, 171, 174.
Idiaquez (dom Martin de), 9, 78, 82, 84, 125, 153, 154. — II. 28, 72, 109, 129, 174, 175.
Illanes (Pedro de), 49.
Isles (le capitaine des), 137
Jacquelot, 44, 164. — II. 174.
Jacquelot (Adrien, sr de Lamotte), X, XIII, 36, 44, 45, 48, 71, 72, 84, 87, 94, 97, 154. — II. 167, 169, 174, 175.
Jalet (de), 59.
Jan (le capitaine), 104.
Janvier, 103.
Jeannin, VII.
Jolif (Jean). — II, 36.
Joüon des Longrais (M.), XII, XIII, XIX, XXI, XLIII. — II. 83, 91, 168.
Jousselinière (M. de la), 48, 54.
Juhel (Jean), XL. — II. 112, 160, 176.
Kaeralyo (le sr de), 131.
Kaeranraix (le sr de), 131.
Kaercroix (de), 147.
Kaergouarch (de), 147.
Kaerhouant (le sr de), 131.
Kaermavan (de), 147.
Kaersozon (de), 147.
Kaervenio (le sr de), 131.
Kerboudel (de). — II. 124.
Kerduel, voyez Querduel.
Kerivezin (le sr de), 105.
Kernechriou (F. de). — II. 38.
Kerviler (M.). — II. 167, 168, 192.
Labaye-Rocaz (le sr de), 103
Laleman, 104.
Lamorre (de), 59
Lamotte-Jacquelot (de), voyez Jacquelot.
Lamotte Le Royer (de), 57.
Landa (Juan de). — II. 151.
Langlois, 104, 157.
Lansac (M. de), LVII, 39, 40, 54, 75, 77, 81, 131. — II. 176, 177, 181, 182.
Laulnay ou Launay, 132, 148
Laval (de), 59, 147, et voyez Boisdauphin.
Lavardin (de), 83.
Lazarria (de la), 60.
Lefer — II. 39.
Legof, 112. — II. 17.
Leon (Luys de), 155.
Lestel, 126.
Levot (M.) — II. 179.
Lezneven (Fr. J.). — II. 38.
Lezonnet (de), XVII, XLV, 15, 59, 79, 105, 147, 148. — II. 50, 172.
Lhonoré, 105.
Licardier (de), 60.
Liedena (Pedro de). — II. 131.
Liscoët (du) voyez Lyscoët.
Livillyon (Guillaume de), 103.
Lobier (le cap. Jean), VII, VIII, XIV, 5, 6. — II. 171.
Loges (des), XLI.
Loriot (Jan), 106.
Loysel (Jan), 104.
Loz (Fr. Guillelmus). — II. 38.
Luco (M. l'abbé). — II. 176.
Luna (Juan de), XXVIII, 171.
Lyscoët (du), 54, 147.
Maestre (le cap. Miguel). — II. 130, 132.
Maistre (Fr. Petrus le). — II. 38.
Maldonado (Diego), VIII, XIV, XIX, LII, LVII, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 16, 22, 25, 33, 34, 37, 39, 40, 52, 53, 64, 68, 69, 82, 86, 112, 120, 125, 154, 155, 162, 168. — II. 176.
Mansfeld (le comte de). — II. 48.
Marigny (de), XXIX, XXXII. — II. 183.
Marres (de), 60.
Marteau, 70.
Martigues (Madame de), XVIII, XXXI. — II. 70.

Martin, 28. — II. 110.
Martin (Fr. Carolus). — II. 38.
Martin (Domingo). — II. 159.
Massez (M. de). — II. 101.
Mathieu. — II. 179.
Mathieu ou Matheo (le P.), voyez Aguirre.
Matignon (de), 147.
Maubl (de), 59.
Mayenne (le duc de), VII, XI, 69, 110. — II. 51, 95, 108
Medes (Carlles de). — II. 140.
Medicis (Alexandre de), le cardinal de Florence. — II. 115.
Medina-Sidonia (le duc de), 14.
Mendoça (Juan Urtado de). — II. 136.
Mené (M. le chanoine Le), 110, 155, 166, 168. — II. 176.
Meneust (Jean), 104.
Mercadé. — II. 168.
Merceron, 112. — II. 17
Mesandier (de), 60.
Meslier, XXVIII, 156.
Mestayer (Jan le), 105.
Mettayer. — II. 181.
Mezeray, XXIV.
Michel. — II. 128
Minucci (le cap Oratio). — II 11.
Molac (le baron de), 147. — II. 108, 137.
Monaco (Prospero de), 21, 39.
Monselon, 60.
Montataire (de). — II. 181.
Montbarot (de), 147. — II. 168.
Montbason (le comte de), 131.
Montgommery (de). — II. 157.
Montigny (de), XXVII, XXXIII, XLIX, LVIII, 39, 40, 147. — II. 8, 19, 54, 74, 111, 139, 159, 161, 166, 176, 177 et voyez aussi la Hottière.
Montmartin, V, VI, XII, XXII, XXIV, XLIII, LI, LV, 73. — II. 33, 137.
Montmorency (de), 147.
Montpensier (le duc de). — II. 50, 75.
Mora (Christoval de). — II. 96.
Moran (Perucho), 18, 21.
Moreau (le chanoine), VI. — II. 25, 43, 137.
Moreo (Juan), 21.
Moricière (de la), 23.
Morin (Damien), 105.
Morin (le receveur général), 101-104, 107.
Motte (de la), 36. — II. 176.
Moucheton, 104.
Moussaye (de la), 147.
Navarra (Pedro de), 95.
Neufville (Rolland de), XIX 157.
Noë (de la), 147.
Norris (le colonel), 126. — II 69.
Nouault (de). — II. 175.
Noue (de la), 73, 91, 95
Odenyn, 104.
Ochoa (le cap. Sancho), 101.
Ogaleno (de). Voyez Ortiz.
Ollande (Pompée de), 154.
Orange (le capitaine), 151.
Orozco. Voyez Horozco.
Ortiz de Galerio (Pedro). — II. 33.
Ortiz de Ogaleno (Diego), 155.
Ossat (le cardinal d'), VII.
Paina (Manuel). — II. 143.
Pape (le), 105.
Papin, 135.
Pardieu (le sr de la). — II. 121.
Paredes (de), 54. — II. 33, 60, 178.
Péchin, VII.
Pelletier (le), 81.
Peñaroyas (Juan Reyero de). — II. 41, 93, 94.
Pépin. — II. 36, 51.
Pereda (Gaspar de), II, LIV. — II. 42, 61, 64, 75, 110.
Peregosme. — II. 143.
Perraudière. — II. 126.
Perucho Moran, 18, 21.
Picart (le). — II. 168.
Picot. — II. 36.
Pichart, LVIII, 164. — II. 157, 158, 169, 174, 175, 179.
Piennes (de), 105, 147.
Pierrabiera (de la), 60.
Pigeon. — II. 175.
Pin (du). — 58, 60.
Place (la), 104.
Pol Emil (le cap.) voyez d'Arcelly.
Pont (baron du), 147.
Pontbriant (de), 59.
Porte (Fr. Joannes de la). — II. 38.
Poullain de Saint-Foix. — II. 178.

Prada (Andres de), 69.
Prat (du), 7.
Praxède. — II. 33, 178.
Presay (de), 60.
Prosteria (de la), 60.
Puygreffier (de), 58, 60, 147.
Puy du Fou (du), 48. — II. 99, 125.
Querduel (Fr. Laurentius). — II, 38.
Quimerch (de), XXIV.
Quinipily (le sr de), 59. — II. 8, 55, 105, 111, 137, et voyez Jérôme d'Aradon.
Racan (de), 126.
Ragotière (de la), XXXV, XXXVIII, XXXIX, XL, XLI. — II. 80, 86, 88, 100, 116, 118, 122, 124, 176, 183.
Raon (de), 36.
Raoul (Guillaume), 122. — II. 178, et voyez de la Ragotière.
Rascol, 131.
Rehault, 122.
Retz (le maréchal de), 76.
Reyero, voyez Peñaroyas.
Reyna (Gonzalo Garcia de), 54.
Ricay (le). — II. 17.
Rieux (de), XXIV, 85. — II, 178, 179, 180 et voyez Chateauneuf et Sourdéac.
Ris (de). — II. 169.
Roche (de la), 69.
Roche (le marquis de la), 131, 137.
Roche du Vineau (de la), 170 et voyez du Vineau.
Roche-Hue (de la), 70.
Rochepot (de la), XXIX, XXXII. II. 183.
Roger (Cosme de). Voyez Roggery.
Roggery (Cosme de), 93. — II. 180.
Rohan (de), 147.
Rojas (Christoval de), XXV. — II. 28
Rosampoul (M. de), III, XXIII, XXIV, XLVIII, LVIII, LIX, 59, 147, 148, 163. — II. 42, 91, 99, 101, 102, 104 105, 110, 120, 140, 157, 158, 172, 179, 181, 183 et voyez François de Carné.
Rostis (de). — II. 129
Rousselet. — II. 121.
Rouys, 89.
Rutz (Fr. Valerius). — II. 38.
Saint-Andes (Martin de), 127.
Saint-Gelais de Lusignan (de), 39. — II 181, 182 et voyez Comminges et Lansac.
Saint-Jacques (le cap.), 105.
Saint-Laurens (M. de), 11, 59, 108, 112, 147. — II. 65, 75, 91, 101.
Saint-Luc (M. de), 167. — II, 50, 61, 102, 106.
Sainte-Melaine (de), XXIV. — II. 179.
Saulnier (M. F.), 164 — II. 198, 174.
Sausay (de), 60.
Schomberg (le comte de), XXX, XXXII, XXXIX, LV. — II. — 117, 125, 126, 146, 152, 183.
Sega (Philippe), le cardinal de Plaisance. — II. 33, 115.
Sessa (le duc de), XIX, XX.
Severie (M. de la). — II. 99, 125.
Sourdéac (M. de), VI, XXIV, LVIII, LIX, 37, 39, 147. — II. 20, 104, 105, 109, 110, 133, 140-145, 157, 158, 178, 179, 180, 183.
Talhouët (de), XVII, XLIX, 120, 137, 147.
Talot (de), 59.
Thevinière (le sr de la), 135.
Thomas. — II. — 161.
Tornaboni (Lorenzo), VIII et suiv., XXVI, XXXI, XXXIV-XXXIX, XLII, LVII, 9, 11, 12, 22, 94. — II. 70, 75, 80, 85, 86, 88, 90-103, 110, 116, 125, 128, 129, 135, 145, 155, 177, 180, 183.
Torse (de), 60
Toublanc. — II. 168
Toullaut (le colonel), 131, 147.
Tour (de la), 58, 60, 83.
Tremblaye (de la), LV, 131, 137.
Travers, V, VI, XI, XXVI.
Trenidad (de la), 60.
Trinité (M de la), XXI, XXII, XXIX, XXX, XXXII, XXXIII, XL. — II. 60, 71, 119, 183 et voyez Jean Vallet
Tronchay (Fr. Petrus du). — II. 38.
Tulot (de), 60.
Vaçan (Alonso de), 158
Valdez (Pedro de), 14.
Vallée (M de la). — II. 8, 101.
Vallet (Jean), XXI, XXII, XXIX-XXXII. — II. 60, 183 et voyez M. de la Trinité.
Vargas (Alonso de), 82.
Vaugarnir (le sr de), 89.
Vauvrille (de). — II. 94.
Vay (de), 147.
Velly (le président), voyez Dodieu.
Vicq (de), 23.

Vilaines (le marquis de). — II. 181.
Villamont (M. de), III, 163. — II. 183.
Villanori (de), 60.
Villarmul (de la), 60.
Villars (de), XLVII, 108.
Ville en Fol (de), 120.
Villemière (de la). — II. 127.
Villeneufve (de la). — II. 142, 143.
Villeroy (de), XLIX.
Vincent Ferrier (saint), 110, 112, 155, 156, 168. — II. 118, 123 134.
Vineau (du), XXVII, XXVIII, XXIX, XXXI-XXXIII, XLV, XLVIII, XLIX, LIV, 169, 170. — II. 9, 12. 16, 19, 24, 25, 27, 29, 39, 43, 44, 50, 53, 55, 58, 61, 62, 71, 184.
Vouville. — II. 94, 126.
Vuitrago (Pedro Bravo de). — II. 130, 132, 154, 156.
Yvares (Diego), 109.
Zamet. — II. 162.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME Ier. Page XLII, ligne 3. Lisez *année* et non *armée*.

Page 11, avant-dernière ligne. Lisez *gente y* et non *gentey*.

Page 17. M. Kerviler a bien voulu m'apprendre que le greffier de Nantes, en 1590, était *Bodin*, nom qu'il faut lire à la place de cette signature étrange de *Goom*, qu'une distraction m'a empêché de remplacer par le mot *illisible*.

Page 18. Lisez *vingt-mille* écus d'or au lieu de *mille* dans le titre de la pièce 28. En note à la même page, je parle de ce subside de 20.000 écus, comme s'il était le premier, alors que l'Etat des finances, page 103, semble indiquer que le subside de 18.000 écus l'avait précédé.

Page 28. Voyez sur la date de la pièce 40, une note de la préface, page VIII.

Page 36. Voyez au sujet de la note 2, une rectification aux Notices biographiques, page 175 du tome II.

Page 50. Lisez *le* Bossu et non *la* Bossu, dans le titre de la pièce 73.

Page 54, ligne 14. Lisez *François* et non *Thomas* de Paredes.

Page 65, ligne 18. Lisez *par* au lieu de *prr*.

Page 109, ligne 9. Lisez *party* et non *pary*.

Page 119. Ajoutez à la pièce 138 la date suivante : *Blavet, 9 mars 1592*.

Page 147, ligne 32. Lisez *comte* de Châtillon, au lieu de *comté*.

TOME II. Page 103, ligne 23. Lisez *désordres* au lieu de *désordes*.

Page 105. Supprimez du titre de la pièce 278 le chiffre 1 qui renvoie à la note.

Page 129. Lisez *Tornaboni* et non *Torbanobi* dans le titre de la pièce 320.

Page 176. Notice de MENDO RODRIGUEZ DE LEDESMA. M. Grégoire dans *la Ligue en Bretagne*, page 337, a reproduit sur le diplomate espagnol une accusation de complot contre la vie de Henri IV ; mais sans indiquer la source où il a puisé ce renseignement. C'est le *Journal de l'Etoile*. Voyez le tome II p. 351 de l'édition de la Haye par le chevalier C. B. A. 1741.

TABLE DES MATIÈRES

1594

188. — Le duc d'Elbœuf à don Juan de l'Aguila. 7
189. — M. de la Hautière à don Juan de l'Aguila. 7
190 — *Relacion del numero de la gente de guerra*. 8
191. — Mendo de Ledesma au roi. 8
192 — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne. 9
193. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne. 9
194. — *Relacion del numero de la gente de guerra*. 11
195. — Le capitaine Oratio Minucci à S. M. 11
196. — Mémoire au roi d'Espagne remis, au nom du duc de Mercœur, par M. du Vineau. 12
197. — Compte de l'argent dû par S. M. en Bretagne, à la fin de mars 1594 et qui a été pris et emprunté pour entretenir l'armée de don Juan de l'Aguila. 16
198. - Compte de Mendo de Ledesma, du 18 mars 1592 au 11 avril 1594 17
199. — Le duc de Mercœur à don Juan de l'Aguila. 18
200. — Le duc de Mercœur à don Juan de l'Aguila 19
201. — Le protonotaire du Vineau à don Juan de Idiaquez. 19
202. — Mémoire de M. du Vineau au roi d'Espagne. 24
203. — Etat du matériel au fort de Crozon 28
204. — Les Etats de Bretagne à don Juan de l'Aguila. 28
205. — Don Juan de l'Aguila au roi. 29
206. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne. 29
207. — Remontrances des Etats de Bretagne au duc de Mercœur. 30
208. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne. 31
209. — *Relacion del numero de la gente de guerra* 32
210. — Le légat du Pape au duc de Mercœur. 33
211. — Mendo de Ledesma au roi. 35
212. — Accord fait entre les habitants de Saint-Malo et le maréchal d'Aumont pour le roi de Navarre. 35
213. — Les Chartreux de Saint-Michel d'Auray à S. M. Catholique. 36
214. — La ville de Saint-Malo au roi d'Espagne 39
215. — Propositions pour les habitans de Saint-Malo au roi de Navarre faites par leurs députés. 39
216. — Compte de Mendo de Ledesma, du 11 avril au 18 août 1594. 41
217. — Don Mendo de Ledesma au roi. 41

218. — Avis et instruction de ce que Juan Reyero de Peñaroyas aura à faire, lorsque Dieu l'aura conduit à bon port, en la cour de S. M. 41
219. — Gaspar Ruiz de Pereda au roi. 42
220. — Mémoire de ce que M. de Goulaine propose pour le service de S. M. 42
221. — Le protonotaire du Vineau au roi d'Espagne. 43
222. — Le protonotaire du Vineau au roi d'Espagne. 44
223. — Le duc de Mercœur à M. du Vineau. 50
224 — Mémoire de François- Martin Chapelle, député par la ville de Saint-Malo au roi d'Espagne. 51
225. — Copie de lettres que le duc de Mercœur a écrites à don Juan de l'Aguila. . . . 53
226. — Résumé de ce que l'évêque de Vannes a dit à don Juan de l'Aguila de la part du duc de Mercœur. 53
227. — Le duc de Mercœur à don Mendo de Ledesma. 53
228. — Philippe II à don Mendo de Ledesma. 54
229. — Don Juan de l'Aguila au roi. 54
230. — René d'Aradon et Gillette de Montigny, sa femme, à don Juan de l'Aguila. . . 54
231. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne. 55
232 — Don Juan de l'Aguila au roi. 56
233. — Premier serment du duc de Mercœur. 57
234. — Mendo de Ledesma au roi. 58
235. — Le duc de Mercœur au roi Catholique. 59
236. — Compte de Mendo de Ledesma du 1er août au 30 novembre 1594. 60
237. — Mendo de Ledesma à Martin de Çamudio. 60
238. — Henri IV au maréchal d'Aumont. 61
239. — Le duc de Mercœur au roi Catholique. 61
240. — Mémoire de M. du Vineau au roi Catholique. 62
241. — Rapport fait à S. M. par Martin de Çamudio de la part de don Mendo Rodriguez de Ledesma, sur des choses d'importance pour son royal service. 69
242. — Rapport de Martin de Çamudio, etc. 71
243. — Rapport sur l'arrivée des armes et munitions etc. envoyées de Lisbonnne. . . 72

1595

244. — Mémoire de François-Martin Chapelle, député de la ville de Saint-Malo, au roi. 72
245. — Don Juan de l'Aguila au Roi. 72
246. — René d'Aradon au roi d'Espagne. 73
247. — Mémoire de M. de la Hautière pour le roi d'Espagne. 74
248. — Note de M. de la Hautière sur le gouverneur de Saint-Malo. 75
249. — Mendo de Ledesma au roi. 76
250. — Rapport sur les conférences d'Ancenis. 76
251. — Mendo de Ledesma au duc de Mercœur. 76
252. — Articles contenus dans les papiers échangés entre don Mendo de Ledesma et le duc de Mercœur. 77

253. — Second papier donné au duc de Mercœur par Mendo de Ledesma. 78
254 — Diego Brochero au roi. 79
255. — Second serment du duc de Mercœur. 80
256. — Mémoire du duc de Mercœur à don Mendo de Ledesma. 82
257. — Le duc de Mercœur au Roi Catholique. 84
258. — Mendo de Ledesma au roi. 85
259. — Instructions à Juan Reyero de Peñaroyas. 93
260. — Compte de Mendo de Ledesma du 30 novembre 1594, au 3 juillet 1595. . . . 94
261. — Résumé des instructions du duc de Mercœur pour Tornaboni. 94
262. — Le duc de Mercœur au roi d'Espagne. 96
263. — Le duc de Mercœur à Philippe, prince d'Espagne. 97
264. — Le duc de Mercœur à l'Infante d'Espagne. 98
265. — La duchesse de Mercœur à l'Infante d'Espagne. 99
266. — Le nombre des places qui tiennent le parti de l'Union, sous l'autorité du duc de Mercœur. 99
267. — Mendo de Ledesma au roi. 99
268. — *Relacion del numero de la gente de guerra*. 100
269. — Juan de l'Aguila au roi. 100
270. — Juan de l'Aguila au roi. 100
271. — Articles de la trêve faite en Bretagne par le duc de Mercœur pour une durée de quatre mois. 101

1596

272. — Mendo de Ledesma au roi. 101
273 — Don Juan de l'Aguila au roi. 101
274. — Le duc de Mercœur au roi Catholique. 103
275 — Avis du Conseil d'Etat au roi touchant les affaires de Bretagne. 103
276. — Mendo de Ledesma au roi. 104
277. — Juan de l'Aguila au roi. 104
278. — Juan de l'Aguila au roi. 105
279. — Correspondance entre le duc de Mercœur et don Juan de l'Aguila. 106
280. — Juan de l'Aguila au roi 106
281. — Relation de ce qui s'est passé au secours de la roche de Primel, ponctuellement présentée par le capitaine Asencio Callexano, etc. 109
282. — Compte de Mendo de Ledesma du 3 juillet 1595 au 28 mai 1596. 109
283. — Mendo de Ledesma au roi. 110
284. — Don Juan de l'Aguila au roi. 110
285 — Mémoire de don Gaspar de Pereda. 110
286. — Mendo de Ledesma au roi 111
287 — Prorogation de deux mois pour la trêve en toute la province de Bretagne. . . 111
288 — Le duc de Mercœur au Saint Père, en faveur de l'abbé de Meilleraye, pour l'évêché de Vannes. 111

289 — Mendo de Ledesma au roi. 113
290. — Mendo de Ledesma au roi. 114
291. — Mendo de Ledesma au roi. 114
292. — Mendo de Ledesma à don Juan de Idiaquez. 114
293. — Don Juan de l'Aguila au roi. 114
294. — Le Cardinal Légat au duc de Mercœur. 115
295. — Le duc de Mercœur au roi Catholique 115
296. — Mendo de Ledesma au roi. 116
297. — Mendo de Ledesma au roi. 116

1597

298 — Lorenzo Tornaboni au roi. 116
299. — Lorenzo Tornaboni au roi. 116
300. — Mendo de Ledesma au roi. 117
301 — Don Juan de l'Aguila au roi. 117
302. — Don Juan de l'Aguila au roi 118
303. — Mendo de Ledesma au roi. 118
304 — Le duc de Mercœur à Tornaboni. 118
305. — Mendo de Ledesma au roi. 118
306. — M. de la Trinité à Lorenzo Tornaboni. 119
307. — Lorenzo Tornaboni au roi. 119
308. — Don Juan de l'Aguila au roi. 120
309. — Mendo de Ledesma au roi. 120
310 — Mendo de Ledesma au roi. 122
311. — Mendo de Ledesma au roi. 122
312. — Mendo de Ledesma à don Juan de Idiaquez. 122
313. — Mémoire de Lorenzo Tornaboni au roi d'Espagne. 123
314. — Mendo de Ledesma au roi. 124
315. — Mendo de Ledesma au roi. 124
316. — Le duc de Mercœur au roi Catholique. 125
317. — Extrait de la lettre de M. de la Sevrie. 125
318. — Don Juan de l'Aguila au roi. 128
319. — Lorenzo Tornaboni à don Juan de Idiaquez. 128
320. — Mémoire de Lorenzo Tornaboni. 129
321. — Mendo de Ledesma à don Martin de Idiaquez. 129
322. — Les soldats révoltés de Blavet à don Mendo de Ledesma. 130
323. — Le trésorier Pedro Bravo deVuitrago à don Mendo Rodriguez de Ledesma. . 130
324. — Le capitaine Miguel Maëstre à don Mendo de Ledesma. 130
325. — René d'Aradon au roi d'Espagne. 131
326. — René d'Aradon à don Juan de Idiaquez. 131
327. — M. de la Hottière à don Juan de Idiaquez. 131
328. — Mendo de Ledesma au roi. 132

329. — Notes de chancellerie pour écrire à don Mendo de Ledesma, au sujet de sa dépêche et des papiers transmis en juin 1597. 132
330. — Mendo de Ledesma au roi. 133
331. — Mendo de Ledesma au roi. 133
332. — Mendo de Ledesma au roi. 133
333. — Mendo de Ledesma au roi. 134
334. — Mendo de Ledesma au roi. 134
335. — Lorenzo de Tornaboni à don Juan de Itiaquez 135
336 — Relation de ce qu'a rapporté Lorenzo Tornaboni. 135
337. — Rapport de Rodrigo de Orozco au roi. 136
338. — Mendo de Ledesma au roi. 136
339. Le duc de Mercœur à Mendo de Ledesma. 137
340. — René d'Aradon au roi Catholique. 138
341. — M. de la Hottière au roi Catholique. 139
342. — Mendo de Ledesma au roi. 139
343. — François de Carné au roi Catholique. 140
344. — Mémoire de François de Carné au roi Catholique. 140
345. — Mémoire de Lorenzo Tornaboni. 145
346. — Mendo de Ledesma au roi. 146
347. — Advis à Messieurs tenant les Etatz à Morlaix ceste année 1597. 146
348. — Mendo de Ledesma au roi. 151
349. — Mendo de Ledesma au roi. 152

1598

350. — Mendo de Ledesma au roi. 152
351. — Mendo de Ledesma au roi. 153
352. — Ordre de Philippe II à Rodrigo de Horosco. 154
353. — Bravo de Vuitrago au roi. 154
354. — Le duc de Mercœur au roi Catholique. 155
355. — Le duc de Mercœur à S. A. le prince d'Espagne. 156
356. — Bravo de Vuitrago à don Martin de Idiaquez. 156
357. — Le maître de camp Rodrigo de Orozco, au roi 157
358. — Rodrigo de Orozco au roi. 158
359. — Ordonnance de Henri IV pour la convocation des Etats de Bretagne. . . . 158
360 — Contrat entre le maréchal de Brissac et le sieur de la Haultière, pour le transport des troupes espagnoles de Blavet en Espagne. 158
361. — Requête de M. de la Hottière au roi et à son conseil d'Etat. 161
362. — Mémoire de M. de la Hottière joint à la requête qui précède. 162
NOTICES BIOGRAPHIQUES. 165
TABLE GÉNÉRALE DES NOMS DE PERSONNES CITÉS DANS LES DEUX VOLUMES 185
ADDITIONS ET CORRECTIONS 192
TABLE DES MATIÈRES 193

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.